

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5A (A/44/5/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES	vii
LETTRES D'ENVOI	ix
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
III. OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU PNUD SUR LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	56
IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	77
V. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS	78
VI. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988	79
PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ..	80
ETAT I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	80
ETAT II. Bilan au 31 décembre 1988	82
ETAT III. Etat des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	84
ETAT IV. Fonds subsidiaires et ressources générales : tableau récapitulatif des mouvements de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	85
ETAT V. Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'agent d'exécution de ses propres projets	86
PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD : état des fonds au 31 décembre 1988	88
ETAT VI. Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux	88
ETAT VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	89
ETAT VIII. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	91
ETAT IX. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	93

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
ETAT X. Programme des Volontaires des Nations Unies	95
ETAT XI. Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	96
ETAT XII. Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral	98
ETAT XIII. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	99
ETAT XIV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	100
ETAT XV. Compte de l'énergie du PNUD	102
ETAT XVI. Programme initial de lutte contre les invalidités évitables	104
ETAT XVII. Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement	105
ETAT XVIII. Contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés	106
ETAT XIX. Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	107
ETAT XX. Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement	108
ETAT XXI. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique	109
ETAT XXII. — Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique	110
ETAT XXIII. Contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière à Sumbe	111
ETAT XXIV. Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance aux projets de la Banque mondiale	112
ETAT XXV. Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur	113

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
ETAT XXVI. Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD ..	124
ETAT XXVII. Fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur	125
<u>Tableaux</u>	
PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ..	129
1. Première partie : Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1988	129
Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	131
2. Etat au 31 décembre 1988 des contributions des gouvernements et d'autres contributeurs au titre de la participation aux coûts	132
3. Etat au 31 décembre 1988 des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et d'autres contributeurs	136
4. Recettes accessoires et dépenses diverses de l'exercice terminé le 31 décembre 1988	137
5. Dépenses de 1988 par agent d'exécution	138
6. Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1987-1988	139
6.1 Dépenses imputées au titre des activités de base du PNUD réparties par grandes catégories pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	140
7. Recettes et dépenses extra-budgétaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	141
8. Dépenses afférentes au financement intérimaire des services d'experts, aux congés de maladie de longue durée et au versement d'indemnités pour l'année terminée le 31 décembre 1988	142
9. Etat des ressources bilatérales et autres reçues dans le cadre des accords de fourniture de services de gestion au 31 décembre 1988	143

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
10. Placements au 31 décembre 1988	144
11. Réserve pour la construction de logements sur le terrain : situation au 31 décembre 1988	151
11.1 Placements de la réserve pour la construction de logements sur le terrain au 31 décembre 1988	152
11.2 Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD et financés par la réserve pour la construction de logements sur le terrain au 31 décembre 1988	153
11.3 Etat au 31 décembre 1988 du plan de location d'appareils ménagers financé par la réserve pour la construction de logements sur le terrain	154
12. Programme de formation d'administrateurs auxiliaires : Etat des fonds au 31 décembre 1988	155
13. Bureau des services d'appui aux projets : Compte des dépenses au titre des programmes et des recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	156
PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD	158
Première partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions volontaires annoncées	158
Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions aux fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur	163
15. Etat au 31 décembre 1988 des contributions des gouvernements et d'autres contribuants au titre de la participation aux coûts	169
16. Etat au 31 décembre 1988 des contributions aux fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur	171
17. Etat au 31 décembre 1988 des contributions servant à financer les activités extra-budgétaires	174
18. Placements au 31 décembre 1988	175
19. Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989	182
NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS	183

SIGLES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BNUS	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
BSP	Bureau des services d'appui aux projets
CCI	Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIP	Chiffre indicatif de planification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail

OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPU	Union postale universelle
USAID	United States Agency for International Development
VNU	Volontaires des Nations Unies

LETTRES D'ENVOI

Le 28 avril 1989

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16.1 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Administrateur du Programme des
Nations Unies pour le développement,

(Signé) William H. Draper III

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement soumis par l'Administrateur du Programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ces états financiers ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes, dont l'opinion est jointe.

Je vous présente en outre le rapport du Comité sur les comptes du Programme pour l'exercice en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Commission de
vérification des comptes des
Philippines,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988

1. L'Administrateur a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 ainsi que les états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Ces rapports et comptes sont présentés conformément au règlement financier du PNUD. Les états financiers se composent de 27 états et 19 tableaux, auxquels sont jointes des notes qui font partie intégrante des états financiers, et portent sur tous les fonds dont la responsabilité a été confiée à l'Administrateur.

2. Dans les états financiers du PNUD, les chiffres ont été calculés en tenant compte des données relatives aux dépenses, fournies par les agents d'exécution. Dans la mesure du possible, ces données proviennent des états financiers vérifiés de ces agents ou, lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes du PNUD en fin d'exercice, elles sont tirées des états présentés par les organisations pour vérification ou de leurs états intérimaires non vérifiés.

3. A la date d'établissement des présents états financiers, les informations communiquées par les agents d'exécution étaient les suivantes :

a) L'agent d'exécution ci-après avait communiqué des états financiers certifiés :

Agence internationale de l'énergie atomique

b) Les agents d'exécution ci-après avaient communiqué des états financiers avant vérification :

Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Banque mondiale
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du tourisme
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

c) Les agents d'exécution ci-après, dont les règlements et règles ne prévoient pas de vérification extérieure des comptes à la fin de la première année de l'exercice biennal, avaient communiqué des états intérimaires non vérifiés pour la période de 12 mois prenant fin le 31 décembre 1988; ces informations seront vérifiées dans le cadre de l'examen de leurs états financiers pour l'exercice biennal 1988-1989 :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique pour l'Europe
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Organisation des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation internationale du Travail
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la santé

d) Les ajustements aux dépenses relatives aux projets et aux dépenses d'appui aux programmes des exercices précédents sont indiqués dans la note 10 aux états financiers.

Changements apportés en 1988 aux principes et pratiques comptables

Règlement financier et règles de gestion financière

4. Les états financiers pour 1988 ont été établis conformément au règlement financier du PNUD approuvé par le Conseil d'administration à ses vingt-huitième 1/ et trente-deuxième 2/ sessions.

5. En application de l'alinéa a) de l'article 14.1 du règlement financier, l'Administrateur a arrêté des règles révisées de gestion financière, qui ont pris effet au 1er janvier 1985.

Principes comptables

6. Les grands principes comptables appliqués dans l'établissement des états financiers pour 1988 sont récapitulés dans la note 1 aux états financiers. Ces principes sont, à quelques différences près, les mêmes qu'en 1987. Les différences en question sont les suivantes :

a) La note 1 b) a été amplifiée de manière à indiquer dans sa totalité la composition du poste dépenses;

b) La note 1 f) a été ajoutée pour indiquer que les recettes et les dépenses des fonds d'affectation ponctuelle sont désormais comptabilisés dans les états financiers des fonds d'affectation spéciale dont ils relèvent.

Présentation des comptes

7. La présentation des comptes de 1988 est essentiellement la même que celle qui a été adoptée pour les exercices antérieurs. Toutefois, les modifications suivantes ont été apportées :

a) Dans l'état II, les fonds détenus pour le Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement ne sont plus confondus avec les avoirs en monnaies non convertibles et figurent sur une ligne à part;

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 11 (E/1981/61/Rev.1), décision 81/28.

2/ Ibid., 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), décision 85/38.

b) Le tableau 11.2, intitulé "Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD et financés par la réserve pour la construction de logements sur le terrain", a été élargi de manière à faire apparaître séparément les travaux en cours selon qu'ils sont effectués au titre d'accords de prêt signés avec des gouvernements ou au titre d'accords d'investissement;

c) La situation du Plan de location d'appareils ménagers est indiquée au tableau 11.3;

d) Les recettes et dépenses totales des fonds d'affectation ponctuelle apparaissent, à partir du 31 décembre 1988, dans les états financiers globaux des fonds d'affectation spéciale. Les montants correspondants pour 1987 ont été par conséquent reformulés conformément à cette nouvelle présentation;

e) L'état XXV, intitulé "Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur", a été élargi pour inclure les fonds d'affectation spéciale suivants :

- i) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique an 2000;
- ii) Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique;
- iii) Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique;
- iv) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan;
- v) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh;
- vi) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'aide au peuple palestinien;
- vii) Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales;
- viii) Coordination de la recherche agricole internationale;
- ix) Fonds d'affectation spéciale ACIDI/PNUD destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal;
- x) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque";
- xi) Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh.

Etat combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1988

8. Le tableau 1 ci-après représente un état combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988; il porte sur le compte du PNUD, les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD et le Programme de formation d'administrateurs auxiliaires. Il présente, pour l'exercice considéré, une vue d'ensemble des activités financières de tous les fonds dont l'Administrateur est responsable. Le solde de chaque fonds au 31 décembre 1988 correspond à la valeur comptable des actifs nets de chacun d'eux à cette date, compte non tenu des réserves intégralement financées.

Tableau 1

Etat combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Solde ajusté au 1er janvier 1988	Recettes en 1988	Dépenses en 1988	Solde au 31 décembre 1988
<u>Origine des fonds</u>				
<u>Compte du PNUD</u>				
Contributions volontaires et autres recettes	531,2	999,9	950,2	580,9
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	36,8	15,9	12,4	40,3
Contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts	131,2	114,9	118,7	127,4
Contributions de contrepartie en espèces	10,1	12,7	10,1	12,7
Activités extra-budgétaires	13,7	19,7	18,0	15,4
Total partiel (état IV)	723,0	1 163,1	1 109,4	776,7
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>				
Fonds d'équipement des Nations Unies (état VII)	92,3	54,8	43,6 <u>a/</u>	103,5
Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (état VIII)	8,7	2,9	8,2	3,4
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne (état IX)	24,7	25,3	21,5	28,5
Programme des Volontaires des Nations Unies (état X)	3,4	5,1	2,8	5,7
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (état XI)	3,6	8,5	7,0	5,1
Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (état XII)	0,2	0,0	0,2	0,0
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie (état XIII)	2,1	0,5	1,4	1,2
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (état XIV)	13,0	8,6	14,3 <u>b/</u>	7,3
Compte de l'énergie du PNUD (état XV)	5,7	4,6	4,7	5,6
Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur (états XVI à XXV)	38,6	28,5	17,7	49,4
Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (état XXVI)	0,7	0,2	0,1	0,8
	193,0	139,0	121,5	210,5
<u>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires (tableau 12)</u>	3,8	14,3	14,8	3,3
Total	919,8	1 316,4	1 245,7	990,5

a/ Dont un virement de 6,4 millions de dollars à la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies.b/ Dont un virement de 6,7 millions de dollars au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Compte du PNUD

9. Comme l'indique l'état des recettes et des dépenses (état I), le total des recettes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 s'est élevé à 1 163,1 millions de dollars, le total des dépenses à 1 milliard 109 millions de dollars et la portion visant à réduire la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges à 0,4 million de dollars. Par conséquent, l'excédent des recettes sur les dépenses et la portion visant à réduire la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges payées d'avance se sont élevés à 53,7 millions de dollars.

10. Il ressort de l'état IV que cet excédent des recettes sur les dépenses de 53,7 millions de dollars est attribuable à :

- a) Un excédent de 49,7 millions de dollars pour les ressources générales du PNUD;
- b) Un excédent de 3,5 millions de dollars pour le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des moins avancés;
- c) Un déficit de 3,7 millions de dollars pour les contributions de participation aux coûts;
- d) Un excédent de 2,5 millions de dollars pour les contributions de contrepartie en espèces;
- e) Un excédent de 1,7 million de dollars pour les activités extra-budgétaires.

11. Le montant global des dépenses a augmenté de 173,1 millions de dollars par rapport à 1987 (état I), tandis que le total des recettes a diminué de 33,2 millions de dollars. L'état III, où l'on trouvera des détails sur l'évolution de la situation financière pendant l'exercice, indique que les avoirs du PNUD (liquidités et placements) sont passés de 927,4 millions de dollars au début de l'exercice à 1 074 700 000 dollars au 31 décembre 1988.

Contributions des gouvernements

12. Au 31 décembre 1988, le montant des arriérés de contributions des gouvernements pour 1988 et des exercices antérieurs s'élevait à 104,8 millions de dollars, comme il est indiqué dans la note b) de l'état II, soit une augmentation nette de 36,9 millions de dollars par rapport à la position au 31 décembre 1987, date à laquelle ces arriérés se chiffraient à 67,9 millions de dollars; cette situation est attribuable principalement à un accroissement des contributions de publication aux coûts non acquittées, dont le montant est passé de 42,6 millions de dollars à la fin de 1987 à 64,1 millions de dollars à la fin de 1988 ainsi qu'à un accroissement des contributions volontaires non acquittées, dont le montant est passé de 19,8 millions à 33,5 millions de dollars. La note 6 aux états financiers donne une ventilation des arriérés au 31 décembre 1988 par type de contribution et par exercice.

Activités extra-budgétaires

13. En 1988, les dépenses extra-budgétaires se sont élevées à 18 millions de dollars (tableau 7), tandis que les recettes extra-budgétaires ont atteint 19,7 millions de dollars. Le solde inutilisé des fonds prévus à ce titre se chiffrait à 15,4 millions de dollars au 31 décembre 1988.

Ressources spéciales du Programme

14. Les dépenses des agents d'exécution pour des projets financés par les ressources spéciales du Programme en 1988 se sont élevées à 20,1 millions de dollars, comme l'indique le tableau 5. La note 2 aux états financiers indique l'utilisation totale des ressources spéciales du Programme au cours du quatrième cycle de programmation (1987-1988).

15. A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a autorisé le report du troisième au quatrième cycle de programmation des fonds non alloués au titre des ressources spéciales du Programme ainsi que de ceux alloués mais non budgétisés au 31 décembre 1988 3/. Par conséquent, le report de 21 millions de dollars sera ajouté au niveau autorisé de 76,4 millions de dollars.

16. A sa trente-deuxième session, le Conseil d'administration a approuvé l'affectation de 1 million de dollars à l'établissement d'un mécanisme pour l'élaboration des projets afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes et projets financés par le PNUD 4/. A sa trente-quatrième session, le Conseil d'administration a approuvé l'allocation à ce mécanisme d'un montant additionnel de 1 million de dollars, financé au titre du quatrième cycle, au moyen des ressources spéciales du Programme pour l'élaboration des programmes 5/. A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration a autorisé la non-exigibilité de l'élément remboursable de ce mécanisme et a approuvé l'allocation d'un montant additionnel de 3,5 millions de dollars, financé au titre du quatrième cycle, au moyen des ressources spéciales du Programme pour l'élaboration des programmes 6/. La situation du mécanisme pour l'élaboration des projets au 31 décembre 1988 indique que les dépenses correspondant à l'élément remboursable s'élevaient à 1 716 745 dollars pour 159 projets, tandis que les dépenses non remboursables s'élevaient à 323 808 dollars.

Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

17. Comme l'indique le tableau 5, les dépenses engagées en 1988 par prélèvement sur le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés se sont élevées à 12,4 millions de dollars. Les contributions reçues par le Fonds pendant l'exercice se sont montées à 15,9 millions de dollars au total (voir détail au tableau 1). L'excédent des recettes sur les dépenses durant l'exercice a donc atteint 3,5 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 40,3 millions de dollars au 31 décembre 1988 (voir état IV).

3/ Ibid., 1986, Supplément No 9 (E/1986/29), décision 86/30.

4/ Ibid., 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), décision 85/4.

5/ Ibid., 1987, Supplément No 12 (E/1987/25), décisions 87/6 et 87/25.

6/ Ibid., 1988, Supplément No 9 (E/1988/19), décision 88/31 A, par. 9 a).

Budget biennal du PNUD

18. A sa trente-quatrième session, en juin 1987, le Conseil d'administration a approuvé des crédits d'un montant brut de 394 057 400 dollars, moins 62 368 000 dollars de prévisions de recettes, soit des crédits d'un montant net de 331 689 400 dollars, pour financer le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes à la charge du PNUD et des fonds qu'il gère pour l'exercice biennal 1988-1989 7/.

19. Le montant brut des crédits approuvés se décomposait comme suit :

a) 373 248 600 dollars (310 880 660 dollars nets), imputables sur les ressources du PNUD;

b) 7 195 900 dollars pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), imputables sur les ressources de ce fonds;

c) 3 035 100 dollars pour le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, imputables sur les ressources de ce fonds;

d) 4 496 200 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), imputables sur les ressources de ce bureau;

e) 3 266 600 dollars pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), imputables sur les ressources de ce fonds;

f) 2 815 000 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, imputables sur les ressources de ce fonds.

20. A sa trente-cinquième session, en juin 1988, le Conseil d'administration a approuvé les prévisions budgétaires révisées présentées par l'Administrateur pour l'exercice biennal 1988-1989, d'un montant brut de 415 183 100 dollars, ce qui, après déduction de 66 197 300 dollars de prévisions de recettes, donne un montant net de 349 985 800 dollars 8/. Ces prévisions révisées représentent une augmentation de 21 125 700 dollars par rapport aux crédits bruts initialement ouverts et de 18 296 400 par rapport aux crédits nets.

21. Des détails sur le montant brut des dépenses effectuées pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1988 par rapport aux crédits révisés bruts et nets, pour l'exercice biennal 1988-1989 figurent au tableau 6 (pour les dépenses financées à l'aide des ressources du PNUD) et au tableau 19 (pour les dépenses financées à l'aide des ressources du FENU, du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, du BNUS, du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et d'UNIFEM).

7/ Ibid., 1987, Supplément No 12 (E/1987/25), décision 87/43.

8/ Ibid., 1988, Supplément No 9 (E/1988/19), décision 88/46.

22. Le tableau 2 ci-après, indique, pour chaque ligne de crédit, le montant initial brut des crédits approuvés, le montant estimatif initial des recettes, le montant initial net des crédits ouverts, l'augmentation (diminution) par rapport au montant initial des crédits nets, le montant révisé net définitif des crédits ouverts et le montant net des dépenses effectives pour l'exercice terminé au 31 décembre 1988.

Bureau des services d'appui aux projets

23. A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration a pris note du report sur l'exercice 1988-1989 d'un montant de 2 600 000 dollars représentant les recettes de 1986-1987 au titre du remboursement des dépenses d'appui au Bureau g.

24. Les projets exécutés en 1988 par le Bureau des services d'appui aux projets se sont montés à 13,3 millions de dollars pour le PNUD et les fonds d'affectation spéciale et à 67,1 millions de dollars pour les accords relatifs à des services de gestion. Les recettes du Bureau provenant du remboursement des dépenses d'appui se sont montées, pour ces projets, à 16,3 millions de dollars, le montant total des dépenses d'appui atteignant 14 millions de dollars.

Tableau 2

Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Montant initial brut des crédits approuvés	Montant estimatif initial des recettes	Montant initial net des crédits ouverts	Augmentation (diminution) du montant initial net des crédits ouverts	Montant révisé net des crédits ouverts	Montant net des dépenses pour l'année	Solde inutilisé au 31 décembre 1988
Ressources du PNUD							
i) Activités de base du PNUD	335 419 600	36 000,0	299 419,6	11 457,6	310 877,2	146 212,7	164 664,5
ii) Bureau des services d'appui aux projets	22 092,3	22 092,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
iii) Groupe des services d'achat interorganisations	3 275,7	3 275,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
iv) Programme des Volontaires des Nations Unies	9 561,0	0,0	9 561,0	6 439,0	16 000,0	7 250,9	8 749,1
v) Entreprise commune PNUD (BNUS)/PNUJ (appui institutionnel)	2 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0	1 000,0	429,3	570,7
vi) Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	900,0	0,0	900,0	0,0	900,0	449,6	450,4
Total partiel	373 248,6	62 368,0	310 880,6	17 896,6	328 777,2	154 342,5	174 434,7
Ressources du FENU	7 195,9	0,0	7 195,9	86,1	7 282,0	4 067,6	3 214,4
Ressources du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	3 035,1	0,0	3 035,1	15,5	3 050,6	1 783,8	1 266,8
Ressources du BNUS	4 496,2	0,0	4 496,2	159,2	4 655,4	2 655,4	2 000,0
Ressources d'UNIFEM	3 266,6	0,0	3 266,6	199,1	3 465,7	2 076,9	1 388,8
Ressources du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	2 815,0	0,0	2 815,0	(60,1)	2 754,9	2 069,9	685,0
Total	394 057,4	62 368,0	331 689,4	18 296,4	349 985,8	166 996,1	182 989,7

a/ Y compris le système d'orientation pour l'information (coopération technique entre pays en développement).

Construction et amélioration de l'équipement des immeubles d'habitations et de bureaux appartenant au PNUD

25. Le PNUD a encouru des dépenses de construction et d'amélioration de l'équipement d'un montant total de 3,7 millions de dollars concernant les logements et les locaux des bureaux extérieurs. Ces dépenses peuvent être ventilées comme suit :

<u>Immeubles de bureaux</u>	<u>Dépenses encourues</u>	<u>Exercices</u>
	(en dollars E.-U.)	
Népal	1 351 195	1985-1987
Somalie (terrain et bâtiments)	96 300	1970
	<hr/>	
	1 447 495	
 <u>Immeubles d'habitations</u>		
Guinée	1 065 375	1978-1985
Somalie a/ (terrain et bâtiments)	44 758	1981-1986
Soudan - Juba	1 096 500	1973-1978
Tchad (terrain et bâtiments)	67 290	1983
	<hr/>	
	2 273 923	
	<hr/>	
Total	3 721 418	
	<hr/> <hr/>	

a/ Bâtiments acquis par l'Organisation pendant la tutelle exercée par l'ONU sur la Somalie et dont la propriété a été transférée au PNUD en 1954. La somme de 44 758 dollars des Etats-Unis correspond aux gros travaux de réparation effectués entre 1981 et 1986. Des plans d'extension des locaux sont actuellement en cours d'établissement et les travaux de construction devraient démarrer en septembre 1989.

26. Les terrains et bâtiments situés au Brésil ont été vendus en 1988 pour l'équivalent de 81 000 dollars des Etats-Unis de sorte qu'il n'en est plus fait mention dans le présent rapport.

Matériel durable

27. Le matériel durable au siège et dans les bureaux extérieurs du PNUD est inscrit en inventaire pour une valeur totale de 8,6 millions de dollars et 24,3 millions de dollars, respectivement, au prix coûtant au 31 décembre 1988. Conformément aux pratiques comptables du PNUD, le matériel durable est imputé aux crédits de l'exercice en cours ou au budget du projet concerné, et ne figure donc pas à l'état II.

Biens passés par profits et pertes, versements à titre gracieux et inscription de pertes de numéraire et d'effets à recevoir au compte des profits et pertes

28. Au cours de l'exercice 1988, le PNUD a inscrit au compte des profits et pertes, des pertes de biens non consommables représentant une valeur de 25 561 dollars au Siège et de 1 395 017 dollars dans les bureaux extérieurs,

conformément à l'article 14.4 du règlement financier du PNUD. L'inscription des pertes de biens au compte des profits et pertes est contrôlée par le Comité de contrôle du matériel du siège du PNUD et approuvée ensuite par l'Administrateur assistant chargé du Bureau de l'administration et des finances.

29. Cinq versements à titre gracieux, d'un montant total de 5 000 dollars, ont été faits en 1988, conformément à l'article 14.3 du règlement financier du PNUD. Ces versements ont été faits à cinq participants envoyés par des gouvernements à un atelier de préinvestissement, qui n'avaient pas été indemnisés par les compagnies d'assurances pour les dommages subis lors de l'incendie de l'Hotel Regent of Manila en 1985.

30. Des inscriptions, au compte des profits et pertes, de pertes de numéraire et d'effets à recevoir d'un montant de 119 770 dollars ont été approuvées conformément à l'article 14.4 du règlement financier et à la règle de gestion financière 114.15 du PNUD. Le détail de tous les montants ainsi inscrits au compte des profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

31. La situation au 31 décembre 1988 des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD est indiquée dans les états VI à XXVII. Les crédits ouverts dans le budget pour l'exercice biennal 1988-1989 en ce qui concerne le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sont indiqués dans le tableau 19. Des renseignements détaillés sur les contributions annoncées à tous les fonds d'affectation spéciale figurent dans les tableaux 14, 15, 16 et 17. La situation financière au 31 décembre 1988 du programme de formation d'administrateurs auxiliaires est indiquée dans le tableau 12.

Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux

32. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé comme suite à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux conformément aux résolutions 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et 3118 (XXVIII), du 12 décembre 1973, de l'Assemblée générale, pour financer des projets d'assistance humanitaire en faveur de mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

33. Comme il est indiqué dans l'état VI, les recettes et les dépenses du Fonds au cours de l'année terminée le 31 décembre 1988, ont été nulles. Conformément à la décision 43/446 du 20 décembre 1988 de l'Assemblée générale, ce fonds d'affectation spéciale a été dissous et toutes les ressources transférées aux recettes accessoires du PNUD.

Fonds d'équipement des Nations Unies

34. L'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966 et en a confié la gestion à l'Administrateur du PNUD et au Conseil d'administration, par sa résolution 2321 (XXII) du 15 décembre 1967. Le Fonds finance des projets qui profitent directement et immédiatement aux classes défavorisées dans les pays en développement les moins avancés.

35. Comme l'indique l'état VII, les recettes totales du Fonds en 1988 se sont élevées à 54,8 millions de dollars et ses dépenses à 37,3 millions de dollars. A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a décidé que le Fonds constituerait et maintiendrait une réserve opérationnelle représentant au moins 20 % des engagements du Fonds au titre des projets 9/. Au 31 décembre 1988, le solde de la réserve opérationnelle s'élevait à 39,4 millions de dollars, compte tenu d'une réserve de garantie égale à 20 % du montant total du passif éventuel correspondant aux garanties données par le Fonds au titre de prêts bancaires consentis par les gouvernements. A la fin de l'exercice 1988, le solde du Fonds d'équipement atteignait 103,5 millions de dollars, abstraction faite de la réserve opérationnelle.

36. Au 31 décembre 1988, le montant des allocations inutilisées se chiffrait à 208,5 millions de dollars, soit 105,1 millions de dollars de plus que le solde des fonds inutilisés disponibles à cette date, ce qui correspond à la décision, prise par le Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session, de poursuivre l'application du système de financement partiel 10/, et à la décision prise à sa trente-quatrième session de modifier la formule de calcul du plafond des engagements 11/.

37. Conformément à l'article 5.1 du règlement financier, l'Administrateur a constitué en 1988 un fonds d'affectation ponctuelle du FENU relatif à la réhabilitation de routes rurales sur le versant sud-est du Fonta-Djallon. Le donateur pour ce fonds d'affectation ponctuelle est le Gouvernement canadien. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

38. L'Assemblée générale a créé ce fonds d'affectation spéciale par sa résolution 3167 (XXVIII) du 17 décembre 1973, reconnaissant qu'il fallait élargir et intensifier les activités des organismes des Nations Unies pour répondre à la nécessité d'explorer les ressources naturelles des pays en développement et d'accélérer ainsi le développement économique de ces pays. Les gouvernements aidés par ce fonds s'engagent à le réalimenter lorsque les projets qu'il a financés aboutissent à une production commerciale.

39. En 1986, un accord a été conclu entre le Fonds et le Gouvernement saint-lucien au sujet de services de gestion qui seraient fournis par le Fonds et financés par l'Agency for International Development des Etats-Unis. Le solde de ce compte au 31 décembre 1988 était nul.

40. Comme l'indique l'état VIII, le montant total des recettes du Fonds en 1988 s'est élevé à 2,9 millions de dollars et les dépenses à 8,2 millions de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds était de 3,4 millions de dollars.

9/ Ibid., 1979, Supplément No 10 (E/1979/40), décision 79/21, par. 4.

10/ Ibid., 1982, Supplément No 6 (E/1982/16/Rev.1), décision 82/22, par. 6.

11/ Ibid., 1987, Supplément No 12 (E/1987/25), décision 87/37, par. 3.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

41. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en vertu de la résolution 3253 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1974, et de la résolution 1918 (LVIII) du Conseil économique et social, en date du 9 mai 1975. En octobre 1976, le Secrétaire général a délégué à l'Administrateur du PNUD l'entière responsabilité de la gestion, du contrôle et du fonctionnement du Fonds, y compris l'administration et la direction du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne au siège et sur le terrain. Le BNUS est le principal organe de liaison de l'ONU avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS); en consultation avec le CILSS et les gouvernements intéressés, il choisit et exécute des projets prioritaires compris dans le programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme du CILSS dans les pays du Sahel frappés par la sécheresse.

42. Comme l'indique l'état IX, les recettes totales du Fonds en 1988 se sont élevées à 25,3 millions de dollars et les dépenses à 21,5 millions de dollars. A la fin de 1988, les allocations inutilisées se chiffraient à 30,8 millions de dollars, soit 2,3 millions de dollars de plus que le solde inutilisé des fonds disponibles à cette date, qui était de 28,5 millions de dollars. Ce dépassement s'explique du fait qu'on a tenu compte des arriérés de contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts pour l'exercice en cours et pour des exercices antérieurs, qui s'élevaient à 17,5 millions de dollars.

43. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne - Plan d'action pour lutter contre la désertification

44. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne est chargé d'aider, au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pays de la région soudano-sahélienne à mettre en oeuvre le Plan d'action pour lutter contre la désertification. Il s'agit d'une entreprise commune du PNUD et du PNUE, les deux institutions contribuant à part égale aux activités d'appui aux programmes (appui opérationnel) et d'appui administratif (appui institutionnel). Le détail des contributions reçues et des dépenses effectuées au titre de l'entreprise commune PNUD/PNUE figure dans la note 21 a) aux états financiers. Les données relatives aux opérations de l'entreprise commune PNUD/PNUE (appui institutionnel) pour l'exercice biennal 1988-1989 figurent au tableau 6.

Programme des Volontaires des Nations Unies

45. L'Assemblée générale a créé ce programme par sa résolution 2659 (XXV) du 7 décembre 1970. Comme l'indique l'état X, les recettes totales du programme des Volontaires des Nations Unies en 1988 se sont chiffrées à 5,1 millions de dollars et les dépenses à 2,8 millions de dollars. A la fin de 1988, le solde du programme était de 5,7 millions de dollars.

46. A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser 85 % des ressources du Fonds bénévole spécial provenant des contributions générales et du revenu des intérêts pour couvrir les dépenses extérieures afférentes aux Volontaires des Nations Unies, les 15 % restants devant être utilisés pour défrayer le coût :

a) Des projets pilotes et expérimentaux du Programme de développement participatif ou de l'action en faveur de la jeunesse;

b) Des spécialistes travaillant sur le terrain à la réalisation du Programme de développement participatif;

c) De l'orientation et de l'information des Volontaires des Nations Unies, des spécialistes du Programme de développement participatif et du personnel gouvernemental;

d) Des campagnes spéciales de recrutement.

Ces 15 % des ressources du Fonds bénévole spécial n'ont pu être pleinement utilisés aux fins énumérées ci-dessus en raison de délais insuffisants pour l'application de la décision du Conseil d'administration. Au 31 décembre 1988, le solde à reporter s'élevait à 218 019 dollars.

Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

47. Par sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979, l'Assemblée générale avait décidé d'établir un Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, afin de financer des activités devant renforcer les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, et de faire de ce système de financement un instrument pour mobiliser, coordonner, acheminer et déboursier les ressources financières y afférentes. Par la même résolution, l'Assemblée avait également décidé de créer un Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, en attendant que soient mis en place les arrangements à long terme du Système de financement. Le Fonds intérimaire a été créé pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 1981 et la gestion en a été confiée au PNUD.

48. A sa ving-huitième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à prendre les mesures voulues pour assurer une transition harmonieuse entre le Fonds intérimaire (devant cesser d'exister le 31 décembre 1981) et le Système de financement, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1982 12/. Par sa résolution 36/183 du 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a décidé que 1982 serait l'année de transition au cours de laquelle des arrangements institutionnels devraient être pris en tenant compte notamment de l'ampleur des ressources financières et de la nature des activités du Système de financement. Par la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé que les dispositions générales de fonctionnement du Fonds intérimaire, notamment celles qui concernent l'obtention de ressources, l'organisation et la gestion, ainsi que les procédures énoncées dans l'annexe à la résolution 34/218, s'appliqueraient et seraient transférées au Système de financement pendant la période de transition.

49. En 1980, une réserve du Programme a été créée en prélevant de la réserve générale un montant égal à 2 % des contributions reçues; cette décision a été prise conformément aux procédures de fonctionnement prévues pour ce fonds dans la résolution 34/218.

12/ Ibid., 1981, Supplément No 11 (E/1981/G1/Rev.1), décision 81/9.

50. Cette réserve du Programme devait être utilisée par l'Administrateur, comme il l'entend, à des fins compatibles avec le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement 13/ ainsi qu'avec les principes directeurs arrêtés par l'Assemblée générale et par le Comité en vue de permettre au Système de financement d'opérer avec la souplesse et la capacité d'innovation requises et de jouer un rôle de catalyseur.

51. Se fondant sur les recommandations présentées à l'Assemblée générale par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement 14/, le Conseil d'administration, à sa trente-troisième session, a décidé de créer, à compter du 1er janvier 1987, un mécanisme qui prendrait la forme d'un fonds d'affectation spéciale pour la science et la technique au service du développement, étant entendu que si la décision de l'Assemblée générale devait différer sensiblement de celle du Comité, l'Administrateur consulterait à nouveau le Conseil d'administration à sa session de février 1987 15/.

52. Par sa résolution 41/183 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a décidé de mettre fin le 31 décembre 1986 aux activités du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et de transférer ses fonctions opérationnelles et ses ressources à un mécanisme dénommé "Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement", qui prendrait la forme d'un fonds d'affectation spéciale relevant de l'Administrateur du PNUD.

53. Comme l'indique l'état XI, les recettes totales du Fonds en 1988 se sont élevées à 8,5 millions de dollars et les dépenses à 7 millions de dollars. Le Fonds disposait d'un solde de 5,1 millions de dollars à la fin de 1988. Le montant des allocations inutilisées était de 7,9 millions de dollars.

54. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

55. Ce fonds a été créé par l'Assemblée générale à sa trentième session en vue d'aider les pays en développement sans littoral à réduire leurs dépenses supplémentaires de transport et de transit. A sa trente et unième session, par sa résolution 31/177 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a approuvé le statut du Fonds et prié le PNUD, agissant en collaboration étroite avec le secrétariat de la CNUCED, de se charger de la gestion du Fonds à titre provisoire. Comme l'indique l'état XII, le Fonds a eu en 1988 des recettes totales de 23 565 dollars et des dépenses de 136 866 dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'élevait à 77 435 dollars dont 32 935 dollars d'allocations inutilisées.

13/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

14/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 37 [A/41/37, sect. II, résolution 6 (VIII)].

15/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1986, Supplément No 9 (E/1986/29), décision 86/38.

56. A sa quarantième session, l'Assemblée générale, par sa décision 40/448 A du 17 décembre 1985, basée sur la décision 85/32 du Conseil d'administration, a prié le Secrétaire général de prendre des mesures en vue de liquider ce fonds spécial au 31 décembre 1986 et de transférer tous les fonds non engagés aux ressources générales du PNUD. C'est ainsi qu'un montant de 16 837 dollars a été transféré aux ressources générales du PNUD en 1988.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie

57. Par sa résolution 31/153 du 20 décembre 1976, l'Assemblée générale a décidé d'entreprendre, pour aider à l'édification de la nation namibienne, un programme complet d'assistance dans le cadre du système des Nations Unies. L'Assemblée a également demandé au Conseil des Nations Unies pour la Namibie d'élaborer, en consultation avec la South West Africa People's Organization, les directives et orientations nécessaires à ce programme et de diriger et coordonner l'exécution du Programme.

58. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a chargé le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie de coordonner les projets du Programme d'édification de la nation namibienne, sous la direction du Comité du Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Le Conseil a en outre prié le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, dans le cadre de ses responsabilités administratives et de direction, de conclure avec le PNUD, après consultations, des arrangements administratifs en vue d'appliquer le Programme d'édification de la nation namibienne, arrangements prévoyant notamment que tous les fonds décaissés au titre de projets pour ce programme passeraient par l'intermédiaire du PNUD. L'Administrateur du PNUD et le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie sont donc convenus que la gestion du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie serait confiée à l'Administrateur.

59. Comme l'indique l'état XIII, les recettes totales de ce fonds se sont chiffrées à 0,5 million de dollars en 1988, et les dépenses à 1,3 million de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'élevait, après virement du revenu des placements à l'Organisation des Nations Unies (153 396 dollars au total), à 1,2 million de dollars. Le solde des allocations inutilisées se chiffrait à 0,9 million de dollars.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

60. A sa trentième session tenue en 1975, l'Assemblée générale avait décidé que les activités du Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la femme seraient prolongées pour la durée de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). Conformément à cette décision, les ressources du Fonds ont été virées au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, que l'Assemblée a créé par sa résolution 31/133 du 16 décembre 1976. Les ressources de ce fonds devaient permettre de renforcer les activités visant à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, la priorité étant accordée aux programmes et projets exécutés à cet effet dans les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

61. En juin 1980, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'Administrateur du PNUD ont créé, par un mémorandum d'accord, un fonds d'affectation spéciale supplémentaire intitulé "Fonds d'affectation spéciale du

PNUD pour les projets financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme", l'Administrateur du PNUD étant chargé de son administration et de sa gestion.

62. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 39/125 du 14 décembre 1984, de liquider le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme mais d'en poursuivre les activités en créant le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui serait administré par le PNUD. A sa trente-deuxième session, en juin 1985, le Conseil d'administration a pris note des dispositions prises par l'Administrateur pour assumer la responsabilité du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à compter du 1er juillet 1985 16/.

63. Comme l'indique l'état XIV, les recettes totales de ce fonds se sont chiffrées à 8,6 millions de Dollars en 1988, et les dépenses à 7,6 millions de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'élevait à 7,3 millions de dollars, les allocations inutilisées représentant 7,2 millions de dollars.

64. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Compte de l'énergie du PNUD

65. A sa vingt-septième session, le Conseil d'administration avait autorisé l'Administrateur, à titre intérimaire, à rechercher et accepter des contributions volontaires pour entreprendre des projets visant à contribuer à satisfaire les besoins urgents en assistance des pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, dans le secteur de l'énergie, sans préjudice des arrangements futurs qui pourraient résulter de l'examen du fonctionnement du Fonds autorenouvelable pour l'exploration des ressources naturelles, examen prévu par le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/65, ou de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en 1981 17/.

66. Comme l'indique l'état XV, le total des recettes s'est élevé en 1988 à 4,6 millions de dollars et celui des dépenses à 4,8 millions de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'établissait à 5,6 millions de dollars, les allocations inutilisées se montant à 3,8 millions de dollars.

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

67. Les fonds ci-après ont été constitués par l'Administrateur en 1988 :

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique an 2000;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique;

16/ Ibid., 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), décision 85/35.

17/ Ibid., 1980, Supplément No 12 (E/1980/42/Rev.1), décision 80/27.

Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien;

Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales;

Coordination de la recherche agricole internationale;

Fonds d'affectation spéciale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du PNUD destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque";

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh.

Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement

68. L'Administrateur a créé ce fonds d'affectation spéciale en septembre 1982 pour financer les activités de formation en Union des Républiques socialistes soviétiques de spécialistes de pays en développement. Comme l'indique l'état XVII, le montant total des recettes s'est élevé en 1988 à 3,1 millions de dollars et celui des dépenses à 2,8 millions. A la fin de 1988, le solde du Fonds était de 2,5 millions de dollars, dont 0,8 million de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés

69. L'Administrateur a créé ce fonds le 5 décembre 1983 en vue de renforcer l'efficacité des tables rondes sur les pays les moins avancés, de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement afin d'exécuter les projets et programmes identifiés lors des tables rondes et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement qui figurent dans les programmes des pays les moins avancés mais pour lesquels le PNUD n'a pas les ressources nécessaires.

70. Comme l'indique l'état XVIII, les recettes totales se sont chiffrées à 190 428 dollars pour 1988 et les dépenses à 676 585 dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds était de 2,5 millions de dollars, le montant des allocations inutilisées s'élevant à 1,7 million de dollars.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition

71. A l'alinéa a) du paragraphe 1 de sa résolution 38/201 du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale avait décidé de liquider le Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies et d'allouer 70 % du reliquat au PNUD; ces fonds devaient servir à financer des projets qu'il est urgent de mettre en oeuvre, principalement dans les secteurs alimentaire et agricole, dans les pays victimes de la famine et de la malnutrition causées notamment par une sécheresse grave ou persistante; une attention particulière devait être accordée aux pays africains. L'Administrateur a créé ce fonds le 20 décembre 1983.

72. Comme l'indique l'état XIX, le total des recettes s'est élevé en 1988 à 649 477 dollars et celui des dépenses à 3,4 millions de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'établissait à 5,9 millions de dollars, dont 4,6 millions de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement

73. A l'alinéa c) du paragraphe 1 de sa résolution 38/201, l'Assemblée générale a décidé de transférer au PNUD 12 % du reliquat du Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies afin de promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement, en fonction des priorités fixées par ces pays. Depuis que l'Administrateur a créé ce fonds, le 31 décembre 1983, il a entamé des consultations avec les pays en développement par l'intermédiaire du Groupe des 77.

74. Par sa décision 41/457 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a pris note du vœu exprimé par le Groupe des 77, à savoir que le principal (la part inutilisée, qui, à cette date, s'élevait à 5 millions de dollars) soit préservé à perpétuité; seul l'intérêt perçu servirait donc à la mise en oeuvre de projets de type préinvestissement/faisabilité.

75. Comme l'indique l'état XX, le total des recettes s'est élevé en 1988 à 545 430 dollars et celui des dépenses à 558 429 dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'établissait à 6,4 millions de dollars, dont 552 238 dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique

76. L'Administrateur a créé ce fonds le 30 octobre 1984 afin de financer des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés commé suite aux dispositions pertinentes de la résolution 37/197 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1982, et de la Déclaration et du Programme d'action de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/39/402, annexe). Au paragraphe 5 de sa résolution 37/197, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de convoquer en 1984 une deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui serait chargée notamment "d'examiner les conséquences subies par l'économie des pays africains concernés et de leur fournir l'aide requise pour renforcer leur infrastructure

sociale et économique de manière qu'ils puissent assumer la charge d'un grand nombre de réfugiés et de rapatriés". Il est dit dans le Programme d'action de cette conférence que "le PNUD pourrait être prié, en raison de son rôle central de coordination dans le système des Nations Unies pour le développement et de ses liens étroits avec les communautés donatrices, de jouer aussitôt que possible un rôle de premier plan dans la coordination, l'exécution et le contrôle des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés, en association étroite avec ses partenaires et les autres donateurs" (voir A/39/402, annexe, partie II, par. 11).

77. Comme l'indique l'état XXI, le total des recettes s'est élevé en 1988 à 530 397 dollars et celui des dépenses à 1,9 million de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds s'établissait à 4,9 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique

78. Ce fonds a été créé par l'Administrateur le 21 novembre 1984 pour répondre à sa propre préoccupation et à celle de la communauté internationale devant la crise économique et sociale qui touche de nombreux pays d'Afrique, préoccupation qui a trouvé son expression, notamment, dans la résolution 38/199 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, sur les mesures spéciales pour le développement économique et social de l'Afrique dans les années 80, et dans la décision 84/18 du Conseil d'administration du PNUD, en date du 29 juin 1984, sur la crise économique et sociale en Afrique. Les ressources du Fonds doivent servir à financer des projets d'assistance technique et des projets d'aide à l'investissement pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique.

79. Comme l'indique l'état XXII, le total des recettes s'est élevé en 1988 à 11 971 dollars et celui des dépenses à 1,7 million de dollars. A la fin de 1988, le solde du Fonds était de 1,7 million de dollars, dont 1,2 million de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale pour la contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière de Sumbe

80. L'Administrateur a créé ce fonds le 19 mars 1984 en vue de faire du Centre angolais de formation pétrolière un centre régional destiné à répondre aux besoins de formation de la main-d'oeuvre des industries pétrolières des pays participant à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe. Ce centre permet aux instructeurs d'améliorer leur aptitude à la formation et fournit le matériel pédagogique nécessaire.

81. Comme l'indique l'état XXIII, il n'y a eu ni recettes ni dépenses en 1988. Le solde du Fonds était de 393 040 dollars, dont 50 001 dollars d'allocations inutilisées.

Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

82. Les autres fonds constitués par l'Administrateur sont les suivants :

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance à des projets de la Banque mondiale - état XXIV

Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD - état XXV

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages au Bangladesh - état XXV

Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes - état XXV

Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le programme pakistanais de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements des utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification du Costa Rica - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine pour la gestion de l'aide alimentaire - état XXV

Fonds d'affectation spéciale PNUD/United Support of Artists for Africa - état XXV

Fonds d'affectation spéciale France/PNUD pour le Programme PNUD/Banque mondiale d'évaluation des ressources énergétiques - état XXV

Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution - état XXV

Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétérinaire à Rushashi - état XXV

Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique - état XXV

Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) - état XXV

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique - état XXV

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour appuyer le projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali" - état XXV

Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion (SAPAM) - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonctionnaires de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier - état XXV

Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale - état XXV

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements des utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique (aucune activité en 1988)

Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT) - état XVI

Autres Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

83. Les autres Fonds d'affectation spéciale ci-après, gérés par le PNUD, figurent dans l'état XXVI :

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho - état XXVI

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland (aucune activité en 1988)

Programme d'étude des questions de développement (PNUD) - état XXVI

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale du 7 décembre 1946 et à l'article XVII du règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 1988.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII et à l'annexe du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le contrôle s'est déroulé au siège du PNUD à New York, et dans les bureaux extérieurs suivants : Brésil, Egypte, Inde, Lesotho, Mali et Viet Nam.
3. Le Comité des commissaires aux comptes a maintenu sa pratique habituelle consistant à rendre compte des résultats des contrôles effectués dans les bureaux extérieurs et au siège en envoyant à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Il a pu ainsi entretenir un dialogue permanent avec l'Administration. Conformément à l'article 12.9 du règlement financier, le Comité a fait appel aux services de deux cabinets d'experts-comptables pour des missions déterminées.
4. Les sections suivantes traitent de questions qui doivent, selon le Comité, être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Toutes nos observations ont fait l'objet d'échanges de vues avec l'Administration, dont les commentaires ont été repris, s'il y avait lieu, dans le présent rapport.
5. Le rapport est divisé en deux parties couvrant respectivement la vérification des états financiers et les questions de gestion.

Résumé des recommandations

6. Nous recommandons les mesures correctives suivantes, présentées par ordre de priorité :
 - a) De nouveaux efforts devraient être faits pour obtenir à temps les états vérifiés de dépenses encourues par les agents d'exécution pour le compte du PNUD de telle sorte que les commissaires aux comptes puissent émettre leur opinion sur les états financiers du Programme. Il faudrait en particulier établir des procédures adéquates et les mettre en oeuvre pour que les dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements soient dûment vérifiées au 31 décembre (voir par. 56 et 57);
 - b) Il faudrait ajuster les écarts observés au 31 décembre entre, d'une part, les dépenses financées au moyen des contributions de contrepartie en espèces et le solde inutilisé de ces contributions et, d'autre part, les données relatives aux différents projets communiqués par les agents d'exécution (voir par. 76);
 - c) Il faudrait établir et appliquer des directives exhaustives et précises qui clarifient la distinction entre les dépenses administratives, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses relatives aux programmes présentées dans l'état I (voir par. 47 et 48);

d) Il faudrait revoir les directives régissant la gestion de la trésorerie afin de limiter le risque de change et de renforcer les procédures prévues pour les opérations de change (voir par. 85 à 92);

e) Il faudrait revoir la politique du personnel de façon à répartir les effectifs entre les divers bureaux extérieurs sur la base d'une analyse quantitative du travail à accomplir et à encourager les mouvements de personnel d'une région à l'autre ainsi que du siège vers les bureaux extérieurs (voir par. 110 et 111);

f) Il faudrait imposer une discipline budgétaire plus stricte (voir par. 83);

g) Il faudrait préciser les règles comptables applicables à la comptabilisation par les agents d'exécution et les services du siège des engagements non réglés au 31 décembre, le tout étant d'éliminer l'incertitude qui, pour les raisons exposées dans le présent rapport, entache les dépenses indiquées (voir par. 67).

Résumé des conclusions

7. Il apparaît qu'une partie des dépenses d'administration et d'appui aux programmes ne sont pas classées comme elles devraient l'être dans l'état I, où elles figurent dans les dépenses relatives aux programmes. Les directives publiées à ce sujet par l'Administration ne sont ni complètes ni intégralement appliquées. Le résultat est qu'il subsiste un doute quant à la nature de quelque 6 millions de dollars de dépenses comprises dans les dépenses relatives aux programmes.

8. L'examen des états vérifiés des dépenses relatives aux programmes communiqués par les agents d'exécution du système des Nations Unies a permis de constater que, sur ce point, il n'y avait aucune erreur importante dans les états financiers présentés par le PNUD pour les années 1986 et 1987 considérées ensemble.

9. En 1988, un plus grand nombre d'agents d'exécution ont présenté en temps utile des états vérifiés des dépenses relatives aux programmes. Toutefois, la part de ces dépenses qui n'a pas été vérifiée demeure trop élevée pour que nous puissions approuver les comptes sans réserve.

10. Les procédures qui devaient permettre d'obtenir des états vérifiés des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements n'ont toujours pas été élaborées et le service spécialisé qui devait les mettre en oeuvre n'est pas opérationnel.

11. Qu'il s'agisse des dépenses administratives ou des dépenses relatives aux programmes, les critères de comptabilisation des engagements non réglés se prêtent à des abus. En outre, dans le cas des dépenses d'équipement et des contrats de sous-traitance, les règles appliquées s'écartent des principes comptables généralement admis.

12. La politique officielle de répartition des contributions au titre de la participation aux coûts souffre d'exceptions nombreuses et substantielles. Nous recommandons de la modifier de façon à retenir comme critère la part de ces contributions dans le budget global des projets, ce qui serait à la fois plus simple et plus logique.

13. Les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs viennent en diminution des dépenses dans l'état I, alors qu'elles devraient figurer dans les "recettes".
14. La valeur actuelle des indemnités que le PNUD aura à payer au départ de fonctionnaires dans les années à venir est estimée par l'Administration à 16 millions de dollars des Etats-Unis. L'Administration a omis d'indiquer cet élément de passif dans une note aux états financiers.
15. Un certain nombre de fonds d'affectation ponctuelle ont dépensé plus que les contributions reçues en 1988.
16. La qualité des données relatives aux dépenses imputables sur les contributions de contrepartie en espèces s'est nettement améliorée en 1988. Toutefois, les pièces justificatives dont on disposait ne concordaient ni avec le montant de ces dépenses, ni avec le solde inutilisé des contributions de contrepartie en espèces. Nous avons donc dû assortir notre opinion d'une réserve à cet égard.
17. Du fait d'une augmentation considérable du taux d'exécution des projets, la part des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses totales est tombée de 16,5 % en 1987 à 15,6 % en 1988.
18. On observe encore des failles dans le contrôle budgétaire : au 31 décembre, sur 114 bureaux extérieurs, 35 avaient dépassé leur allocation de crédits (contre 23 en 1987).
19. Les dépenses non réglées n'étant pas régulièrement comptabilisées, les agents certificateurs des bureaux extérieurs ne sont pas toujours en mesure de s'acquitter convenablement de leurs fonctions.
20. Il n'y a pas de lien très clair entre les ressources extra-budgétaires et les activités extra-budgétaires, et lorsque les dépenses budgétaires dépassent les allocations de crédit, elles sont souvent imputées sur les ressources extra-budgétaires qui sont disponibles. La discipline budgétaire s'en trouve affaiblie. Nous recommandons que les crédits budgétaires et les ressources extra-budgétaires soient regroupées en une allocation de crédit unique couvrant l'ensemble des besoins avérés des bureaux extérieurs.
21. Les directives qui régissent actuellement la gestion de la trésorerie ne définissent pas clairement la politique de l'organisation et ne peuvent donc constituer un outil d'aide à la décision pour les responsables des opérations de change et de placement.
22. En outre, les procédures prévues pour de telles transactions (mise en concurrence des banques, perte maximum autorisée, nombre de grandes banques avec lesquelles traiter, limites par banque) ne sont pas toujours aussi précises qu'il le faudrait.
23. Il en résulte que les placements sont répartis entre différentes devises en fonction de l'évolution attendue des marchés des changes, ce qui semble exposer inutilement l'organisation à des risques de change.
24. La durée moyenne des placements est trop courte.

25. Nous recommandons de revoir la politique actuelle afin de limiter le risque de change et de mettre en place des procédures plus strictes.
26. Trop peu de fonctionnaires sont mutés d'une région à l'autre, la durée des affectations au siège est trop longue, et les grandes directives qui régissent la gestion du personnel ne sont plus en harmonie avec les pratiques actuelles.
27. Le programme de formation d'administrateurs auxiliaires à titre temporaire est maintenant bien davantage une source de recrutement supplémentaire qu'un véritable programme de formation. Les objectifs et l'ampleur du programme devraient être revus en conséquence.
28. En ce qui concerne les services de consultants, nous avons procédé à un sondage d'où il ressort que, dans une large mesure, les directives applicables ne sont pas respectées, en particulier celles relatives à l'évaluation des consultants.
29. Les bureaux extérieurs passent souvent des accords de services spéciaux lorsqu'ils engagent du personnel temporaire au lieu d'établir les contrats normalement prévus en pareil cas.
30. En analysant la répartition des effectifs entre les bureaux extérieurs, nous avons constaté de grandes différences que la charge de travail ne justifie pas. Le rapport entre le chiffre indicatif de planification (CIP) et les effectifs varie de 1 à 4. Nous recommandons de procéder dorénavant à une analyse quantitative approfondie de la charge de travail, qui doit devenir un critère déterminant de la dotation en personnel.
31. Il n'existe aucune liste exhaustive des publications et il n'y a pas non plus de cadre général qui permette d'établir un ordre de priorité et de répartir les ressources entre les publications existantes ou prévues.
32. Les ressources du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sont partagées entre un très grand nombre de petits projets. Cette dispersion explique en partie le fait que les dépenses administratives représentent une part excessive des dépenses totales.
33. Les activités de l'UNIFEM et de la Division de la femme et du développement sont largement redondantes.
34. Le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles ne peut fonctionner sur une base autorenouvelable.
35. La formule adoptée pour déterminer le nombre maximum de nouveaux projets pouvant être financés par le Fonds autorenouvelable (la formule dite "du tiers") n'est plus valable.
36. Les budgets des projets souffrent d'un excès d'optimisme dans l'échelonnement des dépenses et d'une sous-estimation des coûts.
37. Les lenteurs enregistrées dans l'exécution des projets peuvent être dues à plusieurs causes : les contributions de contrepartie des gouvernements sont inadéquates ou fournies avec retard, le recrutement ou l'approbation des experts pose des difficultés ou les projets sont mal conçus.

38. On observe une forte tendance à multiplier les projets pour que le PNUD soit présent dans tous les domaines du développement et à éparpiller les ressources sur un très grand nombre de petits projets, notamment quand les ressources affectées aux programmes sont limitées.

39. L'exécution des projets d'informatisation s'est améliorée. Toutefois, il manque encore un plan stratégique à long terme et le Groupe consultatif de cadres sur les systèmes d'information n'est pas en mesure de jouer le rôle d'un comité directeur à part entière.

40. La gestion des projets informatiques présente encore de graves lacunes, dont la mise en place du système intégré de gestion fournit de bons exemples.

41. Les cas de fraude qui ont été signalés à maintes reprises donnent à penser qu'il faudrait faire respecter plus rigoureusement les procédures concernant l'établissement des bordereaux de livraison, la conservation des chéquiers et le dénombrement des articles "tentants" (bons d'essence, par exemple).

PREMIERE PARTIE

Etats financiers

Distinction comptable entre les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de fonctionnement

42. Les dépenses indiquées dans l'état I relèvent de trois catégories distinctes : les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes remboursables aux agents d'exécution et les dépenses d'administration et d'appui aux programmes encourues par le PNUD, ces dernières étant dénommées dépenses de fonctionnement dans le présent rapport. Etant donné que le pourcentage des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses totales est considéré comme un indicateur clef par le Conseil d'administration et que l'opinion du Comité porte sur la distinction entre ces trois catégories dans l'état I, il y a lieu de faire les observations suivantes.

43. Le Comité des commissaires aux comptes indiquait déjà dans son rapport sur les états financiers de 1987 que, à son avis, une part importante des dépenses d'administration et d'appui aux programmes figuraient à tort dans l'état I comme des dépenses relatives aux programmes. Nous avons revu cette question en 1988 et sommes arrivés à la conclusion que rien n'avait été fait pour clarifier les données présentées dans l'état I :

a) En ce qui concerne les projets d'appui logistique aux programmes, on n'a pas revu les directives de 1984 bien que, de l'aveu même de l'Administration, leur application pose des "problèmes" quant à la distinction à faire entre dépenses de fonctionnement et dépenses relatives aux programmes, et certaines pratiques antérieures n'ont pas été abandonnées. La vérification des comptes des bureaux extérieurs a révélé que des programmes d'appui logistique récemment lancés couvraient en fait des dépenses administratives. Chaque cas a été signalé à l'Administration. Dans l'un d'entre eux, le descriptif du projet spécifiait que les dépenses prévues découlaient des attributions normales du PNUD et devaient être imputées au budget administratif de l'exercice biennal suivant (1990-1991);

b) En ce qui concerne les projets composites, aucune directive n'a été arrêtée et la situation reste inchangée. En 1988, le montant total des dépenses afférentes aux projets d'appui logistique et aux projets composites s'est élevé à 2 640 000 dollars;

c) En examinant les comptes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), nous avons relevé des pratiques similaires (voir par. 117);

d) En ce qui concerne les postes du siège dont le coût a été imputé au budget des projets, leur nombre (y compris ceux relatifs aux fonds d'affectation spéciale) est passé de 48 en 1987 à 79 en 1988 et à 97 en 1989. Ce dernier chiffre représente 9,6 % des effectifs actuels du siège (tels qu'ils ressortent des tableaux d'effectifs établis pour les activités de base et les autres activités). En outre, au début de 1988, il a été décidé d'imputer le coût des locaux associés à ces postes au budget des projets correspondants. Nous estimons que les dépenses en question ont représenté, au bas mot, 3,5 millions de dollars en 1988.

44. A la suite des observations formulées précédemment par le Comité, l'Administration a élaboré, en octobre 1988, des directives régissant la création de postes basés au siège mais imputés au budget des projets. Elle a rangé ces postes dans trois catégories : a) ceux dont le Conseil d'administration a explicitement autorisé l'imputation au budget d'un projet; b) ceux affectés à une unité administrative chargée de l'exécution d'un projet et devant se trouver à New York; c) ceux dont les titulaires fournissent des services d'appui technique qui justifient leur présence à New York. La création ou le maintien de tous ces postes doit être approuvé par la Division des finances, qui a également commencé, en novembre 1988, à approuver rétroactivement ceux qui existaient déjà. Cette opération n'était pas terminée au moment de la vérification, mais nous avons constaté qu'elle n'avait amené aucun changement dans le statut des postes déjà passés en revue. En fait, il semblerait que les nouvelles directives aient été vues comme une occasion d'augmenter le nombre de postes du siège imputés au budget des projets, comme le montrent les chiffres susmentionnés. L'accroissement est aussi dû au fait que les directives ne sont pas assez précises pour que la Division des finances puisse effectivement contrôler la création ou le maintien de ces postes. Même la disposition prévoyant leur approbation par le Conseil d'administration a été interprétée dans le sens le plus large.

45. Les 14 postes (5 postes d'appui technique et 9 postes d'agent des services généraux) imputés au budget des projets financés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en sont un bon exemple. Le fait qu'en 1981, il était mentionné dans un document de l'Assemblée générale que les dépenses d'administration et d'appui du Fonds seraient financées par les ressources générales du Fonds, a été considéré comme valant l'approbation du Conseil d'administration. Pour se faire une idée juste des montants en cause, que nous avons estimés à 700 000 dollars, il convient de les rapporter au montant des dépenses administratives du FENU (3,2 millions de dollars) et au montant total de ses dépenses (37 millions de dollars).

46. En examinant les documents présentés pour étayer les demandes d'approbation des 79 postes imputés au budget de projets en 1988, nous avons constaté que 30 demandes n'étaient pas accompagnées des pièces nécessaires et que sur les 49 autres, 15 seulement étaient justifiées.

47. L'Administration a expliqué que la vocation principale du PNUD étant l'exécution de programmes, il était difficile de tirer une ligne claire entre les dépenses relatives aux programmes et les dépenses administratives. Nous concédons bien volontiers ce point, mais nous n'en restons pas moins convaincus qu'il faut faire une distinction entre les dépenses relatives aux projets et les dépenses de fonctionnement du PNUD pour que la répartition faite dans l'état I ait un sens. Il est trompeur, d'un point de vue comptable, d'imputer une partie importante de ces coûts, qu'il s'agisse de dépenses de nature administrative ou de dépenses d'appui aux programmes, à des projets individuels.

48. Nous sommes d'avis qu'il faudrait élaborer des directives précises clarifiant la nature des grandes catégories de dépenses, et qu'elles devraient être communiquées au Conseil d'administration du PNUD. Ces directives devraient spécifier, par exemple, si les frais de voyage d'un fonctionnaire du PNUD participant à la mission d'évaluation d'un projet sont imputables au budget administratif ou au budget du projet, et si les frais liés à la participation d'agents d'exécution à des missions de soutien sont des dépenses d'appui aux programmes ou des dépenses relatives aux projets. Une fois approuvés, les principes arrêtés devraient être appliqués de façon cohérente d'une année sur l'autre.

Vérification des dépenses relatives aux programmes

Vérification des dépenses relatives aux programmes encourues par les agents d'exécution du système des Nations Unies

49. Comme expliqué dans les rapports précédents 1/, le Comité des commissaires aux comptes a besoin de renseignements émanant d'autres vérificateurs externes pour rassembler assez d'informations probantes sur les dépenses relatives aux programmes indiquées par le PNUD. Le fait que les agents d'exécution du système des Nations Unies n'aient pas remis leurs états financiers vérifiés avant la clôture des comptes du PNUD ni avant que nous émettions notre opinion nous a amenés à émettre une réserve sur les comptes de 1987.

50. Toutefois, nous avons pu par la suite passer en revue les états vérifiés relatifs à 1987, qui avaient tous été reçus au 31 décembre 1988. Nous n'y avons relevé aucun ajustement qui aurait eu une incidence notable sur les états financiers du PNUD pour 1987. Pour ce qui est des agents dont les comptes sont vérifiés tous les deux ans, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le montant des dépenses relatives aux programmes indiqué pour la seule année 1987 dans la mesure où leurs vérificateurs externes n'émettent pas d'opinion au milieu de l'exercice biennal. En revanche, nous pouvons confirmer que, pour les années 1986 et 1987 réunies, le montant total des dépenses relatives aux programmes exécutés par des organismes des Nations Unies qui était indiqué dans les états financiers établis par l'Administration du PNUD est dûment étayé par les états vérifiés produits par ces agents d'exécution et que, partant, il n'appelle pas de réserve.

51. Nous sommes néanmoins tenus de maintenir la réserve que nous avons émise sur les comptes de 1986 et de 1987 car d'autres composantes des dépenses relatives aux programmes, telles que celles encourues par les gouvernements, n'ont toujours pas été corroborées par des informations probantes, bien qu'elles représentent des montants significatifs.

52. Les dépenses relatives aux programmes encourues par des agents d'exécution du système des Nations Unies en 1988 et non vérifiées au moment de la signature du présent rapport représentent 32,4 % des dépenses relatives aux programmes (y compris les dépenses d'appui), et 27,1 % des dépenses totales indiquées dans l'état I. Les principaux organismes concernés sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Par conséquent, la vérification n'est pas suffisamment étendue pour que nous puissions formuler une opinion sans réserve sur les états financiers de 1988.

53. Il convient de souligner que la situation varie beaucoup suivant que les agents font rapport tous les ans ou tous les deux ans :

a) Pour les agents ayant adopté un exercice biennal, nous avons proposé qu'un examen limité soit effectué en 1988 (au milieu de l'exercice), une procédure acceptable qui devait permettre de certifier les dépenses de tous les agents importants. Or, seules l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont fait parvenir en temps utile des états vérifiés (qui couvraient 11 % des dépenses relatives aux programmes encourus en 1988). Malgré cela, il est désormais prouvé que la solution proposée (examen limité au milieu de l'exercice biennal) est applicable;

b) En ce qui concerne les agents d'exécution ayant un exercice annuel, les états vérifiés ont été reçus à temps.

Vérification des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements

54. A sa trente-cinquième session, en juin 1988, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations de l'Administrateur tendant à réviser les méthodes de comptabilité, d'établissement des rapports et de vérification des comptes applicables aux projets exécutés par les gouvernements, et a autorisé la création, au sein de la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion, d'un petit service comprenant deux administrateurs bénéficiant de services d'appui, qui devaient être chargés de faire respecter les directives arrêtées en matière de vérification. Un budget annuel de 300 000 dollars a été approuvé à cette fin pour 1988, 1989 et 1990. Le but était de mettre en place une nouvelle procédure garantissant que les dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements seraient vérifiées comme il convient en fin d'exercice, ce qui n'avait pas été le cas en 1986 ni en 1987.

55. On ne peut faire état d'aucune amélioration notable en 1988. Le service prévu n'a pas été créé avant le 1er mai 1989, date à laquelle un administrateur y a été affecté, et aucune initiative n'a été prise pour la clôture des comptes de 1988. Les rapports vérifiés sur l'exécution des projets reçus à la fin d'avril 1989 ne représentaient que 1,2 % des rapports attendus. Autrement dit, la quasi-totalité des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements (96 millions de dollars, soit 10,4 % des dépenses relatives aux programmes et 8,6 % des dépenses totales) ne sont pas étayées par des informations probantes. Comme pour les comptes de 1986 et 1987, nous nous trouvons de ce fait considérablement gênés au moment de formuler notre opinion.

56. Bien que le Comité n'ait pas été consulté lors de l'élaboration des directives concernant la vérification des dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements qui ont été approuvées par le Conseil d'administration sur la recommandation de l'Administrateur, nous avons fait certaines recommandations pour qu'elles satisfassent aux normes de vérification externe.

57. En ce qui concerne l'ensemble des dépenses encourues par les agents d'exécution, la situation peut se résumer comme suit :

<u>Dépenses de 1988 relatives aux programmes</u> <u>(y compris les dépenses d'appui)</u>		
	<u>Répartition des</u> <u>dépenses encourues</u>	<u>Pourcentage de</u> <u>dépenses vérifiées</u>
	%	%
Organismes des Nations Unies ayant un exercice biennal	61,7	29,3
Organismes des Nations Unies ayant un exercice annuel	27,9	27,7
Gouvernements	10,4	-
Total	<u>100,0</u>	<u>57,0</u>

Comptabilisation des dépenses relatives aux programmes
exécutés par les gouvernements

58. Les dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements indiquées dans l'état I sont établies à partir des états intitulés "Situation des fonds" et des rapports vérifiés sur l'exécution des projets présentés par les gouvernements intéressés. En 1986 et 1987, toutes les sommes directement versées par le PNUD pour le compte des gouvernements (dépenses effectuées directement par le siège et les bureaux extérieurs du PNUD ou les organismes coopérateurs) avaient été comptabilisées dans l'état II, à la rubrique "Sommes à recevoir - Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements", en attendant l'arrivée des rapports correspondants sur l'exécution des projets, et ce, en dépit du fait que les montants en cause représentaient de toute évidence des dépenses de l'année. On a redressé les comptes en 1988; un débit de 5 249 677 dollars se rapportant à 1987 et aux années antérieures a été annulé et cette somme a été comptabilisée comme une dépense de 1988. En réalité, pour procéder correctement, il aurait fallu inscrire ce montant sur une ligne distincte dans l'état I, sous la rubrique "Ajustement des dépenses relatives aux programmes afférentes aux exercices antérieurs". L'Administration a accepté d'en faire mention dans la note 10 a) aux états financiers.

59. En ce qui concerne les rapports sur l'exécution de projets par des gouvernements, aucune amélioration n'a été observée. Le PNUD n'a reçu que 330 rapports avant la clôture de ses comptes (37,6 % des projets en cours en 1988) contre 497 en 1987 (68 % des projets en cours en 1987). En conséquence, le solde du compte "Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements" comprend aussi bien les avances versées à ceux-ci au titre des dépenses relatives aux programmes pour 1988

(5 308 510 dollars) que des avances faites en 1987 ou avant et qui ont peut-être été utilisées mais ne peuvent être régularisées parce que les rapports sur l'exécution des projets correspondants n'ont pas encore été reçus (5 735 336 dollars). Nous ne sommes pas en mesure de dire avec précision de combien est surestimé ce chiffre de 5 735 336 dollars qui figure dans les sommes à recevoir au titre des dépenses de 1987 ou d'années antérieures relatives aux programmes.

Comptabilisation des engagements non réglés

60. Le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives données par le PNUD aux agents d'exécution précisent la méthode comptable à appliquer suivant la nature de la dépense. Ces deux dernières années, nous avons fait observer à l'Administration que les principes comptables retenus pour la comptabilisation des engagements non réglés s'écartaient des principes comptables généralement admis, d'une part dans le cas de l'équipement (les commandes d'équipement sont assimilées à des dépenses de l'année considérée quand bien même la livraison n'intervient que l'année suivante) et d'autre part, dans le cas des contrats de sous-traitance.

61. Lors de sa réunion de novembre 1988, le Groupe des vérificateurs externes a recommandé de faire une étude sur la nature et la portée des abus auxquels pouvait éventuellement donner lieu la comptabilisation des engagements non réglés et de lui en rendre compte en 1989. En conséquence, dans la communication que nous leur avons adressée en fin d'année, nous avons demandé aux vérificateurs externes des comptes des agents d'exécution d'analyser les engagements annulés en 1988 et les années antérieures. Nous avons nous-mêmes effectué ce travail sur les comptes du Bureau des services d'appui aux projets (BSP). Cette étude a montré que les dépenses annuelles indiquées par la plupart des agents d'exécution étaient régulièrement et sensiblement gonflées puisque les économies réalisées sur les engagements non réglés des années antérieures s'élevaient en moyenne à 17 % en 1988 et à 20 % en 1987. Le pourcentage moyen d'économies réalisées sur les dépenses des années antérieures était de 4,3 % en 1988 et de 5,3 % en 1987.

62. Si l'on examine la situation agent par agent, on constate que le pourcentage d'économies par rapport aux engagements non réglés des années antérieures est parfois très important, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants : 39 % en 1988 et 40 % en 1987 pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 18 % en 1988 et 30 % en 1987 pour le Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) et 31 % en 1988 et 29 % en 1987 pour le BSP.

63. Le pourcentage d'économies par rapport aux dépenses des années antérieures a atteint 9,7 % en 1988 et 7,9 % en 1987 pour la CNUCED, 6 % en 1988 et 8,8 % en 1987 pour le DCTD et 9,1 % en 1988 et 8,4 % en 1987 pour le BSP.

64. Nous n'avons pu analyser les écarts constatés que dans le cas du BSP. Il ressort des sondages effectués que 40 % environ des économies réalisées en 1988 au titre des engagements non réglés de 1987 correspondaient effectivement à des annulations et que les 60 % restants figuraient à nouveau parmi les engagements non réglés au 31 décembre 1988. Nous avons aussi examiné les engagements non réglés à cette date qui se rapportaient aux dépenses relatives aux programmes exécutés par le BSP. D'après nos sondages, 30 % des engagements non réglés relatifs à des projets financés par les CIP, 61 % de ceux relatifs aux projets du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et 40 % de ceux relatifs aux

projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique n'avaient pas été comptabilisés conformément aux directives du PNUD.

65. Le fait que de telles "marges" soient courantes est le signe que les principes comptables du PNUD présentent des lacunes, ce dont nous avons fait la remarque à l'Administration. Le non-respect du critère de la livraison pour la comptabilisation des engagements non réglés en est un exemple. Les directives actuelles permettent de passer une commande et de comptabiliser l'engagement correspondant une année donnée, d'annuler l'engagement l'année suivante et de l'inscrire à nouveau dans les comptes au 31 décembre de l'année en question, sans qu'il soit jamais tenu compte de la livraison. Qui plus est, il est possible : a) de passer des commandes supérieures aux crédits alloués au projet pour l'année considérée; b) de comptabiliser une commande en dépense jusqu'à concurrence du montant révisé au 31 décembre de l'allocation de crédit pour l'année considérée, le solde étant reporté sur les exercices ultérieurs.

66. En ce qui concerne le budget administratif du PNUD, nous avons relevé des pratiques analogues dans plusieurs bureaux extérieurs. Nous avons constaté que certains d'entre eux comptabilisaient comme engagements non réglés au 31 décembre le solde non dépensé de leur allocation de crédits, quels que soient leurs engagements effectifs.

67. En application de l'alinéa b) v) du paragraphe 6 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, nous recommandons à nouveau que le PNUD révise ses méthodes de comptabilisation des engagements pour adopter des principes comptables qui ne puissent donner lieu à des abus. A cet égard, le mieux serait de s'en tenir aux principes comptables généralement admis, qui sont fondés sur le critère de la livraison des biens et des services.

Imputation des dépenses relatives aux programmes sur les contributions au titre de la participation aux coûts

68. Les dépenses relatives aux programmes indiquées dans l'état I sont réparties entre sept catégories de ressources dont les plus importantes sont les "chiffres indicatifs de planification" (CIP) et les "contributions au titre de la participation aux coûts". L'imputation de dépenses sur ces dernières a une incidence sur le montant des ressources non utilisées (contributions au titre de la participation aux coûts et ressources générales) figurant à l'état II et sur celui des recettes accessoires (qui comprennent les produits financiers provenant du placement du solde du compte des ressources générales) et des recettes extra-budgétaires (qui comprennent les produits financiers provenant du placement du solde non utilisé des contributions au titre de la participation aux coûts).

69. D'après le Manuel des programmes et projets, la répartition des dépenses en fin d'année se fait en fonction de deux critères : premièrement, les fonds disponibles au titre de la participation aux coûts et deuxièmement, le montant des dépenses inscrites au budget du projet considéré pour l'année écoulée. Cette règle admet des exceptions, mais il n'est pas précisé dans quelles conditions. D'après la vérification par sondage que nous avons effectuée pour 1988, les exceptions ont été nombreuses et importantes, mais elles n'ont pas été clairement justifiées. Elles s'expliquent en partie par le souci d'atteindre l'objectif fixé pour l'exécution des projets financés par les CIP (ce qui conduit à imputer moins de dépenses sur les contributions au titre de la participation aux coûts). Elles

s'expliquent aussi par la pratique consistant à imputer certains objets de dépense sur les fonds reçus au titre de la participation aux coûts, contrairement aux dispositions du Manuel des programmes et projets qui stipulent que ces contributions et les fonds du PNUD sont pleinement intégrés dans le budget global du projet "et ne sont donc pas affectés à un apport déterminé ou à un poste spécifique de ce budget".

70. Nous recommandons de respecter plus rigoureusement la règle et de n'accepter d'exceptions que si elles sont justifiées avec pièces à l'appui, le but étant que la ventilation des dépenses relatives aux programmes soit cohérente d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la procédure actuelle nous semble excessivement lourde, en raison notamment du fait qu'il faut tenir compte du montant annuel des dépenses inscrites aux budgets des projets. En conséquence, nous recommandons aussi de modifier la règle de façon à répartir les dépenses en fonction de la part des contributions de participation aux coûts dans le financement global (pluriannuel) du projet, ce qui serait à la fois plus simple et plus significatif.

Présentation des états financiers sur la base de montants bruts au lieu de montants nets

71. En 1986 et 1987, le Comité des commissaires aux comptes a assorti son opinion de réserves dont l'une tenait au fait que les états financiers ne faisaient pas apparaître le montant brut des dépenses d'administration, mais leur montant net après déduction des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et des remboursements des dépenses d'appui aux programmes.

72. Etant donné que les états financiers pour 1988 font apparaître le montant brut des dépenses imputées sur le budget biennal, nous n'avons plus de réserve à formuler à ce titre.

73. Néanmoins, les recettes mentionnées plus haut sont portées en diminution des dépenses dans l'état I, au lieu de figurer sur la ligne appropriée dans la partie relative aux recettes. Nous recommandons de modifier la présentation de l'état I.

Dettes éventuelles

74. Le Groupe des vérificateurs externes a recommandé d'indiquer dans les états financiers le montant des dettes éventuelles constituées par les indemnités que le PNUD devra verser au départ de fonctionnaires dans les années à venir. L'Administration a chiffré ces éléments de passif à 14 millions de dollars pour les primes de rapatriement et à 2 millions de dollars pour les indemnités de licenciement. Nous avons recommandé que, dorénavant, ces estimations soient publiées dans une note aux états financiers.

Fonds d'affectation ponctuelle

75. Un certain nombre de fonds d'affectation ponctuelle qui étaient déficitaires depuis quelques années l'étaient toujours au 31 décembre 1988. A cette date, le solde négatif cumulé de huit de ces fonds qui étaient rattachés au BNUS, au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) atteignait 5 645 114 dollars. Il y a donc eu une réduction importante de ce solde, qui s'élevait à 10 062 153 dollars au 31 décembre 1987. Il n'en reste pas moins que le déficit de cinq de ces fonds était plus élevé à la fin de 1988 qu'à la fin de 1987. La raison en est qu'on a dépensé plus que les contributions reçues et que, dans un cas, on a engagé des

dépenses bien qu'aucune contribution n'ait été annoncée pour l'année considérée ni les années précédentes. Nous tenons à souligner à cet égard que la création d'un fonds d'affectation spéciale ne doit être acceptée que sur la base du financement intégral et que l'Administration est habilitée à modifier les activités concernées, voire à les supprimer, si les fonds attendus ne sont pas versés.

Comptabilisation des contributions de contrepartie en espèces

76. Dans sa réponse aux observations du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de 1987, l'Administration avait reconnu qu'il n'existait pas de ventilation par projet des dépenses financées par ces contributions et s'était engagée à s'attaquer au problème en 1988, en mettant sur pied une base de données et une procédure informatisée spécifiques.

77. Pour la clôture des comptes de 1988, les agents d'exécution ont été invités à présenter un tableau supplémentaire faisant ressortir, projet par projet, le montant en monnaie locale des dépenses financées à l'aide des contributions de contrepartie versées en espèces par le Gouvernement. On n'a cependant pas pu rapprocher leurs chiffres du solde non utilisé des fonds alloués aux différents projets.

78. Autrement dit, malgré les progrès réalisés, nous demeurons dans l'impossibilité d'émettre une opinion sans réserve à ce sujet en l'absence de pièces justificatives suffisantes étayant soit le montant des dépenses imputées sur les contributions de contrepartie en espèces qui figure dans l'état I et le tableau 5 (9 917 474 dollars), soit le solde des ressources non utilisées au 31 décembre 1988, qui figure dans l'état II (12 658 436 dollars).

Présentation des états financiers

79. Dans notre rapport sur les comptes de 1987 1/, nous recommandions de renvoyer tous les états concernant les fonds d'affectation spéciale en fin de rapport, après l'ensemble des états et tableaux intéressant le PNUD proprement dit. L'Administration avait répondu qu'elle étudierait la question mais, en dépit de l'augmentation du nombre de fonds d'affectation spéciale (55 en 1988 contre 33 en 1985) et de fonds d'affectation ponctuelle (46 en 1988 contre 37 en 1985), le PNUD a décidé de ne rien changer à sa manière de faire en attendant le résultat de l'opération de normalisation demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de sa résolution 43/216 en date du 21 décembre 1988.

80. Nous avons recommandé de modifier l'état I pour en améliorer l'exactitude et la clarté. Nous avons fait les suggestions suivantes :

a) Les dépenses budgétaires et les dépenses extra-budgétaires ne devraient pas figurer sur deux lignes, mais sur une seule, dans la mesure où, comme il est indiqué ci-après au paragraphe 84, elles sont gérées comme un tout pour assurer une utilisation optimale de l'ensemble des ressources;

b) Etant donné que le montant des économies réalisées sur les engagements non réglés des années antérieures est considérable (voir par. 61 et 62 ci-dessus), il ne devrait pas être déduit des dépenses de l'année écoulée, mais figurer entre parenthèses juste en dessous du montant total des dépenses relatives aux programmes, qu'il viendrait diminuer.

DEUXIEME PARTIE

Questions de gestion

Budget

Tendances budgétaires

81. Au cours de la vérification, nous avons examiné l'évolution des tendances budgétaires. Pour permettre la comparaison avec les conclusions de l'examen détaillé auquel nous avons procédé dans notre rapport sur les comptes de 1987 ^{1/}, nous avons mis à jour le tableau qui montre comment ont évolué les emplois des ressources du PNUD (voir tableau ci-après). Nous sommes convenus avec l'Administration d'inclure dans les dépenses de fonctionnement du PNUD le montant net des dépenses inscrites au budget biennal, les dépenses budgétaires couvertes par les contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs et les dépenses extra-budgétaires liées aux programmes de participation aux coûts. On constate que les dépenses relatives aux programmes ont beaucoup augmenté (de 18,8 % en 1988, contre 1,6 % en 1987), de même que les dépenses d'appui des agents d'exécution (+ 23,2 %), alors que les dépenses d'administration et d'appui aux programmes n'ont progressé que de 11,9 % (contre 10,2 % en 1987). En conséquence, la part des dépenses de fonctionnement dans le montant total des dépenses est tombée de 16,5 % en 1987 à 15,6 % en 1988. Ces derniers chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence dans la mesure où certains postes de dépenses de plus en plus importants et qui font partie des dépenses de fonctionnement ne sont pas inscrits au budget biennal. Il s'agit, entre autres, du coût des projets d'appui aux programmes et des dépenses de personnel du siège qui sont imputées sur les projets (voir par. 43 ci-dessus) ainsi que des dépenses relatives aux administrateurs auxiliaires à titre temporaire, qui représentent une part considérable des effectifs administratifs (9,8 millions de dollars en 1988; voir par. 103 et 104 ci-après).

Contrôle budgétaire

82. En 1988, cinq unités administratives du siège ont dépassé les crédits qui leur avaient été alloués, contre deux en 1987. Ces dépassements ont atteint 8,1 % du montant total de leurs allocations de crédits.

83. Cela étant, le principal problème reste le manque de discipline budgétaire des bureaux extérieurs. Sur 114 bureaux, 35 avaient dépassé le montant de leurs crédits au 31 décembre (contre 30 en 1986 et 23 en 1987). L'ampleur des dépassements représentait 5 % des crédits alloués dans 15 des bureaux en question, de 5 à 10 % dans 11 autres et plus de 10 % dans les neuf autres (dont quatre avaient déjà largement dépassé leurs crédits en 1987). Le dépassement moyen était de 4 % en Amérique latine, 7,1 % en Afrique et 8,6 % en Asie. Nous rappelons ce que nous avons déjà affirmé à ce propos, à savoir qu'il s'agit là d'une infraction au règlement financier et aux règles de gestion financière (en particulier à l'article 14.2 du règlement et à l'alinéa c) de la règle 114.1) et que la pratique largement répandue des dépassements témoigne d'une défaillance des contrôles budgétaires. A notre avis, cette situation tient essentiellement aux raisons suivantes :

Affectation des ressources du PNUD - 1980-1988

(Montants bruts, en millions de dollars des Etats-Unis)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$									
Dépenses relatives aux projets a/	678,1	77,4	731,8	77,6	661,8	76,4	559,4	73,7	328,6	73,3	574,2	73,4	689,3	75,2	700,6	74,4	831,7	74,9
Dépenses d'appui des agences d'exécution b/	94,4	10,8	100,7	10,7	91,3	10,5	78,6	10,3	74,3	10,3	76,2	9,7	86,6	9,4	85,3	9,1	105,1	9,5
Dépenses de fonctionnement c/	103,1	11,8	110,9	11,7	113,7	13,1	121,4	16,0	118,5	16,4	132,6	16,9	140,8	15,4	155,2	16,5	173,6	15,6
Total	875,6	943,4	866,8	759,4	721,4	783,0	916,7	941,1	1 110,4									

a/ Y compris les ajustements des dépenses relatives aux programmes des années précédentes.

b/ Y compris les ajustements des dépenses d'appui aux programmes des années précédentes, le financement intérimaire des experts, les coûts relatifs aux congés de maladie prolongés et les versements d'indemnités. Le Bureau des services d'appui aux projets et le Groupe des services d'achats interorganisations figurent parmi les agences d'exécution.

c/ Comprennent les dépenses administratives et d'appui aux programmes (montants nets), les dépenses extra-budgétaires liées à la participation aux coûts, les contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, les prélèvements sur les contributions volontaires et les divers (par exemple, le produit des ventes de matériel).

a) Les agents certificateurs ne sont pas en mesure de s'assurer à tout moment que les dépenses ne dépassent pas les crédits alloués, car la plupart des bureaux extérieurs ne tiennent pas de comptabilité des dépenses non réglées. Le montant total des décaissements et des dépenses non réglées peut donc très bien dépasser le montant des crédits alloués sans qu'ils le sachent. Nous avons déjà insisté sur ce point dans nos précédents rapports, mais sans résultat. Les rapports mensuels des allocations de crédits que tous les bureaux extérieurs doivent adresser au siège devraient permettre à celui-ci de surveiller de près les bureaux qui connaissent des problèmes importants et de prendre des mesures correctives. Or, bien que sur les 17 bureaux extérieurs que nous avons passés en revue, 11 (soit les deux tiers) aient omis d'indiquer leurs dépenses non réglées, rien n'a été fait pour y remédier;

b) Nous avons constaté plusieurs fois qu'en cours d'année aussi bien qu'au 31 décembre, un grand nombre de bureaux extérieurs, même ceux qui ne comptabilisent que les décaissements, dépassaient les crédits alloués. Par la suite (c'est-à-dire, dans certains cas, plusieurs mois plus tard), ces dépassements sont systématiquement régularisés par le siège, qui soit révisé à la hausse les allocations de crédits, soit vire les dépenses excédentaires au compte des dépenses extra-budgétaires. L'Administration a fait valoir que, pour une saine gestion budgétaire, une organisation aussi décentralisée que le PNUD avait besoin de cette marge de manoeuvre. Tout en étant d'accord sur le principe, nous estimons la marge de manoeuvre excessive lorsque ce type de régularisation est si courant qu'il peut représenter près de 100 % des demandes présentées par les bureaux extérieurs. L'Administration a déclaré à plusieurs reprises qu'elle allait mettre en place des "campagnes d'information" et des programmes de formation du personnel sur le thème de la discipline budgétaire et que cela réduirait considérablement les problèmes. Il ne semble pas qu'elle ait atteint son objectif. Nous lui avons suggéré de compléter ce type d'action par d'autres mesures, et notamment d'instituer des pénalités. A cet égard, nous rappelons que la règle de gestion financière 114.1 stipule que "les attributions des agents certificateurs sont définies par le Directeur de la Division des finances" et que "les pouvoirs et les attributions de ces agents leur sont conférés et assignés à titre personnel".

Activités extra-budgétaires

84. Un principe sur lequel le Conseil d'administration a insisté est que les ressources générales ne peuvent pas servir à financer des activités extra-budgétaires. La politique officielle est d'établir deux documents budgétaires différents : l'un pour les ressources et les dépenses budgétaires, l'autre pour les ressources et les dépenses extra-budgétaires. La politique établie précise aussi qu'il doit y avoir "un lien évident entre le projet de budget extra-budgétaire et les services qui seront effectivement fournis". Pour mettre en oeuvre cette politique, on a établi deux séries différentes de procédures s'appliquant l'une aux dépenses budgétaires, l'autre aux dépenses extra-budgétaires. Malgré cela, nous avons constaté que les bureaux extérieurs n'identifiaient pas clairement les activités extra-budgétaires et n'évaluaient pas la charge de travail correspondante. En conséquence, les demandes de fonds extra-budgétaires qu'ils présentent ne reposent qu'en théorie sur l'estimation des besoins liés aux activités extra-budgétaires : en réalité, elles sont établies en fonction du montant des fonds extra-budgétaires disponibles. En fait, les ressources extra-budgétaires servent généralement à financer les dépenses (personnel et équipement) liées aux activités de base alors que les crédits budgétaires couvrent des dépenses, telles que le coût des locaux et les frais de communication, qui devraient être financés par des fonds extra-budgétaires.

L'Administration a confirmé qu'elle laissait à la direction des bureaux extérieurs la responsabilité d'affecter au mieux les ressources extra-budgétaires et que ces ressources étaient utilisées "de façon à optimiser la capacité globale du bureau". Autrement dit, la distinction qui est faite entre dépenses budgétaires et dépenses extra-budgétaires et qui conduit, par exemple, à émettre des avis d'allocation de crédits différents est purement formelle. L'Administration ne s'en est pas moins opposée à l'idée de remplacer les deux types d'autorisation de dépense par une allocation de crédits unique couvrant la totalité des fonds dont il est établi que le bureau extérieur a besoin. Elle a expliqué que cette formule ne serait pas compatible avec le principe selon lequel les activités extra-budgétaires doivent s'autofinancer. La vérité est qu'on ne connaît pas le coût effectif de ces activités et que les fonds extra-budgétaires servent en très grande partie à financer des activités ordinaires. Connaissant le montant des contributions extra-budgétaires attendues, les responsables des bureaux extérieurs peuvent relâcher les contrôles exercés sur les dépenses inscrites au budget de base dans la mesure où les dépassements pourront être financés par les fonds extra-budgétaires. De plus, nous sommes convaincus que la distinction établie entre les dépenses a non seulement pour effet de multiplier des problèmes de délimitation insoluble, mais aussi d'aller à l'encontre d'une meilleure discipline budgétaire en gommant l'idée que le bureau extérieur forme un tout dont la gestion est unifiée.

Gestion de la trésorerie

85. Au cours de la vérification, nous avons examiné les placements du PNUD et des fonds d'affectation spéciale, qui s'élevaient à 1 milliard 220 millions de dollars et 245 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 1988. A l'heure actuelle, la gestion de la trésorerie, qui couvre les opérations de change et les placements, est régie par des directives datant de 1985. Or, celles-ci ne définissent pas clairement les objectifs de l'organisation (elles énoncent des objectifs contradictoires - d'une part, faire preuve de prudence et préserver le capital et, d'autre part, obtenir un revenu maximal des placements - sans établir de liens entre eux) et elles ne sont pas assez précises quant aux procédures à mettre en place pour l'établissement des rapports et la gestion. Des décisions qui se sont révélées inadéquates ayant été prises sur cette base, ainsi qu'il est expliqué plus loin, nous recommandons de modifier les directives et procédures en question.

Opérations de change

86. On avait enregistré un gain de change total de 96,6 millions de dollars en 1987. En 1988, on a constaté une perte de change de 10 millions de dollars. Les comptes au 31 mars 1989 faisaient de nouveau apparaître une perte de change, qui se chiffrait à 25 millions de dollars. Les principales lacunes que nous avons recensées dans ce domaine sont décrites ci-après.

87. Une organisation comme le PNUD, dont les recettes et les dépenses sont libellées dans plusieurs monnaies, ne peut éviter les risques de change. Elle doit cependant les limiter le plus possible en ajustant la composition monétaire de ses éléments d'actifs en fonction de la composition de ses décaissements ou, de préférence, de ses engagements pour la période considérée. Elle doit pour cela mettre en place des procédures et, notamment, instituer un système d'évaluation de l'écart entre les entrées et les sorties de fonds prévues dans chaque monnaie, se doter d'une stratégie qui définisse à l'avance les mesures à prendre pour réduire ces écarts ou les maintenir dans des limites précises et arrêter la marche à suivre pour rendre compte des résultats obtenus. Dans une certaine mesure, des procédures

de ce type sont déjà utilisées au PNUD, mais elles ne sont pas encore vraiment opérationnelles. Il s'ensuit que la gestion de la trésorerie devises (qui suppose de décider s'il faut garder ou céder des devises) repose en grande partie sur l'évolution attendue des monnaies considérées. Cette politique peut entraîner des gains ou des pertes de change.

88. A notre avis, le risque de change du PNUD est actuellement trop élevé. Ces quatre dernières années, la répartition des placements entre le dollar et d'autres monnaies (non compris la réserve opérationnelle et les soldes non utilisés des fonds d'affectation spéciale) a beaucoup varié, les proportions allant de un tiers/deux tiers à trois quarts/un quart. Etant donné que la ventilation des recettes et des dépenses par monnaie n'a pas sensiblement varié au cours de cette période, cela signifie qu'on a augmenté de 40 % la position de change sur la base de l'évolution attendue des taux de change. Les placements étant de l'ordre du milliard de dollars (non compris les fonds d'affectation spéciale et la réserve opérationnelle), cela signifie aussi que des décisions fondées uniquement sur l'évolution attendue des marchés des changes ont abouti à modifier la position de change d'un montant égal à 400 millions de dollars environ, alors que l'instabilité de ces marchés s'est parfois traduite ces dernières années par des variations de 20 à 30 % de la valeur des monnaies.

89. Cette pratique actuelle ne va pas à l'encontre des directives en vigueur, qui se bornent à interdire de céder une monnaie donnée pour la racheter mais qui n'exigent pas de céder les devises dont le PNUD n'a pas l'emploi ou d'acheter celles dont il a besoin. Nous estimons qu'il faudrait revoir ces directives de façon approfondie : il faudrait fixer le montant maximum et le montant minimum des avoirs dans chaque monnaie, définir le montant maximum des pertes de change acceptables et exiger que les opérations de change fassent l'objet de comptes rendus écrits qui permettent de connaître en détail la stratégie appliquée et ses résultats et d'évaluer ceux-ci par rapport aux prévisions établies.

90. Les directives en vigueur ne font pas expressément obligation de faire appel à la concurrence pour toutes les opérations de change et cette procédure n'a pas été suivie dans 20 à 30 % des opérations que nous avons vérifiées. Nous avons aussi constaté qu'un nombre particulièrement élevé d'opérations avait été confié à une seule banque sans justification valable et que, pour une part importante de ces opérations, on ne l'avait pas mise en concurrence avec d'autres banques. A notre avis, la mise en concurrence des établissements bancaires devrait être une règle impérative. Nous tenons à souligner que c'est précisément lorsque les marchés sont instables que les banques offrent les conditions les plus différentes et donc qu'il est le plus avantageux de les mettre en concurrence. La nécessité d'agir rapidement n'est pas un obstacle : il suffit de se doter du matériel approprié.

91. Nous avons constaté que le PNUD traitait avec un grand nombre de banques (50), alors qu'un pool bancaire restreint, constitué de banques importantes, lui permettrait d'effectuer ses opérations de change de façon plus économique et dans des conditions plus compétitives.

Placements

92. Les opérations de placement sont fondées en grande partie sur l'évolution attendue des taux d'intérêt. La durée moyenne des placements n'est que de trois à quatre mois (quatrième trimestre de 1988 et premier trimestre de 1989), alors qu'elle pourrait être considérablement plus longue puisque les montants en cause représentent actuellement 12 mois de décaissements. On pourrait accroître

sensiblement les produits financiers en allongeant la durée des placements, tout en restant dans le court terme. Expliquant sa politique de placement actuelle, l'Administration a indiqué qu'elle tablait sur une hausse des taux d'intérêt. Le résultat de cette politique est qu'on renonce aux gains certains qu'entraînerait l'allongement de la durée des placements pour des gains incertains qui ne deviendront effectifs que si l'hypothèse d'un relèvement des taux d'intérêt se vérifie. Nous estimons que le PNUD devrait adopter une attitude plus prudente, qui soit plus conforme aux caractéristiques de cette organisation.

Gestion du personnel

Organisation des carrières

93. Nous avons procédé à une analyse globale des mutations effectuées entre 1986 et 1988 et avons passé en revue le déroulement de la carrière d'un échantillon important de fonctionnaires (80 dossiers choisis au hasard et représentant 10 % du personnel recruté sur le plan international).

94. Nos principales conclusions sont les suivantes : le taux des mutations entre régions est trop faible, la durée des affectations au siège est trop longue et les directives de base en matière de gestion du personnel ne trouvent plus leur expression dans les pratiques actuelles.

95. En outre, nous sommes préoccupés par l'absence d'un ensemble complet et valable d'indicateurs permettant de suivre ces problèmes essentiels pour la gestion du personnel. Cet état de fait porte atteinte au principe d'équité en matière d'affectation, provoque l'amertume d'un grand nombre de fonctionnaires et réduit l'efficacité de la gestion du personnel. Bien que cette opinion soit partagée par la Division du personnel, cette situation se prolonge depuis plusieurs années et il faudra encore beaucoup d'efforts pour clarifier le rôle respectif de la Division en question et des autres services (notamment les bureaux régionaux), actualiser les directives de base de la gestion du personnel et accroître la mobilité.

Durée des affectations dans les bureaux extérieurs

96. Les lieux d'affectation se répartissent en trois catégories : très difficile, difficile, normale. L'un des principes de base de la gestion du personnel hors siège est que la durée du séjour est inversement proportionnelle à la difficulté du poste (24 mois dans un poste très difficile, 36 dans un poste difficile et 48 dans un poste normal). Or, entre 1986 et 1988, la durée moyenne effective de séjour dans ces lieux d'affectation a été respectivement de 33,4 mois, 38,2 mois et 39,9 mois.

97. C'est ainsi que la durée du séjour dans des lieux d'affectation "très difficiles" se trouve en général allongée d'un an, tandis que, sur l'ensemble des mutations hors siège effectuées en 1986, 1987 et 1988, 18 % concernaient des fonctionnaires qui avaient servi dans un lieu d'affectation très difficile, ce qui normalement ne devrait pas être le cas d'après les directives de gestion du personnel.

Durée des affectations au siège

98. La durée d'une affectation à un poste au siège est de quatre ans, avec possibilité de prolongation ou même de renouvellement. En conséquence, le séjour au siège peut être de huit ans ou plus et, en moyenne, même sans tenir compte des

postes réservés à des spécialistes, l'ouverture de postes au siège pour le bénéfice du personnel hors siège ne se produit qu'une fois tous les neuf ans. Cette situation a pour inconvénient principal de rendre très difficile la mutation au siège du personnel hors siège.

Mutations interrégionales

99. En se fondant sur les données fournies par la Division du personnel, nous avons calculé que, de 1986 à 1988, si tous les fonctionnaires mutés d'un bureau extérieur à un autre avaient eu les mêmes chances de mutation à l'un quelconque des postes vacants, le nombre des mutations interrégionales aurait été trois fois supérieur à celui qu'il a été en réalité. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait multiplier par trois les mutations interrégionales, mais que le taux de mobilité interrégionale est excessivement faible.

100. Il y a plusieurs facteurs qui restreignent les possibilités de mutations interrégionales, notamment les aptitudes linguistiques, l'expérience et la formation. Néanmoins, puisque le nombre des pays généralement considérés comme agréables ainsi que la proportion des lieux d'affectation classés dans la catégorie "très difficile" sont très différents d'une région à l'autre, seul un taux élevé de mobilité interrégionale permet d'observer le principe d'équité en matière d'affectation. En plus, si l'on veut nommer des administrateurs de haut niveau dans des pays généralement considérés comme peu attirants, cela suppose que l'on considère ces affectations comme une étape nécessaire dans le déroulement de la carrière. Or, les mutations n'ont généralement lieu que dans le cadre de chacune des régions. Les mutations interrégionales sont en partie déterminées par les souhaits du personnel, mais surtout par le désir des bureaux régionaux de conserver leurs meilleurs éléments ou d'attirer les meilleurs fonctionnaires des autres bureaux et d'envoyer dans d'autres régions les personnes de moindre envergure. A cet égard, toutes les régions ne sont pas placées sur un pied d'égalité.

101. Notre opinion, partagée par la Division du personnel, est qu'il faut mener une politique énergique et équilibrée de mutations interrégionales pour être en conformité avec les objectifs généraux de l'organisation et limiter les inconvénients d'une gestion du personnel cloisonnée.

Situation particulière de l'Afrique

102. Malgré la priorité générale accordée à l'Afrique au cours des deux derniers exercices biennaux, cette région est plus que les autres victime du mauvais fonctionnement analysé ci-dessus :

a) En Afrique, la proportion des lieux d'affectation classés dans la catégorie "très difficile" est de 56 % contre 27 % dans les autres régions. En conséquence, les fonctionnaires affectés en Afrique sont particulièrement désavantagés par la faible proportion de mutations interrégionales;

b) Le PNUD éprouve des difficultés à recruter du personnel pour l'Afrique, région où le taux de postes non pourvus (près de 11 % en 1988) est deux fois plus élevé qu'au siège, en Asie et en Amérique latine;

c) En Afrique, les bureaux extérieurs doivent compter plus que dans les autres régions sur les administrateurs auxiliaires qui constituent 40 % du personnel recruté sur le plan international.

Administrateurs auxiliaires

103. Le programme de formation d'administrateurs auxiliaires a été créé en 1962 pour donner à de jeunes administrateurs patronnés par leur gouvernement une formation pratique dans les pays en développement et les familiariser avec les activités du PNUD sur le terrain. Ce programme a été conçu dans un but de formation, mais le nombre des administrateurs auxiliaires utilisés chaque année s'est rapidement accru : il a triplé, passant de 33 en 1982 à 97 en 1988. A l'heure actuelle, les administrateurs auxiliaires constituent environ un tiers de l'effectif des administrateurs recrutés sur le plan international affectés dans les bureaux extérieurs; dans 38 de ces bureaux, leur nombre est égal ou même supérieur à celui du personnel recruté sur le plan international pour la gestion des programmes. Ils sont même de plus en plus nombreux au siège, ce qui n'est pas conforme aux objectifs initiaux du programme. Au lieu d'être un moyen de formation, le programme de formation d'administrateurs auxiliaires est devenu une source complémentaire de personnel.

104. Cette situation est à l'origine d'un certain nombre de difficultés : les administrateurs en question manquent d'expérience; leur choix est influencé par les gouvernements qui les patronnent; ils tendent à se concentrer dans des régions spécifiques conformément au voeu des gouvernements qui les patronnent; leur rotation est élevée et peu d'entre eux sont finalement recrutés comme administrateurs. Donc, bien qu'on ne doive pas s'attendre à ce qu'ils se substituent au personnel engagé à titre régulier, les administrateurs auxiliaires sont de plus en plus appelés à jouer ce rôle.

105. Dans l'état actuel des choses, les administrateurs auxiliaires sont devenus un élément important des effectifs hors siège et il ne serait pas possible d'en réduire le nombre sans que plusieurs activités sur le terrain ne s'en ressentent. Il est donc, semble-t-il, nécessaire de procéder d'urgence à une réévaluation des objectifs et de l'ampleur de ce programme en le situant par rapport au personnel permanent du PNUD.

Consultants

106. Le PNUD (BSP exclu) a recruté, en 1988, 762 consultants. Nous avons procédé à une analyse par sondage des conditions d'engagement en nous référant aux directives pertinentes. D'après ces directives, les consultants sont des personnes dont le PNUD requiert les services de temps à autre de manière à bénéficier d'une compétence extérieure ..., de capacités et de connaissances spécialisées dont ne dispose pas le personnel permanent du PNUD et dont ce dernier n'a pas besoin d'une manière prolongée. Notre analyse a fait apparaître les faits ci-après :

a) Des consultants sont engagés pour des périodes très longues (parfois plusieurs années), ce qui est en contradiction avec la disposition selon laquelle ils devraient être recrutés "de temps à autre", et constitue un moyen pour le PNUD de contourner les contraintes du tableau d'effectifs;

b) Des consultants sont recrutés dans des cas où le travail pourrait être fait par du personnel permanent sans que des "aptitudes spéciales" soient nécessaires;

c) Les contrats de consultants sont souvent prolongés rétroactivement pour remédier à des erreurs d'appréciation du volume de travail à accomplir ou à l'incapacité du consultant sélectionné;

d) Il n'est pas procédé à l'évaluation des consultants. A notre connaissance, il n'est jamais arrivé qu'un consultant soit considéré comme ne donnant pas satisfaction.

107. A notre avis, ces déficiences sont dues aux causes suivantes :

a) Le service demandeur n'a pas procédé à une évaluation sérieuse de ses besoins en matière de compétences extérieures, ni du but, des objectifs et de la durée de la mission assignée aux consultants;

b) La Division du personnel ne joue qu'un rôle formel dans le recrutement des consultants. Ni la personne recrutée, ni le but du recrutement, ni les termes du contrat qui figurent dans les imprimés transmis par les services demandeurs ne sont vérifiés.

Accords de services spéciaux et personnel temporaire hors siège

108. En ce qui concerne le personnel recruté localement, les directives en matière de gestion du personnel stipulent que l'on n'utilise les accords de services spéciaux que pour le recrutement de personnel à temps partiel. Or une pratique couramment utilisée dans les bureaux extérieurs consiste à recruter du personnel temporaire sur la base d'accords de services spéciaux pour effectuer des travaux à plein temps. Ainsi, nous avons observé que, bien qu'entaché d'irrégularité, ce type de contrat est couramment utilisé a) pour recruter dans les bureaux extérieurs du personnel temporaire en remplacement de fonctionnaires en congé; b) pour occuper durablement des postes vacants; c) pour satisfaire les besoins en personnel des bureaux extérieurs en attendant de recevoir du siège l'autorisation de procéder à des recrutements.

109. En concluant des accords de services spéciaux au lieu des contrats normaux accordés en personnel temporaire, les bureaux extérieurs disposent en fait d'une plus grande souplesse en matière de gestion du personnel, mais au prix d'une entorse au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies dont le but est d'accorder des droits fondamentaux au personnel recruté. Le recrutement de personnel temporaire doit donner lieu à des engagements de courte durée régis par les dispositions 301.1 à 312.6 du Règlement du personnel. S'il faut prolonger au-delà de six mois les services de l'intéressé, celui-ci doit bénéficier d'un engagement de durée déterminée régi par les dispositions 101.1 à 112.8 du Règlement du personnel qui prévoient de meilleures conditions d'emploi en ce qui concerne les indemnités, la sécurité sociale et les congés annuels.

Effectifs des bureaux extérieurs

110. Des visites effectuées dans les bureaux extérieurs ont fait apparaître une grande diversité de situations en ce qui concerne la charge de travail. Dans certains de ces bureaux, le personnel a du mal à venir à bout de sa tâche et le suivi des projets risque d'être sommaire. Dans d'autres bureaux, on accorde bien plus d'attention à chaque projet, surtout aux petits projets. A notre avis, une analyse approfondie de cette situation suppose l'utilisation d'indicateurs quantitatifs (notamment le montant des dépenses et le nombre des projets), combinés de manière à constituer une base de comparaison pour décider du niveau des effectifs. Cette étude quantitative devrait donner les éléments d'information nécessaires à l'évaluation comparative des demandes de renforcement des effectifs provenant des bureaux extérieurs. Nous avons noté que, si l'on disposait bien de données brutes, il n'y était fait dans la préparation de l'exercice biennal aucune

référence à quelque enquête quantitative que ce soit. Nous avons entrepris une telle enquête que nous avons limitée, pour pouvoir effectuer des comparaisons, à l'analyse de la charge de travail et de l'importance des effectifs, uniquement en ce qui concerne la gestion des projets, éliminant par conséquent d'autres facteurs qui peuvent justifier des différences de dotation en personnel. Il faudrait certes affiner les éléments de cette analyse, mais les différences qu'elle révèle entre la situation des divers bureaux extérieurs sont tellement importantes que, d'après nous, la pertinence des problèmes identifiés se trouve confirmée.

111. Nos conclusions sont : a) que le volume des dépenses financées au titre des CIP géré par le personnel affecté aux programmes est dans un rapport de 1 à 4 entre deux pays sans que rien apparemment ne justifie cette différence; b) que ces écarts ne rendent pas compte des cas extrêmes dans lesquels se trouvent certains pays; c'est ainsi que le rapport montant du CIP/niveau des effectifs est, dans 25 % des bureaux, quatre fois plus élevé que celui des 25 % de bureaux où ce rapport est le plus faible. Il est évident que cette situation est préoccupante. On pourrait s'y attaquer en procédant à une redistribution des postes ou, s'agissant de petits bureaux dont les effectifs ne peuvent être réduits sans que cela mette en jeu leur existence même, à la régionalisation des programmes. Il semble que l'Administration envisage de tenir compte de ces critères quantitatifs lors de la préparation de la prochaine opération de dotation en personnel.

Activités d'information

112. Les activités d'information du PNUD sont disséminées parmi 30 services fonctionnels (y compris les activités de base et les fonds d'affectation spéciale) dont seuls quelques-uns sont contrôlés par la Division de l'information. Aucune procédure n'a été mise au point pour éviter les doubles emplois, établir des priorités, allouer les fonds ou assurer la cohésion. Il n'existe pas de catalogue complet de toutes les publications du PNUD. L'Administration a expliqué que l'absence d'une politique centralisée des publications "était dans le droit fil de sa politique qui est d'apparaître comme une organisation transparente" mais que "des études étaient actuellement entreprises pour créer un cadre cohérent". Néanmoins, le rapport de 1987 sur le "flux des documents", le rapport d'un expert consulté par la Division de l'information et celui du groupe spécial présenté en 1989 ont souligné l'un après l'autre la nécessité d'une plus grande homogénéité de la politique des publications sans que la prise d'aucune mesure en ce sens ait encore pu être constatée, à l'époque de notre vérification.

113. La seule procédure existant à l'heure actuelle pour évaluer l'impact sur le public des publications de la Division de l'information se fonde sur les demandes de réabonnement et les lettres envoyées spontanément par les lecteurs. Etant donné que ces publications ne sont pas mises en vente mais sont destinées à être diffusées gratuitement, nous pensons que cette méthode seule n'est pas satisfaisante et devrait être complétée par des études concernant l'impact des publications sur l'image que le public se fait du PNUD, en particulier dans les pays donateurs. Seules des études de ce genre permettraient une évaluation plus exacte des tirages nécessaires, qui tendent à être surestimés.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Gestion des programmes et des projets

114. Les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sont réparties entre un grand nombre de petits projets. En décembre 1988, il y avait 147 projets en cours éparpillés dans 61 pays avec une importance moyenne de 120 000 dollars. Il en résulte à la fois des dépenses d'administration élevées et une mauvaise gestion des projets. Pour un grand nombre d'entre eux, on déplore : les insuffisances de la conception, le manque de réalisme des objectifs, la longueur des délais d'approbation, les retards dans l'exécution et la mauvaise qualité des rapports sur l'avancement des travaux. Les déficiences en matière de suivi et de communication des données financières se traduisent par le volume élevé des avances non remboursées faites aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales oeuvrant en qualité d'agents d'exécution : à la fin de 1988, ces avances correspondaient à sept mois de fourniture des apports de ces agents.

115. En outre, nos visites dans les bureaux extérieurs ont fait apparaître que l'impact réel des projets d'UNIFEM est souvent limité et qu'une part importante du budget des projets est consacrée à régler des dépenses telles que le coût de missions envoyées par le siège, le coût du personnel d'UNIFEM affecté aux bureaux extérieurs, les missions d'évaluation et les réunions ou séminaires régionaux. Nous avons aussi remarqué que plusieurs projets se bornent à une aide directe à des organisations non gouvernementales ou à des services officiels locaux.

116. Il en résulte donc qu'UNIFEM devrait réaliser moins de projets, avec un rendement meilleur et un suivi plus efficace.

Dépenses d'administration

117. Une autre conséquence de l'éparpillement des activités est que les dépenses d'administration, comptabilisées dans l'état XIV, constituent une part importante de l'ensemble des dépenses, précisément 18,4 %. Ces dépenses sont cependant sous-estimées (voir par. 43 ci-dessus) et l'Administration a reconnu qu'une somme supplémentaire de 621 000 dollars imputée sur les projets constituait en fait des dépenses d'administration, dépenses qui figureront comme telles dans l'exercice de 1990. Si l'on tient compte de ces dépenses, la proportion des dépenses d'administration par rapport à l'ensemble des dépenses s'établit à 26,6 %.

Rapports entre UNIFEM et la Division de la femme et du développement

118. La Division de la femme et du développement a été créée au PNUD en 1987 pour "encourager des actions concrètes intégrant les préoccupations des femmes à des étapes appropriées de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des programmes et projets du PNUD", tandis que UNIFEM exerce ses activités en vertu d'un mandat de l'Assemblée générale. Nous avons noté qu'à proprement parler, le mandat fondamental d'UNIFEM (procéder au financement d'activités novatrices et expérimentales) et celui de la Division (veiller à ce que les problèmes dont elle a la responsabilité soient soigneusement pris en compte dans l'identification, la formulation et l'exécution des programmes et projets financés par le PNUD et les fonds opérationnels) sont différents. Néanmoins, ces deux entités interprètent d'une manière extensive leur mandat principal et il en résulte des doubles emplois. Nous sommes en particulier préoccupés par les points suivants :

a) UNIFEM ainsi que la Division participent au système de programmation du PNUD (identification du rôle des femmes en tant que participantes au développement des pays bénéficiaires, aux tables rondes et à la planification du programme de pays);

b) UNIFEM ainsi que la Division développent chacun leurs relations avec les gouvernements bénéficiaires, les organismes des Nations Unies ou les organisations non gouvernementales et participent aux réunions interorganisations, aux commissions intergouvernementales ou aux consultations régionales;

c) Au cours de nos visites dans les bureaux extérieurs, nous avons remarqué une certaine confusion dans la perception du rôle respectif d'UNIFEM et de la Division de la femme et du développement. Nous avons en outre noté que dans les bureaux extérieurs où se trouvait un centre de liaison dépendant de la Division, on s'intéressait moins à UNIFEM, et réciproquement. Cela montre à notre avis que l'existence de deux entités conduit à une situation peu satisfaisante au niveau des bureaux extérieurs.

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Viabilité du Fonds

119. Le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles a été créé en 1973 en vue d'assurer l'autofinancement des activités d'exploration à l'aide de contributions destinées à reconstituer les ressources par prélèvement sur les recettes tirées des projets qui ont eu de bon résultats. Toutefois, il n'a pas atteint le volume d'activité qui avait été envisagé au départ pour le rendre "autorenouvelable". Seize ans après sa création et 10 ans après la première découverte importante en Equateur, pour laquelle les activités sur le terrain ont pris fin en juillet 1979, aucune contribution n'est venue le réalimenter et aucune n'est prévue pour 1989.

120. Selon l'Administration, "le rythme de reconstitution des ressources du Fonds n'est pas particulièrement lent lorsqu'on sait qu'il s'écoule en moyenne un délai de 10 à 15 ans, même dans les pays développés, entre la découverte d'un gisement et sa mise en exploitation. Qui plus est, les découvertes financées par le Fonds se situent dans des pays en développement aux prises avec de graves difficultés économiques."

121. Toujours est-il que cet état de choses semble remettre en question la viabilité du Fonds qui, incapable de s'autorenouveler, est tributaire de nouvelles contributions volontaires versées par un nombre très réduit de donateurs. L'un d'eux entre pour 70 % dans le total des annonces de contributions (cofinancement et participation aux coûts exclus) depuis 1973. Puisqu'il est impossible de faire en sorte que le Fonds soit auto-alimenté, il semble que son mandat et celui de la division correspondante du Département de la coopération technique pour le développement se recourent considérablement.

Principe du financement intégral

122. Le Fonds fonctionne en principe sur la base du financement intégral. Compte tenu, néanmoins, du volume des ressources non utilisées qui se sont accumulées, le Conseil d'administration a décidé d'autoriser, depuis 1981, un montant total de dépenses au titre des projets supérieur à celui des ressources disponibles. La

détermination du plafond autorisé repose sur la formule dite "du tiers", en vertu de laquelle on suppose que pour un tiers des projets, on utilise totalement les ressources qui leur sont affectées, que pour un autre tiers, on n'utilise que les fonds destinés aux activités minimales (les activités d'exploration qui devraient permettre de déterminer s'il est justifié ou non de poursuivre le projet) et pour le tiers restant, on utilise les fonds destinés aux activités minimales, plus la moitié des fonds destinés aux activités ultérieures.

123. Il ressort toutefois de notre examen des dossiers relatifs aux projets que cette formule n'est plus valable. Si on l'appliquait, en effet, les dépenses futures ne devraient pas dépasser 684 000 dollars au 1er janvier 1989, alors que les dépenses prévues pour les projets en cours au moment de notre examen dépassaient déjà 3 millions de dollars. Nous tenons à signaler que l'excédent des dépenses prévues au budget sur l'actif net (rubrique "Excédent des allocations sur les ressources" dans les états financiers) a augmenté ces dernières années, tandis que l'actif net du Fonds diminuait, comme l'indique le tableau ci-après :

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
	(Millions de dollars E.-U.)			
Actif net	13,6	15,3	8,7	3,4
Excédent des allocations sur les ressources	3	3	2,7	5,2

Cette tendance confirme que le principe et les méthodes régissant les opérations du Fonds doivent être radicalement révisés.

Gestion des programmes

Taux d'exécution et liquidités

124. En 1988, les dépenses au titre des programmes se sont élevées au total à 831 millions de dollars, dont 678 millions de dépenses imputables sur les chiffres indicatifs de planification (CIP), 109 millions financés par les contributions de participation aux coûts et 45 millions par des ressources supplémentaires. Pour les raisons indiquées plus haut, aux paragraphes 69 et 70, il convient de relativiser quelque peu les écarts entre les CIP et les objectifs fixés, car ils sont le résultat de la ventilation des dépenses en fin d'exercice.

125. Dans l'ensemble, le taux global d'exécution a augmenté (+18,8 %) alors que le total des contributions est resté relativement stable (+4,5 %). Néanmoins, les liquidités (compte non tenu des avoirs en monnaies non convertibles) se sont accrues, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	<u>31 décembre 1987</u>	<u>31 décembre 1988</u>
	(Millions de dollars E.-U.)	
Ressources générales	486,4	532,8
Solde des fonds d'affectation spéciale	194,5	212,5
Contributions inutilisées	190,8	195,8
Réserve opérationnelle	200,0	200,0
Réserve pour prêts à la construction	25,0	25,0
Total	<u>1 096,7</u>	<u>1 166,1</u>

Exactitude de la budgétisation des projets

126. Selon les méthodes actuelles, les budgets des projets pluriannuels sont ventilés en budgets annuels et doivent tenir compte concrètement de l'introduction progressive et du coût des différents apports. L'exactitude de ces budgets est essentielle à une planification adéquate des dépenses, à la surveillance de ces dernières et à la conception d'une stratégie d'investissement adéquate. Nous avons passé en revue la totalité des projets approuvés entre 1982 et 1986 dont le budget initial dépassait 300 000 dollars. (Nous n'avons pas pris en considération les projets approuvés par la suite, car leur exécution venait de commencer.)

127. Il ressort de notre vérification que :

a) Au total, au 31 décembre 1988, 80 % des projets approuvés en 1982, 86 % des projets approuvés en 1983, 93 % des projets approuvés en 1984, 97 % des projets approuvés en 1985 et 99 % des projets approuvés en 1986 n'étaient pas encore entièrement financés. Ils représentaient 90 %, 91 %, 97 %, 98 % et 99,5 % du total des budgets approuvés pour les exercices respectifs;

b) Le nombre de projets dont le dernier budget révisé dépassait le budget initial de 50 % ou plus représentait en moyenne 25 % de l'ensemble des projets et 35 à 40 % des dépenses totales.

Retards dans l'exécution des projets

128. Nous avons aussi comparé l'introduction progressive des éléments de dépense par rapport au budget initial des projets et à la dernière révision budgétaire disponible au 31 décembre 1988. Parce qu'ils font état des dépenses effectives engagées pour chaque exercice, les budgets révisés donnent des estimations fiables quant à l'exécution réelle lors des exercices antérieurs. Nos conclusions sont les suivantes :

a) La durée d'exécution est supérieure de deux à trois fois à la durée initialement prévue;

b) L'écart entre les estimations initiales et l'exécution proprement dite est plus grand dans certaines régions (Asie) et lorsque les projets sont confiés à certains agents d'exécution, dont les gouvernements, la Banque asiatique de développement (BASD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Département de la coopération technique pour le développement et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Cela tient peut-être à des insuffisances ou à un manque de réalisme lors de la budgétisation initiale, ou encore à des retards imprévisibles dans l'exécution. Les responsables, dans ce cas, peuvent être le PNUD, les agents d'exécution ou les gouvernements.

129. Pour tenter d'expliquer ces écarts, nous avons sélectionné les 100 projets présentant les plus grands retards d'exécution et avons examiné les dossiers correspondants. Nous en avons conclu que ces retards s'expliquaient essentiellement par :

a) L'insuffisance ou l'apport tardif de la contribution de contrepartie du gouvernement bénéficiaire par rapport aux engagements pris dans le descriptif du projet (un tiers des projets);

b) Des difficultés à recruter des experts ou à faire approuver leur affectation (un tiers des projets);

c) La conception inadéquate du projet et un excès d'optimisme quant à l'introduction progressive des éléments budgétaires (un sixième des projets).

Ampleur des projets

130. Les contrôles que nous avons effectués sur place ont confirmé les observations consignées dans le rapport du Comité sur les comptes de 1987 du PNUD en ce qui concerne les effets négatifs que risquait d'avoir une trop grande "dispersion" dans les programmes de pays. Le descriptif d'un programme de pays est en relation directe avec la définition des projets : il comporte une large gamme d'objectifs de développement et associe à chacun de ces objectifs des projets ou avant-projets considérés comme prioritaires pour la réalisation de ces objectifs. On observe, de ce fait, une tendance très marquée à formuler les projets de manière à intervenir dans tous les secteurs de la politique de développement et à éparpiller les ressources pour financer un grand nombre de petits projets, en particulier lorsque les fonds prévus au titre du CIP sont insuffisants. Ainsi, suite à notre examen effectué au Siège, il s'est avéré que l'ampleur des projets tendait à être la plus faible dans les pays à CIP faible, à cause d'une volonté d'intervenir dans un trop grand nombre de secteurs. Nous avons calculé que dans les 28 pays (un quart des bureaux extérieurs) dont le CIP est le plus faible, l'envergure moyenne des projets était inférieure de deux fois et demie à celle des projets des 28 pays dont le CIP est le plus élevé. Nous convenons que l'exécution de petits projets se justifie certainement lorsque ces derniers jouent un rôle de "catalyseur" dans le secteur visé, mais en réalité, leur impact est le plus souvent marginal. Il ne faut pas nécessairement en déduire que les projets de grande ampleur sont plus efficaces; à notre avis, toutefois, cela montre clairement que les programmes de pays ne sont pas suffisamment axés sur des secteurs essentiels et que les mesures prises pour coordonner les programmes et les activités des institutions spécialisées en présence ne sont pas toujours aussi efficaces qu'il le faudrait.

Traitement électronique de l'information

Planification et stratégie en matière de traitement électronique de l'information (TEI)

131. Malgré un progrès certain au niveau de la planification dans ce domaine, un plan à long terme détaillé fait toujours défaut alors qu'il serait utile pour garantir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines. Comme les estimations relatives à l'ampleur des tâches à accomplir en cours d'exercice ne sont pas assez précises et qu'elles ne s'inscrivent pas formellement dans un plan à long terme, le programme de travail annuel est à la fois trop concis et trop général pour être considéré comme un outil de gestion efficace, d'où l'impossibilité d'évaluer l'aptitude à atteindre les objectifs prévus selon le calendrier proposé.

132. Le mandat du Groupe consultatif de cadres sur les systèmes d'information est en cours de révision. A notre avis, cette révision devrait viser à donner au Groupe les pouvoirs d'un véritable comité directeur pour les activités en matière de TEI, qui définirait des choix stratégiques et serait présidé par un fonctionnaire habilité à trancher par arbitrage en cas de divergences de vues entre les grandes divisions du PNUD.

Gestion des projets

133. Il a été décidé, en 1986, de mettre en place un système intégré d'information de gestion. Simultanément, trois "projets pilotes" ont été lancés en vue de l'utilisation de ce système :

a) Le projet "profil de l'information sur les programmes" est opérationnel depuis octobre 1987;

b) Un système intégré (coût : 100 000 dollars) a été mis au point à l'intention du Bureau des services d'appui aux projets (BSP). Toutefois, le BSP a récemment décidé d'attendre, pour utiliser le système, les résultats d'une étude de gestion interne qui est en cours d'élaboration. Dans ces conditions, le système mis au point par la Division des services d'information de gestion risque fort de ne pas être d'une grande utilité;

c) La mise au point d'un système intégré d'information financière avait été initialement programmée pour mai 1987; or, en mai 1989, ses caractéristiques techniques n'étaient pas encore connues. La réalisation de ce projet était pourtant l'un des principaux arguments avancés pour justifier l'acquisition du logiciel IDMS/R de gestion des bases de données.

L'objectif consistant à mettre en place un système intégré d'information fondé sur l'IDMS/R est encore loin d'être atteint. Les longs retards enregistrés et l'incertitude qui règne quant à la mise en place de ce système résultent d'une planification insuffisante et d'une absence de coordination au PNUD pour ce qui a trait à la définition et à l'installation de nouveaux systèmes.

Réinstallation de la salle des ordinateurs en un autre lieu et intégration d'applications existantes

134. La réinstallation de la salle des ordinateurs en un autre lieu, l'acquisition d'un ordinateur plus puissant en remplacement d'un des deux ordinateurs centraux actuellement utilisés et l'intégration de systèmes actuellement exploités sur l'ordinateur central du Service de calcul de New York constituent trois opérations étroitement liées. Les sommes en jeu sont considérables. Selon les estimations les plus récentes, l'équipement de la nouvelle salle des ordinateurs coûtera (non compris le coût du nouvel ordinateur ni les frais de déménagement et dépenses connexes) un million de dollars environ. Toutefois, aucune analyse coûts-avantages détaillée n'a été effectuée à l'appui de la décision qui a été finalement prise, notamment en ce qui concerne l'intégration de plusieurs applications existantes. C'est là, semble-t-il, une grave lacune.

Utilisation de micro-ordinateurs

135. En avril 1989, le nombre total de micro-ordinateurs installés dans les 114 bureaux extérieurs du PNUD était d'environ 750, ce qui représente une augmentation très nette par rapport à 1986-1987. Les bureaux extérieurs recourent aux micro-ordinateurs pour des applications locales (traitement de textes par exemple) et pour l'exploitation des logiciels conçus à l'échelon central et fournis par la Division des services d'information de gestion, tels le FOAS (Système comptable pour les bureaux extérieurs), ou le SGPP (Système de gestion des programmes et projets). Nous avons constaté, dans les bureaux extérieurs où nous nous sommes rendus, que le personnel était d'une manière générale préoccupé par le caractère limité des fonctions du SGPP et par le fait que ses caractéristiques

techniques étaient en partie dépassées. Les limitations du SGPP ont conduit au moins six bureaux extérieurs à concevoir leur propre logiciel SGPP. La mise au point en parallèle de versions locales du SGPP entraîne des dépenses supplémentaires et réduit d'autant la rentabilité des logiciels conçus à l'échelon central, sans compter qu'elle empêche aussi le PNUD d'appliquer une méthode comptable simple et normalisée et qu'elle entraîne un manque d'homogénéité.

Budget de TEI

136. Au total, le budget et les dépenses de TEI englobent beaucoup plus d'éléments que les opérations de la Division des services d'information de gestion. En fait, chaque division et chaque bureau extérieur engage ses propres dépenses de TEI, d'où l'absence d'un document unique synthétisant l'ensemble des dépenses de TEI à l'échelle du PNUD. Or, comme le Comité l'a déjà fait observer à plusieurs reprises dans son rapport sur les comptes de 1986, l'établissement périodique d'un tel document devrait constituer un outil de gestion important pour l'évaluation des dépenses globales de TEI.

Ecole internationale des Nations Unies

137. Sur l'initiative du PNUD et avec le concours de celui-ci, il a été créé, dans un pays, une "Ecole internationale des Nations Unies". Or, l'emploi de la dénomination "Nations Unies" doit normalement donner lieu à une autorisation préalable de la part du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, autorisation qui, en l'espèce, n'a pas été accordée au moment de la création de l'école. Dans un avis rendu par le Conseiller juridique de l'ONU en décembre 1988, celui-ci indiquait : "Manifestement, si nous avions été consultés au préalable, nous aurions fait valoir qu'il serait inapproprié de prévoir, dans le statut d'un établissement scolaire portant le nom des Nations Unies, une clause conférant à l'Etat d'accueil le droit de nommer, à égalité avec le représentant résident du PNUD, un quart des membres du Conseil d'administration dudit établissement. La notion d'école des Nations Unies suppose que l'établissement est au service de l'ONU et de la communauté des Nations Unies, qui doivent en assumer le contrôle." Le Conseiller juridique indiquait par ailleurs, dans son avis, qu'étant donné que l'école fonctionnait et utilisait déjà l'appellation des Nations Unies, il n'y avait guère d'autre choix, à ce stade, que "de l'autoriser à conserver cette dénomination", à condition toutefois que le statut de l'établissement soit modifié de manière à conférer à l'ONU le contrôle de sa gestion et que son règlement soit modifié de manière à supprimer toute référence à l'anglais comme seule langue d'enseignement. Nous croyons savoir que les changements demandés ont été apportés; il convient néanmoins de noter que l'école ne fonctionne pas essentiellement, à l'heure actuelle, pour la communauté des Nations Unies car la majorité de ses étudiants sont des enfants d'étrangers qui sont en poste dans le pays mais qui n'appartiennent pas à la communauté des Nations Unies.

138. L'Administration a approuvé l'octroi à l'école d'une somme de 75 000 dollars à titre d'avance remboursable en trois ans. Il est très douteux que l'octroi de cette aide financière entre dans le cadre des "pouvoirs discrétionnaires" de l'Administration ou même du mandat du PNUD. Le remboursement de cette avance paraît d'autre part improbable, tout au moins dans la période indiquée : selon la direction de l'école, il lui faudrait 40 étudiants pour pouvoir commencer à rembourser le prêt; or, il n'y a actuellement que 15 élèves inscrits. La question de l'aide financière risque de se poser à nouveau lorsque les fonds octroyés seront épuisés. A notre avis, sauf autorisation expresse du Conseil d'administration, aucune autre avance ne devrait être consentie à l'école et il faudrait obtenir le remboursement de la somme avancée.

Cas de fraude et de fraude présumée

139. Le Comité a été informé de 10 cas de fraude en 1988. Dans la plupart de ces cas, la perte subie par le PNUD a été minime ou les fonds ont pu être récupérés par prélèvement sur les traitements ou par voie de remboursements bancaires.

140. Il n'en a pas été de même de deux cas de fraude consécutifs découverts dans le même bureau extérieur. Dans le premier cas, une fraude de 18 000 dollars a été rendue possible par l'inobservation du règlement relatif aux achats (notamment les procédures de certification des livraisons). Aucun effort ne semble néanmoins avoir été fait pour établir des contrôles internes stricts après la découverte de cette fraude. Quelques mois plus tard, c'est une fraude d'un montant de 368 000 dollars qui a été découverte. Elle comportait la falsification de factures et de documents à usage interne, la contrefaçon des signatures de l'agent certificateur et de l'agent ordonnateur sur des bordereaux de paiement et des chèques, ainsi que la confirmation téléphonique, par le commis à la comptabilité auteur de la fraude, de l'authenticité de certains de ces chèques. Toutefois, la lacune fondamentale au niveau des contrôles internes qui a facilité cette fraude était que les chéquiers non utilisés n'étaient pas conservés en lieu sûr.

141. Nous avons également constaté un cas de fraude répétée concernant le carburant dans un autre bureau extérieur. Trois fraudes successives ont été découvertes en juin 1987, janvier 1988 et août 1988. Elles avaient toutes été rendues possibles par l'absence d'inventaire et l'absence de contrôle des bons d'essence. Néanmoins, lors de notre visite de mars 1989, les mesures correctives nécessaires n'avaient pas encore été prises. Nous recommandons vivement à l'Administration du PNUD d'insister pour que les bureaux extérieurs observent les règles et procédures établies, notamment en ce qui concerne la certification des livraisons, la conservation en lieu sûr des chéquiers non utilisés et le comptage des bons d'essence.

Observations relatives aux questions traitées dans le rapport de 1987

142. Les modifications introduites en 1988 pour donner suite aux principales recommandations figurant dans le rapport du Comité sur les comptes du PNUD pour 1987 ont fait l'objet d'observations qui figurent sous les rubriques pertinentes dans le présent rapport. Lorsque des modifications n'ont pas été apportées ou lorsque de nouvelles modifications s'avèrent nécessaires, les observations ont été réitérées.

Remerciements

143. Le Comité des commissaires aux comptes remercie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, ses collaborateurs et leur personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Premier Président de la Cour des comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général par intérim
des comptes du Ghana,

(Signé) J. K. GHANSAH

III. OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU PNUD SUR LES COMMENTAIRES
ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes est reproduit au chapitre II. On trouvera ci-après les observations de l'Administration sur les points soulevés par les commissaires aux comptes; elles ont pour but de compléter les vues dont il est fait état dans le rapport du Comité, en fournissant les informations ou les éclaircissements supplémentaires qui ont paru nécessaires. Pour plus de facilité, on a indiqué à la suite de chaque intitulé les numéros des paragraphes pertinents du rapport des commissaires aux comptes.

PREMIERE PARTIE

Etats financiers

Distinction comptable entre les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de fonctionnement (par. 42 à 48)

2. D'une façon générale, le PNUD est d'accord avec les commissaires sur les points suivants :

- a) La question est importante;
- b) Comme elle recouvre une zone intrinsèquement floue, elle se prête à des interprétations divergentes;
- c) Il est donc indispensable que les pratiques du PNUD soient régies par des directives.

3. Toutefois, l'Administration ne peut souscrire au point de vue des commissaires aux comptes selon lequel les directives actuelles ne sont pas satisfaisantes et ne partagent pas du tout leur avis quant à l'endroit où il faut tracer la ligne. A cet égard, on notera que la politique de l'Administration en la matière a été présentée au Conseil d'administration à sa trente-cinquième session (1988), dans le cadre de l'examen à mi-parcours du budget biennal. Cette question a été discutée de façon assez détaillée au Comité budgétaire et financier, qui n'a élevé aucune objection contre les pratiques actuelles.

4. En ce qui concerne les projets d'appui logistique aux programmes, l'Administration juge les directives de 1984 satisfaisantes mais se propose néanmoins de les actualiser pour tenir compte de l'expérience acquise depuis leur adoption. Elle tient cependant à souligner qu'elle n'a pas l'intention de modifier les principes fondamentaux énoncés en 1984 qui, à son avis, restent valables. Certes, il y a toujours un risque que les directives pertinentes ne soient pas respectées, mais l'approche actuelle qui consiste à traiter au coup par coup les infractions signalées fonctionne bien. Le cas précis rapporté par les commissaires aux comptes est bien connu de l'Administration et la situation a été régularisée dans le cadre du budget biennal pour 1990-1991. En ce qui concerne la préparation des directives applicables aux projets composites, l'Administration rappelle que cette catégorie couvre un large éventail de projets pour lesquels il est difficile de mettre au point des directives générales; en outre, cette question n'a guère de rapport avec celle de la distinction entre les dépenses puisque, dans tous les cas, celles relatives aux projets composites sont considérées à bon droit comme des dépenses relatives aux programmes.

5. En ce qui concerne les postes du siège dont le coût est imputé aux projets, il convient de souligner qu'à la fin de mai 1989, le nombre total de fonctionnaires occupant un poste de ce type était de 74, et non pas de 97 comme indiqué dans le rapport du Comité. L'augmentation enregistrée récemment est due en particulier à deux activités approuvées par le Conseil d'administration en 1988, à savoir le Programme centraméricain pour le développement des exportations et le Programme de renforcement des capacités de gestion, tous les deux financés par des ressources spéciales du Programme.

6. On notera aussi que ce chiffre comprend les postes imputés à des projets financés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dont la situation a été régularisée dans le budget biennal pour 1990-1991, ainsi que huit postes du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, qui a son propre mode de fonctionnement et ne peut donc être traité de la même manière que les programmes ordinaires du PNUD. Enfin, en ce qui concerne le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), il est signalé qu'un nouveau directeur est entré en fonctions au début de 1989 et qu'il est en train de revoir de façon approfondie le fonctionnement et le budget de l'UNIFEM. A cet égard, le Conseil d'administration a décidé en juin 1989 qu'il examinerait le projet de budget de l'UNIFEM pour 1990-1991 en juin 1990, après la conclusion de cette évaluation interne. La question des postes imputés au budget des projets sera abordée à cette occasion.

7. Pour revenir à la question des directives régissant l'imputation de postes du siège au budget des projets, on notera que l'Administration a effectivement publié de telles directives en octobre 1988, après avoir présenté sa politique en la matière au Conseil d'administration. Elle n'a pas pu en assurer immédiatement l'application intégrale en raison de la charge de travail liée au budget biennal. Toutefois, à chaque fois qu'on a décidé d'imputer un nouveau poste au budget des projets, le Bureau de l'administration et des finances a donné son accord en s'appuyant sur les directives et sur le projet de budget biennal. Dans ce dernier, l'Administrateur proposait de régulariser plusieurs postes qu'il jugeait imputables à juste titre au budget. Il sera procédé à un étude approfondie des postes existants vers la fin de 1989. L'Administration tient à souligner encore une fois qu'elle est satisfaite des directives adoptées et qu'elle n'a pas l'intention d'y apporter de changement substantiel.

8. En ce qui concerne l'imputation des frais de voyage du personnel au budget des projets, l'Administration suppose que cette question sera abordée au cours des travaux du Groupe d'experts sur les futurs arrangements concernant les dépenses d'appui des organisations, qui fera rapport au Conseil d'administration lors de sa session spéciale en février 1990.

Vérification des dépenses relatives aux programmes encourues par les agents d'exécution du système des Nations Unies (par. 49 à 53)

9. L'Administration observe avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes a pu confirmer que pour les années 1986 et 1987 réunies, le montant total des dépenses relatives aux programmes exécutés par des organismes des Nations Unies qui figuraient dans les états financiers du PNUD était dûment étayé par des états vérifiés et n'appelait donc pas de réserve.

10. Pour la clôture des comptes de 1988, l'Administration a rappelé aux agents d'exécution dont l'exercice est biennal qu'à la demande du Comité des commissaires aux comptes, leurs vérificateurs externes devraient procéder à un "examen limité" des comptes pertinents.

11. A sa trente-sixième session, dans sa décision 89/61, le Conseil d'administration a demandé à l'Administrateur, dans le but de résoudre le problème que pose la vérification au milieu de l'exercice biennal des comptes des agents d'exécution qui font rapport tous les deux ans, de proposer des amendements au règlement financier du PNUD de façon qu'à compter de l'exercice biennal 1990-1991, les états financiers vérifiés du PNUD soient également présentés tous les deux ans. Cette modification devrait éliminer les difficultés rencontrées par le Comité des commissaires aux comptes.

Vérification des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements (par. 54 à 57)

12. L'Administration confirme que des efforts concertés sont faits pour appliquer les procédures récemment mises en place pour que les dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements soient vérifiées comme il convient en fin d'exercice.

13. S'il est exact qu'aucune amélioration sensible n'est intervenue en 1988 et que seul un faible pourcentage des états financiers vérifiés attendus a été reçu, la situation s'est légèrement améliorée depuis puisque, de 1,2 %, le pourcentage de rapports reçus sur l'exécution des projets est passé à 4,4 % en juillet 1989. L'Administration s'attend d'ailleurs à des résultats nettement meilleurs en 1989.

14. En ce qui concerne le petit service dont le Conseil d'administration a autorisé la création au sein de la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion, il est vrai que seul un administrateur avait pris ses fonctions au moment où les vérificateurs ont terminé leur travail, en avril 1989. Depuis mai 1989, ce service a reçu toute sa dotation en effectifs et est devenu pleinement opérationnel.

15. On a distribué les directives concernant la vérification des dépenses effectuées par les gouvernements en leur qualité d'agents d'exécution, auxquelles il est fait référence au paragraphe 57 du rapport du Comité des commissaires aux comptes. On y a incorporé les recommandations que les commissaires avaient faites pour qu'elles satisfassent aux normes de vérification externe.

Comptabilisation des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements (par. 58 et 59)

16. Il est exact qu'un montant de 5 249 677 dollars représentant des dépenses encourues en 1987 ou avant a été intégré aux dépenses de 1988. On n'a pas pu le porter en "ajustement des dépenses relatives aux programmes afférentes aux exercices antérieurs", car on ignorait comment il se répartissait entre les chiffres indicatifs de planification (CIP) et la participation aux coûts. C'est pour cette raison qu'on a décidé de le mentionner dans la note 10 a) aux états financiers.

17. En ce qui concerne les comptes rendus des dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements, les nouvelles procédures entrées en vigueur le 1er janvier 1989 devraient se traduire par des améliorations sensibles. On a suivi de façon plus active les avances consenties aux gouvernements en 1988 ou avant qui n'avaient pas été régularisées. A ce jour, 55 % environ du montant en cause (11 043 846 dollars) ont fait l'objet des écritures voulues.

Comptabilisation des engagements non réglés (par. 60 à 67)

18. Il est rappelé que, dans sa décision 88/49 du 1er juillet 1988, le Conseil d'administration a demandé que le PNUD continue d'appliquer les procédures en vigueur instituées pour la comptabilisation des engagements non réglés dans l'attente des conclusions de l'examen de ces procédures par le Groupe des vérificateurs externes des comptes. Le PNUD a accueilli avec satisfaction la recommandation du Groupe tendant à déterminer si ces procédures donnaient lieu à des abus importants et a noté avec intérêt les conclusions préliminaires de l'étude. Il ne faut pas oublier cependant que les économies réalisées sur les engagements non réglés des années antérieures peuvent dépendre de plusieurs facteurs qui échappent au contrôle de l'agent d'exécution : fluctuations des taux de change, décision de l'administration qui délivre les licences d'exportation, respect du calendrier de livraison des apports de contrepartie, etc. L'Administration estime qu'il faudrait pousser plus loin l'analyse pour déterminer la portée des "abus" auxquels peut éventuellement donner lieu la comptabilisation des engagements non réglés. Elle fait le nécessaire pour poursuivre l'étude de la question avec les agents d'exécution.

19. En ce qui concerne la vérification par sondage des engagements comptabilisés par le Bureau des services d'appui aux projets (BSP), celui-ci reconnaît qu'il y a des problèmes mais considère que les commissaires aux comptes ont surestimé le pourcentage d'engagements qui, d'après eux, n'ont pas été émis conformément aux directives du PNUD. Il semble par ailleurs qu'il y ait un malentendu quant au traitement des engagements non encore réglés au 31 décembre de l'année qui suit celle où ils ont été émis. En vertu de la procédure en vigueur, on est tenu d'examiner tous ces engagements au 31 décembre de l'année suivant l'année d'émission et de maintenir dans les comptes créditeurs tous ceux qui continuent de représenter un élément de passif. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire d'annuler l'engagement et de le constater à nouveau comme le font certains agents d'exécution. Cette pratique a d'ailleurs pour effet de fausser les statistiques relatives aux économies réalisés sur les engagements. On appellera l'attention des agents concernés sur ce point.

20. En ce qui concerne le budget biennal du PNUD, l'Administration fait le nécessaire pour que les bureaux extérieurs comptabilisent leurs engagements non réglés conformément aux règles en vigueur.

Imputation des dépenses relatives aux programmes sur les contributions au titre de la participation aux coûts (par. 68 à 70)

21. Il y a plusieurs raisons (versement ou non-versement des contributions, souhaits du gouvernement bénéficiaire, etc.) pour lesquelles le PNUD ne suit pas toujours rigoureusement la politique de répartition des dépenses entre les ressources générales et les contributions au titre de la participation aux coûts. Il n'en reste pas moins vrai que l'Administration applique cette politique aussi souvent qu'elle le peut et continuera de le faire. Elle reverra les procédures actuelles pour essayer de les simplifier.

Présentation des états financiers sur la base de montants bruts au lieu de montants nets (par. 71 à 73)

22. L'article 4.9 du règlement financier stipule que les gouvernements hôtes sont tenus d'offrir une contribution correspondant à une part appréciable des dépenses des bureaux extérieurs du PNUD, en espèces et en nature. Les contributions en

espèces aux dépenses des bureaux extérieurs doivent être portées en recettes dans le budget biennal du PNUD. Les recettes inscrites au budget biennal se composent en grande partie des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs et de montants découlant des écritures comptables correspondantes. L'Administration considère que le fait de déduire ces recettes du montant brut des dépenses d'administration, comme cela se fait actuellement sur l'état I, met clairement en évidence le lien qui existe entre les deux et le montant net de la ponction opérée sur les ressources du PNUD.

Dettes éventuelles (par. 74)

23. L'Administration accepte de publier dorénavant dans les notes jointes aux états financiers le montant des dettes éventuelles résultant des indemnités que le PNUD aura à verser au départ de fonctionnaires dans les années à venir.

Fonds d'affectation ponctuelle (par. 75)

24. Au 31 décembre 1988, 8 fonds d'affectation ponctuelle étaient en déficit : 3 étaient rattachés au FENU, 4 au BNUS et 1 Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Dans tous les cas, le déficit était couvert par un accord signé par le gouvernement donateur, si ce n'est que dans le cas du dernier fonds la contribution annoncée n'avait pas encore été officiellement enregistrée.

25. Il arrive de temps à autre que des contributions soient versées en retard, la plupart du temps pour des questions de procédure. Si le donateur est bien connu comme contribuant et a annoncé une contribution ferme, il ne paraît pas imprudent de poursuivre le projet en le finançant temporairement à l'aide des fonds du PNUD ou, avec l'accord du donateur, en y affectant le solde non utilisé d'autres fonds d'affectation ponctuelle établis par celui-ci. A ce jour, aucun donateur n'a jamais failli à sa promesse de verser une contribution à un fonds d'affectation ponctuelle.

Comptabilisation des contributions de contrepartie en espèces (par. 76 à 78)

26. Comme il est indiqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, les agents d'exécution ont été invités à fournir au PNUD des renseignements sur leurs dépenses en monnaie locale pour qu'on puisse rapprocher les soldes de leurs comptes relatifs aux différents projets de ceux qui apparaissent dans la comptabilité du PNUD. Les procédures voulues devraient être en place pour la clôture des comptes de 1989.

Présentation des états financiers (par. 79 et 80)

27. L'Administration n'est pas d'accord pour présenter sur une seule ligne, dans l'état I, les dépenses budgétaires et les dépenses extra-budgétaires. Il ne serait pas normal de regrouper ces dernières avec celles qui sont engagées pour appuyer les activités de base au PNUD dans la mesure où elles sont engagées pour appuyer des activités autres.

28. Les commissaires aux comptes ont demandé de présenter séparément sur l'état I les économies réalisées sur les engagements non réglés des années antérieures. Il faudrait pour cela analyser les dépenses projet par projet, afin d'ajuster les montants imputés respectivement sur les CIP et sur les contributions au titre de la participation aux coûts, ce qui serait compliqué et prendrait du temps. Il n'est

d'ailleurs pas certain que tous les agents d'exécution puissent produire les renseignements détaillés dont on aurait besoin. En conséquence, l'Administration préférerait continuer à procéder comme elle le fait actuellement, en indiquant le montant de ces économies dans une note jointe aux états financiers.

DEUXIEME PARTIE

Problèmes de gestion

Tendances budgétaires (par. 81)

29. L'évolution attendue du taux d'exécution des programmes et son incidence sur la part des dépenses d'administration ont fait l'objet d'un débat approfondi au Conseil d'administration, lorsque celui-ci a examiné le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991. Si le rapport des dépenses d'administration aux dépenses globales a diminué en 1988, son évolution dans les années à venir sera étroitement liée aux résultats des discussions à venir sur le cinquième cycle. La comptabilisation des dépenses liées aux projets d'appui aux programmes, des dépenses de personnel du siège imputées sur le budget des projets et du coût des administrateurs auxiliaires à titre temporaire a été abordée ailleurs; l'Administration reste convaincue que ces dépenses ne doivent pas être imputées sur le budget administratif. Elle voudrait également souligner qu'une part importante du volume de travail des bureaux extérieurs n'a pas d'incidence sur l'exécution des projets financés par les CIP. En ce qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, les obligations des gouvernements dans ce domaine ont été définies dans les accords de base types et dans une série de décisions du Conseil d'administration. Se fondant sur ces textes, l'Administration considère que le financement des bureaux extérieurs incombe au premier chef aux gouvernements et que les contributions versées par eux à ce titre sont une charge imputable sur le budget du pays concerné et non sur celui du PNUD.

Contrôle budgétaire (par. 82 et 83)

30. L'Administration souscrit bien entendu à la position des commissaires aux comptes selon laquelle la discipline budgétaire a besoin d'être renforcée dans toute l'organisation. Elle s'est attachée à le faire de diverses manières, en menant une action continue de formation et de suivi et en améliorant les procédures et les systèmes informatiques, et elle continuera de le faire. Le point soulevé par les vérificateurs au sujet de la colonne consacrée aux dépenses non réglées dans l'état mensuel des allocations de crédits est un bon exemple. L'Administration est en effet pleinement convaincue que c'est là l'une des raisons importantes des problèmes posés par les bureaux extérieurs; elle a donc entrepris d'améliorer ses politiques et procédures dans ce domaine et d'étayer ces améliorations par un nouveau module de gestion budgétaire qui sera intégré au système automatisé de comptabilité des bureaux extérieurs.

31. Cela étant, l'Administration conteste qu'il y ait eu défaillance des contrôles budgétaires, comme le prétendent les commissaires aux comptes. La Section du budget (Division des finances) suit de très près les dépenses budgétaires dans toute l'organisation et les précautions nécessaires sont prises pour empêcher tout dépassement des crédits proprement dits. Il n'est que d'examiner les résultats du PNUD à ce jour pour en avoir la preuve.

Activités extra-budgétaires (par. 84)

32. Les commissaires aux comptes ont soulevé plusieurs points précis concernant le traitement des fonds extra-budgétaires. Estimant en particulier qu'il n'y avait aucun lien entre fonds et activités extra-budgétaires, ils ont proposé de regrouper en une seule allocation de crédits les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses budgétaires et les dépenses extra-budgétaires. Or, il existe un rapport entre les ressources et les activités extra-budgétaires. Pour bien le saisir, il faut se placer du point de vue du responsable du bureau extérieur pour qui l'exécution de toute une série d'activités extra-budgétaires entraîne une charge de travail globale dont il cherche à alléger le poids en utilisant de façon optimale toutes les ressources dont il dispose. Le surcroît de capacité qu'il tire des recettes dégagées - dans la mesure où celles-ci lui permettent d'engager du personnel, d'acheter des ordinateurs, etc. - est ce qui permet au bureau de s'acquitter du volume de travail additionnel. Dans certains bureaux, le montant de ces recettes est marginal et le responsable est tenu de les utiliser au mieux. Dans d'autres bureaux, les activités extra-budgétaires sont parfois sensiblement plus importantes que les activités de base et il faut alors veiller à ce qu'une part raisonnable des dépenses totales soit imputée sur les premières. Dans ces cas-là, le PNUD a pour politique de répartir au mieux les coûts entre les différentes catégories de dépenses.

33. La notion de fonds extra-budgétaires a été présentée en détail au Conseil d'administration, qui l'a examinée de façon approfondie. Le Conseil a souscrit sans réserve à l'idée que les bureaux extérieurs du PNUD sont des "centres de coût". Du point de vue de l'Administration, il est essentiel d'accepter cette notion si l'on veut que dans les années à venir le réseau des bureaux extérieurs remplisse très activement son rôle de prestataire de différents services s'adressant aussi bien à la communauté des bénéficiaires qu'à celle des donateurs. Pour pouvoir implanter progressivement ce concept, il est indispensable de commencer par distinguer clairement entre les crédits budgétaires affectés aux activités de base du PNUD et les fonds affectés aux activités extra-budgétaires. Il n'est dans l'intérêt ni des bénéficiaires ni des donateurs de supprimer cette distinction en regroupant les deux catégories de ressources. Une telle initiative ne pourrait que diluer les responsabilités des gestionnaires chargés d'en contrôler l'emploi. A cet égard, l'Administration fait observer que tout récemment encore, lors de sa trente-sixième session, le Conseil d'administration a de nouveau demandé que les dépenses associées aux activités extra-budgétaires soient intégralement financées à l'aide des ressources extra-budgétaires.

Gestion de la trésorerie, opérations de change et placements (par. 85 à 92)

34. Les vérificateurs ont formulé des observations sur trois aspects de la gestion de la trésorerie du PNUD : la politique, les pratiques et les procédures. Il importe de noter à ce sujet qu'ils ont confirmé que les opérations effectuées l'avaient été conformément aux directives en vigueur. On notera aussi que la politique et les procédures du PNUD en matière de gestion de la trésorerie et du risque de change ont été examinées par le Comité budgétaire et financier du Conseil d'administration à trois reprises : en 1979, en 1985 et en 1986. La documentation remise au Conseil en 1985 avait été soumise à des fonctionnaires des ministères des finances et des banques centrales de plusieurs pays, à la demande du PNUD, et le Comité avait tenu compte de leurs observations dans le rapport qu'il avait présenté en 1986. Le Conseil a ratifié la politique et les procédures du PNUD en 1986. Le Corps commun d'inspection a lui aussi examiné la gestion de la trésorerie du PNUD en 1988, dans le cadre d'une étude sur les pratiques de plusieurs organismes

importants du système des Nations Unies. Ce rapport, qui était élogieux pour le PNUD, avait été communiqué à l'époque au Comité des commissaires aux comptes.

35. Les observations des commissaires aux comptes procèdent de la conviction que les objectifs de l'organisation sont contradictoires et ne sont pas clairement définis. Le PNUD estime au contraire qu'ils sont cohérents et bien définis. Ainsi, les objectifs de la gestion des placements et du risque de change sont les suivants :

- a) Sécurité du capital;
- b) Liquidité;
- c) Convertibilité;
- d) Obtention du rendement maximal compatible avec les objectifs ci-dessus.

36. Il est évident qu'en fixant les paramètres à l'intérieur desquels le PNUD doit fonctionner, les trois premiers objectifs définissent le niveau de risque que le PNUD peut assumer. Etant donné que la sécurité du principal est primordiale, le taux de rendement est limité par l'obligation de choisir des instruments quasiment sans risque. Ces objectifs étant posés, on les a affinés au moyen de directives qui précisent les instruments de placement qui peuvent être utilisés, les banques dans lesquelles les fonds peuvent être déposés et les critères à appliquer pour gérer la trésorerie en devises.

37. Les vérificateurs ont fait appel à un expert pour examiner les procédures du PNUD. Celui-ci a joint à son rapport un exposé émanant de la Fédération internationale des comptables (Comité de la comptabilité générale et de la comptabilité de gestion) intitulé "Techniques de gestion financière internationale applicables à la gestion des positions de change et du risque de change : propositions - mai 1989". L'Administration a constaté avec plaisir que la plupart des recommandations figurant dans ce document avaient été appliquées par lui en 1981 et étaient toujours respectées. Elle a accepté d'intégrer à ses propres directives celles d'entre elles qui n'étaient pas encore appliquées. Elles consistaient pour l'essentiel à donner des renseignements synthétiques sur la position de change plutôt qu'à la présenter individuellement, monnaie par monnaie, comme le faisait le PNUD et à recenser les différents rapports servant à prendre des décisions.

38. L'Administration ne partage pas l'avis des vérificateurs selon lequel la position de change du PNUD serait excessive. Elle convient en revanche qu'en raison de la nature des activités menées, le risque de change ne peut être totalement éliminé. Etant donné la structure des décaissements, le calendrier de versement des contributions par les gouvernements et l'obligation de détenir une monnaie donnée pour la réserve opérationnelle, les avoirs du PNUD en monnaies autres que le dollar doivent représenter au moins 30 à 35 % du total, minimum approuvé par les commissaires aux comptes. Depuis août 1988, la part de ces avoirs a varié de 32 % à 45 % et, sauf pour de brèves périodes à partir de septembre 1988, elle est restée le plus souvent près de la limite inférieure, ce qui signifie qu'on a réduit le plus possible le risque lié à l'appréciation du dollar. L'exposé mentionné ci-dessus présentait diverses techniques de gestion du risque de change. Le PNUD en utilise deux : a) la compensation des créances internes; b) le termaillage. La première consiste à déterminer les avoirs et les besoins en chaque monnaie pour ne garder que les soldes nécessaires à des fins opérationnelles. Dans

une large mesure, les gains ou pertes de change sur ces montants sont purement comptables et tiennent au fait qu'au moment de la transaction effective, leur contre-valeur en dollars est différente du montant comptabilisé. Le termaillage consiste à fixer la date des achats ou cessions de devises en tenant compte du marché. Le PNUD ne modifie pas la structure de ses avoirs en fonction des fluctuations des taux de change à court terme mais de leur évolution à long terme qui, jusqu'à ces dernières années, tendait à suivre des cycles de cinq ans. Depuis sa mise en oeuvre, cette stratégie produit de bons résultats et a permis au PNUD de tirer parti des possibilités offertes par le marché, au bénéfice du programme en général et des gouvernements bénéficiaires en particulier.

39. Il n'est pas expressément stipulé dans les directives actuelles que les banques doivent être mises en concurrence pour les opérations de change. C'est néanmoins la politique du PNUD, qui procède de cette manière dans la majorité des cas (70 à 80 % des transactions). Le cours du dollar peut chuter rapidement, fluctuer à l'intérieur d'une étroite fourchette ou monter brutalement. C'est dans ce dernier cas seulement et pour éviter des pertes que le PNUD renonce à interroger plusieurs banques. Les opérations de change sont toujours confiées à des banques internationales de premier plan. La banque mentionnée par les commissaires aux comptes dans leur rapport était au neuvième rang des banques mondiales pour le volume des opérations de change en 1987; il s'agit d'un établissement compétent et compétitif que le PNUD a souvent utilisé après avoir mis d'autres banques en concurrence. L'obligation de faire appel à la concurrence sera incorporée aux directives relatives aux opérations de change qui préciseront dans quelles conditions on pourra déroger à cette règle.

40. Le PNUD s'efforcera de réduire le nombre total de banques avec lesquelles il travaille. Il ne faut pas oublier cependant qu'il doit maintenir son statut d'organisme international. Cela l'oblige à garder un nombre suffisant de banques à la fois pour pouvoir effectuer des transactions dans les différentes monnaies qu'il utilise et dont certaines ont un marché très étroit et pour obtenir des conditions avantageuses.

41. En ce qui concerne les placements, le PNUD n'a jamais eu en banque l'équivalent de 12 mois de décaissements, même au niveau atteint par ses liquidités. Au 31 décembre 1988, celles-ci représentaient 10 mois de décaissements. Ce chiffre s'est sensiblement contracté au cours des six derniers mois en raison de l'appréciation du dollar des Etats-Unis. Les procédures de placement sont conformes aux règles généralement admises en la matière. Le PNUD a effectivement placé des dollars à court terme lorsque les taux d'intérêt se sont orientés à la hausse et, au début de 1989, a effectué des placements à plus long terme (jusqu'à deux ans pour certains) à des taux qui vont lui être profitables dans les mois à venir. L'échéance des placements dans d'autres monnaies est fixée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les besoins prévus, le montant et la date de versement des contributions attendues et la composition monétaire de la réserve opérationnelle. Lorsqu'en raison de l'appréciation du dollar, les avoirs du PNUD dans d'autres monnaies sont réduits, les placements libellés dans ces monnaies sont bien entendu effectués à des échéances plus courtes.

42. Au cours de la vérification, on a évoqué la possibilité de conclure des contrats à terme lorsque le dollar s'apprécie pour se prémunir contre une perte de change éventuelle sur les contributions annoncées. A l'heure actuelle, le PNUD est effectivement autorisé à couvrir ses risques de change mais a jugé jusqu'à présent que le coût était dissuasif. Bien que les contrats à terme présentent davantage de risques que d'autres techniques, le PNUD pourrait avoir intérêt à y recourir dans

certains cas à condition d'agir avec prudence. L'Administration étudiera cette question lorsqu'elle reverra ses directives et en saisira le Conseil d'administration.

Gestion du personnel

Organisation des carrières, durée des affectations dans les bureaux extérieurs et au siège et mutations interrégionales (par. 93 à 101)

43. En 1986 et 1987, les mutations interrégionales ont représenté en moyenne 23 % de l'ensemble des mutations. Etant donné le nombre des facteurs dont il est tenu compte pour les mutations, notamment les souhaits du fonctionnaire, son profil, les aptitudes linguistiques et les besoins du bureau extérieur en matière de formation et d'expérience, l'Administration estime que la proportion indiquée ci-dessus est raisonnable. Néanmoins, dans l'analyse à laquelle elle procède en ce moment de la politique du PNUD en matière de mutations, la Division du personnel met en place une politique vigoureuse et équilibrée de mutations interrégionales. Ces nouvelles modalités devraient faire de la mobilité interrégionale un élément du système de gestion du personnel destiné à assurer une politique générale et cohérente en matière de mutations.

44. Tout en reconnaissant que, dans certains cas, il est possible que les directives de base qui régissent la gestion du personnel n'aient pas été révisées de manière à refléter les pratiques courantes, l'Administration estime qu'en général celles-ci sont à jour et sont représentatives des politiques et pratiques courantes.

45. Pour assurer le suivi des problèmes essentiels de gestion du personnel, on a créé une Commission de révision et de suivi chargée de suivre l'application des politiques en matière de personnel et notamment l'application des directives en matière de mutations. Cette commission a reçu depuis 1982 des rapports annuels sur les mutations et a présenté ses résultats dans deux rapports portant sur les périodes 1983-1985 et 1986-1987.

46. En ce qui concerne la durée des affectations dans les bureaux extérieurs, l'Administration est d'accord avec les observations des commissaires aux comptes et mène actuellement une opération de révision de la méthode appliquée pour déterminer la durée de ces affectations. De même, l'Administration réexamine en ce moment la durée des affectations aux postes du siège soumis à renouvellement.

Situation spécifique de l'Afrique (par. 102)

47. L'Administration reconnaît que le taux actuel de postes vacants en Afrique est plus élevé que d'habitude, ce qui tient aux raisons suivantes : a) une nouvelle méthode très réussie de recrutement sur concours a été élaborée et, pendant cette période de mise au point, le recrutement aux postes principaux a été retardé de quelques mois en 1988; b) plusieurs postes ont été récemment créés en plus des postes d'économiste; c) les effets résiduels du gel du recrutement au PNUD ont entraîné une importante accumulation de postes non pourvus.

Administrateurs auxiliaires (par. 103 à 105)

48. Le Programme de formation d'administrateurs auxiliaires a été créé en tant que programme de formation, et il le reste. Des améliorations importantes lui ont été apportées de manière à centraliser la formation : un nouveau cours d'initiation à

Genève, la désignation d'un représentant résident chargé de la formation, un manuel de formation, etc.; tous ces éléments ont maintenu le caractère de formation de ce programme.

49. Le programme s'est élargi et est actuellement en cours de révision de manière à parvenir à un équilibre idéal entre administrateurs auxiliaires et personnel permanent. Ce élargissement est dû en partie à l'existence du programme Afrique et à l'ouverture à des économistes de la fonction d'administrateur auxiliaire.

50. Il a été mis fin à l'affectation d'administrateurs auxiliaires au siège. On s'occupe plus sérieusement de la sélection de ces derniers en faisant notamment appel à des équipes d'examineurs comprenant des administrateurs des bureaux extérieurs.

Consultants (par. 106 et 107)

51. Le principe de base régissant l'emploi des consultants est qu'ils doivent apporter une compétence spéciale pour des durées inférieures à six mois. Il arrive néanmoins que, de temps à autre, un surcroît de travail ou une urgence rende nécessaire le recrutement de consultants pour aider les fonctionnaires à remplir leur fonctions opérationnelles.

52. Du fait du caractère dynamique du PNUD, il arrive aussi qu'au moment du recrutement, on ne puisse pas estimer avec précision la durée exacte de la mission, ce qui conduit éventuellement à une durée plus longue que prévue.

53. L'Administration n'est pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle il n'est procédé à aucune évaluation des consultants. La Division du personnel demande à chaque utilisateur de noter chaque consultant à la fin du projet ou de la mission. Il est arrivé parfois que des consultants aient été considérés comme ne donnant pas satisfaction, ce qui a eu pour conséquence le retrait de leurs noms du fichier central des consultants.

54. On envisage actuellement la désignation d'un gestionnaire chargé des consultants pour rationaliser ce service.

Accords de services spéciaux et personnel temporaire hors siège (par. 108 et 109)

55. Le Manuel du personnel stipule que, sous réserve de la disponibilité des fonds, il peut être fait appel à du personnel temporaire par le biais de contrats à court terme pour remplacer le personnel en congé de maternité ou de longue maladie. Il est exact que, comme l'ont constaté les commissaires aux comptes, dans certains cas, des accords de services spéciaux ont été conclus pour des périodes supérieures à six mois. Pour l'avenir, nous sommes d'accord que, lorsqu'on envisage une période de service d'une durée supérieure à six mois, l'on prenne les mesures administratives qui s'imposent pour faire bénéficier l'intéressé des dispositions 101.1 à 112.8 du Règlement du personnel.

Effectifs des bureaux extérieurs (par. 110 et 111)

56. L'Administration pense elle aussi que des indicateurs objectifs de la charge de travail et des besoins en personnel sont un instrument de gestion nécessaire. On procède à la compilation de ces indicateurs qui ont été notamment utilisés pour la préparation des prévisions budgétaires pour 1990-1991. Mais il faut être très prudent en ce qui concerne la méthode et les conclusions que l'on tire des analyses

effectuées en conséquence. C'est ainsi qu'un écart de 1 à 4 a été noté par les commissaires aux comptes dans le rapport montant CIP/niveau des effectifs. Pour effectuer ces calculs, on a tenu compte, pour le niveau des effectifs, de certaines catégories de personnel uniquement (en l'occurrence, les calculs en question incluent les administrateurs auxiliaires mais non les administrateurs recrutés localement). L'analyse ne tient pas compte des fonctions des différentes catégories de personnel, si bien qu'il n'est pas possible de procéder à une ventilation entre les différents types de frais généraux. En outre, si l'on prend des éléments de comparaison différents, on obtiendra des résultats très différents. C'est ainsi que les commissaires aux comptes auraient pu aussi mentionner un autre résultat qui ressort de leurs constatations, à savoir que le rapport entre le niveau des effectifs (administrateurs recrutés sur le plan international et sur le plan local et administrateurs auxiliaires) et le nombre des projets connaît des écarts qui ne vont que de 1 à 3. Gardant à l'esprit la nécessité de faire preuve de prudence et de finesse dans la méthode adoptée, l'Administration continuera à utiliser des instruments quantitatifs et s'efforcera même d'améliorer les procédés actuellement en vigueur.

Activités d'information (par. 112 et 113)

57. Le paragraphe 112 du rapport du Comité des commissaires aux comptes reflète convenablement le point de vue de l'Administration concernant une politique centralisée en matière de publications.

58. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur le public des publications de la Division de l'information, l'Administration estime que les demandes de personnes qui souhaitent figurer sur la liste des abonnés et les lettres spontanées de lecteurs sont deux critères valables. Une autre source d'évaluation de l'efficacité de ces publications est constituée par les commentaires oraux. L'Administration fait également remarquer que les articles figurant dans les publications de la Division de l'information sont souvent repris par d'autres publications ou utilisés comme source pour la rédaction d'articles indépendants dans d'autres publications concernant les activités du PNUD. Cependant, lors de la prochaine révision de la liste des abonnés, on joindra à la correspondance un questionnaire relatif à l'impact des publications du PNUD sur ses lecteurs.

59. Le tirage des publications périodiques est calculé à partir des demandes des lecteurs, des représentants résidents du PNUD et des directeurs des centres d'information des Nations Unies ainsi que d'autres organisations et comprend également une petite réserve destinée à répondre à des demandes ultérieures. Il est rare que le PNUD réalise des tirages supérieurs aux besoins. Il est vrai que, lors de leur inspection des stocks de la revue Développement dans le monde dans les locaux de la Division de l'information, les commissaires aux comptes ont découvert deux numéros de l'édition en langue française comportant au total 3 900 exemplaires invendus. La Division a expliqué qu'il s'agissait d'une erreur, le programme d'ordinateur ayant comptabilisé en même temps ceux qui avaient demandé le français en premier et en second choix. Le tirage a été réduit en conséquence à la fin du contrat, mais ce qui compte c'est que sur un tirage global de 205 300 exemplaires dans toutes les langues, les stocks de la revue Développement dans le monde étaient au total de 4 570 exemplaires, certaines éditions étant même épuisées. Par la suite, les stocks sont passés à environ 2 300 exemplaires, soit 1,1 % du tirage total. Si l'on ne tient pas compte des deux numéros en français, les stocks s'élèvent à 0,24 % du total.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Gestion des programmes et des projets (par. 114 à 116)

60. On a pris bonne note des observations des commissaires aux comptes concernant l'importance moyenne des projets d'UNIFEM (120 000 dollars). Des efforts ont été entrepris pour accroître le nombre des projets plus importants; il faut toutefois tenir compte du fait qu'en vertu de son mandat, le Fonds doit entre autres avoir des activités novatrices et expérimentales. Pour cette raison, l'Administration estime que les projets de ce type ne peuvent pas atteindre dans un futur prévisible des dimensions importantes.

61. En ce qui concerne la gestion des projets en général, l'Administration confirme que des efforts sont poursuivis pour améliorer la conception des projets, en préciser les objectifs, et en accélérer l'approbation et l'exécution. Mais il faut aussi reconnaître qu'une grande partie des retards au stade de l'approbation et de l'exécution sont dus aux procédures utilisées : ainsi, pour les projets qui doivent être approuvés par le Comité consultatif, la présentation du projet ne peut avoir lieu que pendant les sessions ordinaires du Comité; une fois l'approbation obtenue, il faut encore souvent réviser le descriptif de projet sur la base des observations du Comité avant d'entreprendre l'exécution. En outre, un grand nombre d'organisations non gouvernementales chargées de l'exécution des projets d'UNIFEM éprouvent des difficultés à répondre aux exigences requises pour assurer l'exécution du projet, ce qui oblige à entreprendre d'abord des activités visant à renforcer leurs capacités à cet égard.

62. UNIFEM examinera avec soin la manière dont il peut simplifier et améliorer les procédures d'établissement des rapports sur l'état des travaux, notamment en ouvrant au personnel l'accès à la base de données (Banque des connaissances) qui doit entrer en service dans le courant de l'année et devrait accroître considérablement les capacités du Fonds à suivre le cycle de communication des rapports. Les nouvelles procédures d'établissement des rapports financiers et comptables du PNUD pour l'exécution des projets par les gouvernements, mises en place le 1er janvier 1989, seront très bénéfiques pour la gestion de ces projets. Ces procédures ont été maintenant adoptées par UNIFEM qui les utilise aussi pour les projets exécutés par les organisations non gouvernementales.

63. En ce qui concerne les dépenses telles que le coût de "missions envoyées par le siège, le coût du personnel d'UNIFEM affecté aux bureaux extérieurs, les missions d'évaluation et les réunions ou séminaires régionaux", l'Administration ne partage pas le point de vue selon lequel il s'agit là d'"une part importante du budget des projets". En fait, les statistiques d'UNIFEM concernant la ventilation des budgets des projets font apparaître la répartition suivante : 50 % pour les dépenses de personnel, 3 % pour les contrats de sous-traitance, 13 % pour la formation, 18 % pour les équipements, 12 % pour des dépenses diverses (par exemple les fonds renouvelables et les dépenses accessoires) et 5 % pour les dépenses d'appui. En outre, UNIFEM estime que le suivi des projets aux différentes étapes de leur cycle n'est pas seulement un élément essentiel à l'appui d'activités qui sont souvent de caractère expérimental, mais représente également un investissement nécessaire permettant la poursuite de projets une fois qu'UNIFEM cesse de les financer. Des missions de fonctionnaires du siège et hors siège ainsi que de consultants techniques continueront à être nécessaires à cet effet.

64. En outre, afin de conserver son rôle de catalyseur, le Fonds doit constamment évaluer ses expériences afin d'en tirer des leçons qui pourront être partagées avec les autres organismes de développement.

Dépenses d'administration (par. 117)

65. L'affirmation contenue au paragraphe 117 du rapport du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle "l'Administration a reconnu qu'une somme supplémentaire de 621 000 dollars imputée sur les projets constituait en fait des dépenses d'administration" n'est pas exacte. Sur ce montant de 621 000 dollars identifié par les commissaires aux comptes, seule une somme de 33 194 dollars relevant du projet GLO/88/W03 correspond à des dépenses d'administration et l'Administration a donné son accord pour qu'elle soit incorporée dans le budget de 1990-1991 d'UNIFEM.

66. En outre, le montant relatif des dépenses d'administration ne peut pas être évalué par des calculs aussi arbitraires. Procéder à une évaluation des dépenses d'administration en pourcentage par rapport aux dépenses d'exécution des programmes est une entreprise non seulement artificielle mais sans doute également erronée, dans la mesure où une grande partie des dépenses d'administration d'UNIFEM proviennent d'activités que le Fonds a pour mandat de mener sans qu'elles aient aucun rapport direct avec les activités de programme d'UNIFEM. C'est pourquoi l'Administration ne peut pas souscrire à l'affirmation des commissaires aux comptes selon laquelle "si l'on tient compte de ces dépenses, la proportion des dépenses d'administration par rapport à l'ensemble des dépenses s'établit à 26,6 %".

67. Dans le cadre de ses activités de contrôle financier, UNIFEM examinera le moyen de calculer le taux des dépenses d'administration de manière à être en position d'évaluer et de suivre avec plus de précision ce taux.

Rapports entre UNIFEM et la Division de la femme et du développement (par. 118)

68. A la lecture du paragraphe 118 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, il apparaît que les commissaires n'ont pas constaté de doubles emplois dans les mandats de ces deux entités, mais s'inquiètent de la possibilité de chevauchements dus à la manière dont UNIFEM et la Division de la femme et du développement risquent d'interpréter leur mandat. L'Administration continue à être en désaccord avec ce point de vue et a à plusieurs reprises pris des mesures pour que les activités respectives de ces deux entités puissent se compléter et se renforcer mutuellement.

69. En fait, UNIFEM et la Division de la femme et du développement ont tenu récemment des réunions pour clarifier avec plus de précision leurs mandats respectifs. A cet égard, il y a lieu de noter que s'il est vrai que la mise en oeuvre du mandat principal d'UNIFEM visait au départ les procédures de programmation du PNUD, UNIFEM tend à abandonner cet aspect des choses, ses activités principales de catalyseur le poussant notamment à travailler avec les institutions régionales, les organismes publics, les institutions régionales de financement et les organisations non gouvernementales.

70. Grâce à une coopération accrue et systématique, la Division de la femme et du développement et UNIFEM mènent des activités qui se complètent et se renforcent mutuellement. Par exemple, une des activités prioritaires de base d'UNIFEM consiste à renforcer les Bureaux de la femme des pays en développement. Parallèlement, la Division de la femme et du développement exécute des activités de formation et d'appui pour les bureaux extérieurs du PNUD de manière à renforcer

leur efficacité dans ce domaine. Il en résulte que le PNUD joue un rôle dans la promotion de l'intégration réelle des femmes aux activités principales du développement; de leur côté, les Bureaux de la femme disposent des capacités, de l'expérience et de la confiance nécessaires pour développer des stratégies et des plans d'action pour leurs gouvernements grâce aux interventions d'UNIFEM. Ces efforts communs créeront une synergie qui permettra éventuellement aux femmes d'acquérir une part plus grande dans le contrôle et la gestion du processus et des résultats du développement : les décideurs devront non seulement tenir compte des préoccupations des femmes mais également faire une place aux femmes parmi eux.

71. En tant que fonds de développement ayant également un rôle opérationnel, UNIFEM a également une fonction technique visant à appuyer et à renforcer les activités de la communauté chargée du développement, lui permettant de devenir plus efficace pour promouvoir la participation des femmes au développement. Les activités de projets d'UNIFEM sont novatrices et expérimentales, leur but étant de mettre au point des approches et des méthodes efficaces, de les perfectionner, de les reproduire avec les adaptations nécessaires, conduisant ensuite le Fonds à préconiser ces méthodes auprès des institutions du système des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales qui ont la capacité de les adapter. Au départ, UNIFEM exerce une activité d'appui et de suivi de façon que les facteurs qui ont contribué à la réussite dans un contexte restreint ne soient pas perdus lors d'applications dans un contexte plus large. L'expérience accumulée grâce à ces initiatives est consignée par écrit et mise à la disposition des centres de liaison de la Division de la femme et du développement au sein des institutions du système des Nations Unies qui oeuvrent à promouvoir la participation de la femme au processus du développement et à former des spécialistes du développement.

72. Cette expérience devrait aussi constituer l'essentiel de la contribution d'UNIFEM aux débats de politique générale menés actuellement sur le plan international, de façon que ces débats tiennent compte des conditions réelles de vie des femmes déshéritées des pays en développement.

Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Viabilité du Fonds (par. 119 à 121)

73. Le groupe d'experts qui avait participé à la création du Fonds, en 1973, avait prévu qu'il faudrait de 20 à 25 ans pour que les recettes dégagées par celui-ci deviennent une source d'autofinancement suffisante.

74. En fait, le Fonds est devenu opérationnel en 1975 et son premier projet a été approuvé en juin 1976. Il compte donc, en réalité, 13 ans d'expérience. Or, en 13 ans, on peut dire qu'il y a eu des résultats très positifs pour ce qui est de la découverte de minéraux, malgré les faibles ressources dont il disposait pour ses projets. La valeur in situ des minéraux ainsi découverts étant supérieure à 1 milliard de dollars des Etats-Unis, on est fondé à affirmer que les découvertes parrainées par le Fonds lui confèrent un fort potentiel d'autofinancement pour l'avenir.

75. Etant donné les résultats positifs obtenus en 13 ans et étant donné que le Fonds se situe à mi-parcours par rapport au calendrier prévu pour que les recettes dégagées deviennent une source d'autofinancement suffisante, l'Administration considère qu'il est beaucoup trop prématuré de porter jugement sur la viabilité du Fonds.

Principe du financement intégral (par. 122 et 123)

76. L'Administration convient que la fixation d'un plafond selon la formule dite "du tiers" n'est pas la méthode idéale à appliquer dans la conjoncture actuelle. L'Administration envisage, à cet égard, de solliciter l'agrément du Conseil pour que cette formule soit remplacée par un mécanisme de financement partiel.

Gestion des programmes

Taux d'exécution et liquidités (par. 124 et 125)

77. Il convient de replacer dans la perspective globale du quatrième cycle de programmation (1987-1991) l'observation faite au sujet de l'accroissement des liquidités du PNUD en 1988. A la fin de 1991, selon les projections concernant les contributions volontaires et les dépenses relatives aux programmes pour les années restantes du cycle, le solde actuel des ressources programmables (générales) sera entièrement épuisé. Il est possible, en outre, que le taux d'exécution des programmes diminue en 1992, compte tenu des prévisions de ressources pour le début du nouveau cycle. Aussi s'efforce-t-on, à l'heure actuelle, de suivre un profil de dépenses qui sera caractérisé par une transition sans heurt du quatrième au cinquième cycle de programmation.

78. Ayant examiné cette question lors de sa trente-sixième session, le Conseil d'administration a demandé à l'Administrateur de fixer des objectifs de dépenses pour le reste du quatrième cycle, de manière à prévoir un accroissement continu du taux d'utilisation des CIP, tout en assurant la transition le mieux possible avec le cinquième cycle de programmation.

Exactitude de la budgétisation des projets et retards dans l'exécution (par. 126 à 129)

79. Dans le cas des projets pluriannuels, la budgétisation vise à établir avec réalisme et fiabilité le calendrier, l'échelonnement et le coût de toute une série d'apports pour les projets. Or, pour être réaliste, cette budgétisation doit tenir compte des éléments suivants : les diverses mesures requises pour synchroniser les apports externes et internes, l'évolution probable des prix pour certains apports à fournir dans l'immédiat et à plus long terme, ainsi que la situation actuelle dans le pays considéré et son évolution probable. Même s'il semble être, pour ainsi dire, dans la nature humaine de sous-estimer l'importance de la conception des projets, la coopération technique sur ce plan s'avère beaucoup plus stimulante que bien des projets commerciaux complexes. Il faut bien comprendre que, les ressources d'assistance technique étant peu abondantes, la concurrence pour les obtenir est vive dès le départ, d'où un échelonnement des activités sur de longues périodes. Le système repose donc sur l'hypothèse selon laquelle des ajustements budgétaires peuvent être opérés au fur et à mesure et qu'ils constituent même un outil indispensable à la bonne exécution.

80. Il convient d'ajouter que le champ d'activité du PNUD est caractérisé par des relations d'interdépendance complexes - humaines et institutionnelles - et qu'il ne se prête pas, de ce fait, à une planification prévisionnelle au niveau micro-économique, portant sur tous les aspects de l'exécution d'un projet, pendant toute la durée du projet. Le fait même qu'une assistance technique a été demandée et accordée indique en général que le gouvernement du pays bénéficiaire (qui, en l'espèce, est le principal intéressé) a besoin d'un soutien pour planifier, gérer et exécuter des activités dans le domaine visé. Les activités de coopération

technique sont, par définition, menées dans un environnement imparfait, sinon elles n'auraient aucune raison d'être. Il se peut donc que les prévisions concernant ces activités soit infirmées, que la conjoncture évolue et, partant, que l'appui fourni ne soit pas adéquat; ce ne sont là que quelques exemples de critères qui peuvent évoluer. Il importe de rappeler ici que toutes les modifications et toutes les adjonctions aux budgets sont effectuées sur la base d'examen approfondis et tiennent compte des besoins réels pour chaque projet.

81. Compte tenu de tout ce qui précède, de nombreux projets sont approuvés pour une période initiale de deux à trois ans, étant entendu qu'il pourra s'avérer nécessaire de prolonger l'aide du PNUD à la lumière de l'expérience acquise durant la phase initiale. C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer un grand nombre - sinon la plupart - des révisions budgétaires et prolongations, au lieu des les considérer comme des révisions nécessaires pour faire face à des excédents de dépenses ou à des retards dans l'exécution.

82. Les modalités d'exécution décrites ci-dessus reposent sur plusieurs activités fondamentales à l'échelle du système, qui aident à bien évaluer les besoins et garantissent une certaine cohérence : a) les évaluations de projets, partielles ou globales, qui permettent de moduler les activités menées au titre de chaque projet et les incidences budgétaires de ce dernier; b) l'examen tripartite, qui a une incidence analogue et a lieu assez régulièrement.

83. Il faut savoir, par ailleurs, que les facteurs qui contribuent à un certain degré d'inexactitude dans les budgets de projets sont ceux-là même qui contribuent à des retards dans le calendrier d'exécution de ces projets. En fait, les deux aspects sont, dans une certaine mesure, totalement interdépendants car les retards dans la fourniture de tel ou tel apport entraîneront souvent des hausses de coût, tandis que des dépenses imprévues peuvent entraîner des retards dans l'exécution.

84. Il faut également signaler, à cet égard, que, bien souvent, les prolongations ne sont pas synonymes de retards imprévus dans l'exécution. Elles peuvent résulter soit d'un élargissement de la portée du projet (par rapport à l'accord initial) de manière qu'il prévoie des activités, des produits et/ou des objectifs supplémentaires dont la nécessité est apparue durant la phase initiale, soit de décisions prises délibérément par le gouvernement du pays bénéficiaire, le PNUD et/ou l'agent d'exécution de suspendre certaines activités en attendant que toutes les conditions indispensables au succès du projet soient remplies conformément aux objectifs fixés.

85. Tout ce qui précède avait pour but d'exposer les raisons techniques qui, par définition, peuvent entraîner à la fois des augmentations des crédits nécessaires et des retards dans l'exécution. Le PNUD sait pertinemment, néanmoins, que les améliorations apportées aux modalités d'exécution peuvent aider à atténuer les conséquences d'une "conjoncture imparfaite". En fait, nombre de ses interventions au cours des dernières années avaient cet objectif. Pour ne citer que quelques exemples :

a) Le PNUD a reconnu les lacunes existant dans la conception des projets. C'est précisément pour résoudre les problèmes recensés qu'il a proposé un modèle de projet révisé. Toutefois, appliqué depuis relativement peu de temps, ce nouveau modèle ne produira tous ses effets positifs que dans plusieurs années. Il devrait en tout cas se traduire par une budgétisation plus réaliste, à la fois sur le plan quantitatif et pour ce qui est de l'échelonnement des apports;

b) Il a été jugé prioritaire d'améliorer le niveau de compétence des fonctionnaires du PNUD : une formation approfondie à la conception, à la formulation, au contrôle et à l'évolution des projets devrait également porter ses fruits;

c) Les méthodes de gestion des ressources ont été améliorées considérablement et la formation continue dans ce domaine devrait aider à établir un cadre de budgétisation plus réaliste. Un système complet de gestion des programmes et projets, le "Turbo SGPP", devrait être mis en place l'an prochain; il constituera, pour le personnel à tous les niveaux, un outil supplémentaire qui l'aidera à gérer efficacement les activités courantes du Programme.

Ampleur des projets (par. 130)

86. Se fondant sur des données obtenues au sujet du nombre relativement important de petits projets exécutés dans des pays à faible CIP, le Comité des commissaires aux comptes conclut à l'existence d'une "tendance très marquée à formuler les projets de manière à intervenir dans tous les secteurs de la politique de développement et à éparpiller les ressources pour financer un grand nombre de petits projets, en particulier lorsque les fonds prévus au titre du CIP sont insuffisants". Nous doutons qu'il s'agisse là de la seule, voire de la bonne, conclusion à tirer des données.

87. La programmation par pays consiste à définir de grands objectifs; or il s'avère, dans certains cas, que des projets (ou un groupe de projets) de faible envergure soient le moyen le plus rentable d'atteindre ces objectifs.

88. Dans maints pays et maintes situations, des projets plus modestes mais plus stratégiques peuvent avoir une incidence considérable. Le Comité lui-même admet, dans la seconde partie du paragraphe cité, que les petits projets peuvent jouer un rôle de catalyseur et que les projets de grande ampleur ne sont pas nécessairement plus efficaces que les petits projets.

Traitement électronique de l'information

Planification et stratégie en matière de traitement électronique de l'information (par. 131 et 132)

89. L'Administration souscrit au point de vue du Comité selon lequel, lorsque les facteurs influençant les activités menées dans le cadre des systèmes d'information de gestion sont stables, un plan à long terme comme celui qu'il souhaiterait voir établi par le PNUD garantirait effectivement "l'utilisation efficace des ressources financières et humaines". Pour l'heure, toutefois, l'environnement dans lequel le PNUD opère n'offre pas cette stabilité, et ne se prête donc guère à ce type de planification. De plus, à une époque de progrès technique très rapide comme la nôtre, toute stratégie de planification se doit d'être suffisamment souple pour permettre de tirer parti des nouveautés.

90. Dans les années à venir, néanmoins, le PNUD continuera d'améliorer la planification des activités de TEI, en tenant compte de ses activités culturelles et de ses activités en matière de gestion et en veillant à ce que les techniques disponibles soient mises en oeuvre aussi efficacement que possible.

91. L'Administration confirme que le Groupe consultatif de cadres sur les systèmes d'information agit comme un véritable comité directeur pour les activités de TEI, en opérant des choix stratégiques. C'est ce rôle, précisément, que le Groupe joue depuis 18 mois, au cours desquels il a examiné et approuvé divers choix stratégiques et fixé les priorités en matière de TEI. Son mandat est d'ailleurs actuellement mis à jour en conséquence.

92. Le Groupe est présidé par l'Administrateur assistant adjoint du Bureau de l'administration et des finances qui, de l'avis de l'Administration, est un fonctionnaire habilité à trancher par arbitrage en cas de divergences de vues entre les grandes divisions du PNUD.

Gestion des projets (par. 133)

93. Il convient, en premier lieu, d'indiquer d'une manière générale que ce paragraphe ne semble pas traiter de la gestion des projets, mais plutôt d'une question sur laquelle le Comité paraît vouloir s'attarder obstinément malgré les preuves du contraire, à savoir la théorie selon laquelle, d'une part, la décision relative à l'IDMS/R ne se justifiait pas au moment de son adoption et, d'autre part, les fonds que le PNUD a investis dans ce système l'ont été à mauvais escient. Tout en convenant que les progrès ne sont pas conformes aux prévisions initiales, l'Administration se déclare convaincue que les changements apportés sont amplement justifiés du point de vue de la gestion.

94. Il semble y avoir une certaine confusion sur ce qui a été fait en ce qui concerne la mise au point d'un système intégré pour le Bureau des services d'appui aux projets (BSP). A ce jour, la Division des services d'information de gestion a réalisé une étude initiale des systèmes (coût : environ 100 000 dollars des Etats-Unis) et la direction du BSP a décidé d'attendre, pour procéder à la conception et à la mise au point des systèmes, les résultats d'une étude de gestion interne. Etant donné que la Division propose, dans son étude, un modèle d'information qui dépendrait des fonctions exercées par le BSP et ne serait, par conséquent, pas touché par les résultats de l'étude de gestion du BSP, nous ne souscrivons pas à l'opinion selon laquelle le Bureau risque fort d'avoir gaspillé des ressources sur l'étude de la Division. Il est à noter, par ailleurs, que les auteurs de l'étude de gestion interne ont approuvé, dans cette étude, toutes les recommandations formulées dans celle de la Division.

95. En ce qui concerne les systèmes financiers intégrés, l'Administration a rappelé à nouveau que les retards dans le lancement de ce projet étaient imputables à des contraintes financières au sein de la Division des finances.

Réinstallation de la salle des ordinateurs en un autre lieu et intégration d'applications existantes (par. 134)

96. L'Administration souscrit à l'opinion du Comité selon laquelle la réinstallation de la salle des ordinateurs en un autre lieu, l'acquisition d'un ordinateur plus puissant et l'intégration des systèmes actuellement exploités au Service de calcul de New York constituent trois opérations étroitement liées, opérations exigeant des investissements non négligeables. Elle ne partage pas, en revanche, le point de vue selon lequel aucune analyse coûts-avantages n'a été effectuée à l'appui des décisions prises à ce sujet. Au contraire, chaque décision, au moment où elle a été prise, a été soigneusement étudiée et motivée avant que le Groupe consultatif de cadres sur les systèmes d'information ne l'approuve. S'agissant, en particulier, de l'intégration des systèmes actuellement

exploités au Service de calcul de New York, il convient de noter que le coût annuel de l'exploitation de ces systèmes, qui était d'environ 550 000 dollars des Etats-Unis en 1985, a progressé en moyenne de 15 % par an entre 1985 et 1987, ce taux de progression devant se maintenir dans les prochaines années. Par ailleurs, le nouvel ordinateur plus puissant que le PNUD a acheté en 1989 devrait répondre aux besoins jusqu'en 1992; son coût annuel d'exploitation sera d'environ 530 000 dollars. Le nouveau centre informatique, qui a coûté environ un million de dollars, aura une capacité suffisante pour au moins huit ans, c'est-à-dire que l'amortissement des coûts de construction sera de l'ordre de 125 000 dollars par an. Les économies liées à l'intégration des systèmes exploités au Service de calcul de New York sont donc amplement suffisantes pour couvrir les dépenses afférentes à ces activités. Qui plus est, le PNUD a pu, à travers ces mêmes activités, améliorer la qualité des services offerts aux usagers, développer sa capacité de répondre à l'accroissement croissant de la demande et améliorer la productivité technique des spécialistes du traitement de l'information.

Utilisation de micro-ordinateurs (par. 135)

97. L'Administration souscrit à l'observation du Comité concernant les lacunes du Système de gestion des programmes et projets destiné aux bureaux extérieurs. C'est la raison pour laquelle un grand projet (le TURBO-SGPP) est en cours d'élaboration, non seulement afin de corriger les lacunes de ce logiciel mais aussi afin de mettre en application une méthode normalisée pour suivre l'exécution des activités de base au titre des programmes. Il convient néanmoins de souligner que malgré ses lacunes, 78 bureaux extérieurs jugent le Système essentiel à leurs activités de contrôle de l'exécution des programmes, nombre d'entre eux ayant même remédié à certaines des insuffisances grâce au dispositif de téléchargement qui permet d'utiliser les données du SGPP pour les bureaux extérieurs en combinaison avec d'autres logiciels comme le LOTUS 123 et le dBase III plus. En outre, s'il est vrai que, d'un point de vue technique, la mise au point parallèle de versions locales du SGPP entraîne des dépenses supplémentaires et réduit d'autant la rentabilité des logiciels conçus à l'échelon central, tel n'est pas forcément le cas si l'on prend en considération les possibilités ainsi offertes d'utiliser plus efficacement les ressources des bureaux extérieurs. La mise au point de ces logiciels spéciaux dans chacun des six bureaux extérieurs a permis à ces derniers de tirer parti de l'informatisation dans l'attente du logiciel élaboré à l'échelon central, tout en les obligeant à étudier le processus de contrôle de l'exécution des programmes d'une manière détaillée et plus systématique qui - l'expérience l'a prouvé - donne toujours de meilleurs résultats au niveau des produits.

Budget de TEI (par. 136)

98. Comme suite à une demande du Conseil d'administration, le document relatif au projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991 (DP/1989/55, vol. I, tableau 6) contient une récapitulation des prévisions de dépenses afférentes au TEI.

Ecole internationale des Nations Unies (par. 137 et 138)

99. L'Administration souscrit à l'observation générale du Comité selon laquelle il n'appartient pas au PNUD de créer et de gérer une école internationale destinée à la communauté internationale dans un pays donné. En revanche, elle estime que dans la mesure où la possibilité de dispenser un enseignement acceptable sur le plan international peut être un important moyen d'assurer l'exécution de programmes parrainés par le PNUD, il est légitime que celui-ci contribue, avec d'autres missions diplomatiques, à promouvoir la création et la gestion d'une telle école.

C'est ce que le PNUD a fait à Hanoi, même si, de toute évidence, quelques erreurs ont été commises à l'origine en ce qui concerne le statut de l'établissement. Comme le Comité l'indique dans son rapport, ces erreurs sont en cours de rectification. Quant à l'avance de 75 000 dollars approuvée en 1988, l'Administration estime en effet que cette décision entre dans le cadre des pouvoirs discrétionnaires de l'Administrateur, conformément à la politique décrite plus haut. Il est bien évident, toutefois, que si l'Administration envisageait de fournir un tel appui financier de manière plus systématique, elle devrait en saisir le Conseil d'administration pour qu'il prenne une décision de principe.

Cas de fraude et de fraude présumée (par. 139 à 141)

100. Sur les 10 cas de fraude et de fraude présumée signalés en 1988, deux avaient trait à une fraude constatée au bureau du PNUD situé au Kenya. On trouvera des observations à leur sujet au paragraphe suivant. Dans quatre des huit autres cas, le PNUD n'a enregistré aucune perte financière. Pour les quatre derniers cas, le montant total en cause était de 12 567 dollars, dont 11 028 dollars ont déjà été remboursés, 1 060 dollars vont l'être et 479 dollars, jugés irrécouvrables, vont être passés par pertes et profits conformément à la règle de gestion financière 114.15.

101. S'agissant des deux cas de fraude au Kenya (par. 140 du rapport du Comité), nous souscrivons à l'observation du Comité selon laquelle, dans le premier cas, la fraude portant sur 18 000 dollars a été rendue possible par l'absence de contrôles rigoureux en ce qui concerne les achats, ce qui a empêché le bureau de suivre ses procédures habituelles et de délivrer notamment les bons d'achat et reçus adéquats.

102. Dans le second cas, la fraude portant sur un montant de 368 000 dollars, qui concernait aussi des achats et la falsification de factures ainsi que la contrefaçon de signatures sur des bordereaux de paiement et des chèques, a été signalée immédiatement aux autorités kényennes. Le suspect est actuellement sous le coup d'une inculpation pour fraude. Indépendamment de la procédure pénale en cours, le PNUD a requis le gel des actifs du suspect, en attendant d'éventuelles actions en dommages-intérêts.

103. Sur le plan interne, le bureau du PNUD à Nairobi a renforcé ses procédures d'achat et ses contrôles internes en général. Sur la base des recommandations expresses des vérificateurs internes des comptes du PNUD, il a imposé des limites et conditions financières en ce qui concerne les achats locaux et a créé un comité des marchés, chargé de superviser les opérations et de conseiller le représentant résident concernant les achats effectués par le bureau extérieur.

104. En ce qui concerne la fraude portant sur le carburant (par. 141 du rapport du Comité), l'Administration confirme que des mesures correctives ont été prises et que l'on surveille de très près l'application, par les bureaux extérieurs, des règles et procédures établies.

Conclusion

105. L'Administration du PNUD remercie le Comité des commissaires aux comptes et ses collaborateurs pour leur importante contribution aux travaux du PNUD ainsi que pour le concours qu'ils lui ont prêté lors de l'examen des questions relatives aux finances, à l'administration et aux programmes du PNUD.

IV. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers présentés ci-après, numérotés de I à XXVII, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence, sauf dans les cas indiqués aux paragraphes 51, 55, 57 et 76 de notre rapport.

Notre opinion est que, à part les dépenses relatives aux programmes et les dépenses d'appui aux programmes qui ne sont pas validées par une vérification appropriée, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de la période considérée et des résultats de l'exercice.

Ils ont été dressés conformément aux principes comptables établis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

Nous constatons en outre, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 60 à 67 et dans la note 1 de notre rapport, que les pratiques comptables utilisées s'éloignent quelque peu des normes comptables généralement acceptées.

Les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Premier Président de la Cour des comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes par,
intérim du Ghana,

(Signé) J. K. GHANSAH

V. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Le 28 avril 1989

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations ont été comptabilisées et sont dûment inscrites dans les états financiers présentés en annexe, numérotés de I à XXVII, et dans les tableaux justificatifs, numérotés de 1 à 19.

Le Directeur de la Division des finances,

(Signé) M. Douglas STAFFORD

VI. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988

ETAT I

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES		
Contributions des gouvernements et d'autres contribuants		
887 118 996	Contributions volontaires (Tableau 1)	936 138 753
6 454 336	<u>A déduire</u> : Virements au titre de la contribution des gouvernements au dépenses locales des bureaux extérieurs [Note 1 a)]	5 096 060
880 664 660		931 042 693
14 473 786	Contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Tableau 1)	15 915 109
117 990 427	Contributions au titre de la participation aux coûts (Tableau 2)	115 058 153
14 157 116	Contributions de contrepartie en espèces pour les projets (Tableau 3)	12 681 147
1 027 285 989		1 074 697 102
2 339 468	<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues [Note 1 c)]	3 860 327
1 024 946 521		1 070 836 775
16 232 251	Recettes extra-budgétaires du PNUD (Tableau 7)	19 654 844
27 604	Contributions des gouvernements aux dépenses des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel [Note 14 a)]	67 866
225	Dons	25 720
155 115 997	Recettes accessoires (montant net) (Tableau 4)	72 534 358
171 376 077		92 282 788
1 196 322 598	TOTAL DES RECETTES	1 163 119 563
DEPENSES		
Dépenses relatives aux programmes, imputées sur		
590 429 173	Les chiffres indicatifs de planification (Tableau 5)	676 538 372
1 040 626	Les compléments aux chiffres indicatifs de planification (Tableau 5)	1 509 536
11 104 876	Les ressources spéciales du Programme (Tableau 5)	20 050 243
2 829 502	Les Services industriels spéciaux (Tableau 5)	2 976 146
7 755 115	Le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Tableau 5)	12 388 546
79 162 910	Les contributions au titre de la participation aux coûts (Tableau 5)	109 249 626
9 484 968	Les contributions de contrepartie en espèces (Tableau 5)	9 917 474
701 807 176		832 629 943
(1 472 916)	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) [Note 10 a)]	(939 136)
700 334 260		831 690 807

ETAT I (suite)

1987		1988
Dépenses d'appui aux programmes		
5 119 601	Bureau des services d'appui aux projets	6 364 025
71 899 903	Autres agents d'exécution	83 203 648
1 323 328	Groupe des services d'achats interorganisations	1 678 964
1 566 187	Divers	1 586 028
79 909 020		92 832 665
	(Tableau 5)	
3 797 009	Dépenses d'appui sectoriel du PNUD	[(Note 14 b)]
83 706 029		97 454 426
	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	[(Note 10 b)]
549 810		6 916 683
84 255 839		104 371 109
	Dépenses du PNUD inscrites au budget de l'exercice biennal (montant brut)	(Tableau 6)
160 892 788		183 305 458
(27 274 062)	Recettes du PNUD inscrites au budget de l'exercice biennal	(Tableau 6)
133 618 726		154 342 469
	Dépenses extra-budgétaires du PNUD	(Tableau 7)
16 676 535		18 004 495
	Financement intérimaire de services d'experts et de congés de maladie de longue durée et paiement des indemnités	(Tableau 8)
1 005 471		639 682
935 890 831	TOTAL DES DEPENSES	1 109 048 562
	PROVISION AU TITRE DE LA REDUCTION DE LA VALEUR COMPTABLE DES SOMMES A RECEVOIR ET DES CHARGES PAYEES D'AVANCE	(Note 17)
(1 454 680)		367 967
262 886 447	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES	53 703 034
	(Etat IV)	

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT II

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Bilan au 31 décembre 1988 a/ b/ c/

(En dollars des Etats-Unis)

1987			1988
ACTIF			
Encaisse			
2 082 218	Monnaies convertibles		4 849 125
1 194 036	Monnaies non convertibles utilisables		1 144 392
43 583 170	Avoirs en monnaies non convertibles		45 380 613
2 199 335	Encaisse réservée pour le fonds d'affectation spéciale URSS/PNUD pour la formation en URSS de spécialistes venant de pays en développement		2 676 471
13 526 801	Encaisse des bureaux extérieurs		12 560 336
<u>62 585 560</u>			<u>66 610 937</u>
2 718 439	Lettres de crédit des gouvernements	(Note 3)	2 673 307
Placements			
562 635 126	Ressources générales	(Tableau 10)	689 223 774
299 485 161	Programmes subsidiaires	(Tableau 10)	316 228 106
<u>862 120 287</u>			<u>1 005 451 880</u>
<u>927 424 286</u>	Total, encaisse, lettres de crédit et placements		<u>1 074 736 124</u>
Avances et sommes à recevoir			
12 311 461	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets du PNUD		13 758 418
53 819 484	Fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux autres agences d'exécution	(Note 4)	41 629 266
-	Sommes à recevoir du Fonds des Nations Unies pour la population		4 156 186
22 014 336	Sommes à recevoir des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	(Note 5)	11 862 272
26 905 739	Autres sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	[Note 9 a)]	30 552 956
20 260 625	Intérêts échus		20 938 951
<u>135 311 645</u>			<u>122 898 049</u>
Placement de la réserve pour l'octroi de prêts pour la construction de logements sur le terrain			
6 151 304	Prêts	(Tableau 11)	5 614 177
302 961	Travaux de construction en cours pour le compte du PNUD	(Tableau 11)	2 183 319
98 284	Plan de location d'appareils ménagers	(Tableau 11)	389 169
-	Réparation et rénovation d'habitations	(Tableau 11)	243 906
18 447 451	Placements	(Tableau 10)	16 569 429
<u>25 000 000</u>			<u>25 000 000</u>
200 000 000	Placements de la réserve opérationnelle	(Tableau 10)	200 000 000
<u>225 000 000</u>			<u>225 000 000</u>
<u>1 287 735 931</u>			<u>1 422 634 173</u>

ETAT II (suite)

1987		1988
PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES NON UTILISEES		
Passif		
2 833 480	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements	1 683 440
2 904 215	Fonds d'exploitation payables aux autres agences d'exécution	(Note 4) 14 452 903
17 337 069	Chèques non compensés tirés sur des comptes sans solde disponible	33 178 575
77 971 888	Sommes à payer	[Note 9 b]] 88 401 097
157 630 602	Engagements non réglés des agences d'exécution	(Note 4) 185 268 924
49 648 842	Accords relatifs aux services de gestion	(Tableau 9) 48 622 266
2 304 859	Sommes dues à l'ONU	2 228 074
2 070 963	Sommes dues au Fonds des Nations Unies pour la population	-
23 263 921	Sommes dues aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	(Note 5) 43 763 186
3 756 073	Programme de formation d'administrateurs auxiliaires	(Tableau 12) 3 296 120
<u>339 721 912</u>		<u>420 894 585</u>
Réserves		
25 000 000	Réserves pour l'octroi de prêts pour la construction de logements sur le terrain	25 000 000
200 000 000	Réserve opérationnelle	200 000 000
<u>225 000 000</u>		<u>225 000 000</u>
Ressources non utilisées		
36 945 611	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	(Etat IV) 40 313 174
130 782 698	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Etat IV) 127 446 100
10 146 634	Contributions de contrepartie en espèces	(Etat IV) 12 658 436
12 933 092	Activités extra-budgétaires	(Etat IV) 15 418 991
<u>190 808 035</u>		<u>195 836 701</u>
532 205 984	Solde du compte des ressources générales	(Etat IV) 580 902 887
<u>723 014 019</u>		<u>776 739 588</u>
<u>1 287 735 931</u>		<u>1 422 634 173</u>

a/ Le présent bilan donne une récapitulation de l'actif et du passif du compte des ressources générales ainsi que de tous les autres fonds crédités au compte du PNUD.

b/ Les contributions annoncées par les gouvernements au titre de l'exercice considéré et d'exercices antérieurs, d'un montant total de 104 809 817 dollars (67 879 111 dollars pour 1987), n'apparaissent pas dans l'état ci-dessus, le PNUD ne comptabilisant dans les recettes que les contributions versées en espèces. Voir note 6.

c/ Au 31 décembre 1988, les crédits non utilisés inscrits sur le compte du PNUD s'élevaient à environ 1 290 200 dollars; les engagements prévisionnels à imputer sur ces crédits s'élevaient à environ 366,9 millions de dollars.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT III

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988*

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
ORIGINE DES FONDS		
1 196 322 598	Total des recettes pour l'exercice (Etat I)	1 163 119 563
-	Diminution des fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution (montant net)	23 738 906
-	Diminution des sommes à recevoir	1 670 335
-	Augmentation du passif	70 774 025
168 685	Augmentation des fonds d'exploitation dus aux gouvernements (montant net)	-
6 457	Contributions de contrepartie en espèces pour l'exercice antérieur remboursées par un agent d'exécution	-
-	Ajustement des dépenses afférentes à la participation aux coûts, au titre de l'exercice précédent	22 535
1 454 680	Provision correspondant à la réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges comptabilisées d'avance	-
<u>1 197 952 420</u>	<u>Total des fonds fournis</u>	<u>1 259 325 364</u>
EMPLOI DES FONDS		
935 890 831	Total des dépenses pour l'exercice (Etat I)	1 109 048 562
-	Provision correspondant à la réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges comptabilisées d'avance	367 967
23 658 602	Augmentation des sommes à recevoir	-
-	Augmentation des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	2 596 997
26 428 207	Diminution des sommes à payer	-
20 997 291	Augmentation des fonds d'exploitation fournis aux autres agences d'exécution (montant net)	-
<u>1 006 974 931</u>	<u>Total des fonds utilisés</u>	<u>1 112 013 526</u>
<u>190 977 489</u>	<u>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS</u>	<u>147 311 838</u>
<u>736 446 797</u>	Encaisse et placements en début d'exercice	<u>927 424 286</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements :		
906 373	Monnaies convertibles	2 766 907
(919 390)	Monnaies non convertibles utilisables	(49 644)
7 395 404	Avoirs en monnaies non convertibles	1 797 443
722 727	Encaisse pour le Fonds d'affectation spéciale URSS/PNUD	477 136
(3 465 395)	Encaisse des bureaux extérieurs	(966 465)
828 491	Lettres de crédit des gouvernements	(45 132)
185 509 279	Placements	143 331 593
<u>190 977 489</u>		<u>147 311 838</u>
<u>927 424 286</u>	Encaisse et placements en fin d'exercice (Etat II)	<u>1 074 736 124</u>

* Non compris les placements des fonds de la réserve opérationnelle et de la réserve pour l'octroi de prêts à la construction de logements sur le terrain.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers

ETAT IV

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Fonds subsidiaires et ressources générales : tableau récapitulatif des mouvements de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contributions au titre de la participation aux coûts	Contributions de contrepartie en espèces	Activités extra-budgétaires	Ressources générales	Total
Solde au 1er janvier 1988	36 945 611	130 782 698	10 146 634	12 933 092	532 205 984	723 014 019
Ajustement du solde en début d'exercice <u>a/</u>	(159 000)	22 535	(10 840)	-	169 840	22 535
Solde ajusté en début d'exercice	36 786 611	130 805 233	10 135 794	12 933 092	532 375 824	723 036 554
Virements entre les ressources <u>b/</u>	-	351 55	-	835 550	(1 187 505)	-
	36 786 611	131 157 188	10 135 794	13 768 642	531 188 319	723 036 554
Recettes perçues en 1988	15 915 109	114 972 13 <u>c/</u>	12 681 147	19 654 844	999 896 250	1 163 119 563 <u>d/</u>
A déduire : Dépenses en 1988 :						
Dépenses relatives aux programmes	12 388 546	109 284 010 <u>e/</u>	9 917 474	-	700 100 777	831 690 807 <u>d/</u>
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	-	9 399 291 <u>f/</u>	241 031	-	94 730 787	104 371 109 <u>d/</u>
Autres dépenses <u>f/</u>	-	-	-	18 004 495	155 350 118 <u>g/</u>	173 354 613
Total des dépenses	12 388 546	118 683 01	10 158 505	18 004 495	950 181 682	1 109 416 529
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	3 526 563	(3 711 088)	2 522 642	1 650 349	49 714 568	53 703 034 <u>d/</u>
Solde au 31 décembre 1988 (état II)	40 313 174	127 446 100	12 658 436	15 418 991 <u>h/</u>	580 902 887	776 739 588

a/ Ajustements des montants de l'exercice antérieur reflétant les virements entre les ressources ainsi qu'un montant de 22 535 dollars pour l'ajustement de la répartition des dépenses au titre de la participation aux coûts d'exercices antérieurs donnant un solde débiteur pour les projets déjà financés.

b/ Y compris a) un ajustement d'intérêts de l'exercice antérieur, soit un montant de 351 955 dollars provenant des fonds extra-budgétaires et viré au compte contributions au titre de la participation aux coûts; b) un virement aux fonds extra-budgétaires d'un montant de 1 187 505 dollars provenant des compléments aux CIP.

c/ Y compris un montant de 85 940 dollars résultant de pertes de change lors du recouvrement des contributions.

d/ Voir état I.

e/ Y compris un débit de 34 384 dollars correspondant à des ajustements de dépenses au titre des programmes d'exercices antérieurs.

f/ Y compris un crédit de 1 170 dollars correspondant à des ajustements des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs.

g/ Y compris l'ouverture d'une provision de 367 967 dollars correspondant à la réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges comptabilisées d'avance (voir note 17).

h/ Voir tableau 7.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT V

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'agent d'exécution
de ses propres projets

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
(17 598 870)	Solde en début d'exercice	(20 143 162)
78 261 239	<u>A ajouter</u> : Sorties de caisse, bordereaux inter- services et autres frais (montant net)	93 491 483
46 008	Recettes accessoires et ajustements de change (montant net)	23 236
59 774	Remboursements divers au PNUD (montant net)	32 332
<u>60 768 151</u>		<u>73 403 889</u>
	<u>A déduire</u> : Dépenses relatives aux programmes	
63 199 440	Exécutés par le Bureau des services d'appui aux projets (Tableau 13)	79 556 780
2 095 510	Gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets (Note 12)	971 732
65 294 950		80 528 512 a/
8 453 688	Exécutés par le Programme des Volontaires des Nations Unies	9 969 142 a/
<u>73 748 638</u>		<u>90 497 654</u>
	Dépenses d'appui :	
5 119 601	Bureau des services d'appui aux projets (Note 16)	6 364 025
1 323 328	Groupe des services d'achats interorganisations (Note 16)	1 678 964
126 022	Reçu par le Bureau des services d'appui aux projets en vertu d'accords interinstitutions passés avec les agents d'exécution (montant net) (Note 11)	(22 479)
-	Dépenses d'appui du Siège à des projets exécutés par les gouvernements (Note 15)	507 874
<u>6 568 951</u>		<u>8 528 384 a/</u>
593 724	Dépenses d'appui au titre des activités extra-budgétaires du Programme des Volontaires des Nations Unies	-
<u>7 162 675</u>		<u>8 528 384</u>
<u>80 911 313</u>		<u>99 026 038</u>
<u>(20 143 162)</u>	Solde en fin d'exercice	<u>(25 622 149)</u>

ETAT V (suite)

1987		1988
Dont :		
Engagements non réglés		
(18 855 184)	Bureau des services d'appui aux projets	(24 208 124)
(15 190)	Programme des Volontaires des Nations Unies	(18 500)
(1 272 788)	Projets gérés par des services autres que le bureau de l'exécution des projets	(1 395 525)
<u>(20 143 162)</u>	(Note 4)	<u>(25 622 149)</u>

a/ Voir tableau 5, le montant correspondant étant arrondi au millier de dollars le plus proche.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT VI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux
Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
<u>56</u>	Revenu des placements	<u>-</u>
<u>56</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>-</u>
ACTIF		
<u>3 425</u>	Placements	<u>-</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
<u>2 589</u>	Sommes dues au PNUD	<u>-</u>
	Ressources non utilisées	
780	Solde au 1er janvier 1988	836
56	Excédent des recettes sur les dépenses	-
-	Virement au compte des ressources générales du PNUD	(836) <u>b/</u>
<u>836</u>	Solde au 31 décembre 1988 <u>a/</u>	<u>-</u>
<u>3 425</u>		<u>-</u>

<u>a/ Ce solde se décompose comme suit :</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	-	-
Fonds inutilisés	<u>836</u>	<u>-</u>
	<u>836</u>	<u>-</u>

b/ En application de la décision 43/446 de l'Assemblée générale, ce fonds d'affectation spéciale a été fermé et le solde viré au compte des ressources générales du PNUD.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT VII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'équipement des Nations Unies

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
31 541 727	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14) 35 497 561
757 420	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15) 2 023 136
1 722 367	Contributions des gouvernements à des fonds d'affectation ponctuelle	(Tableau 16) 6 296 000
34 021 514	Ajustements de change lors du recouvrement des contributions	43 816 697
(56 659)		(47 744)
33 964 845		43 768 953
	Revenu des placements	
	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts a/	
8 809 731	Fonds d'affectation ponctuelle	11 187 985
200 215	Recettes (dépendances) accessoires	130 653
1 331 633		(266 344)
44 306 424		54 821 247
	<u>A déduire</u> : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales et participation aux coûts	
30 899 244	Fonds d'affectation ponctuelle	31 231 559
8 302 634	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	1 865 161
	Ressources générale et contribution au titre de la participation aux coûts	892 821
723 604	Fonds d'affectation ponctuelle	66 239
746 905	Dépenses inscrites au budget biennal	3 214 397
3 140 552		(Tableau 19)
43 812 939		37 270 177
493 485	Excédent des recettes sur les dépenses	17 551 070
	ACTIF	
	Encaisse	
63 112	Monnaies convertibles	39 686
569 132	Monnaies non convertibles utilisables	650 340
336 345	Avoirs en monnaies non convertibles	360 818
968 589		1 050 844
62 527	Lettres de crédit des gouvernements	-
105 004 385	Placements	(Tableau 18) 115 470 898
5 732 027	Fonds d'exploitation fournis aux organismes coopérateurs	1 326 605
-	Sommes dues par le PNUD	(Note 5) 687 222
1 705 384	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	2 574 242
3 298 677	Intérêts échus	3 572 110
116 771 589		124 681 921
33 000 000	Placements de la réserve opérationnelle	(Tableau 18) 39 400 000
149 771 589		164 081 921

1987		1988
PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES NON UTILISEES		
437 329	Sommes à payer	347 561
785 953	Fonds d'exploitation dus aux organismes coopérateurs	7 666 319
17 261 354	Engagements non réglés des organismes coopérateurs	12 317 733
4 886 031	Sommes dues au PNUD	-
1 051 737	Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui [Note 19 a)]	850 053
<u>24 422 404</u>		<u>21 181 666</u>
33 000 000	Réserve opérationnelle [Note 19 b)]	39 400 000
	Ressources non utilisées	
98 222 762	Ressources générales et participation aux coûts	104 878 579
(5 873 577)	Fonds d'affectation ponctuelle (Etat XXVII)	(1 378 324)
<u>92 349 185</u>	Solde au 31 décembre 1988 b/	<u>103 500 255</u>
<u>149 771 589</u>		<u>164 081 921</u>

Note : Les contributions dues par les gouvernements au titre de l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 6 533 104 dollars (12 053 270 dollars pour 1987). La note 7 donne la répartition de ce montant.

a/ Un ajustement de 1 787 385 dollars a été effectué sur les intérêts se rapportant à 1987, qui avaient été surestimés dans les états financiers de 1987.

b/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales et contributions au titre de la partici- pation aux coûts</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>
Au 1er janvier 1988		
Solde précédent	100 010 147	(5 873 577)
Ajustement effectué au titre de l'année précédente a/	(1 787 385)	-
Nouveau solde	98 222 762	(5 873 577)
Excédent des recettes sur les dépenses	13 055 817	4 495 253
Virement à la réserve opérationnelle	111 278 579 (6 400 000)	(1 378 324) -
Solde au 31 décembre 1988	104 878 579	(1 378 324)
Ce solde se décompose comme suit :	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées :		
Ressources générales et participation aux coûts	165 065 094	207 414 107
Fonds d'affectation ponctuelle	2 599 569	1 143 502
Excédent des allocations sur les ressources :		
Ressources générales et participation aux coûts (Note 19 c)	(66 842 332)	(102 535 528)
Fonds d'affectation ponctuelle	(8 473 146)	(2 521 826)
	<u>92 349 185</u>	<u>103 500 255</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT VIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds auto-renouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
4 975 592	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	2 338 811
100 000	Contributions des gouvernements au titre des activités extra-budgétaires	-
907 492	Revenu des placements	610 964
<u>73 855</u>	Recettes (dépendes) accessoires (montant net)	<u>(28 966)</u>
<u>6 056 939</u>		<u>2 920 809</u>
A déduire : Dépenses		
4 585 584	Dépenses relatives aux projets a/	6 889 553
1 378 892	Dépenses inscrites au budget de l'exercice biennal (Tableau 19)	1 266 757
<u>35 241</u>	Activités extra-budgétaires	<u>72 307</u>
<u>5 999 717</u>		<u>8 228 617</u>
57 222	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : excédent des recettes sur les dépenses)	<u>5 307 898</u>
ACTIF		
7 637	Encaisse	
101 937	Monnaies convertibles	7 186
12 961 000	Encaisse des bureaux extérieurs	[Note 20 a)] 57 003
<u>201 120</u>	Placements	(Tableau 18) 6 445 000
	Intérêts échus	<u>54 035</u>
<u>13 271 694</u>		<u>6 563 224</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
1 214 976	Sommes à payer	[Note 20 b)] 2 746 074
637 145	Accords relatifs aux services de gestion	[Note 20 c)] -
<u>2 741 852</u>	Sommes dues au PNUD	(Note 5) <u>447 237</u>
<u>4 593 973</u>		<u>3 193 311</u>
Ressources non utilisées		
8 612 962	Ressources générales	3 377 461
<u>64 759</u>	Activités extra-budgétaires	<u>(7 548)</u>
<u>8 677 721</u>	Solde au 31 décembre 1988 b/	<u>3 369 913</u>
<u>13 271 694</u>		<u>6 563 224</u>

(Voir notes page suivante)

(Note de l'état VIII)

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 69 537 dollars (55 456 dollars pour 1987). La note 7 donne la répartition de ce montant.

a/ Y compris un montant de 537 866 dollars correspondant aux dépenses préalables aux projets.

b/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Activités extra-budgétaires</u>
Solde au 1er janvier 1988	8 612 962	64 759
Excédent des dépenses sur les recettes	(5 235 501)	(72 307)
Solde au 31 décembre 1988	<u>3 377 461</u>	<u>(7 548)</u>
Ce solde se décompose comme suit :	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	11 333 106	8 599 425
Fonds inutilisés - activités extra-budgétaires	64 759	-
Excédent des allocations sur les ressources générales [note 20 d)]	(2 720 144)	(5 221 964)
Excédent des dépenses sur les ressources - activités extra-budgétaires	-	(7 548)
	<u>8 677 721</u>	<u>3 369 913</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT IX

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
6 818 925	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14) 7 559 878
9 012 442	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15) 13 12 668
4 909 018	Contributions des gouvernements aux fonds d'affectation ponctuelle	(Tableau 16) 2 119 118
2 090 191	Revenu des placements :	
19 759	Ressources générales	1 944 811
411 701	Fonds d'affectation spéciale	51 101
	Recettes accessoires	<u>64 355</u>
<u>23 262 036</u>		<u>25 251 931</u>
A déduire : Dépenses		
138 057	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales	778 268
13 790 324	Contribution au titre de la participation aux coûts	15 192 865
3 331 454	Fonds d'affectation ponctuelle	2 376 536
	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	
160 237	Ressources générales	54 260
873 677	Contributions au titre de la participation aux coûts	923 113
312 506	Fonds d'affectation ponctuelle	180 574
2 433 893	Dépenses inscrites au budget biennal	(Tableau 19) <u>2 000 050</u>
<u>21 040 148</u>		<u>21 505 666</u>
27 244	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - ressources générales	(41 767)
43 266	- participation aux coûts	7 381
854	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - ressources générales	-
1 730	- participation aux coûts	<u>44 978</u>
<u>21 113 242</u>		<u>21 516 258</u>
<u>2 148 794</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>3 735 673</u>
ACTIF		
34 794	Encaisse	
182	Monnaies convertibles	5 464
32 582 000	Avoirs en monnaies non convertibles	56
	Placements	(Tableau 18) 34 499 370
277 395	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	2 126 455
203 667	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	81 377
46 370	Sommes dues par le PNUÉ au titre de l'entreprise commune PNUD/PNUÉ	(Note 21 a)] 57 019
13 514	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	12 292
322 176	Intérêts échus	<u>415 522</u>
<u>34 480 098</u>		<u>37 197 555</u>

ETAT IX (suite)

1987		1988
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
518 828	Sommes à payer	527 946
	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre	
488 654	de l'exécution des projets	556 622
32 898	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	189 083
3 479 088	Engagements non réglés des agents d'exécution	3 620 354
4 774 101	Sommes dues au PNUD	3 167 852
396 032	Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui	609 528
		(Note 5)
		[Note 21 b)]
<u>9 689 601</u>		<u>8 671 385</u>
Ressources non utilisées		
16 048 703	Ressources générales	22 826 936
7 856 946	Ressources au titre de la participation aux coûts	5 201 277
884 848		497 957
		(Etat XXVII)
<u>24 790 497</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>28 526 170</u>
<u>34 480 098</u>		<u>37 197 555</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 20 428 084 dollars (23 875 869 dollars pour 1987). La note 7 donne la répartition de ce montant par année.

a/ Evaluation de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Ressources au titre du partage des coûts</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>
Solde au 1er janvier 1988	16 048 703	7 856 946	884 848
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>6 778 233</u>	<u>(2 655 669)</u>	<u>(386 891)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u>22 826 936</u>	<u>5 201 277</u>	<u>497 957</u>
Ce solde se décompose comme suit :		<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées :			
Ressources générales		1 142 502	982 452
Participation aux coûts		32 158 538	28 394 810
Fonds d'affectation ponctuelle		3 538 966	1 459 064
Fonds inutilisés - ressources générales		14 906 201	21 844 484
Excédent des allocations sur les ressources :			
Participation aux coûts		(24 301 592)	(23 193 533)
Fonds d'affectation ponctuelle		<u>(2 654 118)</u>	<u>(961 107)</u>
		<u>24 790 497</u>	<u>28 526 170</u>

L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que des allocations ont été effectuées sur la base de contributions à recevoir pour l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT X

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Programme des Volontaires des Nations Unies

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987			1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
1 268 145	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	1 344 332
-	Dons		2 376
166 822	Revenu des placements :		
27 774	Ressources générales		158 335
1 094 457	Fonds d'affectation ponctuelle		26 611
<u>46 286</u>	Remboursement de dépenses extérieures	(Note 22 a)]	3 574 812
	Recettes (dépenses) accessoires		<u>(31 030)</u>
2 603 484			5 075 436
<u>2 664 826</u>	A déduire : Dépenses relatives aux projets		<u>2 764 918</u>
	Excédent des recettes sur les dépenses		
(61 344)	(1987 : excédent des dépenses sur les recettes)		<u>2 310 518</u>
ACTIF			
2 902 807	Placements	(Tableau 18)	546 588
-	Sommes dues par le HCR	(Note 22 b)]	89 420
1 476 954	Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	5 455 121
59 201	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance		179 291
<u>17 065</u>	Intérêts échus		<u>-</u>
4 456 027			<u>6 270 420</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
450 499	Sommes à payer		88 862
599 733	Projets financés par les gouvernements donateurs	(Note 22 b)]	491 245
28 433	Projets financés par le HCR	(Note 22 b)]	-
<u>25 104</u>	Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui	(Note 22 c)]	<u>27 537</u>
1 103 769			<u>607 644</u>
	Ressources non utilisées		
2 914 484	Ressources générales		5 198 391
<u>437 774</u>	Fonds d'affectation ponctuelle		<u>464 385</u>
3 352 258	Solde au 31 décembre 1988 a/		<u>5 662 776</u>
<u>4 456 027</u>			<u>6 270 420</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 406 977 dollars (478 168 dollars pour 1987). La note 7 donne la répartition de ce montant.

Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>
Solde au 1er janvier 1988	2 914 484	437 774
Excédent des recettes sur les dépenses	2 283 907	26 611
Solde au 31 décembre 1988	<u>5 198 391</u>	<u>464 385</u>
a/ Ce solde se décompose comme suit :		
	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées :		
Ressources générales	6 470 561	10 346 400
Fonds d'affectation ponctuelle	410 000	410 000
Fonds inutilisés - fonds d'affectation ponctuelle	27 774	54 385
Excédent des allocations sur les ressources générales	<u>(3 556 177)</u>	<u>(5 148 011)</u>
	<u>3 352 258</u>	<u>5 662 774</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
907 014	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14) 908 237
68 129	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15) 506 731
3 402 277	Contributions des gouvernements à des fonds d'affectation ponctuelle	(Tableau 16) 6 591 407
	Revenu des placements :	
225 084	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	389 280
232 082	Fonds d'affectation ponctuelle	116 277
18 975	Recettes accessoires (montant net)	27 459
<u>4 853 561</u>		<u>8 539 391</u>
	A déduire : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	848 072
1 841 083	Fonds d'affectation spéciale	4 933 305
6 004 998	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	
	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	40 020
43 738	Fonds d'affectation ponctuelle	427 002
226 175	Dépenses inscrites au budget biennal	(Tableau 19) 677 971
764 926	Dépenses extra-budgétaires	[Note 23 a] 44 419
28 335		
<u>8 909 255</u>		<u>6 970 789</u>
	Ajustement des dépenses d'appui relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - Ressources générales	11 466
328 135	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - Ressources générales	1 300
-		
<u>9 237 390</u>		<u>6 983 555</u>
(4 383 829)	Excédent des recettes sur les dépenses (1987 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>1 555 836</u>
ACTIF a/		
	Encaisse	
7 336	Monnaies convertibles	4 652
5 000 000	Placements	(Tableau 18) 6 665 000
993 223	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	657 509
260 811	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	61 350
170 339	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	175 590
63 256	Intérêts échus	109 181
<u>6 494 965</u>		<u>7 673 282</u>

ETAT XI (suite)

1987		1988
PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES NON UTILISEES a/		
24 898	Sommes à payer	229 637
63 592	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	45 313
174 537	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	162 749
862 679	Engagements non réglés des agents d'exécution	656 476
1 675 521	Sommes dues au PNUD	1 460 003
13 368	Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui	21 201
		(Note 5)
		[Note 23 b)]
<u>2 814 595</u>		<u>2 585 379</u>
Ressources non utilisées		
3 177 137	Ressources générales et contribution au titre de la participation aux coûts	3 430 015
171 665	Activités extra-budgétaires	127 246
331 568	Fonds d'affectation ponctuelle	1 530 642
		[Note 23 a)]
<u>3 680 370</u>	Solde au 31 décembre 1988 c/	<u>5 087 903</u>
<u>6 494 965</u>		<u>7 673 282</u>

Note : Les contributions dues par certains gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 826 439 dollars (2 883 565 dollars pour 1987).

a/ Y compris l'actif et le passif des fonds d'affectation ponctuelle énumérés dans l'état XXVII.

b/ Voir état XXVII, point 2 (Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement); notes a/, b/, c/.

c/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales et participation aux coûts</u>	<u>Activités extra- budgétaires</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>
Solde au 1er janvier 1988	3 177 137	171 665	331 568
Excédent des recettes sur les dépenses	252 878	(44 419)	1 347 377
Virements b/	-	-	(148 303)
Solde au 31 décembre 1988	<u>3 430 015</u>	<u>127 246</u>	<u>1 530 642</u>
Ce solde se décompose comme suit :			
	<u>1987</u>	<u>1988</u>	
Allocations inutilisées :			
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	2 124 631	1 281 759	
Fonds d'affectation ponctuelle	5 914 033	6 596 584	
Fonds inutilisés :			
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	3 177 137	2 148 256	
Activités extra-budgétaires	171 665	127 246	
Excédent des allocations sur les ressources :			
Fonds d'affectation spéciale	(7 707 096)	(5 065 942)	
	<u>3 680 370</u>	<u>5 087 903</u>	

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
26 231	Revenu des placements	24 952
(1 442)	Dépenses accessoires (montant net)	(1 387)
<u>24 789</u>		<u>23 565</u>
<u>A déduire</u> : Dépenses		
135 446	Dépenses relatives aux projets	132 083
10 031	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	8 616
<u>145 477</u>		<u>140 699</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	(3 833)
<u>-</u>		<u>(3 833)</u>
<u>145 477</u>		<u>136 866</u>
<u>(120 688)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(113 301)</u>
ACTIF		
	Encaisse	
22 500	Monnaies convertibles	76 607
320 000	Placements (Tableau 18)	230 000
58 273	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	-
9 359	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	17 492
<u>410 132</u>		<u>324 099</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	13 800
13 800	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	104 275
100 304	Engagements non réglés des agents d'exécution	51 309
67 083	Sommes dues au PNUD (Note 5)	77 280
21 372		<u>246 664</u>
<u>202 559</u>		
	Ressources non utilisées	
328 261	Solde au 1er janvier 1988	207 573
(120 688)	Excédent des dépenses sur les recettes	(113 301)
-	Virement aux ressources générales du PNUD (Note 24)	(16 837)
<u>207 573</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>77 435</u>
<u>410 132</u>		<u>24 099</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	190 736	32 935
Fonds inutilisés	16 837	44 500
	<u>207 573</u>	<u>77 435</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
1 890 678	Contributions du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (Programme d'édification de la nation namibienne)	348 880
153 396	Revenu des placements	155 958
23 115	Recettes accessoires (montant net)	7 045
<u>2 067 189</u>		<u>511 883</u>
	A déduire : Dépenses	
1 124 043	Dépenses relatives aux projets	1 252 869
102 436	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	77 029
<u>1 226 479</u>		<u>1 329 898</u>
(33 549)	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
(4 361)	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
<u>1 188 569</u>		<u>1 329 898</u>
143 308	Virement du revenu des placements à l'Organisation des Nations Unies	153 396
<u>735 312</u>	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : Excédent des recettes sur les dépenses)	<u>(971 411)</u>
ACTIF		
5 881	Encaisse	
2 296 000	Monnaies convertibles	2 386
440 711	Placements	1 720 000
3 463	Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	401 056
	Intérêts échus	8 797
<u>2 746 055</u>		<u>2 132 239</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
143 308	Sommes à payer	153 396
313 662	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	318 066
147 527	Engagements non réglés des agents d'exécution	93 193
17 855	Sommes dues au PNUD	415 292
<u>622 352</u>		<u>979 947</u>
1 388 391	Ressources non utilisées	
	Solde au 1er janvier 1988	2 123 703
(735 312)	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : Excédent des recettes sur les dépenses)	(971 411)
<u>2 123 703</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>1 152 292</u>
<u>2 746 055</u>		<u>2 132 239</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	2 079 971	875 955
Fonds inutilisés	43 732	276 337
	<u>2 123 703</u>	<u>1 152 292</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIV

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
4 767 993	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	6 008 144
50 000	Contributions au titre de la participation aux coûts (Tableau 15)	213 754
687 519	Contributions des gouvernements aux fonds d'affectation ponctuelle (Tableau 16)	870 767
227 336	Dons	182 501
	Revenu des placements :	
	Ressources générales et participation aux coûts	1 098 712
815 255	Fonds d'affectation ponctuelle	43 291
27 134	Recettes accessoires (montant net)	149 373
376 887		
<u>6 952 124</u>		<u>8 566 542</u>
	<u>A déduire : Dépenses</u>	
	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts (Note 26 a)]	5 050 857
4 960 533	Fonds d'affectation ponctuelle	472 752
384 083	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	
	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	266 781
177 136	Fonds d'affectation ponctuelle	53 909
49 931	Dépenses d'appui technique (Note 26 b)]	346 047
-	Dépenses inscrites au budget biennal (Tableau 19)	1 395 767
1 189 591		
<u>6 761 274</u>		<u>7 586 113</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - Ressources générales	(7 819)
(29 184)	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - Ressources générales	(142)
(1 865)		
<u>6 730 225</u>		<u>7 578 152</u>
<u>221 899</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>988 390</u>
ACTIF		
	Encaisse	
8 914	Monnaies convertibles	10 963
13 078 500	Placements (Tableau 18)	8 655 500
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	1 169 774
907 686	Fonds d'exploitation fournis aux autres agences d'exécution	919 661
1 270 661	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	20 647
3 846	Intérêts échus	296 868
177 729		
<u>15 447 336</u>		<u>11 073 413</u>
-	Placements de la réserve opérationnelle (Tableau 18)	6 700 000
<u>15 447 336</u>		<u>17 773 413</u>

1987		1988
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
290 854	Sommes à payer	81 629
57 928	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	-
9 641	Fonds d'exploitation dus à d'autres agents d'exécution	93 025
697 923	Engagements non réglés des agents d'exécution	890 640
-	Accords concernant la fourniture de services de gestion	[Note 26 c)] 100 627
1 340 647	Sommes dues au PNUD	(Note 5) 2 568 759
<u>2 396 993</u>		<u>3 734 680</u>
-	Réserve opérationnelle	[Note 26 d)] 6 700 000
Ressources non utilisées		
12 187 385	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	6 088 378
862 958	Fonds d'affectation ponctuelle	(Etat XXVII) 1 250 355
<u>13 050 343</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>7 338 733</u>
<u>15 447 336</u>		<u>17 773 413</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 618 429 dollars (602 558 dollars pour 1987). La note 7 donne la répartition de ce montant par année.

a/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>
Solde au 1er janvier 1988	12 187 385	862 958
Excédent des dépenses sur les recettes	600 993	387 397
	<u>12 788 378</u>	<u>1 250 355</u>
Virement à la réserve opérationnelle	(6 700 000)	-
Solde au 31 décembre 1988	<u>6 088 378</u>	<u>1 250 355</u>
Ce solde se décompose comme suit :		
	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées :		
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	6 908 350	8 715 679
Fonds d'affectation ponctuelle	1 225 855	1 065 194
Fonds inutilisés - ressources générales	5 279 035	-
Excédent des allocations sur les ressources :		
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	-	(2 627 301)
Fonds d'affectation ponctuelle	(362 897)	185 161
	<u>13 050 343</u>	<u>7 338 733</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XV
 PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Compte de l'énergie du PNUD
Etat des fonds au 31 décembre 1988
 (En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
38 553	Contributions volontaires des gouvernements	-
5 945 868	Contributions au titre de la participation aux coûts (Tableau 15)	4 163 252
243 392	Revenu des placements	450 403
105 596	Recettes (dépendances) accessoires (montant net)	(8 297)
<u>6 333 409</u>		<u>4 605 358</u>
	A déduire : Dépenses	
2 892 872	Dépenses relatives aux projets	4 604 984
53 236	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	73 320
156 627	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	100 256
<u>3 102 735</u>		<u>4 778 560</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
(31 896)	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	(6 460)
<u>-</u>		<u>-</u>
<u>3 070 839</u>		<u>4 772 100</u>
3 262 570	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : excédent des recettes sur les dépenses)	(166 742)
<u><u>3 262 570</u></u>		<u><u>(166 742)</u></u>
ACTIF		
	Encaisse	
11 730	Monnaies convertibles	6 003
4 752 000	Placements (Tableau 18)	3 917 000
263 403	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	5 186
98 115	Fonds d'exploitation fournis à d'autres agents d'exécution	238 962
1 841 804	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	2 500 011
13 187	Intérêts échus	16 903
<u>6 980 239</u>		<u>6 684 065</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
4 300	Sommes à payer	450
8 608	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	8 609
5 673	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	7 913
1 227 080	Engagements non réglés des agents d'exécution	1 099 257
<u>1 245 661</u>		<u>1 116 229</u>
	Ressources non utilisées	
2 472 008	Solde au 1er janvier 1988	5 734 578
3 262 570	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : excédent des recettes sur les dépenses)	(166 742)
<u>5 734 578</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>5 567 836</u>
<u>6 980 239</u>		<u>6 684 065</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état XV)

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs s'élève à 1 126 371 dollars (1 945 614 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une ventilation de cette somme.

a/ Ce solde se décompose comme suit :	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	4 826 148	3 815 383
Fonds inutilisés	908 430	1 752 453
	<u>5 734 578</u>	<u>5 567 836</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Programme initial de lutte contre les invalidités évitables

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
<u>99 940</u>	Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants (Tableau 14)	<u>48 981</u>
<u>63 424</u>	<u>A déduire</u> : Dépenses Dépenses relatives aux projets	<u>69 919</u>
<u>36 516</u>	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : Excédent des recettes sur les dépenses)	<u>(20 938)</u>
ACTIF		
<u>33 217</u>	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	<u>13 234</u>
<u>33 217</u>		<u>13 234</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
<u>10 841</u>	Engagements non réglés des agents d'exécution	<u>11 796</u>
<u>10 841</u>		<u>11 796</u>
(14 140)	Ressources non utilisées Solde au 1er janvier 1988	22 376
<u>36 516</u>	Excédent des dépenses sur les recettes (1987 : Excédent des recettes sur les dépenses)	<u>(20 938)</u>
<u>22 376</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>1 438</u>
<u>33 217</u>		<u>13 234</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	-	2 852
Fonds inutilisés	22 376	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(1 414)
	<u>22 376</u>	<u>1 438</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de
spécialistes des pays en développement

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
2 830 491	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	3 029 666
33 566	Revenu des placements	31 189
67 680	Recettes accessoires (montant net)	17 006
<u>2 931 737</u>		<u>3 077 861</u>
<u>A déduire : Dépenses</u>		
1 895 662	Dépenses relatives aux projets	2 432 479
	Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :	
241 464	Aux agents d'exécution	321 743
-	Au PNUD	95 000
<u>2 137 126</u>		<u>2 849 222</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	(223)
<u>2 137 126</u>		<u>2 848 999</u>
<u>794 611</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>228 862</u>
ACTIF		
235 247	Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	489 666
2 935 750	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	3 448 507
15 860	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	-
<u>3 186 857</u>		<u>3 938 173</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
18 860	Sommes à payer	200
437 413	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	717 311
470 235	Engagements non réglés des agents d'exécution	731 451
<u>926 508</u>		<u>1 448 962</u>
	Ressources non utilisées	
1 465 738	Solde au 1er janvier 1988	2 260 349
794 611	Excédent des recettes sur les dépenses	228 862
<u>2 260 349</u>		<u>2 489 211</u>
<u>3 186 857</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>3 938 173</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	933 342	765 392
Fonds inutilisés	<u>1 327 007</u>	<u>1 723 819</u>
	<u>2 260 349</u>	<u>2 489 211</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
254 849	Revenu des placements	190 428
<u>A déduire : Dépenses</u>		
555 675	Dépenses relatives aux projets	598 747
71 244	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	77 838
626 919		676 585
<u>(372 070)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(486 157)</u>
ACTIF		
<u>3 342 307</u>	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	<u>2 747 054</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
350 579	Engagements non réglés des agences d'exécution	241 483
Ressources non utilisées		
3 363 798	Solde au 1er janvier 1988	2 991 728
(372 070)	Excédent des dépenses sur les recettes	(486 157)
<u>2 991 728</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>2 505 571</u>
3 342 307		2 747 054

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	1 819 629	1 694 857
Fonds inutilisés	1 172 099	810 714
	<u>2 991 728</u>	<u>2 505 571</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIX

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes
de la famine et de la malnutrition

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
174 778	Virement du reliquat de l'ancien fond d'affectation spéciale des Nations Unies pour les opérations d'urgence	-
372 660	Contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts	-
885 935	Revenu des placements	647 626
(16)	Recettes (dépendes) accessoires	(2 149)
<u>1 433 457</u>		<u>645 477</u>
<u>A déduire</u> : Dépenses		
3 765 954	Dépenses relatives aux projets	3 432 088
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
(793)		-
<u>3 765 161</u>		<u>3 432 088</u>
<u>(2 331 804)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(2 786 611)</u>
ACTIF		
9 271	Encaisse	
11 433 000	Monnaies convertibles	8 190
	Placements (Tableau 18)	6 236 000
1 976 249	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	1 949 715
1 187 021	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	396 071
126 618	Intérêts échus	53 493
<u>14 732 159</u>		<u>8 643 469</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
84 691	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	-
63 940	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	-
657 727	Engagements non réglés des agents d'exécution	340 259
5 245 774	Sommes dues au PNUD (Note 5)	2 409 794
<u>6 052 132</u>		<u>2 750 053</u>
11 011 831	Ressources non utilisées	
(2 331 804)	Solde au 1er janvier 1988	8 680 027
	Excédent des dépenses sur les recettes	(2 786 611)
<u>8 680 027</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>5 893 416</u>
<u>14 732 159</u>		<u>8 643 469</u>

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 30 000 dollars (30 000 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une ventilation de cette somme.

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	5 287 575	4 611 779
Fonds inutilisés	3 392 452	1 281 637
	<u>8 680 027</u>	<u>5 893 416</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

PNUD : FONDS D'AFFECTION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'AdministrateurFonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique
entre pays en développementEtat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
29 962	Virement du reliquat de l'ancien fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les opérations d'urgence	-
449 407	Revenu des placements	545 430
(15)	Recettes (dépendes) accessoires	-
479 354		445 430
<u>A déduire : Dépenses</u>		
529 831	Dépenses relatives aux projets	558 429
(50 477)	Excédent des dépenses sur les recettes	(12 999)
ACTIF		
Encaisse		
6 415	Monnaies convertibles	9 502
6 722 000	Placements (Tableau 18)	7 512 000
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	51 380
-	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	-
243 358	Intérêts échus	72 542
85 594		72 542
7 057 367		7 645 424
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
621 831	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	1 171 692
7 210	Engagements non réglés des agents d'exécution	11 871
-	Sommes dues au PNUD (Note 5)	46 534
629 041		1 230 097
Ressources non utilisées		
6 478 803	Solde au 1er janvier 1988	6 428 326
(50 477)	Excédent des dépenses sur les recettes	(12 999)
6 428 326	Solde au 31 décembre 1988 a/	6 415 327
7 057 367		7 645 424

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	904 588	552 238
Fonds inutilisés	5 523 738	5 863 089
	<u>6 428 326</u>	<u>6 415 327</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
-	Contributions volontaires des gouvernements a/	(Tableau 14) (8 073)
532 831	Revenu des placements	538 470
532 831		530 397
1 809 983	<u>A déduire</u> : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets	1 527 265
	Remboursements des dépenses d'appui aux programmes :	
207 383	aux agents d'exécution	146 460
146 200	au PNUD	171 422
2 163 566		1 845 147
-	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	50 000
-	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	6 500
2 163 566		1 901 647
(1 630 735)	Excédent des dépenses sur les recettes	(1 371 250)
ACTIF		
7 834 167	Placements	(Tableau 18) 6 625 642
81 014	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exploitation des projets	213 214
52 56	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	113 925
80 694	Intérêts échus	83 783
8 048 331		7 036 564
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
-	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	9 287
579 541	Engagements non réglés des agents d'exécution	1 120 786
1 225 137	Sommes dues au PNUD	1 034 088
1 804 678		2 164 161
7 874 388	Ressources non utilisées	
(1 630 735)	Solde au 1er janvier 1988	6 243 653
	Excédent des dépenses sur les recettes	(1 371 250)
6 243 653	Solde au 31 décembre 1988 a/	4 872 403
8 048 331		7 036 564

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs s'élève à 5 624 dollars (4 461 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une ventilation de cette somme.

a/ Représente les ajustements de contributions relatives aux exercices antérieurs.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

	1987	1988
Allocations inutilisées	2 252 974	1 867 160
Fonds inutilisés	3 990 679	3 005 243
	<u>6 243 653</u>	<u>4 872 403</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique
Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
490	Dons	963
139 915	Revenu des placements - Fonds d'affectation ponctuelle	11 008
<u>140 405</u>		<u>11 971</u>
<u>A déduire : Dépenses</u>		
1 324 929	Dépenses relatives aux projets - Fonds d'affectation ponctuelle	1 572 820
145 741	Remboursement de dépenses d'appui aux programmes - Fonds d'affectation ponctuelle	173 012
<u>1 470 670</u>		<u>1 745 832</u>
<u>(1 330 265)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(1 733 861)</u>
ACTIF		
<u>4 197 582</u>	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	<u>2 125 266</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
115 483	Sommes à payer	13 517
636 797	Engagements non réglés des agents d'exécution	400 308
<u>752 280</u>		<u>413 825</u>
<u>Ressources non utilisées</u>		
43 344	Ressources générales	44 307
487	Activités extra-budgétaires (Note 27)	487
3 401 471	Fonds d'affectation ponctuelle (Etat XXVII)	1 666 647
<u>3 445 302</u>	Solde au 31 décembre 1988 a/	<u>1 711 441</u>
4 197 582		2 125 266

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements au titre des activités extra-budgétaires pour les exercices antérieurs s'élève à 1 022 000 dollars (1987 : 1 022 000 dollars). On trouvera à la note 7 une ventilation de cette somme.

a/ Evolution de la situation financière :

	Ressources générales	Fonds d'affectation ponctuelle	Activités extra-budgétaires
Solde au 1er janvier 1988	43 344	3 401 471	487
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	963	(1 734 824)	-
<u>Solde au 31 décembre 1988</u>	<u>44 307</u>	<u>1 666 647</u>	<u>487</u>
Ce solde se décompose comme suit :	<u>1987</u>	<u>1988</u>	
Allocations inutilisées - Fonds d'affectation ponctuelle	3 261 556	1 230 016	
Fonds inutilisés :			
Ressources générales	43 344	44 307	
Fonds d'affectation ponctuelle inutilisés	139 915	436 631	
Activités extra-budgétaires	487	487	
	<u>3 445 302</u>	<u>1 711 441</u>	

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière à Sumbe

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(Er. dollars des Etats-Unis)

1987		1988
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
1 044 776	Contributions volontaires des gouvernements a/ (Tableau 14)	-
<u>A déduire : Dépenses</u>		
98 853	Dépenses relatives aux projets	-
9 885	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	-
108 738		-
454 545	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
45 454	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
608 737		-
436 039	Excédent des recettes sur les dépenses	-
<u>ACTIF</u>		
667 042	Sommes dues par le PNUD (Note 5)	393 040
<u>PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES</u>		
274 002	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	-
<u>Ressources non utilisées</u>		
(42 999)	Solde au 1er janvier 1988	393 040
436 039	Excédent des recettes sur les dépenses	-
393 040	Solde au 31 décembre 1988 a/	393 040
667 042		393 040

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Allocations inutilisées	50 001	50 001
Fonds inutilisés	343 039	343 039
	<u>393 040</u>	<u>393 040</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXIV

PNUD : FONDS D'AFFECTION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance
aux projets de la Banque mondiale

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

		Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique en Jamaïque	Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique au Panama	Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique en Zambie
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	-	271 678	-
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	70 538	-
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes		-	5 643	-
		-	76 181	-
Excédent des recettes sur les dépenses		-	195 497	-
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	44 879	259 466	115
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Engagements non réglés des agents d'exécution		-	4 500	-
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1988		44 879	59 469	115
Excédent des recettes sur les dépenses		-	195 497	-
Solde au 31 décembre 1988 a/		44 879	254 966	115
		44 879	259 466	115

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique en Jamaïque	Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique au Panama	Fonds d'affec- tion spéciale pour l'assis- tance technique en Zambie
Allocations inutilisées	44 879	317 331	115
Excédent des allocations sur les ressources	-	(62 365)	-
	44 879	254 966	115

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

		Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages a/ (Bangladesh)
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	351 414	-
Revenu des placements		17 158	6 043
		<u>368 572</u>	<u>6 043</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets		43 455	152 235
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution		6 063	19 790
Au PNUD		-	1 522
		<u>49 518</u>	<u>173 547</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>319 054</u>	<u>(167 504)</u>
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution de projets		48 330	-
Fonds d'exploitation fournis à d'autres agents d'exécution		69 336	194 860
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	480 830	-
		<u>598 466</u>	<u>194 860</u>

ETAT XXV (suite)

	Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages a/ (Bangladesh)
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	43 029	-
Engagements non réglés des agents d'exécution	565	34 107
Sommes dues au PNUD (Note 5)	-	205 655
	<u>43 594</u>	<u>239 762</u>
Ressources non utilisées		
Solde au 1er janvier 1988	235 818	122 602
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	319 054	(167 504)
	<u>554 872</u>	<u>(44 902)</u>
Solde au 31 décembre 1988 b/	<u>598 466</u>	<u>194 860</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours s'élève à 1 260 504 dollars (1 145 038 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	119 305	1 211 342
Fonds inutilisés	435 567	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(1 256 244) c/
	<u>554 872</u>	<u>(44 902)</u>

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations ont été effectuées sur la base des contributions à recevoir au titre d'exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de dévelop- pement des investissements des Caraïbes	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le programme pakistanaï de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages a/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les paiements des usagers du Service de promotion et de dévelop- pement des investissements des Caraïbes
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants (Tableau 14)	-	333 280	176 743
Revenu des placements	11 653	7 840	504
	<u>11 653</u>	<u>341 120</u>	<u>177 247</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	182 559	331 055	207 023
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution	-	43 037	-
Au PNUD	-	3 311	-
	<u>182 559</u>	<u>377 403</u>	<u>207 023</u>
Ajustement au titre des dépenses d'appui aux programmes à verser au PNUD pour des exercices antérieurs (montant net)	-	1 971	-
	<u>182 559</u>	<u>379 374</u>	<u>207 023</u>
Excédent des dépenses sur les recettes	(170 906)	(38 254)	(29 776)
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	-	135 576	-
Sommes dues par le PNUD (Note 5)	20 664	9 097	-
	<u>20 664</u>	<u>144 673</u>	<u>-</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Engagements non réglés des agents d'exécution	-	85 270	-
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1988,	191 570	97 657	29 776
Excédent des dépenses sur les recettes	(170 906)	(38 254)	(29 776)
Solde au 31 décembre 1988 b/	<u>20 664</u>	<u>59 403</u>	<u>-</u>
	<u>20 664</u>	<u>59 403</u>	<u>-</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices précédents s'élève à 581 310 dollars (914 590 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	-	625 295	-
Fonds inutilisés	20 664	-	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(565 892) c/	-
	<u>20 664</u>	<u>59 403</u>	<u>-</u>

L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour des exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planifi- cation du Costa Rica a/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine pour la gestion de l'aide alimentaire
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs (Tableau 14)	922 037	140 459	-
Revenu des placements	-	29 097	25 312
Recettes (dépendances) accessoires	-	-	(43 649)
	<u>922 037</u>	<u>169 556</u>	<u>(18 337)</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	779 306	-	194 224
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes : Aux agents d'exécution	38 966	-	-
	<u>818 272</u>	<u>-</u>	<u>194 224</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>103 765</u>	<u>169 556</u>	<u>(212 561)</u>
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	-	194 285	87 533
Sommes dues par le PNUD (Note 5)	81 359	411 258	243 260
	<u>81 359</u>	<u>605 543</u>	<u>330 793</u>
RESSOURCES NON UTILISEES			
Solde au 1er janvier 1988	(22 406)	435 987	543 354
Excédent des recettes sur les recettes (Excédent des dépenses sur les recettes)	103 765	169 556	(212 561)
Solde au 31 décembre 1988 b/	<u>81 359</u>	<u>605 543</u>	<u>330 793</u>
	<u>81 359</u>	<u>605 543</u>	<u>330 793</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 308 593 dollars (449 052 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	81 178	826 128	332 968
Fonds inutilisés	181	-	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(220 585) c/	(2 175)
	<u>81 359</u>	<u>605 543</u>	<u>330 793</u>

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour des exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ Live Aid Foundation	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ Artistes unis pour l'Afrique	Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement français pour le programme PNUD/Banque mondiale d'éva- luation du secteur de l'énergie
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Revenu des placements	2 077	25 588	21 503
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	-	26 795	90 319
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution	-	3 483	8 129
Au PNUD	-	268	-
	-	30 546	98 448
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	2 077	(6 958)	(76 945)
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	-	17 675	-
Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	-	155	-
Sommes dues par le PNUD (Note 5)	32 386	270 385	586 309
	32 386	288 215	586 309
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	-	-	280 385
Engagements non réglés des agents d'exécution	-	610	-
	-	610	280 385
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1988	30 309	294 563	382 869
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	2 077	(6 958)	(76 945)
Solde au 31 décembre 1988 <u>b/</u>	32 386	287 605	305 924
	32 386	288 215	586 309

a/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	32 386	240 473	266 480
Fonds inutilisés	-	47 132	39 444
	32 386	287 605	305 924

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

		Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution	Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétéri- naire à Rushashi a/	Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	93 750	1 000 000	5 329
Contributions au titre de la participation aux coûts		-	-	1 304 889
Revenu des placements	(Tableau 15)	934	28 125	16 895
		<u>94 684</u>	<u>1 028 125</u>	<u>1 327 113</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	47 893	992 872
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes		-	2 874	-
		-	50 767	992 872
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>94 684</u>	<u>977 358</u>	<u>334 241</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	<u>122 006</u>	<u>1 970 821</u>	<u>924 811</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Engagements non réglés des agents d'exécution		-	15 685	-
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1988		27 322	977 778	590 570
Excédent des recettes sur les dépenses		94 684	977 358	334 241
Solde au 31 décembre 1988 b/		<u>122 006</u>	<u>1 955 136</u>	<u>924 811</u>
		<u>122 006</u>	<u>1 970 821</u>	<u>924 811</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 1 996 018 dollars. On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	109 891	3 923 029	435 888
Fonds inutilisés	12 115	-	488 923
Excédents des allocations sur les ressources	-	(1 967 893) c/	-
	<u>122 006</u>	<u>1 955 136</u>	<u>924 811</u>

L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions à recevoir pour l'exercice en cours.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

		Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programma- tion nationales de la coopéra- tion technique	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le service de promotion et de dévelop- pement des investisse- ments de l'Afrique a/	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour appuyer le projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali"
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	-	-	106 907
Revenu des placements		51 406	4 565	2 891
		<u>51 406</u>	<u>4 565</u>	<u>109 798</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	523 645	146 099
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Aux agents d'exécution		-	57 601	18 993
Au PNUD		-	15 709	1 461
		<u>-</u>	<u>596 955</u>	<u>166 553</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>51 406</u>	<u>(592 390)</u>	<u>(56 755)</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	<u>2 200 727</u>	<u>386 244</u>	<u>174 251</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer		-	15 709	-
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution		-	581 246	132 932
Engagements non réglés des agents d'exécution		-	-	32 160
		<u>-</u>	<u>596 955</u>	<u>165 092</u>
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1988		2 149 321	381 679	65 914
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>51 406</u>	<u>(592 390)</u>	<u>(56 755)</u>
Solde au 31 décembre 1988 b/		<u>2 200 727</u>	<u>(210 711)</u>	<u>9 159</u>
		<u>2 200 727</u>	<u>386 244</u>	<u>174 251</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 420 168 dollars (0 en 1987). On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	233 600	163 045	6
Fonds inutilisés	1 967 127	-	9 153
Excédent des allocations sur les ressources	-	(373 756) c/	-
	<u>2 200 727</u>	<u>(210 711)</u>	<u>9 159</u>

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour l'exercice en cours.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

	Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spécial pour l'administra- tion et la gestion a/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonction- naires de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier	Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale	
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	1 633 076	45 000	13 085
Revenu des placements		7 371	-	9 575
		<u>1 640 447</u>	<u>45 000</u>	<u>22 660</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		181 793	22 977	16 649
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Aux agents d'exécution		23 121	-	346
Au PNUD		2 329	1 149	-
		<u>207 243</u>	<u>24 126</u>	<u>16 995</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>1 433 204</u>	<u>20 874</u>	<u>5 665</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	<u>2 813 216</u>	<u>44 261</u>	<u>282 102</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer		-	7 650	-
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution		126 376	-	-
Engagements non réglés des agents d'exécution		50 150	-	-
		<u>176 526</u>	<u>7 650</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1988		1 203 486	15 737	276 437
Excédent des recettes sur les dépenses		1 433 204	20 874	5 665
Solde au 31 décembre 1988 b/		<u>2 636 690</u>	<u>36 611</u>	<u>282 102</u>
		<u>2 813 216</u>	<u>44 261</u>	<u>282 102</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs s'élève à 948 677 dollars. On trouvera à la note 7 une analyse de ce montant.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	4 218 175	-	7 505
Fonds inutilisés	-	36 611	274 597
Excédent des allocations sur les ressources	(1 581 485) c/	-	-
	<u>2 636 690</u>	<u>36 611</u>	<u>282 102</u>

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que des allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions à recevoir pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

		Fonds d'affec- tation spéciale du PNUD pour la réception des paiements d'utilisateurs du Service de promotion et de dévelop- pement des investissements de l'Afrique	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de de la population et de l'habitat" au Sénégal a/	Fonds d'affec- tation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque"
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	21 452	1 487 238	83 846
<u>A déduire</u> : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	1 087 115	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Au PNUD		-	10 871	-
		-	1 097 986	-
Excédent des recettes sur les dépenses		21 452	389 252	83 846
ACTIF				
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements aux fins de l'exécution de projets		-	14 885	-
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	21 452	385 238	83 846
		21 452	400 123	83 846
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer		-	10 871	-
Ressources non utilisées				
Excédent des recettes sur les dépenses		21 452	389 252	83 846
Solde au 31 décembre 1988 b/		21 452	389 252	83 846
		21 452	400 123	83 846

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours s'élève à 324 437 dollars. On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	-	513 767	-
Fonds inutilisés	21 452	-	83 846
Excédent des allocations sur les ressources	-	(124 515) c/	-
	21 452	389 252	83 846

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour l'exercice en cours.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique An 2000	Fonds d'af- fectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique	Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	467 460	935 363	-
Contribution au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15)	-	-	762 820
		<u>467 460</u>	<u>935 363</u>	<u>762 820</u>
<u>A déduire</u> : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		201 559	785 474	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Aux agents d'exécution		22 171	47 128	-
Au PNUD		6 047	-	-
		<u>229 777</u>	<u>832 602</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>237 683</u>	<u>102 761</u>	<u>762 820</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	<u>250 940</u>	<u>151 861</u>	<u>762 820</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Engagements non réglés des agents d'exécution		<u>13 257</u>	<u>49 100</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées				
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>237 683</u>	<u>102 761</u>	<u>762 820</u>
Solde au 31 décembre 1988 a/		<u>237 683</u>	<u>102 761</u>	<u>762 820</u>
		<u>250 940</u>	<u>151 861</u>	<u>762 820</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	113 435	102 761	-
Fonds inutilisés	124 248	-	762 820
	<u>237 683</u>	<u>102 761</u>	<u>762 820</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh (BSNUB)	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	3 058 187	2 053 636
Excédent des recettes sur les dépenses		3 058 187	2 053 636
ACTIF			
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	3 058 187	2 053 636
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Ressources non utilisées			
Excédent des recettes sur les dépenses		3 058 187	2 053 636
Solde au 31 décembre 1988 a/		3 058 187	2 053 636
		3 058 187	2 053 636

a/ Ce solde se décompose comme suit :

Fonds inutilisés	3 058 187	6 400 000	2 053 636
Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.			

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien	Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploit- ation des forêts tropicales	Coordination de la recherche agricole internationale
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	1 421 335	100 000	50 000
Excédent des recettes sur les dépenses		1 421 335	100 000	50 000
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	1 421 335	100 000	50 000
RESSOURCES NON UTILISEES				
Ressources non utilisées				
Excédent des recettes sur les dépenses		1 421 335	100 000	50 000
Solde au 31 décembre 1988 a/		1 421 335	100 000	50 000
		1 421 335	100 000	50 000

a/ Ce solde se décompose comme suit :

Fonds inutilisés	1 421 335	100 000	50 000
Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.			

ETAT XXVI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme opérationnel au Lesotho <u>a/</u>	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland	Programme d'étude des questions de développement (PNUD)
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	-	-	171 480
Revenu des placements		13 995	-	16 920
Recettes accessoires (montant net)		12 075	-	5
		<u>26 070</u>	<u>-</u>	<u>188 405</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		17 409	-	84 393
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes		2 264	-	-
		<u>19 673</u>	<u>-</u>	<u>84 393</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>6 397</u>	<u>-</u>	<u>104 012</u>
ACTIF				
Placements	(Tableau 18)	261 862	-	-
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution		176 241	-	-
Sommes dues par le PNUD	(Note 5)	-	781	295 188
Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance		-	-	81 480
		<u>438 103</u>	<u>781</u>	<u>376 668</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution		10 804	-	-
Engagements non réglés des agents d'exécution		-	-	3 490
Sommes dues au PNUD	(Note 5)	29 778	-	-
		<u>40 582</u>	<u>-</u>	<u>3 490</u>
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1988		391 124	781	269 166
Excédent des recettes sur les dépenses		6 397	-	104 012
Solde au 31 décembre 1988 <u>b/</u>		<u>397 521</u>	<u>781</u>	<u>373 178</u>
		<u>438 103</u>	<u>781</u>	<u>376 668</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 166 667 dollars (165 289 dollars en 1987). On trouvera à la note 7 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	6 170	-	114 024
Fonds inutilisés	391 351	781	259 154
	<u>397 521</u>	<u>781</u>	<u>373 178</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXVII
 PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD
Fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur
Etat au 31 décembre 1988 des recettes et des dépenses
 (En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1988	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1988	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
1. FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES									
Donateur : Autriche									
Irrigation de rizières dans la province de Tombouctou	(163 988)	-	-	-	-	-	(163 988)	-	302 083
Donateur : Belgique									
Construction d'abattoirs régionaux à Ségou et à Sikasso	66 338	-	4 041	-	-	-	70 379	-	-
Donateur : Belgique									
Agriculture irriguée dans la plaine de Farfar	708 817	-	43 859	122 275	6 115	-	624 286	536 236	-
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation spéciale pour les experts belges	98 709	-	6 132	85 335	-	-	19 506	-	-
Donateur : Bischöfliches Hilfswerk Misereor E.V.									
Projet d'alimentation en eau et d'assainissement communautaire au Népal	15 720	-	-	-	-	-	15 720	-	-
Donateur : Italie									
Construction et entretien de routes de desserte prioritaires	16 031	-	976	-	-	-	17 007	-	-
Donateur : Italie									
Remise en état de réservoirs d'eau en zone rurale	(618 915)	-	-	116 388	-	-	(735 303)	3 918	773 000
Donateur : Italie									
Centrale hydroélectrique sur la Sor	(7 698 406)	6 296 000	-	74 241	-	-	(1 476 647)	-	1 752 000
Donateur : Norvège									
Fabrication de mobilier scolaire	156 810	-	9 031	122 537	4 100	-	39 204	11 284	-
Donateur : Norvège									
Petits barrages en terre	1 123 051	-	40 214	1 071 772	51 277	-	40 216	-	23 916
Donateur : Suisse									
Ponts suspendus - phase II	422 256	-	26 400	272 613	4 747	-	171 296	202 064	68 000
Donateur : Canada									
Réhabilitation de routes rurales sur le versant sud-est du Fouta-Djallon	-	-	-	-	-	-	-	390 000	420 168
	<u>(5 873 577)</u>	<u>6 296 000</u>	<u>130 653</u>	<u>1 865 161</u>	<u>66 239</u>	<u>-</u>	<u>(1 378 324)</u>	<u>1 143 502</u>	<u>3 339 167</u>
2. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT									
Donateurs : Arabie saoudite, Jordanie, Koweït, Pakistan									
Initiative de bonne volonté	57 045	-	3 471	-	-	60 516 a/	-	-	-
Donateur : République fédérale d'Allemagne									
Accords relatifs à des contributions à des fins particulières conclus avec la République fédérale d'Allemagne	27 953	-	1 649	-	-	29 602 b/	-	-	-

STAT XXVII (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1988	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1988	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
Donateur : Italie									
Formulation et conception de projets	31 558	-	1 921	-	-	-	33 479	-	-
Donateur : Italie									
Réseau régional d'analyses non destructives pour l'Amérique latine et les Caraïbes - phase II	16 274	-	-	(15 855)	(1 269)	-	33 398	33 395	-
Donateur : Italie									
Création d'une capacité scientifique et technique nationale dans le domaine de la télé-détection des ressources naturelles par interprétation de photos aériennes et par satellite	58 408	-	4 606	2 489	(621)	-	61 146	36 071	-
Donateur : Italie									
Renforcement de la capacité nationale de prospection minière	44 287	-	2 484	15 995	2 690	-	28 086	-	-
Donateur : Italie									
Reconnaissance et exploration des ressources géothermiques	801 141	-	50 035	628 032	1 655	-	221 489	1 072 262	-
Donateur : Italie									
Utilisation de technologies convenant aux zones rurales - phase II	103 158	-	8 368	48 705	521	-	62 300	301 995	280 500
Donateur : Italie									
Système pilote d'information technologique (phase de démonstration)	(1 187 303)	3 309 655	-	1 829 521	207 740	-	85 091	84 446	-
Donateur : Italie									
Création du Centre national de technologie alimentaire et de recherche/développement en matière de contrôle de la qualité de Beijing	(200 726)	1 337 990	-	584 809	53 996	-	498 459	640 976	-
Donateur : Italie									
Système pilote d'information technologique (TIPS) Phase de semi-commercia- lisation (relais)	-	-	-	597 486	54 790	-	(652 276)	3 347 724	-
Donateur : Norvège									
Création de l'Institut de Beijing pour le logiciel	54 768	-	3 417	-	-	58 185 c/	-	-	-
Donateur : Norvège									
Programme de formation à la gestion informatisée	36 383	229 385 c/	-	212 197	28 713	-	24 858	20 269	-
Donateur : Norvège									
Renforcement de la capacité de l'Institut asiatique de technologie en matière d'enseignement de l'infor- matique et de traitement de l'information	488 622	1 714 377	40 326	1 029 926	78 787	-	1 134 612	1 059 446	-
	<u>331 568</u>	<u>6 591 407</u>	<u>116 277</u>	<u>4 933 305</u>	<u>427 002</u>	<u>148 303</u>	<u>1 530 642</u>	<u>6 596 584</u>	<u>280 500</u>

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1988	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1988	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
3. FONDS D'AFFECTION SPECIALE DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES DANS LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE									
Donateur : Canada									
Etablissement d'une cartographie thématique pour les opérations de bonification des terres salines dans la région de Sine-Saloum	(30 000)	30 000	-	(5 361)	(428)	-	5 789	5 789	-
Donateur : Danemark									
Utilisation de l'énergie éolienne pour l'électrification	2 937	500 000	-	417 465	33 397	-	52 075	577 695	525 620
Donateur : Finlande									
Appui aux institutions nationales et plantation de bois de feu à Dessie	(1 446)	-	-	53	4	-	(1 503)	-	1 503
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de routes secondaires - 2e brigade du Niger	57 016	-	-	-	-	-	57 016	-	-
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de routes secondaires - 2e brigade du Sénégal	736 432	-	36 158	447 852	58 220	-	266 518	-	-
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de pistes d'aérodrômes et de routes secondaires au Cap-Vert (îles de Boa Vista et de Mario)	88 099	-	5 505	-	-	-	93 604	-	-
Donateur : Italie									
Inclusion des activités d'élevage dans le projet intitulé "Elaboration de statistiques agricoles"	22 648	-	1 392	-	-	-	24 040	-	-
Donateur : Italie									
Installation au Mali de pompes à main sur des forages existants	18 789	-	1 086	-	-	-	19 875	1 065	-
Donateur : Suède									
Aménagement de pâturages autour de points d'eau permanents	108 511	-	6 960	32 649	1 557	-	81 265	(4 263)	-
Donateur : Suède									
Création de parcelles familiales boisées dans la région de Kouidougou	16 625	-	-	9	-	-	16 616	-	-
Donateur : Suède									
Création de parcelles familiales boisées dans les provinces de Boulkiemde et de Sanguie	(117 494)	722 824	-	742 950	37 148	-	(174 768)	78 573	703 987
Donateur : Suède									
Promotion et production de cuisinières à bois améliorées (phase II)	(31 618)	348 848	-	348 792	17 440	-	(49 002)	103 506	538 529
Donateur : Suède									
Amélioration des cuisinières à bois dans le Sahel	5 194	-	-	-	-	-	5 194	-	-

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1988	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1988	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
Donateur : Suède									
Reboisement dans le sud-est du Niger	21 412	517 446	-	42 977	3 016	-	492 865	39 763	-
Donateur : Suède									
Projet pilote de développement agroforestier à Dosso	(12 257)	-	-	349 150	30 220	-	(391 627)	656 936	1 000 000
	<u>884 848</u>	<u>2 119 118</u>	<u>51 101</u>	<u>2 376 536</u>	<u>180 574</u>	<u>-</u>	<u>497 957</u>	<u>1 459 064</u>	<u>2 769 639</u>
4. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES									
Donateur : République de Corée									
Fonds d'affectation spéciale de la République de Corée pour les Volontaires des Nations Unies et la formation	<u>437 774</u>	<u>-</u>	<u>26 611</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>464 385</u>	<u>410 000</u>	<u>-</u>
5. FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME									
Donateur : Canada									
Fonds d'affectation spéciale ACDI/UNIFEM pour les femmes et les techniques appropriées du cycle alimentaire en Afrique	659 540	619 835	13 375	305 746	39 747	-	947 257	817 328	-
Donateur : Japon									
Contribution au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	203 318	-	29 916	115 206	14 162	-	103 966	48 666	-
Donateur : organisation non gouvernementale									
Projet relatif à la mise au point de techniques alimentaires appropriées à l'usage des femmes en République-Unie de Tanzanie	-	250 932	-	51 800	-	-	199 132	199 200	-
	<u>862 958</u>	<u>870 767</u>	<u>43 291</u>	<u>472 752</u>	<u>53 909</u>	<u>-</u>	<u>1 250 355</u>	<u>1 065 194</u>	<u>-</u>
6. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU FNUD POUR LUTTER CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETE EN AFRIQUE									
Donateur : Italie									
Programme italo-éthiopien de redressement et de développement	<u>3 401 471</u>	<u>-</u>	<u>11 008</u>	<u>1 572 820</u>	<u>173 012</u>	<u>-</u>	<u>1 666 647</u>	<u>1 230 016</u>	<u>-</u>
	<u>3 401 471</u>	<u>-</u>	<u>11 008</u>	<u>1 572 820</u>	<u>173 012</u>	<u>-</u>	<u>1 666 647</u> d/	<u>1 230 016</u>	<u>-</u>

(Notes de l'état XXVII)

a/ Montants virés au cours de l'année aux ressources générales du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

b/ Remboursé au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

c/ Virement de 58 185 dollars à un autre Fonds d'affectation ponctuelle.

d/ Non compris un montant de 222 000 dollars d'intérêts perçus, qui a été réparti conformément aux instructions du Gouvernement italien.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

Tableau 1

FNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Première partie : Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs a/	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Contributions annoncées pour 1989 c/			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Afghanisuan (dollars E.-U.)	73 182	1 400	-	35 700	110 282	74 582	35 700	-	35 700
Albanie (nouveaux leks)	6 571	1 096	46 000	7 667	15 334	7 667	7 667	-	7 667
Algérie (dollars E.-U.)	536 878	-	-	-	536 878	500 000	36 878	36 878	-
Allemagne, République fédérale d' (deutsche marks)	78 787 879	(1 265 530)	130 000 000	75 581 395	153 103 744	77 522 349	75 581 395	-	75 581 395
Angola	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Antigua-et-Barbuda	99 713	-	-	-	99 713	-	99 713	99 713	-
Arabie saoudite (dollars E.-U.)	3 500 000	-	-	3 500 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000	-	3 500 000
Argentine (dollars E.-U.)	2 019 583	-	-	2 300 000	4 319 583	1 363 292	2 956 291	656 291	2 300 000
Australie	-	13 260 870	-	-	13 260 870	13 260 870	-	-	-
Autriche (dollars E.-U.)	9 730 000	-	-	9 780 000	19 510 000	9 730 000	9 780 000	-	9 780 000
Bahamas	-	58 741	-	-	58 741	58 741	-	-	-
Bahreïn (dollars E.-U.)	56 000	-	-	56 000	112 000	56 000	56 000	-	56 000
Bangladesh (dollars E.-U.)	526 680	-	-	263 340	790 020	263 340	526 680	263 340	263 340
Barbade	-	29 701	-	44 551	74 252	29 701	44 551	-	44 551
Belgique (francs)	18 731 988	(726 448)	600 000 000	16 620 499	34 626 039	-	34 626 039	18 005 540	16 620 499
Bénin (dollars E.-U.)	2 047	-	-	-	2 047	2 047	-	-	-
Bhoutan (dollars E.-U.)	7 530	-	-	7 530	15 060	7 530	7 530	-	7 530
Birmanie (kyats)	150 794	837 464	950 000	149 606	1 137 864	838 652	299 212	149 606	149 606
Bolivie (dollars E.-U.)	470 200	-	-	67 200	537 400	-	537 400	470 200	67 200
Botswana (pula)	-	20 211	38 500	20 263	40 474	20 211	20 263	-	20 263
Brsil (dollars E.-U.)	4 910 181	-	-	2 503 394	7 413 575	4 410 180	3 003 395	500 001	2 503 394
Bulgarie (leva)	580 153	(133 094)	760 000	447 059	894 118	894 118	447 059	447 059	447 059
Burkina Faso	11 188	(314)	-	-	10 874	-	10 874	10 874	-
Burundi	29 130	(2 989)	-	-	26 141	24 808	1 133	1 133	-
Cameroun (francs CFA)	547 704	(18 693)	120 000 000	409 556	938 567	-	938 567	529 011	409 556
Canada	56 106 870	4 641 081	-	-	60 747 951	60 747 951	-	-	-
Cap-Vert	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Chili (dollars E.-U.)	1 350 000	-	-	900 000	2 250 000	1 350 000	900 000	-	900 000
Chine (dollars E.-U.)	2 400 000	-	-	2 540 000	4 980 000	2 400 000	2 580 000	-	2 580 000
Chypre (dollars E.-U.)	-	250 000	-	-	250 000	250 000	250 000	-	250 000
Colombie (dollars E.-U.)	1 393 934	114 349	-	1 262 000	2 770 283	1 645 750	1 124 533	-	1 124 533
Comores	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Congo (francs CFA)	38 869	(1 326)	50 000 000	170 648	208 191	-	208 191	37 543	170 648
Costa Rica	242 662	-	-	-	242 662	114 474	128 188	128 188	-
Cuba (pesos)	1 274 502	37 336	1 073 860	1 383 840	2 695 678	1 311 838	1 383 840	-	1 383 840
Danemark (couronnes)	167 037 500	(89 970 810)	-	-	77 066 690	77 066 690	-	-	-
Djibouti (dollars E.-U.)	-	1 000	-	-	1 000	2 000	2 000	1 000	1 000
Dominique	47 212	18 173	-	-	65 385	55 210	10 175	10 175	-
Egypte (livres)	-	245 079	568 585	245 079	490 158	245 079	245 079	-	245 079
El Salvador	606 529	-	-	-	606 529	314 548	291 981	291 981	-
Emirats arabes unis	1 275 000	-	-	-	1 275 000	-	1 275 000	1 275 000	-
Equateur (dollars E.-U.)	867 087	-	-	254 000	1 121 087	312 717	808 370	554 370	254 000
Espagne (pesetas)	5 892 857	(203 202)	750 000 000	6 637 168	12 326 823	5 689 655	6 637 168	-	6 637 168
Etats-Unis d'Amérique (dollars E.-U.)	3 500 000	108 872 812	-	111 000 000	223 372 812	110 372 812	113 000 000	2 000 000	111 000 000
Ethiopie	144 928	-	-	-	144 928	144 928	-	-	-
Fidji (dollars)	29 139	2 412	44 000	32 117	63 668	26 004	37 664	5 547	32 117
Finlande (markkaa)	100 243 902	535 983	13 000 000	3 170 732	103 950 617	33 950 617	70 000 000	-	70 000 000 d/
France (francs)	44 424 779	(78 489)	278 500 000	47 525 597	91 871 887	44 346 290	47 525 597	-	47 525 597
Gabon	-	330 000	-	-	330 000	330 000	-	-	-
Gambie (dalasis)	9 024	66	-	-	9 090	-	9 090	9 090	-
Ghana (dollars E.-U.)	50 000	-	-	50 000	100 000	50 000	50 000	-	50 000
Grèce (drachmes)	771 500	(287 999)	70 000 000	482 759	966 260	479 452	486 808	4 049	482 759
Grenade (dollars E.-U.)	71 129	-	-	-	71 129	-	71 129	71 129	-
Guatemala (dollars E.-U.)	452 118	114 129	-	189 000	755 247	188 247	567 000	378 000	189 000
Guinée	19 952	48	-	-	20 000	-	20 000	20 000	-
Guinée-Bissau	12	(12)	-	-	-	-	-	-	-
Guyana (dollars)	67 150	-	694 150	69 554	136 704	66 283	70 421	867	69 554
Honduras (lempiras)	72 186	-	75 000	37 500	109 686	37 500	72 186	34 686	37 500
Hongrie (forint)	770 000	5 656	40 750 000	754 630	1 530 286	775 656	754 630	-	754 630
Iles Cook (dollars E.-U.)	10 000	-	-	2 000	12 000	-	12 000	10 000	2 000
Iles Marshall (dollars E.-U.)	-	-	-	5 200	5 200	5 200	-	-	-
Iles Salomon	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Iles Turques et Caïques	-	39 581	-	-	39 581	39 581	-	-	-
Inde (roupies)	6 124 031	(395 242)	-	-	5 728 789	5 728 789	-	-	-
Indonésie (dollars E.-U.)	1 100 000	-	-	1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000	-	1 100 000
Iran (République islamique d')	50 000	-	-	-	50 000	-	50 000	50 000	-
Irlande	-	489 221	-	-	489 221	489 221	-	-	-
Islande (couronnes)	185 235	(35 884)	6 900 000	147 436	296 787	149 351	147 436	-	147 436
Israël (dollars E.-U.)	140 000	-	-	50 000	190 000	-	190 000	140 000	50 000
Italie (lire)	58 367 347	(1 957 091)	110 000 000 000	85 603 113	142 013 369	56 410 256	85 603 113	-	85 603 113
Jamaïque (dollars)	59 923	-	327 180	59 923	119 846	59 923	59 923	-	59 923
Jamahiriya arabe libyenne (dollars E.-U.)	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Japon	144 -	79 000	-	-	79 000	79 000	-	-	-
Jordanie (dollars E.-U.)	280 000	463	-	235 000	515 463	280 463	235 000	-	235 000
Kampuchea démocratique	1 454	-	-	-	1 454	-	1 454	1 454	-
Kenya (shillings)	94 941	(6 744)	1 234 000	67 432	155 629	-	155 629	8 197	67 432

Tableau 1 (suite)

Donateurs a/	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Contributions annoncées pour 1989 c/			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Équivalent en dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Kiribati	-	1 981	-	-	1 981	1 981	-	-	-
Koweït	-	-	-	570 000	570 000	-	570 000	-	570 000
Lesotho e/	41 760	(3 465)	45 000	22 068	60 363	18 757	41 606	19 538	22 068
Libéria (dollars E.-U.)	209 450	-	-	30 000	239 450	-	239 450	209 450	30 000
Luxembourg (francs)	144 092	(2 449)	5 140 000	142 382	284 025	141 643	142 382	-	142 382
Madagascar (francs)	-	64 458	8 048 000	5 438	69 896	64 458	5 438	-	5 438
Malaisie (dollars E.-U.)	385 000	-	-	385 000	770 000	385 000	385 000	-	385 000
Malawi (kwacha)	20 801	(3 032)	-	-	17 769	17 769	-	-	-
Maldives (dollars E.-U.)	2 700	-	-	3 000	5 700	2 700	3 000	-	3 000
Malte	-	82 838	-	-	82 838	-	-	-	-
Maroc (dirhams)	418 750	2 919	1 675 000	207 046	628 715	421 669	207 046	-	207 046
Maurice	-	51 502	-	-	51 502	51 502	-	-	-
Mauritanie	52 951	-	-	-	52 951	-	52 951	52 951	-
Monaco (francs)	16 284	(688)	55 000	9 386	24 982	15 596	9 386	-	9 386
Mongolie (tughriks)	210 800	6 110	598 672	199 557	416 467	216 910	199 557	-	199 557
Népal (dollars E.-U.)	-	63 250	-	63 250	126 500	63 250	63 250	-	63 250
Nicaragua (dollars E.-U.)	84 022	5 535	-	-	89 557	20 000	69 557	69 557	-
Niger	3 000	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000	-
Nigéria (naira)	122 342	(18 743)	300 000	38 462	142 061	81 967	60 094	21 632	38 462
Nioué	-	5 000	-	-	5 000	-	-	-	-
Norvège (couronnes)	146 511 628	(1 253 234)	74 000 000	11 384 615	156 643 009	76 335 317	80 307 692	-	80 307 692
Nouvelle-Zélande (dollars)	-	1 564 800	-	-	1 564 800	1 564 800	-	-	-
Oman	-	10 000	-	-	100 000	100 000	-	-	-
Ouganda (shillings)	426 667	(418 773)	-	-	7 894	4 167	3 727	3 727	-
Pakistan (roupies)	1 215 597	(2 088)	22 200 000	1 218 441	2 431 950	1 213 509	1 218 441	-	1 218 441
Panama (balboas)	628 000	-	-	-	628 000	-	628 000	628 000	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	28 409	(1 980)	-	-	26 429	24 000	2 429	2 429	-
Paraguay (dollars E.-U.)	35 000	-	-	45 000	80 000	35 000	45 000	-	45 000
Pays-Bas (florins)	81 818 182	17 083	153 000 000	78 461 538	160 296 803	81 835 265	78 461 538	-	78 451 538
Pérou (dollars E.-U.)	429 727	450 000	-	150 000	1 029 727	429 647	600 080	450 080	150 000
Philippines (pesos)	987 278	361 315	7 400 000	350 711	1 699 304	373 527	1 325 777	975 066	350 711
Pologne (zlotys)	283 694	(52 981)	111 821 000	229 141	459 854	230 713	229 141	-	229 141
Portugal (dollars E.-U.)	300 000	-	-	300 000	600 000	300 000	300 000	-	300 000
Qatar	-	200 000	-	-	200 000	200 000	-	-	-
République arabe syrienne	-	98 727	-	-	98 727	-	-	-	-
République centrafricaine (francs CFA)	167	(167)	1 500 000	5 119	5 119	4 601	518	-	518
République de Corée (dollars E.-U.)	1 000 000	-	-	958 400	1 958 400	997 534	960 866	12 000	948 866
République démocratique allemande (marks)	606 061	(13 636)	1 000 000	581 395	1 173 820	592 425	581 395	-	581 395
République démocratique populaire lao (dollars E.-U.)	39 200	-	-	19 600	58 800	-	58 800	39 200	19 600
République dominicaine	236 972	-	-	-	236 972	-	236 972	236 972	-
République populaire démocratique de Corée (won)	273 973	-	600 000	272 727	546 700	273 973	272 727	-	272 727
République socialiste soviétique de Biélorussie (roubles)	303 987	4 094	183 000	299 020	607 101	308 081	299 020	-	299 020
République socialiste soviétique d'Ukraine (roubles)	759 801	10 233	457 400	747 386	1 517 420	770 034	747 386	-	747 386
République-Unie de Tanzanie (shillings)	6 944	(2 777)	-	-	4 167	-	4 167	4 167	-
Roumanie (lei)	545 714	781	8 215 000	577 707	1 124 202	546 495	577 707	-	577 707
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (livres)	43 243 243	193 466	26 000 000	47 882 136	91 318 845	43 436 709	47 882 136	-	47 882 136
Iles Caïmanes	5 000	21 947	-	-	26 947	21 947	5 000	5 000	-
Montserrat	7 557	-	-	-	7 557	7 557	-	-	-
Rwanda (dollars E.-U.)	15 000	-	-	15 000	30 000	15 000	15 000	-	15 000
Saint-Kitts-et-Nevis	27 845	-	-	-	27 845	-	27 845	27 845	-
Sainte-Lucie	66 052	79 840	-	-	145 892	145 892	-	-	-
Saint-Siège (dollars E.-U.)	2 000	-	-	2 500	4 500	2 000	2 500	-	2 500
Saint-Vincent-et-Grenadines	85 795	-	-	-	85 795	-	85 795	85 795	-
Sénégal (dollars E.-U.)	736 679	-	-	-	736 679	-	736 679	736 679	-
Seychelles (dollars E.-U.)	600	-	-	-	600	600	-	-	-
Sierra Leone	-	5 072	-	-	5 072	5 072	-	-	-
Singapour	-	220 000	-	-	220 000	220 000	-	-	-
Somalie (shillings)	7 779	(4 760)	600 000	2 353	5 372	-	5 372	3 019	2 353
Soudan (livres)	620 000	-	90 000	20 455	640 455	-	640 455	620 000	20 455
Sri Lanka (dollars E.-U.)	984 640	-	-	984 640	1 969 280	984 640	984 640	-	984 640
Suède (couronnes)	148 760 330	96 437 344	75 000 000	12 500 000	257 697 674	82 697 674	175 000 000	-	175 000 000 d/
Suisse (francs)	37 500 000	(2 128 297)	55 000 000	38 194 444	73 566 147	35 371 703	38 194 444	-	38 194 444
Suriname	55 000	-	-	-	55 000	-	55 000	55 000	-
Swaziland (emalangeni)	12 690	(2 359)	25 000	10 593	20 924	10 331	10 593	-	10 593
Tchécoslovaquie (couronnes)	372 340	(221 355)	2 750 000	292 553	443 538	150 985	292 553	-	292 553
Territoire de Hong-kong	148 000	-	-	-	148 000	37 000	111 000	-	111 000 d/
Thaïlande (dollars E.-U.)	1 001 030	-	-	1 001 030	2 002 060	200 000	1 802 060	801 030	1 001 030
Togo (francs CFA)	3 534	(121)	1 500 000	5 119	8 532	-	8 532	3 413	5 119
Tonga	-	20 000	-	-	20 000	20 000	-	-	-
Trinité-et-Tobago	111 111	(16 993)	-	-	94 118	-	94 118	94 118	-
Tunisie (dinars)	282 896	6 504	244 728	280 009	569 409	289 400	280 009	-	280 009
Turquie (dollars E.-U.)	2 842 147	-	-	770 000	3 612 147	2 494 759	1 117 388	347 388	770 000
Tuvalu	-	1 105	-	-	1 105	-	-	-	-

Tableau 1 (suite)

Donateurs a/	Solde à recevoir au 31 décembre 1986	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Contributions annoncées pour 1988 c/			Total	Contributions reçues en 1987	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis					Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988 et des exercices ultérieurs
Union des Républiques socialistes soviétiques (roubles)	3 089 037	41 603	1 859 600	3 038 562	6 169 202	3 130 640	3 038 562	-	3 038 562	
Uruguay	626 000	-	-	-	626 000	366 000	260 000	260 000	-	
Venezuela	880 000	-	-	-	880 000	880 000	-	-	-	
Viet Nam (dollars E.-U.)	31 996	-	-	15 000	46 996	30 000	16 996	1 996	15 000	
Yémen (dollars E.-U.)	13 110	-	-	14 158	27 268	13 110	14 158	-	14 158	
Yémen démocratique	15 870	-	-	15 870	31 740	15 870	15 870	-	15 870	
Yougoslavie (dollars E.-U.)	832 766	(4 671)	-	-	828 095	365 133	462 962	462 962	-	
Zaïre (dollars E.-U.)	-	-	-	50 000	50 000	-	50 000	-	50 000	
Zambie	1 281	106 702	-	-	107 983	107 983	-	-	-	
Zimbabwe (dollars)	86 826	(3 493)	148 000	78 307	161 640	83 333	78 307	-	78 307	
Total	1 057 980 280	209 891 152	-	578 509 606	1 846 381 038	936 138 753 (Etat I)	910 242 285	33 527 136 (Note 6)	876 715 149	

a/ La monnaie dans laquelle les contributions pour 1989 ont été annoncées est indiquée entre parenthèses.

b/ Y compris, en plus des ajustements de change, des contributions annoncées en 1988 pour 1989, 1990 et 1991 ainsi que des ajustements aux contributions annoncées pour 1989, 1990 et 1991 au cours d'exercices antérieurs par les gouvernements des pays ci-après : Danemark, Finlande, Norvège, Suède et Territoire de Hong-kong.

c/ Contributions annoncées en 1988 seulement.

d/ Y compris les contributions suivantes, qui ont été annoncées pour 1989, 1990 et 1991 dans la monnaie indiquée entre parenthèses :

Donateurs	1990		1991	
	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis
Finlande (markkaa)	137 000 000	33 414 634	-	-
Suède (couronnes)	525 000 000	87 500 000	-	-
Territoire de Hong-kong (dollars E.-U.)	-	37 000	-	37 000
Total	-	120 951 634	-	37 000

e/ Deux contributions ont été annoncées pour 1989 : une de 45 000 maloti et une de 3 000 dollars des Etats-Unis.

Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs a/	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1989			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Bénin (dollars E.-U.)	1 500	-	-	-	1 500	-	1 500	1 500	-
Bhoutan (dollars E.-U.)	1 900	-	-	1 900	3 800	1 900	1 900	-	1 900
Burundi	7 626	201	-	-	7 827	7 827	-	-	-
Egypte (livres)	7 870	(373)	-	-	7 497	7 497	-	-	-
Finlande (markkaa)	1 463 415	18 066	6 000 000	1 463 415	2 944 896	1 481 481	1 463 415	-	1 463 415
Grenade	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Lesotho	761	(125)	-	-	636	-	636	636	-
Malawi	995	(145)	-	-	850	850	-	-	-
Népal	-	200	-	-	200	200	-	-	-
Norvège	775 194	12 208	-	-	787 402	787 402	-	-	-
République centrafricaine (francs CFA)	-	-	1 000 000	3 412	3 412	3 067	345	-	345
République de Corée (dollars E.-U.)	10 000	-	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	10 000
République démocratique populaire lao (dollars E.-U.)	2 000	-	-	1 000	3 000	-	3 000	2 000	1 000
Sierra Leone	109	(45)	-	-	64	-	64	64	-
Somalie	1 010	(618)	-	-	392	-	392	392	-
Suède	-	8 663 566	-	-	8 663 566	8 663 566	-	-	-
Suisse (francs)	5 257 353	(306 034)	7 500 000	5 208 333	10 159 652	4 951 319	5 208 333	-	5 208 333
Thaïlande	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Total	7 531 940	8 386 877	-	6 688 060	22 606 877	15 915 109 (Etat I)	6 691 768	6 775 (Note 6)	6 684 993

a/ La monnaie dans laquelle les contributions pour 1989 ont été annoncées est indiquée entre parenthèses.

Tableau 2

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat au 31 décembre 1988 des contributions des gouvernements et d'autres contributeurs au titre de la participation aux coûts

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements et autres contributeurs	Contributions comptabilisées en 1988				Contributions reçues en 1988				Composition du solde à recevoir					
	Pour 1988		Pour 1988		Pour 1988		Pour 1988		Solde à recevoir au 31 décembre 1988		Pour 1987 et des exercices antérieurs		Pour 1989 et des exercices ultérieurs	
	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs
Afghanistan	23 804	1 020 000	345 300	1 389 104	521 902	521 902	867 202	521 902	345 300	521 902	345 300	521 902	345 300	345 300
Algérie	2 484 101	(375 941)	2 682 494	4 790 654	622 187	1 129 621	3 661 033	1 059 882	2 583 202	1 059 882	2 583 202	1 059 882	2 583 202	2 583 202
Allemagne, République fédérale d'	370 892	95 000	95 000	560 892	62 867	62 867	498 025	250 752	95 000	250 752	95 000	250 752	95 000	95 000
Angola	40 000	265 487	265 487	265 487	265 487	265 487	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Antilles néerlandaises	5 785 539	798 192	798 192	60 797	38 589	2 208	5 095 508	1 02 033	4 990 620	1 02 033	4 990 620	1 02 033	4 990 620	4 990 620
Arabie saoudite	30 100 959	(3 036 669)	15 709 833	4 878 966	7 627 836	(952 547)	36 443 010	11 076 284	23 664 579	11 076 284	23 664 579	11 076 284	23 664 579	23 664 579
Argentine	5 959 701	5 959 701	15 709 833	51 770 493	14 120 789	1 206 694	5 095 508	2 855	4 990 620	2 855	4 990 620	2 855	4 990 620	4 990 620
Aruba	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230	205 230
Asociación de Zonas Francas de Latin América y el Caribe	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Australie	1 344 828	233 584	1 470 000	1 578 412	1 103 887	44 654	429 871	164 180	265 691	164 180	265 691	164 180	265 691	265 691
Autriche	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Bahamas	46 474	(71 244)	27 000	27 000	(25 644)	27 000	874	874	874	874	874	874	874	874
Bangladesh	750 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Banque africaine de développement	(9 388)	(9 388)	722 500	1 463 112	740 612	322 500	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Banque de développement des Caraïbes	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Banque interaméricaine de développement	308 044	59 203	367 247	367 247	72 839	72 839	294 408	258 520	35 888	35 888	35 888	258 520	35 888	
Banque mondiale	330 000	956 998	1 286 998	1 286 998	956 998	956 998	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	
Barbade	8 500	12 262	20 762	20 762	12 262	12 262	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	
Belgique	18 891	674 000	692 891	692 891	674 000	674 000	18 891	18 891	18 891	18 891	18 891	18 891	18 891	
Bénin	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	2 284 138	
Bolivie	95 465	2 735 982	456 006	3 287 453	1 539 878	187 409	1 560 166	364 698	268 597	364 698	268 597	364 698	268 597	
Botsswana	325 406	851 841	541 248	1 718 495	1 047 351	19 875	651 269	1 02 383	548 886	1 02 383	548 886	1 02 383	548 886	
Bразил	25 509 440	2 798 322	4 402 977	32 710 739	11 214 894	1 381 635	20 114 210	2 173 864	17 940 346	2 173 864	17 940 346	2 173 864	17 940 346	
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	
Cameroon	3 756 229	908 666	258 073	4 922 968	850 000	850 000	4 072 968	1 821 134	2 251 834	1 821 134	2 251 834	1 821 134	2 251 834	
Canada	3 541 169	720 871	4 262 040	4 262 040	1 058 434	1 058 434	3 203 606	2 791 035	382 985	2 791 035	382 985	2 791 035	382 985	
Cap-Vert	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	115 236	
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	214 611	93 510	308 121	308 121	231 650	231 650	76 471	44 893	1 331 119	44 893	1 331 119	44 893	1 331 119	
Chili	1 724 332	(82 107)	764 584	2 406 809	658 962	82 122	1 665 725	334 606	1 331 119	334 606	1 331 119	334 606	1 331 119	
Chine	3 261 630	(2 555 277)	10 881 416	11 587 769	(1 111 963)	5 086 849	7 612 883	1 478 316	6 134 567	1 478 316	6 134 567	1 478 316	6 134 567	
Cyprus	242 605	4 497	247 102	247 102	102 987	102 987	144 115	144 115	144 115	144 115	144 115	144 115	144 115	
Colombie	350 476	8 133 372	1 195 776	9 679 624	8 033 381	179 381	1 466 862	106 241	1 016 395	1 466 862	106 241	1 016 395	1 016 395	
Communauté économique européenne	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	
Congo	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	673 336	
Costa Rica	173 508	52 055	132 785	358 348	163 457	163 457	194 891	41 586	153 305	41 586	153 305	41 586	153 305	
Côte d'Ivoire	656 570	(57 696)	84 104	682 978	409 932	409 932	273 046	118 213	84 104	273 046	118 213	118 213	84 104	
Cuba	250 000	1 024	1 024	1 024	1 024	1 024	250 000	85 680	164 320	85 680	164 320	85 680	164 320	
Danemark	(182 842)	(182 842)	182 842	250 000	(18 522)	18 522	250 000	711 805	164 320	711 805	164 320	711 805	164 320	
Divers	2 256 396	2 256 396	2 256 396	2 256 396	1 544 591	1 544 591	711 805	711 805	711 805	711 805	711 805	711 805	711 805	
Djibouti	14 000	164 399	313 601	492 000	178 399	178 399	313 601	313 601	313 601	313 601	313 601	313 601	313 601	

Tableau 2 (suite)

Gouvernements et autres contributeurs	Contributions comptabilisées en 1988			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir					
	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Pour 1988 et des exercices antérieurs		Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs		Total	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs		Pour 1988 et des exercices ultérieurs	
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs						
Dominique	-	73 800	404 850	478 650	40 500	-	40 500	438 150	-	-	33 300	404 850
Egypte	904 127	794 488	514 231	2 212 846	362 542	-	362 542	1 850 304	1 425	-	986 648	862 231
El Salvador	-	170 447	-	170 447	170 447	-	170 447	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis	1 325 439	443 484	420 887	2 189 810	2 057 750	204 637	2 262 387	927 423	364	-	221 947	705 112
Equateur	2 185 757	2 879 230	203 194	5 268 181	2 564 703	1 61 986	2 726 689	2 541 492	102 000	-	2 398 284	41 208
Espagne	45 156	107 629	75 000	227 785	139 661	-	139 661	88 124	-	-	13 124	75 000
Etats-Unis d'Amérique	67 742	870 892	1 629 108	2 567 742	870 892	1 629 108	2 500 000	67 742	67 742	-	-	-
Ethiopie	208 098	470 981	-	679 079	679 079	-	679 079	-	-	-	-	-
Fidji	-	270 653	530 400	801 053	136 857	-	136 857	664 196	-	-	133 796	530 400
Finlande	435 000	(214 554)	214 554	435 000	(139 554)	-	139 554	664 196	-	-	175 000	260 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	1 177 034	(12 530)	62 530	1 277 034	140 000	-	140 000	1 087 034	-	-	226 433	860 601
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	-	295 371	-	295 371	295 371	-	295 371	-	-	-	-	-
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-	-	-
Fonds spécial de l'Opop	985 650	(95 799)	-	889 851	-	-	-	889 851	-	-	889 851	-
Gabon	4 765 901	(1 078 797)	663 692	4 350 796	(61 441)	-	(61 441)	4 412 237	3 214 354	-	534 191	663 692
Ghana	1 267 000	(164 500)	112 500	1 215 000	218 000	31 000	249 000	966 000	226 000	-	376 000	364 000
Grenade	26 521	(17 185)	-	9 338	9 338	-	9 338	-	-	-	-	-
Guatemala	50 490	2 684 710	281 854	3 217 054	2 680 310	34 365	2 914 675	302 379	490	-	29 400	272 489
Guinée-Bissau	107 172	70 000	-	177 172	70 000	-	70 000	107 172	107 172	-	-	-
Guyana	764 609	84 917	-	84 917	84 917	-	84 917	-	-	-	-	-
Haiti	-	72 770	-	837 379	293 468	-	293 468	543 911	48 515	-	283 356	212 040
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	87 894	-	-	87 894	-	-	-	87 894	87 894	-	-	-
Honduras	1 579 936	163 352	147 969	1 891 257	975 578	-	975 578	915 679	-	-	273 989	641 690
Iles Caïmanes	10 459	99 608	-	110 067	84 897	-	84 897	25 170	2 065	-	23 105	67 110
Iles Cook	186 195	(45 404)	36 233	177 024	61 191	-	61 191	115 833	5 731	-	42 992	80 000
Iles Vierges britanniques	50 000	(46 100)	80 000	83 900	-	-	-	83 900	-	-	3 900	-
Indonésie	7 631 183	4 483 336	520 551	12 635 070	5 417 790	-	5 417 790	7 217 280	-	-	2 408 292	4 808 988
Iraq	901 771	62 299	103 150	1 067 220	1 067 220	-	1 067 220	1 067 220	15 762	-	826 308	225 150
Italie	2 177 561	846 902	351 292	3 375 755	848 693	-	848 693	2 175 770	706 250	-	1 469 520	-
Jamahiriya arabe libyenne	844 861	4 482 454	4 139 871	9 467 186	1 077 690	1 421 997	2 499 687	6 967 499	1 854 374	-	2 147 631	2 965 494
Jamaïque	68 457	1 194 284	20 450	1 283 191	1 157 201	20 450	1 177 651	105 540	15 616	-	85 924	4 000
Japon	-	1 607 436	135 150	1 742 586	1 607 436	100 000	1 707 436	35 150	-	-	35 150	14 115
Jordanie	216 778	(221 829)	285 215	280 164	(24 692)	-	271 100	246 408	-	-	19 641	14 115
Koweït	450 920	1 097 195	875 380	2 423 895	1 116 579	-	570 939	735 977	93 512	-	216 315	426 150
Lesotho	-	61 605	-	61 605	-	-	-	61 605	-	-	61 605	-
Liban	1 598 913	(2 180)	-	1 596 733	(2 180)	-	(2 180)	1 598 913	15 258	-	787 313	796 342
Libéria	-	40 000	-	40 000	40 000	-	40 000	-	-	-	-	-
Madagascar	57 757	57 757	-	57 757	-	-	-	57 757	-	-	57 757	-
Malaisie	41 154	-	-	2 012 485	2 012 485	-	2 012 485	-	-	-	-	-
Malawi	139 000	-	-	139 000	-	-	-	139 000	139 000	-	-	-
Maldives	-	1 750	2 000	3 750	1 750	-	1 750	-	-	-	-	-
Mali	1 958 149	(431 489)	1 443 870	2 970 530	865 752	-	865 752	1 38 130	138 130	-	-	-
Maurice	-	930 963	33 640	33 640	930 963	-	930 963	1 587 886	-	-	17 311	2 000
Mauritanie	-	903 606	1 084 550	2 035 218	718 841	-	85 806	804 647	1 230 571	-	231 827	998 744
Mexique	47 062	17 800	2 000	42 100	-	-	-	42 100	-	-	17 800	24 300
Mozambique	-	-	-	2 000	-	-	2 000	-	-	-	-	-
Montserrat	-	836 498	840 891	836 498	-	-	-	836 498	-	-	4 393	-
Népal	4 393	836 498	-	840 891	836 498	-	-	836 498	-	-	4 393	-
Nicaragua	298 367	(212 558)	-	65 809	-	-	-	65 809	-	-	85 809	-
Nigéria	922 675	2 025 800	3 421 114	6 369 589	437 454	-	437 454	5 932 135	-	-	2 511 021	3 421 114
Norvège	741 626	733 987	937 439	2 415 052	1 386 187	-	595 794	1 981 981	-	-	-	433 071

Tableau 2 (suite)

	Contributions comptabilisées en 1988				Contributions reçues en 1988				Composition du solde à recevoir					
	Solde à recevoir au 31 décembre 1987		Pour 1988 et des exercices ultérieurs		Pour 1988 et des exercices ultérieurs		Total		Solde à recevoir au 31 décembre 1988		Pour 1987 et des exercices antérieurs		Pour 1988 et des exercices ultérieurs	
Gouvernements et autres contributeurs														
Nouvelle-Zélande	-	37 723	-	37 723	5 453	-	5 453	-	5 453	32 270	-	32 270	-	-
Oman	363 056	920 390	317 384	1 600 830	1 259 668	88 004	1 347 672	-	253 158	23 778	-	23 778	-	229 380
Organisation arabe du travail	-	246 668	103 332	350 000	200 000	-	200 000	-	150 000	46 668	-	46 668	-	103 332
Organisation internationale du travail	80 000	-	-	80 000	80 000	-	80 000	-	-	-	-	-	-	-
Organisation mondiale de la santé	89 637	-	-	89 637	89 637	-	89 637	-	-	-	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies	189 000	(49 050)	106 204	246 154	(49 050)	106 204	106 204	57 154	189 000	189 000	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	333 900	(56 561)	56 561	333 900	-	-	-	-	333 900	-	-	273 339	-	60 561
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	-	46 200	-	46 200	46 200	-	46 200	-	46 200	-	-	-	-	-
Organisation non gouvernementale	-	941 794	-	941 794	941 794	-	941 794	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	-	7 526	-	7 526	7 526	-	7 526	-	-	-	-	-	-	-
Panama	2 250 376	(211 310)	156 278	2 195 344	137 444	5 522	2 408 758	3 020 383	2 052 378	766 070	-	766 070	-	1 286 308
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 643 508	4 450	3 268 628	611 625	3 268 628	2 408 758	2 408 758	3 020 383	248 245	29 119	-	29 119	-	219 126
Paraguay	681 488	(209 612)	294 645	766 521	221 355	8 998	766 521	230 353	536 168	193 521	-	193 521	-	342 647
Pays-Bas	1 650 289	1 676 455	15 747 033	19 073 778	1 846 459	347 462	2 193 921	16 879 857	16 879 857	408 604	-	408 604	-	16 189 347
Pérou	1 146 413	758 272	2 428 521	4 333 206	1 087 364	256 935	1 344 299	2 988 907	2 988 907	487 333	-	487 333	-	2 501 574
Philippines	222 309	15 073	178 364	415 746	141 409	499 455	(499 455)	-	274 337	95 973	-	95 973	-	178 364
Portugal	-	(499 455)	499 455	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	2 181 364	150 000	263 000	2 594 364	400 000	-	400 000	-	2 194 364	1 786 364	-	1 786 364	-	263 000
Oatar	702 094	(131 495)	588 651	1 159 250	471 552	387 089	387 089	858 641	300 609	99 047	-	99 047	-	201 582
République arabe syrienne	516 962	145 536	2 250	664 748	395 536	250 000	250 000	645 536	19 212	16 982	-	16 982	-	2 250
République de Corée	279 428	(52 250)	190 096	417 276	102 341	119 212	221 553	195 723	195 723	-	-	-	-	195 723
République dominicaine	250 000	244 799	-	494 799	374 799	43 698	418 497	-	76 302	50 000	-	50 000	-	26 302
République-Union de Tanzanie	-	1 750	3 500	5 250	-	-	-	-	5 250	-	-	1 750	-	3 500
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 189 196	644 693	65 787	710 480	644 693	65 787	710 480	-	625 310	209 600	-	209 600	-	415 710
Rwanda	60 000	(785 526)	618 530	1 022 200	194 070	202 820	396 890	-	60 000	60 000	-	60 000	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	33 479	21 000	57 300	111 779	34 479	-	34 479	-	77 300	20 000	-	20 000	-	57 300
Saint-Vincent-et-Grenadines	169 107	8 366	8 366	16 732	-	-	-	-	16 732	8 366	-	8 366	-	8 366
Samoa	84 000	8 000	8 000	261 107	147 259	-	147 259	-	113 848	8 348	-	8 348	-	77 500
Sao Tomé-et-Principe	-	237 718	50 000	287 718	86 941	-	86 941	-	200 777	150 777	-	150 777	-	50 000
Secretaría Ejecutiva del Convenio Andres Bello (SECAO)	-	30 000	-	30 000	30 000	-	30 000	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	119 328	238 656	357 984	-	-	-	-	357 984	119 328	-	119 328	-	238 656
Seychelles	-	-	20 000	20 000	-	-	-	-	20 000	-	-	-	-	20 000
Sierra Leone	17 955	75 326	10 724	104 005	75 326	10 724	86 050	-	17 955	5 985	-	5 985	-	5 985
Singapour	-	33 166	24 090	57 256	33 166	24 090	57 256	-	-	-	-	-	-	-
Société financière internationale	121 994	(110 775)	110 775	121 994	(15 026)	110 775	110 775	95 749	26 245	85 500	-	85 500	-	142 500
Soudan	297 568	(12 568)	-	285 000	-	-	-	-	285 000	57 000	-	57 000	-	230 000

Tableau 2 (suite)

Gouvernements et autres contributeurs	Contributions comptabilisées en 1988				Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Pour 1988 et des exercices antérieurs		Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs		Total	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs		Pour 1988 et des exercices ultérieurs
		exercices ultérieurs	exercices ultérieurs		exercices ultérieurs	exercices ultérieurs					
Sri Lanka	1 115 604	62 340	10 000	1 187 944	850 992	-	850 992	336 952	-	-	336 952
Subde	498 312	430 027	543 333	1 471 672	430 027	348 333	778 360	693 312	45 853	-	246 877
Suisse	893 946	185 000	-	1 078 946	715 000	-	715 000	363 946	188 946	-	175 000
Suriname	-	70 122	-	70 122	70 122	-	70 122	-	-	-	-
Swaziland	-	597 153	1 302 472	1 899 625	-	-	-	1 899 625	-	-	1 302 472
Territoire de Hong-kong	-	3 350	-	3 350	3 350	-	3 350	-	-	-	-
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	677 229	(205 656)	49 457	521 030	245 061	44 574	289 635	231 395	-	-	167 422
Thaïlande	130 000	79 542	35 000	244 540	27 233	-	27 233	217 307	130 000	-	52 307
Togo	14 023	735	-	14 758	14 758	-	14 758	-	-	-	-
Tunisie	165 752	(35 035)	(160)	130 557	28 599	106	28 705	101 852	50 416	-	30 042
Turquie	1 127 868	(6 071)	777 046	1 898 843	408 741	-	408 741	1 490 102	-	-	430 680
Uruguay	3 104 315	368 298	392 723	3 865 340	1 387 631	28 245	1 415 876	2 449 464	39 423	-	1 169 813
USA for Africa	-	100 000	-	100 000	10 000	-	10 000	-	-	-	1 258 228
Vanuatu	381	(143)	-	238	-	-	-	238	-	-	-
Venezuela	1 553 508	576 999	1 720 669	3 851 176	1 909 935	96 217	2 006 152	1 845 024	-	-	1 725 375
Yémen	13 045	(26)	-	13 019	13 019	-	13 019	-	-	-	-
Yugoslavie	421 000	(400 000)	39 000	60 000	7 000	53 000	60 000	-	-	-	-
TOTAL	143 199 864	58 486 403	91 071 401	292 757 668	90 832 427	24 225 726	115 058 153	177 699 515	15 304 130 a/	48 815 758 a/	113 579 627

a/ Contributions à recevoir pour 1987 et des exercices antérieurs : 15 304 130

Contributions à recevoir pour 1988

Total

48 815 758

64 119 888

(Note 6)

Tableau 3

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat au 31 décembre 1988 des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et d'autres contributeurs

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements et autres contributeurs	Contributions comptabilisées en 1988			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
	Solde à recevoir au 31 décembre 1987	Pour 1988 et des exercices ultérieurs		Pour 1988 et des exercices ultérieurs		Total	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Pour 1987 et des exercices ultérieurs		Pour 1989 et des exercices ultérieurs
		Pour 1988 et des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices ultérieurs	Total			Pour 1987 et des exercices ultérieurs	Pour 1988	
Algérie	755 788	145 334	601 993	1 503 115	80 642	80 642	1 422 473	220 642	313 787	888 044
Arabie saoudite	4 357 787	168 811	2 189 922	5 716 520	2 794 456	2 637 688	1 284 376	1 284 376	147 267	1 137 109
Bangladesh	15 643	129 744	1 520	1 520	1 161 680	1 161 680	15 520	15 520	268 817	341 359
Birmanie	96 345	418 855	341 359	1 856 559	1 161 680	1 161 680	694 879	84 703	268 817	341 359
Bolivie	1 492 796	1 450 797	5 029 680	7 973 273	1 110 962	491 933	1 304 135	13 041	991 563	5 365 784
Brésil	273 530	17 166	17 166	264 195	17 166	17 166	264 195	264 195	102 992	102 992
Chili	133 522	812 373	761 685	2 064 995	103 503	103 503	102 992	102 992	1 796 851	991 471
Colombie	779 421	20 895	44 634	3 353 482	438 555	16 413	2 898 714	110 392	12 992	12 992
Egypte	63 559	133 665	99 187	65 529	52 537	52 537	234 969	12 992	135 782	99 187
Equateur	128 253	(25 235)	103 018	296 411	61 442	61 442	103 018	103 018	186 633	190 820
Gabon	51 177	755 916	184 853	991 946	612 160	612 160	379 786	2 333	93 428	93 428
Guatemala	586 484	79 146	665 630	353 947	7 717	7 717	311 663	218 255	35 939	35 939
Honduras	9 413	(5 766)	9 482	35 939	9 482	9 482	35 939	35 939	2 040	2 040
Hongrie	41 705	261 178	261 178	261 178	261 178	261 178	261 178	261 178	121 478	10 853
Inde	2 010	30	5 818	2 040	2 040	2 040	132 331	121 478	10 853	10 853
Indonésie	342 285	33 601	362 704	362 704	224 555	5 818	230 373	10 592	10 592	10 592
Iran (République islamique d')	1 999	(1 199)	10 592	10 592	495 376	495 376	804 873	495 376	100 917	703 956
Jamaïque	512 880	(17 504)	3 804	1 386 712	570 116	11 723	581 839	804 873	627	627
Malaisie	1 493 125	(110 217)	3 804	1 386 712	570 116	11 723	581 839	804 873	627	627
Mali	12 490	3 264	5 128	15 754	15 754	15 754	20 033	20 033	21 154	21 154
Maurice	2 659	(2 032)	5 128	627	627	627	26 282	106 000	106 000	106 000
Mozambique	38 915	2 272	106 000	46 215	20 033	20 033	26 282	106 000	106 000	106 000
Nigéria	161 667	(85 541)	893 100	76 126	76 126	76 126	442 371	442 371	5 001	5 001
Nioud	908 372	(15 272)	28 541	450 729	22 037	22 037	6 504	6 504	7 172	7 172
Pakistan	28 515	26	9 667	9 667	9 667	9 667	16 393	16 393	68 259	68 259
Paraguay	25 807	(7 060)	(2 354)	16 393	16 393	16 393	204 777	204 777	136 518	136 518
Philippines	212 013	(7 236)	167 112	167 112	167 112	167 112	90 143	90 143	148 923	148 923
Polynésie française	93 329	(3 186)	(98 971)	589 921	113 473	113 473	476 448	201 732	35 500	35 500
République centrafricaine	1 298 182	(609 290)	323 273	289 773	289 773	289 773	110 778	110 778	21 361	21 361
République de Corée	44 195	(44 195)	95 932	326 760	164 961	164 961	70 571	70 571	42 033	42 033
Sénégal	194 078	(46 009)	29 104	210 918	140 347	140 347	6 897	6 897	2 846	2 846
Soudan	227 823	(46 009)	9 247 140	29 842 667	9 446 551	3 214 596	12 681 147	17 161 520	4 309 596	10 005 502
Soudan du Sud	14 430 957	6 164 570	9 247 140	29 842 667	9 446 551	3 214 596	12 681 147	17 161 520	4 309 596	10 005 502
Tanzanie	14 430 957	6 164 570	9 247 140	29 842 667	9 446 551	3 214 596	12 681 147	17 161 520	4 309 596	10 005 502
Turquie	227 823	(46 009)	29 104	210 918	140 347	140 347	6 897	6 897	2 846	2 846
Venezuela	227 823	(46 009)	29 104	210 918	140 347	140 347	6 897	6 897	2 846	2 846
Zimbabwe	227 823	(46 009)	29 104	210 918	140 347	140 347	6 897	6 897	2 846	2 846
Total	14 430 957	6 164 570	9 247 140	29 842 667	9 446 551	3 214 596	12 681 147	17 161 520	4 309 596	10 005 502

(Etat I)

3/ Contributions à recevoir pour 1987 et des exercices antérieurs : 2 846 422

Contributions à recevoir pour 1988 : 4 309 596

Total

7 156 018

(Note 6)

Tableau 4

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Recettes accessoires et dépenses diverses de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987			1988
69 860 144	Revenu des placements		86 571 084
278 211	Intérêts des prêts à la construction		254 909
2 457 432	Recettes accessoires inscrites aux comptes des agents d'exécution (montant net)		348 064
(4 769 720)	Intérêts des contributions au titre de la participation aux coûts virés au compte des fonds extra-budgétaires pour l'exercice antérieur	(note 18)	(6 035 440) <u>a/</u>
(822 612)	Remboursement des intérêts : Des contributions aux fonds d'affectation spéciale	(864 953)	
(3 581 036)	Des avances versées lors des accords de fourniture de services de gestion perçus au cours de l'exercice antérieur	<u>(3 695 513)</u>	(4 560 466)
-	Ajustement (intérêts afférents à l'exercice antérieur)		(1 076 341) <u>b/</u>
	Recettes (dépenses) diverses (montant net)		
412 980	Economies réalisées à l'occasion du règlement d'engagements de l'exercice biennal antérieur	3 245 987	
(288 830)	Primes d'option de change	-	
(1 099 125)	Créances irrécouvrables diverses	(54 426)	
757 853	Autres recettes (dépenses)	<u>2 035 423</u>	(5 226 984)
91 910 700	Ajustements pour la réévaluation de devises (montant net) et pertes et gains au change	[Note 1 c)]	<u>(8 194 436)</u>
<u>155 115 997</u>	Total	(Etat I)	<u><u>72 534 358</u></u>

a/ Virements au compte des recettes extra-budgétaires pour l'appui administratif et l'appui aux programmes dans les bureaux extérieurs (tableau 7).

b/ Il a été procédé à un ajustement (-1 076 341 dollars) des intérêts perçus en 1987, suite à une surestimation de ce montant dans les états financiers pour 1987.

Tableau 5

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses de 1988 par agent d'exécution a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Agents d'exécution	Chiffres indicatifs de planification (CIP)					Compléments aux CIP	Ressources spéciales du programme	Services industriels spéciaux	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contre-partie en espèces	Total partiel	Dépenses d'appui aux programmes	Total général
	Projets de pays	Projets régionaux	Projets inter-régionaux	Projets mondiaux	Total								
ONU	88 297	2 893	491	-	91 681	-	425	-	1 884	3 213	97 203	12 256	109 459
CEA	-	6 540	-	-	6 540	-	4	-	1	-	6 545	851	7 396
CEE	-	308	-	-	308	-	-	-	-	-	308	40	348
CEPALC	-	1 909	-	-	1 909	-	-	-	-	-	1 909	248	2 157
CESAO	-	186	-	-	186	-	15	-	-	-	201	26	227
CESAP	-	6 691	-	-	6 691	-	-	-	-	-	6 691	870	7 561
ONUDI	70 753	2 921	-	-	73 674	-	-	2 976	26	275	76 951	9 975	86 926
CNUCED	3 723	4 389	768	-	8 880	-	-	-	-	-	8 880	1 161	10 041
CNUJER	14 417	(2)	-	-	14 415	-	1 276	-	358	19	16 063	2 087	18 155
OIT	51 450	3 870	92	-	55 412	-	358	-	1 562	526	57 858	7 475	65 333
FAO	136 847	15 317	1 014	10	153 188	-	852	-	921	1 665	156 626	20 240	176 866
Unesco	23 899	6 003	-	-	29 902	-	-	-	830	91	30 823	3 963	34 786
OACI	29 632	7 242	250	-	37 124	-	345	-	32	638	38 139	4 749	42 888
OMS	9 874	4 291	1 531	3 646	19 542	-	611	-	80	27	20 260	2 299	22 559
Banque mondiale	33 668	15 518	6 318	330	55 834	-	27	-	459	1 123	57 443	6 193	63 636
UFI	1 297	856	-	-	2 153	-	9	-	-	-	2 162	481	2 643
UIT	16 420	4 836	-	-	21 256	-	503	-	431	270	22 460	2 768	25 228
OMM	9 826	3 333	23	-	13 182	-	-	-	(13)	52	13 221	2 080	15 301
OMI	1 715	3 341	150	-	5 206	-	-	-	1	-	5 207	1 100	6 307
OMPI	1 802	1 260	-	-	3 062	-	-	-	-	78	3 140	691	3 831
AIEA	2 290	653	-	-	2 943	-	-	-	-	3	2 946	648	3 594
CCI	7 178	4 000	1 294	-	12 472	-	-	-	4	28	12 504	1 620	14 124
OMT	816	702	-	-	1 518	-	-	-	1	-	1 519	334	1 853
BAFD	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	130	1 130
BAaD	6 047	-	-	-	6 047	-	-	-	921	-	6 968	919	7 887
Gouvernements	82 252	5 406	10	-	87 668	1 297	4 045	-	1 668	423	95 101	1 101	96 202
Volontaires des Nations Unies	7 279	1 326	17	-	8 622	-	275	-	626	446	9 969 b/	-	9 969
PNUD	39 109	10 187	2 131	12 976	64 403	213	12 275	-	2 597	1 040	80 528 b/	8 528 b/	89 056
TOTAL (y compris participation aux coûts)	638 591	114 976	14 089	17 162	784 818	1 510	21 020	2 976	12 389	9 917	832 630	92 833 c/	925 463
Imputé sur : Fonds indiqués dans chaque rubrique	543 651	107 904	8 073	16 910	676 538 d/	1 510 d/	20 050 d/	2 976 d/	12 389 d/	9 917 d/	723 380	83 433	806 813
Participation aux coûts	94 940	7 072	6 016	252	108 280	-	970	-	-	-	109 250 d/	9 400	118 650
TOTAL (y compris participation aux coûts)	638 591	114 976	14 089	17 162	784 818	1 510	21 020	2 976	12 389	9 917	832 630	92 833 d/	925 463

a/ Y compris les dépenses engagées au titre de la participation aux coûts, lorsqu'il y a lieu.

b/ Voir montant indiqué dans l'état V, arrondi au dollar des Etats-Unis le plus proche.

c/ Y compris un montant de 241 031 dollars imputé sur le compte des contributions de contrepartie en espèces.

d/ Voir montant indiqué dans l'état I, arrondi au dollar des Etats-Unis le plus proche.

Tableau 6

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
 Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1987-1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1988-1989		Crédits ouverts (montant net)	Dépenses (en 1988)		Engagements non réglés	Dépenses (en 1988)		Solde inutilisé au 31 déc. 1988
	Montant estimatif des recettes	Crédits ouverts (montant net)		Décaissements	Dépenses (montant brut)		Recettes encaissées	Dépenses (montant net)	
Activités de base du PNUD	344 217 200	33 340 000	310 877 200	149 032 174	10 051 158	159 083 332 a/	12 870 636	146 212 696	164 664 504
Bureau des services d'appui aux projets	26 382 600	26 382 600	-	13 177 221	806 877	13 984 098	13 984 098	-	-
Groupe des services d'achats interorganisations	3 591 700	3 591 700	-	1 559 545	119 419	1 678 964	1 678 964	-	-
Programme des Volontaires des Nations Unies	17 883 000	1 883 000	16 000 000	6 760 953	489 979	7 250 932	-	7 250 932	8 749 068
Entreprse commune PNUD(BNUS)/ PNUE (appui institutionnel)	2 000 000	1 000 000	1 000 000	820 399	38 183	858 582	429 291	429 291	570 709
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	900 000	-	900 000	449 550	-	449 550	-	449 550	450 450
	394 974 500	66 197 300	328 777 200	171 799 842	11 505 616	183 305 458	28 962 989 b/	154 342 469	174 434 731
						(Etat I)	(Etat I)	(Etat I)	

a/ Voir tableau 6.1.

b/ Voir note 6.

Tableau 6.1

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses imputées au titre des activités de base du PNUD réparties par
grandes catégories pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Prévisions révisées <u>a/</u>	Dépenses		Total
		Décaissements en 1988	Engagements non réglés au 31 décembre 1988	
Traitements et salaires	163 186 600	71 333 807	517 371	71 851 178
Dépenses communes de personnel	93 742 700	41 850 409	4 073 538	45 923 947
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	8 632 900	3 642 000	567 372	4 209 372
Services contractuels	7 484 300	2 838 158	738 012	3 576 170
Dépenses générales de fonctionnement	47 105 300	18 723 391	1 702 868	20 426 259
Fournitures et accessoires	5 985 900	2 589 982	261 934	2 851 916
Achat de mobilier et de matériel	11 818 500	5 358 557	2 070 475	7 429 032
Part des activités communes du système des Nations Unies à imputer sur les crédits du PNUD	6 261 000	2 695 870	119 588	2 815 458
Total	<u>344 217 200</u>	<u>149 032 174</u>	<u>10 051 158</u>	<u>159 083 332</u>

a/ Présentées au Conseil d'administration à sa trente-cinquième session en juin 1988.

Tableau 7

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Recettes et dépenses extra-budgétaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Dépenses					Solde disponible au 31 déc. 1988		
	Recettes encaissées en 1988	Virements entre les réserves en 1988	Décaissements en 1988	Dépenses non réglées au 31 déc. 1988	Economies résultant du règlement des engagements de l'exercice précédent			
Solde au 31 déc. 1987	2 959 444	8 514 330	-	7 149 507	534 972	79 945	7 604 534	3 869 240
Services d'appui fournis par le PNUD au titre de ses activités de base à d'autres activités du PNUD et aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	17 579	4 202	-	11 712	-	-	11 712	10 069
Appui administratif aux activités financées par la réserve pour la construction de logements sur le terrain	9 953 439	10 787 702 a/	835 550 b/	10 036 348	428 289	251 434	10 213 203	11 363 488
Services administratifs et d'appui aux programmes : bureaux extérieurs	2 630	348 610	-	150 946	24 100	-	175 046	176 194
Services d'achats dispensés par le Groupe des services d'achats interorganisations	12 933 092	19 654 844	835 550	17 348 513	987 361	331 379	18 004 495	15 418 991
Total (Etat IV)		(Etat I)					(Etat I)	(Etat II)

a/ Dont 6 035 440 dollars représentant le virement des intérêts des contributions au titre de la participation aux coûts perçus au cours de l'exercice précédent (tableau 4).

b/ Voir état IV.

Tableau 8

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses afférentes au financement intérimaire des services d'experts,
aux congés de maladie de longue durée et au versement d'indemnités
pour l'année terminée le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987		1988
	<u>Financement intérimaire de services d'experts</u>	
-	OIT	13 821
178 592	FAO	23 318
10 062	OACI	10 363
20 556	ONU	4 954
739	ONUDI	-
5 007	OMS	-
<u>214 956</u>		<u>52 456</u>
	<u>Congés de maladie de longue durée</u>	
34 369	ONU	69 278
30 800	OIT	40 237
666 234	FAO	415 013
-	OMS	21 481
-	UIT	3 365
19 836	CCI	-
<u>751 239</u>		<u>549 374</u>
	<u>Versement d'indemnités aux experts - projets entièrement financés</u>	
883	OACI	1 041
38 393	ONUDI	1 909
-	PNUD/BSP	34 902
<u>39 276</u>		<u>37 852</u>
<u>1 005 471</u>	Total	(Etat I) <u>639 682</u>

Tableau 9

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des ressources bilatérales et autres reçues dans le cadre des accords de fourniture de services de gestion au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Source des fonds	Pays bénéficiaire	Solde au 31 décembre 1987	Montants reçus en 1988 a/	Coût des services b/			Solde inutilisé au 31 décembre 1988
				Décaissements en 1988	Engagements non réglés au 31 décembre 1988	Total 1988	
Italie	Afrique (régional)	546 022	-	25 394	-	25 394	520 628
France	Afrique (régional)	-	441 696	-	-	-	441 696
Italie	Amérique centrale/ Caraïbes	-	519 985	116 282	52 583	168 865	351 120
BID	Argentine	700 000	34 090	496 360	294 805	791 165	(57 075) d/
Banque mondiale	Argentine	1 613 407	4 142 304	3 444 834	235 719	3 680 553	2 075 158
Italie	Argentine/Uruguay	-	1 137 362	16 617	-	16 617	1 120 745
IDA	Bolivie	-	3 091 723	3 154 830	1 044 806	4 199 636	(1 107 913) d/
Multiple	Bolivie	-	1 760 000	-	-	-	1 760 000
Banque mondiale	Brésil	170 055	11 113	106 592	73 147	179 739	1 429
Suède	Burkina Faso	-	-	35 216	188 545	223 761	(223 761) c/
Banque mondiale	Chili	161 000	2 889	149 779	48 000	197 779	(33 890) d/
Italie	Colombie	-	1 165 566	-	-	-	1 165 566
USAID	Costa Rica	(145 626)	309 207	131 060	12 825	143 885	19 696
Banque mondiale	Costa Rica	106 253	1 267 397	504 805	567 375	1 072 180	301 470
IDA	Djibouti	48 128	73 792	72 216	6 576	78 792	43 128
Pays-Bas	Egypte	-	308 021	197 940	-	197 940	110 081
Italie	Egypte	-	3 685 831	-	-	-	3 685 831
Italie	El Salvador	4 123 040	432 747	868 877	549 358	1 418 235	3 137 552
Banque mondiale	Equateur	779 922	26 646	294 003	28 288	322 291	484 277
Italie	Ethiopie	4 893 647	324 613	935 021	1 047 090	1 982 111	3 236 149
IDA	Ethiopie	346 403	406 272	180 036	68 067	248 103	504 572
Multiple	Europe (régional)	-	92 764	-	-	-	92 764
Pays-Bas	Guatemala	-	865 248	297 390	39 942	337 332	527 916
Italie	Guinée	-	6 852 000	-	-	-	6 852 000
Banque mondiale	Honduras	-	190 171	93 810	22 025	115 835	74 336
IDA	Indonésie	359 440	-	109 456	-	109 456	3 609
Suède	Niger	-	-	170 263	65 623	235 886	(235 886) c/
Japon	Niger	-	5 000 000	230 052	4 550 723	4 780 775	219 225
Banque mondiale	Ouganda	362 773	95 776	478 137	72 488	550 625	(92 076) d/
IDA	Pakistan	(7 998)	42 999	43 261	8 970	52 231	(17 230)
Banque mondiale	Papouasie-Nouvelle-Guinée	508 337	839 262	944 023	87 183	1 031 206	316 393
Italie	Pérou/Guatemala/ Zimbabwe	1 381 974	1 956 502	1 337 534	312 741	1 650 275	1 688 201
Australie	République démocratique populaire lao	48 920	120 164	165 028	33 076	198 104	(29 020) d/
Italie	Soudan	23 040 825	17 480 621	20 794 651	4 980 908	25 775 559	14 745 887
Italie	Tchad	10 101 220	12 008 582	16 016 583	827 235	16 843 818	5 265 984
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	-	390 770	-	-	-	390 770
Italie	Thaïlande	(229 680)	634 991	244 740	5 100	249 840	155 471
Banque mondiale	Turquie	391 364	914 186	385 088	14 560	399 648	905 902
Australie	Viet Nam	93 868	737 262	638 700	84 625	723 325	107 805
Banque mondiale	Yémen	255 548	362 771	430 653	73 910	504 563	113 756
Total		49 648 842	67 478 948	53 109 231	15 396 293	68 505 524	48 622 266

(Etat II)

a/ Ce montant représente : a) les avances de 63 818 047 dollars reçues de pays donateurs conformément aux accords de fourniture de services de gestion conclus par le PNUD pour la fourniture de services à des programmes bilatéraux et à d'autres programmes et b) les intérêts (3 660 901 dollars) perçus sur les avances reçues en 1987.

b/ Ce montant représente le coût des services fournis par le PNUD conformément aux accords de fourniture de services de gestion et comprend 4 045 595 dollars versés au PNUD pour des services d'appui.

c/ Fonds reçus en 1988 mais crédités au titre de l'accord de 1989.

d/ Au moment de la préparation des présents états financiers, le PNUD avait reçu suffisamment de fonds en 1989 pour combler les déficits.

Tableau 10

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Placements au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Comptes courants</u>				
95 676		Schilling autrichien	a/	22 562
124 715		Franc belge	a/	-
55 357		Dollar canadien	a/	1 638 199
37 611		Couronne danoise	a/	214 372
231 882		Deutsche mark	a/	93 658
37 927		Markka finlandais	a/	43 617
9 511		Franc français	a/	8 899
-		Couronne islandaise	a/	123 661
30 484		Shekel israélien	a/	28 880
105 142		Lire italienne	a/	107 911
495 092		Yen japonais	a/	103 883
563 076		Florin néerlandais	a/	1 211 057
-		Dollar néo-zélandais	a/	31 786
100 473		Couronne norvégienne	a/	81 373
70 060		Livre sterling	a/	47 555
488 088		Couronne suédoise	a/	53 836
8 361		Franc suisse	a/	47 438
10 127		Dollar des Etats-Unis	a/	35 884
<u>2 463 582</u>	Total			<u>3 894 576</u>
<u>Comptes porteurs d'intérêts</u>				
		Dollar des Etats-Unis	8,8750	340 000
		Dollar des Etats-Unis	8,4700	2 600 000
<u>4 414 000</u>	Total			<u>2 940 000</u>
<u>Comptes à vue</u>				
		Dollar australien	a/	86 957
		Schilling autrichien	a/	175 000
		Franc belge	a/	201 523
		Dollar canadien	a/	227 731
		Couronne danoise	a/	185 240
		Deutsche mark	a/	378 488
		Markka finlandais	a/	295 121
		Franc français	a/	165 529
		Livre irlandaise	a/	193 798
		Lire italienne	a/	243 579
		Yen japonais	a/	577 622
		Couronne norvégienne	a/	143 076
		Peseta espagnole	a/	663 793
		Couronne suédoise	a/	456 666
		Franc suisse	a/	312 500
		Livre sterling	a/	1 031 308
<u>3 147 708</u>	Total			<u>5 337 921</u>

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Dépôts à terme</u>				
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		10,2500	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,7500	13 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,4000	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	1 500 000
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,3125	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5312	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,3125	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,5625	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,6250	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,8750	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,8750	10 100 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	1 500 000
	Dollar des Etats-Unis		8,7500	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,9375	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,9375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5900	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,8125	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,0000	1 500 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5312	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5312	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,4375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5312	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5625	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,6250	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5900	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5937	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5312	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,6250	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Dépôts à terme</u>				
<u>(suite)</u>				
	Dollar des Etats-Unis		8,4375	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,5000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,7300	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,0625	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,4375	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,4687	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,8750	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		8,8750	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,0000	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,0000	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1562	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,0312	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1562	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1250	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1250	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1875	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,1875	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,3750	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,3750	5 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,3750	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,3125	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,2500	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,2500	10 000 000
	Dollar des Etats-Unis		9,3125	5 000 000
437 700 000	Dollar des Etats-Unis		9,7500	4 500 000
	Dollar australien		13,3750	434 783
	Dollar australien		11,7500	1 086 957
	Dollar australien		14,3500	13 043 478
	Dollar australien		11,5500	869 565
	Dollar australien		14,4375	509 720
	Dollar australien		12,2500	869 565
	Dollar australien		12,7500	1 521 739
	Dollar australien		12,9375	1 304 348
	Dollar australien		13,3000	869 565
	Dollar australien		14,1400	869 565
9 482 759	Dollar australien		14,4500	1 304 348
-	Schilling autrichien		5,0000	625 000
	Franc belge		7,1875	1 385 042
	Franc belge		7,1875	1 385 042
	Franc belge		7,5000	1 385 042
	Franc belge		7,1250	1 385 042
23 054 755	Franc belge		7,0000	969 529

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Dépôts à terme</u> <u>(suite)</u>				
14 281 565		Dollar canadien	10,1250	840 336
		Couronne danoise	8,2500	3 765 060
		Couronne danoise	7,9375	7 530 120
		Couronne danoise	7,8750	3 765 060
		Couronne danoise	8,0000	3 765 060
		Couronne danoise	8,0625	1 506 025
		Couronne danoise	8,1250	1 506 025
		Couronne danoise	8,1250	1 506 025
27 734 375		Couronne danoise	8,0625	3 765 060
		Deutsche mark	4,6875	5 813 954
		Deutsche mark	5,2500	5 813 954
		Deutsche mark	4,8125	2 325 581
		Deutsche mark	5,2500	5 232 558
		Deutsche mark	5,0625	5 813 954
		Deutsche mark	5,0625	5 813 954
		Deutsche mark	4,9375	5 813 954
		Deutsche mark	4,9375	5 813 954
		Deutsche mark	5,1250	5 813 954
78 999 999		Deutsche mark	4,9375	4 360 465
		Markka finlandais	9,9375	731 707
		Markka finlandais	10,1250	731 707
		Markka finlandais	10,6250	731 707
3 837 808		Markka finlandais	10,8750	731 707
		Franc français	7,4375	5 119 454
		Franc français	8,5625	4 266 211
		Franc français	7,5000	5 119 454
		Franc français	8,2500	2 559 727
		Franc français	7,5000	5 119 454
		Franc français	7,5625	5 119 454
		Franc français	7,6250	5 119 454
		Franc français	7,6875	5 119 454
		Franc français	7,8125	4 266 211
41 061 947		Franc français	8,0625	5 119 454
		Roupie indienne	8,0000	801 603
1 782 946		Roupie indienne	8,0000	801 603
		Livre irlandaise	7,3750	620 155
1 160 000		Livre irlandaise	7,1250	775 194

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Dépôts à terme</u> <u>(suite)</u>				
		Lire italienne	10,8750	7 782 101
		Lire italienne	11,3125	3 891 051
		Lire italienne	11,2500	3 891 051
		Lire italienne	11,3750	3 891 051
		Lire italienne	11,3750	5 447 470
		Lire italienne	11,0000	3 891 051
		Lire italienne	11,1250	3 891 051
		Lire italienne	11,0000	3 891 051
		Lire italienne	11,0000	3 891 051
		Lire italienne	11,2500	3 891 051
		Lire italienne	11,5000	3 891 051
		Lire italienne	11,2500	3 891 051
		Lire italienne	12,0000	3 891 051
71 510 204		Lire italienne	11,9200	3 891 051
		Yen japonais	5,6250	1 639 344
		Yen japonais	4,3750	2 049 180
		Yen japonais	4,8750	8 196 721
		Yen japonais	4,5937	8 196 721
		Yen japonais	4,4062	8 196 721
		Yen japonais	4,4062	8 196 721
81 111 111		Yen japonais	4,3750	4 098 361
		Florin néerlandais	5,6875	5 128 205
		Florin néerlandais	5,4375	5 128 205
		Florin néerlandais	5,6875	7 692 308
		Florin néerlandais	5,3200	5 128 205
		Florin néerlandais	5,6250	5 128 205
		Florin néerlandais	5,3100	5 128 205
		Florin néerlandais	5,3200	5 128 205
		Florin néerlandais	5,3125	5 128 205
		Florin néerlandais	5,3125	5 128 205
57 219 251		Florin néerlandais	5,5625	5 128 205
		Dollar néo-zélandais	14,2500	653 595
		Dollar néo-zélandais	13,3750	522 876
		Dollar néo-zélandais	13,5000	326 797
		Dollar néo-zélandais	13,6250	653 595
2 843 750		Dollar néo-zélandais	13,3125	653 595
		Couronne norvégienne	12,8750	1 538 461
		Couronne norvégienne	11,5000	3 846 154
		Couronne norvégienne	12,9375	1 538 461
		Couronne norvégienne	11,5000	4 615 385
		Couronne norvégienne	13,0000	1 538 461
		Couronne norvégienne	12,2500	3 846 154
29 224 806		Couronne norvégienne	11,6250	2 615 385

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
	<u>Dépôts à terme (suite)</u>			
4 285 714		Peseta espagnole	11,0000	884 956
		Peseta espagnole	11,1250	796 460
		Peseta espagnole	10,5000	884 956
				2 566 372
		Couronne suédoise	10,4000	8 333 333
		Couronne suédoise	10,1250	4 166 667
		Couronne suédoise	10,6000	4 166 667
		Couronne suédoise	10,5000	4 166 667
		Couronne suédoise	10,3125	4 166 667
67 136 364		Couronne suédoise	10,2500	8 333 333
		Couronne suédoise	10,6000	8 333 333
				41 666 667
		Franc suisse	4,5625	1 736 111
		Franc suisse	2,8750	4 166 667
		Franc suisse	2,9375	4 166 667
		Franc suisse	4,1250	4 166 667
		Franc suisse	4,6250	4 166 667
		Franc suisse	4,5625	4 166,667
		Franc suisse	4,5625	4 166,667
33 639 706		Franc suisse	4,5625	4 166 667
		Franc suisse	4,6250	3 472 222
				34 375 002
		Livre sterling	12,0000	2 762 431
		Livre sterling	12,0000	4 604 052
		Livre sterling	12,0625	4 604 052
8 108 108		Livre sterling	12,0625	3 683 241
				15 653 776
994 175 168	Total			1 091 189 934
	<u>Obligations porteuses d'intérêts</u>			
		Dollar des Etats-Unis	6,7800	7 000 000
		Dollar des Etats-Unis	12,6100	4 771 875
		Dollar des Etats-Unis	7,6000	11 000 000
41 771 875		Dollar des Etats-Unis	9,0100	10 000 000
		Dollar des Etats-Unis	8,2500	9 686 719
				42 458 594
		Deutsche mark	6,7500	2 906 977
		Deutsche mark	6,7500	232 631
		Deutsche mark	6,7500	2 951 139
3 272 803		Deutsche mark	6,2500	1 173 928
		Deutsche mark	6,2500	4 695 711
				11 960 386
		Franc suisse	4,2500	3 472 222
7 352 941		Franc suisse	3,3750	3 472 222
				6 944 444
52 397 619	Total			61 363 424

Tableau 10 (suite)

1987	Type de placement	Monnaie	Taux d'intérêt	1988
<u>Monnaies autres que le dollar des Etats-Unis - autres valeurs</u>				
		Dollar canadien	9,7300	8 018 571
		Dollar canadien	10,3500	4 097 101
		Dollar canadien	10,3300	8 199 160
		Dollar canadien	10,5600	4 101 975
		Dollar canadien	10,3300	8 165 378
		Dollar canadien	10,6000	4 161 807
		Dollar canadien	11,0000	4 090 714
		Dollar canadien	11,0000	4 049 160
		Dollar canadien	10,7200	3 505 239
22 047 159		Dollar canadien	11,2000	8 403 361
				56 792 466
<u>Placements détenus dans les bureaux extérieurs</u>				
125 000		Austral argentin	a/	318 471
693 878		Sucre équatorien	a/	-
742 049		Gabon - franc CFA	a/	-
91 575		Dollar jamaïquain	a/	-
270 000		Tunisie - dollar E.-U.	a/	100 000
-		Livre turque	a/	84 507
1 922 502	Total			502 978
1 080 567 738	Total général			1 222 021 309
Dont :				
562 635 126		PNUD - ressources générales	(Etat II)	689 223 774
299 485 161		PNUD - programmes subsidiaires	(Etat II)	316 228 106
200 000 000		PNUD - réserve opérationnelle	(Etat II)	200 000 000
18 447 451		Réserve pour la construction de logements sur le terrain	(Etat II)	16 569 429
1 080 567 738				1 222 021 309

a/ Taux d'intérêt variable.

Tableau 11

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Réserve pour la construction de logements sur le terrain : situation
au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	Montant <u>a/</u>	Solde des engagements de prêts <u>b/</u>
A. Prêts à la construction aux gouvernements	5 614 177 <u>c/</u>	-
B. Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD	2 183 319	8 016 681 <u>d/</u>
C. Plan de location d'appareils ménagers	389 169 <u>e/</u>	260 831 <u>e/</u>
D. Réparation et remise en état de logements - République-Unie de Tanzanie	243 906	406 094
Total des engagements	<u>8 430 571</u>	<u>8 683 606</u>
E. Placements généraux	16 569 429 <u>f/</u>	
Niveau approuvé de la réserve	<u>25 000 000</u>	

a/ Voir Etat II.

b/ Voir note 1 e).

c/ Voir tableau 11.1.

d/ Voir tableau 11.2..

e/ Voir tableau 11.3.

f/ Voir tableau 10.

Tableau 11.1

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Placements de la réserve pour la construction de logements sur le terrain
au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Emprunteurs	Période de rembour- sement du prêt	Solde au 31/12/1987	Montants reçus en 1988	Solde au 31/12/1988	Analyse du solde	
					Montants dus en 1988 et pour des exercices antérieurs	Montants dus pour des exer- cices ultérieurs
Angola	1984-1999	1 848 220	197 027	1 651 193	-	1 651 193
Botswana	1975-1989	105 785	51 975	53 810	-	53 810
Burundi						
- Phase I a/	1976-1991	138 429	11 141	127 288	-	127 288
- Phase II	1988-2003	997 187	-	997 187	45 995	951 192
Guinée équatoriale	1988-2003	725 370	33 458	691 912	-	691 912
Lesotho	1976-1990	146 238	46 746	99 492	-	99 492
Malawi						
- Phase I	1975-1990	49 924	19 946	29 978	-	29 978
- Phase II	1976-1991	50 100	13 871	36 229	-	36 229
- Phase III	1980-1995	38 245	3 372	34 873	-	34 873
- Phase IV	1988-2002	946 129	43 640	902 489	-	902 489
Rwanda	1976-1990	41 527	13 331	28 196	-	28 196
Swaziland	1976-1990	109 435	35 638	73 797	-	73 797
Yémen démocratique	1984-1999	954 715	66 982	887 733	-	887 733
Total		<u>6 151 304</u>	<u>537 127</u>	<u>5 614 177</u>	<u>45 995</u>	<u>5 568 192</u>

a/ Ce prêt est actuellement réexaminé avec le Gouvernement en raison d'une divergence sur l'interprétation de l'accord. Si l'interprétation du Gouvernement est retenue, des pertes d'un montant de 73 510 dollars seront enregistrées.

Tableau 11.2

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD et financés
par la réserve pour la construction de logements sur le terrain
au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Solde des engagements au 31 décembre 1987	Engagements (1988)	Avances faites en 1988	Solde des engagements au 31 décembre 1988
<u>Accords de prêts</u>				
Comores	400 000	-	-	400 000
Maldives	-	350 000	19 365	330 635
Ouganda	500 000	-	500 000	-
Sao-Tomé-et-Principe	-	600 000	-	600 000
Zambie	1 300 000	-	140 742	1 159 258
Total partiel	2 200 000	950 000	660 107	2 489 893
<u>Accords d'investissements</u>				
Comores	1 191 782	-	203 593	988 189
Ghana	-	600 000	21 226	578 774
Mozambique	-	1 000 000	-	1 000 000
Ouganda	971 982	-	911 309	60 673
Sao-Tomé-et-Principe	-	1 200 000	-	1 200 000
Somalie	-	1 150 000	84 123	1 065 877
Zambie	633 275	-	-	633 275
Total partiel	2 797 039	3 950 000	1 220 251	5 526 788
Total	4 997 039	4 900 000	1 880 358	8 016 681

Tableau 11.3

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat au 31 décembre 1988 du plan de location d'appareils
ménagers financé par la réserve pour la construction de
logements sur le terrain

(En dollars des Etats-Unis)

Coût des appareils ménagers		395 143
<u>A déduire :</u>		
Recettes provenant de la location d'appareils ménagers	5 198	
Recettes des ventes	776	5 974
		<hr/>
		389 169
Solde placé		<hr/>
		260 831
		<hr/>
		650 000
		<hr/> <hr/>

Tableau 12

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme de formation d'administrateurs auxiliaires

Etat des fonds au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Sources de financement	Solde au 1/1/1988	Recettes	Décaissements	Solde au 31/12/1988
<u>Gouvernements</u>				
Allemagne, République fédérale d'	1 319 082	1 819 126	1 816 731	1 321 477
Autriche	122 621	118 044	132 882	107 783
Belgique	(44 516)	936 050	771 927	119 607
Canada	179 409	2 061 805	1 345 874	1 435 340
Danemark	41 189	1 635 065	1 810 947	(134 693)
Espagne	-	329 119	323 827	5 292
Finlande	229 379	849 757	794 367	284 769
France	421 099	155 757	943 117	(366 261)
Irlande	39 888	33 000	89 249	(16 361) a/
Italie	842 351	62 362 b/	1 894 282	(989 569)
Japon	382 344	1 361 629	1 359 447	384 526
Luxembourg	(2 334)	2 334	-	-
Norvège	93 914	213 453	360 066	(52 699)
Pays-Bas	366 014	2 761 128	2 380 449	746 693
Suède	(259 103)	1 093 069	488 096	345 870
Suisse	24 736	333 697	254 087	104 346
Total	<u>3 756 073</u>	<u>14 305 395</u>	<u>14 765 348</u>	<u>3 296 120</u>
				(Etat 11)

a/ 60 000 dollars reçus en 1988 seront reportés sur l'exercice 1989.

b/ Y compris les intérêts perçus en 1987.

Tableau 13

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Bureau des services d'appui aux projets

Compte des dépenses au titre des programmes et des recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses au titre des programmes</u>			Recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes en 1988
	Décaissements en 1988	Engagements non réglés au 31 décembre 1988	Valeur totale des dépenses enregistrées en 1988	
<u>Programme des Nations Unies pour le développement</u>				
Chiffres indicatifs de planification et participation aux coûts	45 443 790	19 378 779	64 822 569	7 152 962
Compléments aux chiffres indicatifs de planification	140 506	72 677	213 183	23 450
Ressources spéciales du Programme	7 229 569	3 654 842	10 804 411	1 175 996
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	1 642 196	954 827	2 597 023	285 673
Contributions de contrepartie en espèces	892 595	146 999	1 039 594	36 386
	<u>55 348 656</u>	<u>24 208 124</u>	<u>79 556 780</u> a/	<u>8 674 467</u>
<u>Fonds des Nations Unies pour la population</u>	<u>1 110 099</u>	<u>12 423</u>	<u>1 122 522</u>	<u>2 974</u>
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>				
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique an 2000	188 302	13 257	201 559	22 171
Fonds d'équipement des Nations Unies	5 410 651	6 389 139	11 799 790	589 993
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	8 313 728	3 379 996	11 693 724	778 022
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	3 460 414	625 659	4 086 073	229 278
Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral	(2 389)	51 309	48 940	5 383
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	2 002 476	627 954	2 630 430	197 514
Compte de l'énergie du PNUD	738 270	114 272	852 542	54 861
Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT)	58 124	11 796	69 920	-
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement	215 197	8 361	223 558	24 591
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés	357 284	241 483	598 747	77 869
Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	559 357	127 452	686 809	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la coopération économique et technique entre pays en développement	1 525	-	1 525	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique	130 215	1 100 634	1 230 849	135 392

Tableau 13 (suite)

	Dépenses au titre des programmes			Recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes en 1988
	Décaissements en 1988	Engagements non réglés au 31 décembre 1988	Valeur totale des dépenses enregis- trées en 1988	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique	1 172 512	400 308	1 572 820	173 012
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique au Panama	66 038	4 500	70 538	2 821
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement	779 305	-	779 305	38 966
Programme d'étude des questions de développement (PNUD)	80 904	3 489	84 393	-
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	8 698 004	6 357 711	15 055 715	1 048 999
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	321 387	-	321 387	16 069
Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale	16 649	-	16 649	346
Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour l'analyse et la programmation nationales de la coopération technique	32 208	15 685	47 893	2 874
Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion publiques (SAPAM)	25 575	-	25 575	2 813
Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990	736 374	49 100	785 474	47 128
Fonds d'affectation spéciale Bureau australien d'aide au développement/PNUD	(20 703)	-	(20 703)	(207)
Projet des services de liaison avec les organisations non gouvernementales	-	-	-	21 872
	<u>33 341 407</u>	<u>19 522 105</u>	<u>52 863 512</u>	<u>3 469 767</u>
<u>Accords concernant les services de gestion - frais</u>				<u>4 140 931 b/</u>
Total des recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes				16 288 139
<u>A déduire</u> : Dépenses d'appui aux programmes et dépenses d'administration				<u>13 977 698</u>
				2 310 441
<u>A ajouter</u> : Ajustement des dépenses d'appui aux projets financés par le CIP			(note 11 b)]	<u>37 027</u>
Excédent des recettes sur les dépenses				<u>2 347 468</u>

a/ Voir état V.

b/ Y compris des frais de gestion s'élevant à 3 302 426 dollars pour des services d'un coût de 67 144 444 dollars en 1988 ainsi que des frais de gestion de 838 505 dollars pour des services fournis aux programmes du FIDA.

Tableau 14

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Première partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions volontaires annoncées

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/		Total	Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis				Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Fonds d'équipement des Nations Unies									
Afghanistan	2 000	-	-	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
Algérie	1 634	-	-	-	1 634	-	1 634	1 634	-
Angola	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Argentine	700	-	-	-	700	-	700	700	-
Australie	-	-	350 000	304 348	304 348	-	304 348	-	304 348
Autriche	26 087	(1 087)	300 000	25 000	50 000	25 000	25 000	-	25 000
Bangladesh	9 696	105	-	4 848	14 649	4 953	9 696	4 848	4 848
Belgique	2 017 292	(84 972)	35 000 000	969 529	2 901 849	270 270	2 631 579	1 662 050	969 529
Bénin	500	-	-	-	500	-	500	-	-
Bhoutan	2 190	-	-	2 190	4 380	2 190	2 190	-	2 190
Birmanie	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Botswana	-	-	12 100	6 368	6 368	-	6 368	-	6 368
Burkina Faso	1 767	(61)	-	-	1 706	-	1 706	1 706	-
Burundi	2 542	67	-	-	2 609	2 609	-	-	2 609
Cameroun	1 767	(61)	1 000 000	3 413	5 119	-	5 119	1 706	3 413
Chine	80 863	-	-	30 000	110 863	80 863	30 000	-	30 000
Chypre	-	1 200	-	1 200	2 400	1 200	1 200	-	1 200
Cuba	25 873	758	20 000	25 773	52 404	26 631	25 773	-	25 773
Danemark	13 359 375 c/	(569 308)	-	-	12 790 067	4 205 729	8 584 338	-	8 584 338
Etats-Unis d'Amérique	-	980 000	-	1 500 000	2 480 000	980 000	1 500 000	-	1 500 000
Finlande	3 170 732	39 145	13 000 000	3 170 732	6 380 609	3 209 877	3 170 732	-	3 170 732
France	619 469	88 654	3 500 000	597 270	1 305 393	622 799	682 594	85 324	597 270
Grèce	30 000	-	-	10 000	40 000	-	40 000	30 000	10 000
Iran (République islamique d')	15 000	-	-	-	15 000	-	15 000	15 000	-
Italie	4 081 633	(264 839)	6 000 000 000	4 669 261	8 486 055	3 816 794	4 669 261	-	4 669 261
Jamaïque	8 800	-	-	-	8 800	8 800	-	-	-
Japon	-	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Kampouche démocratique	1 234	-	-	-	1 234	-	1 234	1 234	-
Lesotho	1 269	(210)	2 500	1 059	2 118	-	2 118	1 059	1 059
Libéria	10 000	-	-	-	10 000	-	10 000	10 000	-
Malawi	4 360	(635)	-	-	3 725	3 725	-	-	-
Maldives	1 200	-	-	1 400	2 600	1 200	1 400	-	1 400
Mali	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Maurice	-	1 037	-	-	1 037	1 037	-	-	-
Népal	-	1 250	-	1 250	2 500	1 250	1 250	-	1 250
Niger	59 303	(58 303)	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Norvège	4 302 326	67 753	28 000 000	4 307 692	8 677 771	4 370 079	4 307 692	-	4 307 692
Nouvelle-Zélande	-	64 350	-	-	64 350	64 350	-	-	-
Ouganda	1 000	(627)	-	-	373	-	373	373	-
Pays-Bas	6 684 492	(316 010)	12 500 000	6 410 256	12 778 738	6 368 482	6 410 256	-	6 410 256
République centrafricaine	-	-	500 000	1 707	1 707	1 534	173	-	173
République démocratique populaire lao	3 000	-	-	1 500	4 500	-	4 500	3 000	1 500
Rwanda	1 000	-	-	-	1 000	1 000	-	-	-
Sénégal	272 757	-	-	-	272 757	-	272 757	272 757	-
Sierra Leone	109	(45)	-	-	64	-	64	64	-
Somalie	449	(275)	-	-	174	-	174	174	-
Suède	-	7 088 372	-	-	7 088 372	7 088 372	-	-	-
Suisse	3 382 353	(194 343)	4 900 000	3 402 778	6 590 788	3 188 010	3 402 778	-	3 402 778
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Tunisie	1 397	32	2 732	3 310	4 739	3 193	1 546	-	1 546
Turquie	124 211	-	-	-	124 211	119 789	4 422	4 422	-
Viet Nam	166	-	-	-	166	-	166	166	-
Yémen	3 320	-	-	3 585	6 905	3 320	3 585	-	3 585
Yémen démocratique	2 450	-	-	2 450	4 900	2 450	2 450	-	2 450
Yougoslavie	15 468	(5 051)	-	-	10 417	10 417	-	-	-
Zaïre	1 000	-	-	1 000	2 000	-	2 000	1 000	1 000
Zambie	3 391	-	-	-	3 391	3 391	-	-	-
Zimbabwe	5 988	(241)	10 500	5 556	11 303	5 747	5 556	-	5 556
Total du Fonds d'affectation spéciale	38 347 370	7 836 631	-	25 465 475	71 649 476	35 497 561	36 151 915	2 105 400	34 046 515
							(Etat VII)	(Note 7)	

a/ Y compris les ajustements de change apportés aux contributions annoncées en 1987 pour 1989 et 1990 par le Gouvernement danois.

b/ Contributions annoncées en 1988 uniquement.

c/ Y compris les contributions suivantes annoncées pour 1989 et 1990 :

	Contributions annoncées pour 1989		Contributions annoncées pour 1990	
	En monnaie locale	Equivalent en dollars E.-U.*	En monnaie locale	Equivalent en dollars E.-U.
Danemark	28 500 000	4 292 169	28 500 000	4 292 169
Total		4 292 169		4 292 169

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1989			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1988 et des exercices ultérieurs
Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles									
Bangladesh	2 420	60	-	1 210	3 690	2 480	1 210	-	1 210
Bénin	500	-	-	-	500	500	-	-	-
Burundi	847	23	-	-	870	870	-	-	-
Chili	10 000	-	-	5 000	15 000	5 000	10 000	5 000	5 000
Finlande	-	-	900 000	219 512	219 512	-	219 512	-	219 512
Indonésie	10 000	-	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	10 000
Iraq	21 290	-	-	-	21 290	-	21 290	21 290	-
Japon	-	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Kenya	40 000	-	-	-	40 000	-	40 000	40 000	-
Norvège	310 078	4 883	1 000 000	153 846	468 807	314 961	153 846	-	153 846
Panama	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Rwanda	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Sainte-Lucie	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-
Sierra Leone	109	(45)	-	-	64	-	64	64	-
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Zaïre	1 000	-	-	500	1 500	-	1 500	1 000	500
Total du Fonds d'affectation spéciale	403 451	2 004 897	-	390 068	2 798 416	2 338 811	459 605	69 537	390 068
						(Etat VIII)		(Note 7)	

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1988 et des exercices ultérieurs
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne									
Algérie	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000	20 000	-
Bangladesh	-	-	-	1 000	1 000	-	1 000	-	1 000
Bénin	500	-	-	-	500	500	-	-	-
Cameroun	25 040	(855)	1 000 000	3 413	27 598	-	27 598	24 185	3 413
Chili	30 000	-	-	5 000	35 000	-	35 000	30 000	5 000
Danemark	2 812 500 g/	(119 855)	-	-	2 692 645	885 417	1 807 228	-	1 807 228
Finlande	487 805	6 022	2 000 000	487 805	981 632	493 827	487 805	-	487 805
Italie	816 327	(82 507)	-	-	733 820	713 009	20 811	20 811	-
Mali	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Niger	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Norvège	-	2 303 687	-	-	2 303 687	2 303 687	-	-	-
Ouganda	5 000	(3 137)	-	-	1 863	-	1 863	1 863	-
Philippines	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Portugal	10 000	-	-	15 000	25 000	10 000	15 000	-	15 000
République centrafricaine	-	-	400 000	1 365	1 365	1 227	138	-	138
Sénégal	59 000	-	-	-	59 000	-	59 000	59 000	-
Somalie	505	(309)	-	-	196	-	196	196	-
Soudan	6 000	-	-	-	6 000	-	6 000	6 000	-
Suède	-	3 150 388	-	-	3 150 388	3 150 388	-	-	-
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Yougoslavie	2 707	(884)	-	-	1 823	1 823	-	-	-
Zaïre	2 000	-	-	2 000	4 000	-	4 000	2 000	2 000
Total du Fonds d'affectation spéciale	4 275 591	5 252 526	-	515 583	10 049 700	7 559 878	2 489 822	168 238	2 321 584
						(Etat IX)		(Note 7)	

a/ Y compris les ajustements de change apportés aux contributions annoncées en 1987 pour 1989 et 1990 par le Gouvernement danois.

b/ Contributions annoncées en 1988 uniquement.

c/ Y compris les contributions suivantes annoncées pour 1989 et 1990 :

	Contributions annoncées pour 1989		Contributions annoncées pour 1990	
	En monnaie locale	Equivalent en dollars E.-U.	En monnaie locale	Equivalent en dollars E.-U.
Danemark	6 000 000	903 614	6 000 000	903 614
Total		903 614		903 614

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/		Total	Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis				Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
<u>Fonds de contributions volontaires spécial pour le Programme des Volontaires des Nations Unies</u>									
Allemagne, République fédérale d'	181 818	(11 363)	-	-	170 455	170 455	-	-	-
Autriche	10 000	-	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	10 000
Bangladesh	2 420	60	-	1 210	3 690	2 480	1 210	-	1 210
Belgique	518 732	(10 592)	6 000 000	166 205	674 345	286 533	387 812	221 607	166 205
Bhoutan	1 090	-	-	1 090	2 180	1 090	1 090	-	1 090
Botswana	-	-	12 100	6 368	6 368	-	6 368	-	6 368
Brsil	18 000	-	-	8 000	26 000	18 000	8 000	-	8 000
Cameroun	70 671	(2 412)	-	-	68 259	-	68 259	68 259	-
Chine	20 000	-	-	20 000	40 000	20 000	20 000	-	20 000
Danemark	210 938 c/	(10 542)	-	-	200 396	102 504	97 892	-	97 892
Etats-Unis d'Amérique	100 000	-	-	-	100 000	-	100 000	100 000	-
Inde	10 000	-	-	10 000	20 000	-	20 000	10 000	10 000
Italie	367 347	(23 836)	650 000 000	505 837	849 348	343 511	505 837	-	505 837
Lesotho	1 269	(210)	2 500	1 059	2 118	-	2 118	1 059	1 059
Maroc	-	5 000	-	-	5 000	5 000	-	-	-
Niger	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Norvège	155 039	2 441	-	-	157 480	157 480	-	-	-
Philippines	1 000	-	-	1 000	2 000	-	2 000	1 000	1 000
République arabe syrienne	-	1 763	-	-	1 763	1 763	-	-	-
Soudan	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Sri Lanka	3 000	-	-	3 000	6 000	3 000	3 000	-	3 000
Suisse	227 941	(26 589)	310 000	215 278	416 630	201 352	215 278	-	215 278
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Zimbabwe	1 500	-	-	1 500	3 000	1 500	1 500	-	1 500
Tunisie	9 584	220	3 647	4 173	13 977	9 804	4 173	-	4 173
Turquie	10 229	-	-	5 000	15 229	9 860	5 369	369	5 000
Zaire	1 000	-	-	243	1 243	-	1 243	1 000	243
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 925 285	(76 084)	-	959 963	2 809 164	1 344 332	1 464 832	406 977	1 057 855
					(Etat X)			(Note 7)	

a/ Y compris les ajustements de change apportés aux contributions annoncées en 1987 pour 1989 et 1990 par le Gouvernement ganois.

b/ Contributions annoncées en 1988 uniquement.

c/ Y compris les contributions suivantes annoncées pour 1989 :

	Contributions annoncées pour 1989	
	En monnaie locale	Equivalent en dollars E.-U.
Danemark	650 000	97 892
Total		97 892

Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Algérie	100 000	-	-	-	100 000	-	100 000	100 000	-
Arabie saoudite	-	31 851	-	-	31 851	31 851	-	-	-
Argentine	200 000	-	-	5 000	205 000	200 000	5 000	-	5 000
Bangladesh	5 200	-	-	2 600	7 800	-	7 800	5 200	2 600
Cameroun	-	-	1 000 000	3 413	3 413	-	3 413	-	3 413
Chine	-	-	-	150 000	150 000	-	150 000	-	150 000
Colombie	500	-	-	500	1 000	-	1 000	500	500
Chypre	500	-	-	500	1 000	500	-	-	500
Congo	3 534	(121)	-	-	3 413	-	3 413	3 413	-
Cuba	25 000	-	-	-	25 000	-	25 000	25 000	-
Equateur	30 000	-	-	-	30 000	-	30 000	30 000	-
Ethiopie	60 000	-	-	-	60 000	-	60 000	60 000	-
Fidji	662	68	1 000	730	1 460	-	1 460	730	730
Grèce	20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	-	-
Guyana	2 446	421	5 072	508	3 375	863	2 512	2 004	508
Honduras	2 000	-	4 200	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
Inde	60 879	-	-	60 000	120 879	9 000	111 879	51 879	60 000
Indonésie	15 000	-	-	15 000	30 000	15 000	15 000	-	15 000
Israël	-	-	-	20 000	20 000	-	20 000	-	20 000
Italie	326 531	(33 491)	600 000 000	466 926	759 966	293 040	466 926	-	466 926
Jordanie	-	6 370	-	-	6 370	-	-	-	-
Kenya	230 381	(11 040)	960 000	52 459	271 800	-	271 800	219 341	52 459
Koweït	-	19 110	-	-	19 110	19 110	-	-	-
Lesotho	1 015	(168)	2 000	847	1 694	-	1 694	847	847
Madagascar	-	1 285	2 000 000	1 351	2 636	1 285	1 351	-	1 351

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (suite)									
Malawi	614	(407)	-	-	2 207	-	2 207	2 207	-
Maurice	-	1 404	-	-	1 404	1 404	-	-	-
Mongolie	352	10	1 000	333	695	362	333	-	333
Ouganda	2 000	(1 255)	-	-	745	-	745	745	-
Pakistan	-	3 185	900 000	49 396	52 581	3 185	49 396	-	49 396
Panama	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Paraguay	3 500	-	-	1 200	4 700	3 500	1 200	-	1 200
Philippines	-	-	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
République de Corée	30 000	-	-	30 000	60 000	30 000	30 000	-	30 000
République démocratique populaire lao	2 000	-	-	1 000	3 000	-	3 000	2 000	1 000
Sénégal	11 000	46	-	-	11 046	2 046	9 000	9 000	-
Seychelles	409	-	-	-	409	-	409	409	-
Sierra Leone	-	91	-	-	91	91	-	-	-
Somalie	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Soudan	10 000	-	-	-	10 000	-	10 000	10 000	-
Sri Lanka	3 500	-	-	-	3 500	-	3 500	3 500	-
Suède	-	247 375	-	-	247 375	247 375	-	-	-
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Tunisie	1 725	-	32 000	36 613	38 338	-	38 338	1 725	36 613
Turquie	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Yougoslavie	15 468	(10 712)	-	-	4 756	-	4 756	4 756	-
Zaire	3 000	-	-	500	3 500	-	3 500	3 000	500
Zambie	14 071	-	-	-	14 071	14 071	-	-	-
Zimbabwe	7 485	(301)	13 500	7 143	14 327	7 184	7 143	-	7 143
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 200 479	253 697	-	913 019	2 367 195	699 237	1 458 958	545 939	913 019
						(Etat XI)		(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'éducation de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie									
Organisation des Nations Unies	-	348 880	-	-	348 880	348 880	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	348 880	-	-	348 880	348 880	-	-	-
						(Etat XIII)			
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme									
Algérie	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Angola	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Allemagne, République fédérale d'	60 606	(4 282)	1 000 000	581 395	637 719	56 324	581 395	-	581 395
Australie	172 414	7 986	275 000	239 130	419 530	180 400	239 130	-	239 130
Autriche	21 000	-	-	21 000	42 000	21 000	21 000	-	21 000
Barbade	-	1 000	-	1 000	2 000	1 000	1 000	-	1 000
Belgique	201 729	(4 012)	4 000 000	110 803	308 518	114 613	193 905	83 102	110 803
Botswana	3 125	(452)	-	-	2 632	-	2 632	2 632	-
Burkina Faso	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Burundi	647	23	-	-	870	870	-	-	-
Cameroun	3 534	(121)	1 000 000	3 413	6 826	-	6 826	3 413	3 413
Canada	877 863	57 096	-	-	934 959	934 959	-	-	-
Chine	30 000	-	-	30 000	60 000	30 000	30 000	-	30 000
Colombie	2 024	40	-	2 000	4 064	2 064	2 000	-	2 000
Congo	15 135	(483)	-	-	14 652	-	14 652	14 652	-
Danemark	150 000	-	-	-	150 000	150 000	-	-	-
Egypte	5 000	(1 000)	-	2 000	6 000	2 000	4 000	2 000	2 000
Equateur	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Espagne	-	53 576	-	53 097	106 673	53 576	53 097	-	53 097
Etats-Unis d'Amérique	19 000	220 000	-	800 000	1 039 000	215 000	824 000	24 000	800 000
Finlande	754 098	9 334	3 100 000	756 098	1 521 530	765 432	756 098	-	756 098
France	53 097	(93)	300 000	51 195	104 199	53 004	51 195	-	51 195
Ghana	-	-	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
Grèce	3 000	500	-	3 500	7 000	3 500	3 500	-	3 500
Guatemala	-	-	-	1 000	1 000	-	1 000	-	1 000
Guinée	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Guyana	1 312	-	7 206	722	2 034	688	1 346	624	722
Honduras	1 000	-	2 000	1 000	2 000	1 000	1 000	-	1 000
Inde	20 000	-	-	20 000	40 000	20 000	20 000	-	20 000
Indonésie	5 000	-	-	5 000	10 000	5 000	5 000	-	5 000
Irak	3 000	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000	-

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/		Total	Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis				Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (suite)									
Irlande	-	11 225	-	-	11 225	11 225	-	-	-
Italie	305 714	(29 304)	-	-	276 410	256 410	20 000	20 000	-
Jamahiriya arabe libyenne	50 000	-	-	-	50 000	-	50 000	50 000	-
Jamaïque	733	-	-	-	733	-	733	733	-
Japon	-	791 732	-	-	791 732	791 732	-	-	-
Lesotho	2 117	(58)	2 200	932	2 991	1 059	1 932	1 000	932
Malaisie	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Maldives	1 000	-	1 200	-	2 200	1 000	1 200	-	1 200
Maurice	-	233	-	-	233	-	-	-	-
Mexique	152	170	-	-	322	-	-	-	-
Niger	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Nigéria	2 358	(689)	-	-	1 669	1 669	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	16 763	-	-	16 763	16 763	-	-	-
Norvège	1 240 310	19 533	8 000 000	1 230 769	2 490 612	1 259 843	1 230 769	-	1 230 769
Ouganda	52 000	(50 755)	-	-	1 245	500	745	745	-
Pakistan	14 334	(281)	125 000	6 861	20 914	7 192	13 722	6 861	6 861
Panama	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Paraguay	500	-	1 200	-	1 700	500	1 200	-	1 200
Pays-Bas	802 139	(70 702)	1 500 000	769 231	1 500 668	731 437	769 231	-	769 231
Philippines	15 039	-	-	1 000	16 039	-	16 039	15 039	1 000
République arabe syrienne	500	-	-	-	500	-	500	500	-
République centrafricaine	-	-	400 000	1 365	1 365	1 227	138	-	138
République de Corée	2 000	-	-	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
République démocratique populaire lao	3 000	-	-	1 500	4 500	-	4 500	3 000	1 500
République dominicaine	1 110	(320)	-	-	790	-	790	790	-
République-Unie de Tanzanie	2 442	-	-	-	2 442	-	2 442	2 442	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	90 090	1 991	-	92 081	184 162	-	184 162	92 081	92 081
Sénégal	16 613	-	-	-	16 613	-	16 613	16 613	-
Seychelles	272	-	-	-	272	-	272	272	-
Sri Lanka	-	4 000	-	-	4 000	4 000	-	-	-
Suède	-	280 505	-	-	280 505	280 505	-	-	-
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Trinité-et-Tobago	672	(103)	-	-	569	-	569	569	-
Turquie	22 500	-	5 000	-	27 500	21 345	6 155	1 155	5 000
Yémen démocratique	7 254	-	2 231	-	9 485	2 231	7 254	5 023	2 231
Yougoslavie	21 500	-	-	-	21 500	-	21 500	21 500	-
Zaïre	1 500	-	500	-	2 000	-	2 000	1 500	500
Zimbabwe	1 272	-	-	-	1 272	1 272	-	-	-
Zimbabwe	5 240	(211)	-	4 603	9 632	5 029	4 603	-	4 603
Total du Fonds d'affectation spéciale	5 081 352	1 312 774		4 808 046	11 202 172	6 008 144	5 194 028	387 429	4 806 599
						(Etat XIV)		(Note 7)	
Compte de l'énergie du PNUD									
Togo	707	(24)	-	-	683	-	683	683	-
Zaïre	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 207	(24)			1 183		1 183	1 183	
						(Etat XV)		(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho									
Suède	165 289	1 378	-	-	166 667	-	166 667	166 667	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	165 289	1 378			166 667		166 667	166 667	
								(Note 7)	
Programme d'étude des questions de développement (PNUD)									
Autriche	50 000	-	-	-	50 000	50 000	-	-	-
Hongrie	31 250	230	-	-	31 480	31 480	-	-	-
Jordanie	-	-	-	45 000	45 000	-	45 000	-	45 000
Turquie	90 000	-	-	30 000	120 000	90 000	30 000	-	30 000
Total du Fonds d'affectation spéciale	171 250	230		75 000	246 480	171 480	75 000		75 000
						(Etat XXVI)			

Tableau 14 (suite)

Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1988 des contributions aux fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 décembre 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
<u>Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT)</u>											
Organisations non gouvernementales et particuliers	-	48 981	-	48 981	48 981	-	48 981	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	48 981	-	48 981	48 981	-	48 981	-	-	-	-
(Etat XVI)											
<u>Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement</u>											
Union des Républiques socialistes soviétiques	2 990 033	39 633	2 941 176	5 970 842	3 029 666	-	3 029 666	2 941 176	-	-	2 941 176
Total du Fonds d'affectation spéciale	2 990 033	39 633	2 941 176	5 970 842	3 029 666	-	3 029 666	3 029 666	-	-	2 941 176
(Etat XVII)											
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés en Afrique</u>											
Australie	4 461	1 163	-	5 624	-	-	-	5 624	5 624	-	-
Bahreïn	-	(456)	-	(456)	(456)	-	(456)	-	-	-	-
Turquie	-	(7 617)	-	(7 617)	(7 617)	-	(7 617)	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	4 461	(6 910)	-	(2 449)	(8 073)	-	(8 073)	5 624	5 624	-	-
(Etat XXI) (Note 7)											
<u>Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à des projets de la Banque mondiale</u>											
Panama	297 851	(26 173)	-	271 678	271 678	-	271 678	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	297 851	(26 173)	-	271 678	271 678	-	271 678	-	-	-	-
(Etat XXIV)											
<u>Fonds d'affectation spéciale ADAB/PNUD pour le programme du Bureau australien d'aide au développement</u>											
Australie	-	351 414	-	351 414	351 414	-	351 414	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	351 414	-	351 414	351 414	-	351 414	-	-	-	-
(Etat XXV)											

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Total	Contributions reçues en 1988		Solde au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir				
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs		
<u>Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme relatif à la capacité du Bangladesh en matière d'enquêtes nationales sur les ménages</u>												
Canada	1 145 038	115 466	-	1 260 504	-	-	-	1 260 504	1 260 504	-	-	
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 145 038	115 466	-	1 260 504	-	-	-	1 260 504	1 260 504	-	-	
									(Note 7)			
<u>Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme pakistanais de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages</u>												
Canada	914 590	-	-	914 590	333 280	-	333 280	581 310	581 310	-	-	
Total du Fonds d'affectation spéciale	914 590	-	-	914 590	333 280	-	333 280	581 310	581 310	-	-	
									(Etat XXV)	(Note 7)		
<u>Fonds d'affectation spéciale pour la réception de paiements effectués par les utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes</u>												
Organisations non gouvernementales	-	176 743	-	176 743	176 743	-	176 743	-	-	-	-	
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	176 743	-	176 743	176 743	-	176 743	-	-	-	-	
									(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale pour une action touchant certains problèmes de développement</u>												
Japon	-	900 000	-	900 000	900 000	-	900 000	-	-	-	-	
Organisations non gouvernementales	-	22 037	-	22 037	22 037	-	22 037	-	-	-	-	
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	922 037	-	922 037	922 037	-	922 037	-	-	-	-	
									(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification du Costa Rica</u>												
Costa Rica	449 052	-	-	449 052	140 459	-	140 459	308 593	308 593	-	-	
Total du Fonds d'affectation spéciale	449 052	-	-	449 052	140 459	-	140 459	308 593	308 593	-	-	
									(Etat XXV)	(Note 7)		

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1988			Solde au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Total	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988
Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution										
Allemagne, République fédérale d'	99 909	2 841	-	93 750	93 750	-	93 750	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	99 909	2 841	-	93 750	93 750	-	93 750	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétérinaire à Rushashi										
Finlande	2 996 018	-	-	2 996 018	1 000 000	-	1 000 000	1 996 018	-	1 996 018
Total du Fonds d'affectation spéciale	2 996 018	-	-	2 996 018	1 000 000	-	1 000 000	1 996 018	-	1 996 018
							(Etat XXV)		(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique										
Organisations non gouvernementales	-	5 329	-	5 329	5 329	-	5 329	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	5 329	-	5 329	5 329	-	5 329	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique										
Canada	381 679	38 489	-	420 168	-	-	-	420 168	420 168	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	381 679	38 489	-	420 168	-	-	-	420 168	420 168	-
									(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le soutien du projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali"										
Canada	100 378	6 529	-	106 907	106 907	-	106 907	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	100 378	6 529	-	106 907	106 907	-	106 907	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le programme d'action spécial pour l'administration et la gestion (SAPAM)										
Pays-Bas	5 481 007	(225 457)	(109 694)	5 145 856	1 633 076	-	1 633 076	3 512 780	-	948 677 2 564 103
Total du Fonds d'affectation spéciale	5 481 007	(225 457)	(109 694)	5 145 856	1 633 076	-	1 633 076	3 512 780	-	948 677 2 564 103
							(Etat XXV)			(Note 7)

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 décembre 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonctionnaires de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier</u>										
Suisse	-	45 000	-	45 000	45 000	-	45 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	45 000	-	45 000	45 000	-	45 000	-	-	-
							(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale</u>										
Organisation des Nations Unies	-	13 085	-	13 085	13 085	-	13 085	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	13 085	-	13 085	13 085	-	13 085	-	-	-
							(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal</u>										
Canada	-	1 811 675	-	1 811 675	1 487 238	-	1 487 238	324 437	-	324 437
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	1 811 675	-	1 811 675	1 487 238	-	1 487 238	324 437	-	324 437
							(Etat XXV)			(Note 7)
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements d'utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique</u>										
Organisations non gouvernementales	-	21 452	-	21 452	21 452	-	21 452	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	21 452	-	21 452	21 452	-	21 452	-	-	-
							(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque"</u>										
Pays-Bas	-	83 846	-	83 846	83 846	-	83 846	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	83 846	-	83 846	83 846	-	83 846	-	-	-
							(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique An 2000</u>										
Canada	-	342 460	-	342 460	342 460	-	342 460	-	-	-
Danemark	-	125 000	-	125 000	125 000	-	125 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	467 460	-	467 460	467 460	-	467 460	-	-	-
							(Etat XXV)			

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1988			Solde au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Total	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988
Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique										
Canada	-	76 923	-	76 923	76 923	-	76 923	-	-	-
Danemark	-	50 000	-	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-
Finlande	-	103 169	-	103 169	103 169	-	103 169	-	-	-
France	-	105 271	-	105 271	105 271	-	105 271	-	-	-
Norvège	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Pays-Bas	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Suède	-	200 000	-	200 000	200 000	-	200 000	-	-	-
Suisse	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	935 363	-	935 363	935 363	-	935 363	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan										
Organisation des Nations Unies	-	3 058 187	-	3 058 187	3 058 187	-	3 058 187	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	3 058 187	-	3 058 187	3 058 187	-	3 058 187	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh (BSNUB)										
Organisation des Nations Unies	-	6 400 000	-	6 400 000	6 400 000	-	6 400 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	6 400 000	-	6 400 000	6 400 000	-	6 400 000	-	-	-
							(Etat XXV)			
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh										
Finlande	-	2 053 636	-	2 053 636	2 053 636	-	2 053 636	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	2 053 636	-	2 053 636	2 053 636	-	2 053 636	-	-	-
							(Etat XXV)			
Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales										
Organisations non gouvernementales	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
							(Etat XXV)			

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions compa- bilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Solde au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total		Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
<u>Coordination de la recherche agricole internationale</u>											
Organisations non gouvernementales	-	50 000	-	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	50 000	-	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-
							(Etat XXV)				

Tableau 15

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Etat au 31 décembre 1988 des contributions des gouvernements et d'autres contributeurs au titre de la participation aux coûts

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janv. 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Fonds d'équipement des Nations Unies											
Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies											
Nations Unies	1 020 000	(137 651)	-	882 349	65 349	-	65 349	817 000	017 000	-	-
Danemark	-	1 634 465	-	1 634 465	1 634 465	-	1 634 465	-	-	-	-
Communauté économique européenne	271 537	-	-	271 537	-	-	-	271 537	271 537	-	-
France	-	323 322	-	323 322	323 322	-	323 322	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 291 537	1 820 136	-	3 111 673	2 023 136	-	2 023 136	1 088 537	1 088 537	-	-
							(Etat VII)		(Note 7)		
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne											
Banque africaine de développement											
Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies	540 000	(42 147)	-	497 853	(2 147)	-	(2 147)	500 000	500 000	-	-
Canada	58 714	807	-	59 521	14 241	-	14 241	45 280	45 280	-	-
Cap-Vert	-	(27 722)	-	(27 722)	(27 722)	-	(27 722)	-	-	-	-
Communauté économique européenne	64 930	-	-	64 930	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	17 416 228	3 159 163	6 332 458	26 907 849	7 013 921	-	7 013 921	19 893 928	13 032 815	528 655	6 332 458
Gambie	680 446	526 662	-	1 207 108	-	-	-	1 207 108	680 446	526 662	-
Italie	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
Norvège	3 747 651	422 958	1 631 903	5 802 512	1 636 234	253 410	1 889 644	3 912 868	126 679	554 984	3 231 205
Pays-Bas	4 221 556	(450 977)	(19 516)	3 751 063	1 865 117	-	1 865 117	1 885 946	916 933	512 821	456 190
Sénégal	-	59 584	110 886	170 470	59 584	-	59 584	110 886	-	-	110 886
Total du Fonds d'affectation spéciale	26 729 525	6 348 358	8 055 731	41 133 614	13 259 258	253 410	13 512 668	27 620 946	15 367 085	2 123 122	10 130 739
							(Etat IX)		(Note 7)	(Note 7)	
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement											
Arabie saoudite											
Communauté économique européenne	-	2 260	-	2 260	2 260	-	2 260	-	-	-	-
Japon	-	43 473	-	43 473	43 473	-	43 473	-	-	-	-
Organisation des pays exportateurs de pétrole	205 000	(15 986)	15 986	205 000	192 500	8 498	160 998	44 002	-	-	44 002
Total du Fonds d'affectation spéciale	205 000	329 747	15 986	550 733	498 233	8 498	506 731	44 002	-	-	44 002
							(Etat XI)				
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme											
Australie	-	22 134	-	22 134	22 134	-	22 134	-	-	-	-
Italie	231 000	-	-	231 000	-	-	-	231 000	231 000	-	-
Norvège	-	-	215 385	215 385	-	191 620	191 620	23 765	-	-	23 765
Total du Fonds d'affectation spéciale	231 000	22 134	215 385	468 519	22 134	191 620	213 754	254 765	231 000	-	23 765
							(Etat XIV)		(Note 7)		

Tableau 15 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janv. 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Compte de l'énergie du PNUD											
Australie	157 766	(10 925)	-	146 841	87 050	-	87 050	59 791	-	59 791	-
Communauté économique européenne	219 558	-	-	219 558	-	-	-	219 558	219 558	-	-
Danemark	238 049	(70 049)	-	168 000	168 000	-	168 000	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies	-	(57 556)	-	(57 556)	(57 556)	-	(57 556)	-	-	-	-
Organisation des pays exportateurs de pétrole	328 485	-	-	328 485	90 000	-	90 000	238 485	132 472	106 013	-
Organisations non gouvernementales	-	168 161	-	168 161	168 161	-	168 161	-	-	-	-
Pays-Bas	2 489 608	446 484	249 733	3 185 835	1 258 639	1 321 302	2 579 941	605 894	17 949	540 032	47 913
Suède	1 213 899	(36 870)	-	1 177 029	1 127 656	-	1 127 656	49 373	49 373	-	-
Suisse	-	-	1 388 888	1 388 888	-	-	-	1 388 888	-	-	1 388 888
Total du Fonds d'affectation spéciale	4 647 365	439 255	1 638 621	6 725 241	2 841 950	1 321 302	4 163 252	2 561 989	419 352	705 836	1 436 801
							(Etat XV)		(Note 7)	(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition											
Botswana	30 000	-	-	30 000	-	-	-	30 000	30 000	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	30 000	-	-	30 000	-	-	-	30 000	30 000	-	-
									(Note 7)		
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique											
Pays-Bas	-	275 100	108 847	383 947	275 100	-	275 100	108 847	-	-	108 847
Norvège	-	1 029 789	-	1 029 789	1 029 789	-	1 029 789	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	1 304 889	108 847	1 413 736	1 304 889	-	1 304 889	108 847	-	-	108 847
							(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien											
Canada	-	396 825	-	396 825	396 825	-	396 825	-	-	-	-
Japon	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
Tunisie	-	24 510	-	24 510	24 510	-	24 510	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	1 421 335	-	1 421 335	1 421 335	-	1 421 335	-	-	-	-
							(Etat XXV)				
Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique											
Pays-Bas	-	512 820	-	512 820	512 820	-	512 820	-	-	-	-
Suisse	-	250 000	-	250 000	250 000	-	250 000	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	762 820	-	762 820	762 820	-	762 820	-	-	-	-
							(Etat XXV)				

Tableau 16

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Etat au 31 décembre 1988 des contributions aux fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Solde au 31 déc. 1988	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total		Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Fonds d'équipement des Nations Unies											
Irrigation de rizières dans la province de Tombouctou											
Autriche	315 217	(13 134)	-	302 083	-	-	-	302 083	302 083	-	-
Total	315 217	(13 134)	-	302 083	-	-	-	302 083	302 083	-	-
Remise en état de réservoirs d'eau en zone rurale											
Italie	773 000	-	-	773 000	-	-	-	773 000	773 000	-	-
Total	773 000	-	-	773 000	-	-	-	773 000	773 000	-	-
Centrale hydro-électrique sur le Sor											
Italie	8 048 000	-	-	8 048 000	6 296 000	-	6 296 000	1 752 000	1 752 000	-	-
Total	8 048 000	-	-	8 048 000	6 296 000	-	6 296 000	1 752 000	1 752 000	-	-
Petits barrages en terre											
Norvège	24 102	(186)	-	23 916	-	-	-	23 916	23 916	-	-
Total	24 102	(186)	-	23 916	-	-	-	23 916	23 916	-	-
Ponts suspendus (phase II)											
Suisse	68 000	-	-	68 000	-	-	-	68 000	68 000	-	-
Total	68 000	-	-	68 000	-	-	-	68 000	68 000	-	-
Réhabilitation de routes rurales sur le versant sud-est du Fouta-Djallon											
Canada	-	420 168	-	420 168	-	-	-	420 168	-	420 168	-
Total	-	420 168	-	420 168	-	-	-	420 168	-	420 168	-
Total, Fonds d'équipement des Nations Unies	9 228 319	406 848	-	9 635 167	6 296 000	-	6 296 000	3 339 167	2 918 999	420 168	-
							(Etat XXVII)		(Note 7)	(Note 7)	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne											
Etablissement d'une cartographie thématique pour les opérations de bonification des terres salines dans la région du Siné-Saloum											
Canada	30 000	-	-	30 000	30 000	-	30 000	-	-	-	-
Total	30 000	-	-	30 000	30 000	-	30 000	-	-	-	-

Tableau 16 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1988	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Utilisation de l'énergie éolienne à des fins d'électrification											
Danemark	1 025 620	-	-	1 025 620	500 000	-	500 000	525 620	304 580	221 040	-
Total	1 025 620	-	-	1 025 620	500 000	-	500 000	525 620	304 580	221 040	-
Appui aux institutions nationales et création de plantations de bois de feu à Dessie											
Finlande	1 503	-	-	1 503	-	-	-	1 503	1 503	-	-
Total	1 503	-	-	1 503	-	-	-	1 503	1 503	-	-
Promotion et production de cuisinières à bois améliorées (phase II)											
Suède	892 562	(5 185)	-	887 377	348 848	-	348 848	538 529	-	538 529	-
Total	892 562	(5 185)	-	887 377	348 848	-	348 848	538 529	-	538 529	-
Création de terrains familiaux boisés dans les provinces de Boulkiemde et Sanghaie											
Suède	1 421 488	(10 677)	16 000	1 426 811	706 824	16 000	722 824	703 987	-	703 987	-
Total	1 421 488	(10 677)	16 000	1 426 811	706 824	16 000	722 824	703 987	-	703 987	-
Reboisement dans le sud-est du Niger											
Suède	96 799	420 647	-	517 446	517 446	-	517 446	-	-	-	-
Total	96 799	420 647	-	517 446	517 446	-	517 446	-	-	-	-
Projets pilotes de développement agro-forestier à Dosso											
Suède	991 736	8 264	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Total	991 736	8 264	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Total, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne											
	4 459 708	413 049	16 000	4 888 757	2 103 118	16 000	2 119 118	2 769 639	306 083	2 443 556	-
							(Etat VII)		(Note 7)	(Note 7)	
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement											
Création du Centre national de technologie alimentaire et de recherche sur le contrôle de la qualité et le développement de Beijing											
Italie	-	1 337 990	-	1 337 990	1 337 990	-	1 337 990	-	-	-	-
Total	-	1 337 990	-	1 337 990	1 337 990	-	1 337 990	-	-	-	-

Tableau 16 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1988	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1988			Solde au 31 déc. 1988	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total		Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Application de techniques appropriées aux zones rurales (phase II)											
Italie	280 500	-	-	280 500	-	-	-	280 500	280 500	-	-
Total	280 500	-	-	280 500	-	-	-	280 500	280 500	-	-
Système pilote d'information technologique (phase de démonstration)											
Italie	2 110 300	1 199 355	-	3 309 655	3 309 655	-	3 309 655	-	-	-	-
Total	2 110 300	1 199 355	-	3 309 655	3 309 655	-	3 309 655	-	-	-	-
Programme de formation à la gestion informatisée											
Norvège	171 905	57 480	-	229 385	229 385	-	229 385	-	-	-	-
Total	171 905	57 480	-	229 385	229 385	-	229 385	-	-	-	-
Renforcement de la capacité de l'Institut asiatique de technologie en matière d'enseignement de l'informatique et de traitement de l'information											
Norvège	959 005	755 372	-	1 714 377	1 714 377	-	1 714 377	-	-	-	-
Total	959 005	755 372	-	1 714 377	1 714 377	-	1 714 377	-	-	-	-
Total, Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	3 521 710	3 350 197	-	6 871 907	6 591 407	-	6 591 407	280 500	280 500	-	-
							(Etat XI)		(Note 7)	(Note 7)	
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme											
Fonds d'affectation spéciale ACDI/UNIFEM pour les femmes et les techniques du cycle alimentaire en Afrique											
Canada	572 519	47 316	-	619 835	619 835	-	619 835	-	-	-	-
Total	572 519	47 316	-	619 835	619 835	-	619 835	-	-	-	-
Projet relatif à la mise au point de techniques alimentaires appropriées à l'usage des femmes											
Organisations non gouvernementales	-	250 932	-	250 932	250 932	-	250 932	-	-	-	-
Total	-	250 932	-	250 932	250 932	-	250 932	-	-	-	-
Total, UNIFEM	572 519	296 248	-	870 767	870 767	-	870 767	-	-	-	-
							(Etat XIV)				

Tableau 17

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Etat au 31 décembre 1988 des contributions servant à financer les activités extra-budgétaires

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1988		Composition du solde à recevoir	
	Pour 1988 et des exercices antérieurs ultérieurs	Pour des exercices antérieurs ultérieurs	Pour 1988 et des exercices antérieurs ultérieurs	Pour des exercices antérieurs ultérieurs	Pour 1987 et des exercices antérieurs	Pour 1988 et des exercices ultérieurs
	Solde au 1er janvier 1988	Total	Total	Solde au 31 déc. 1988	Total	Pour 1988 et des exercices ultérieurs
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique	1 022 000	-	1 022 000	-	1 022 000	-
Italie	-	-	-	-	1 022 000	-
Total	1 022 000	-	1 022 000	-	1 022 000	-

(Note 7)

Tableau 18

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Placements au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'équipement des Nations Unies</u>				
Comptes courants	Florin néerlandais	a/	50 200	
	Couronne suédoise	a/	30 552	
	Livre turque	a/	<u>146</u>	80 898
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		290 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,4375	2 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	2 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	7,3750	4 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,2500	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5625	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,2500	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5625	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	7,9375	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,0000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,1000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5312	7 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	3 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,9375	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5625	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,6875	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,2600	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,5000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0625	2 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,2500	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9 0000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,1250	10 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,5000	2 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,4375	5 000 000	
Dollar des Etats-Unis	9,1500	<u>10 000 000</u>	134 000 000	

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
Obligations de la Banque mondiale	Dollar des Etats-Unis	6,7800	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	6,7000	5 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0100	<u>10 000 000</u>	<u>20 500 000</u>
Total				<u><u>154 870 898</u></u>
Dont :	Ressources inutilisées du Fonds d'équipement des Nations Unies		(Etat VII)	115 470 898
	Réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies		(Etat VII)	<u><u>39 400 000</u></u>
				<u><u>154 870 898</u></u>
				(Etat VII)
 <u>Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		195 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,7500	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	2 750 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5625	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,1875	<u>1 500 000</u>	<u>6 250 000</u>
				<u><u>6 445 000</u></u>
				(Etat VIII)
 <u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne</u>				
Comptes courants	Lires italiennes	a/		9 370

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Tptal	
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		690 000	
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,7500	2 500 000		
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	1 800 000		
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	2 500 000		
	Dollar des Etats-Unis	9,1875	1 500 000		
	Dollar des Etats-Unis	8,4375	5 000 000		
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	2 000 000		
	Dollar des Etats-Unis	8,6250	2 500 000		
	Dollar des Etats-Unis	9,0625	2 000 000		
	Dollar des Etats-Unis	9,3750	1 000 000		
	x Dollar des Etats-Unis		9,5000	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis		9,0312	3 500 000	
	Dollar des Etats-Unis		9,4375	2 000 000	
Dollar des Etats-Unis		9,5000	2 500 000	33 800 000	
Total				<u>34 499 370</u>	

(Etat IX)

Programme des
Volontaires des
Nations Unies

Comptes courants	Dollar des Etats-Unis	a/		16 588
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,7500		130 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	9,0000		400 000
Total				<u>546 588</u>

(Etat X)

Fonds des
Nations Unies
pour la science et
la technique au
service du
développement

Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		165 000
-----------------------------	-----------------------	--------	--	---------

Tableau 18 (suite)

<u>Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Monnaie</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant</u>	<u>Total</u>
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,7500	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,8750	1 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0000	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0625	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	<u>1 000 000</u>	<u>6 500 000</u>
Total				<u><u>6 665 000</u></u>
				(Etat XI)
 <u>Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	9,0000		<u>230 000</u>
				<u>230 000</u>
Total				<u><u>230 000</u></u>
				(Etat XII)
 <u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		220 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	9,8000	500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,4500	500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0000	<u>500 000</u>	<u>1 500 000</u>
Total				<u><u>1 720 000</u></u>
				(Etat XIII)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,2500		255 500
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,5000	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	1 300 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,4375	5 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3750	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0525	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,5000	1 800 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0000	1 250 000	13 350 000
Obligations de la Banque mondiale	Dollar des Etats-Unis	9,0100		1 750 000
Total				15 355 500
Dont :	Ressources inutilisés du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme			8 655 500
	Réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme			6 700 000
				15 355 500
				(Etat XIV)
<u>Compte de l'énergie du PNUD</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		167 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	9,5000	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	750 000	

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
	Dollar des Etats-Unis	9,4000	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	1 000 000	3 750 000
Total				<u>3 917 000</u>
				(Etat XV)
 <u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750	.	236 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,4375	1 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,8000	500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,0000	2 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,4375	2 500 000	6 000 000
Total				<u>6 236 000</u>
				(Etat XIX)
 <u>Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		262 000
Comptes de dépôts à terme	Dollar des Etats-Unis	9,8000	250 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5625	2 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,6250	1 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,2500	1 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	2 000 000	7 250 000
Total				<u>7 512 000</u>
				(Etat XX)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,8750		125 642
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis	8,4375	3 000 000	
	Dollar des Etats-Unis	8,5000	1 500 000	
	Dollar des Etats-Unis	9,3125	<u>2 000 000</u>	<u>6 500 000</u>
Total				<u><u>6 625 642</u></u>
(Etat XXI)				
<u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho</u>				
Comptes courants	Dollar des Etats-Unis	a/		21 862
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis	8,7500		<u>240 000</u>
Total				<u><u>261 862</u></u>
(Etat XXVI)				

a/ Taux d'intérêt variable.

Tableau 19

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Montant net révisé des crédits ouverts pour 1988-1989	Dépenses			Solde inutilisé
		Décaissements en 1988	Engagements non réglés au 31 décembre 1988	Dépenses totales en 1988	
Fonds d'équipement des Nations Unies	<u>7 282 000</u>	<u>3 043 201</u>	<u>171 196</u>	<u>3 214 397</u>	<u>4 067 603</u>
Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	<u>3 050 600</u>	<u>1 250 018</u>	<u>16 739</u>	<u>1 266 757</u>	<u>1 783 843</u>
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	<u>4 655 400</u>	<u>1 939 635</u>	<u>60 415</u>	<u>2 000 050</u>	<u>2 655 350</u>
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	<u>2 754 900</u>	<u>658 417</u>	<u>19 554</u>	<u>677 971</u>	<u>2 076 929</u>
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	<u>3 465 700</u>	<u>1 322 357</u>	<u>73 410</u>	<u>1 395 767</u>	<u>2 069 933</u>

NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS

Note 1. Résumé des principales pratiques comptables

Les états financiers sont établis selon les principales pratiques comptables ci-après :

a) Recettes

Le revenu des placements est comptabilisé comme recettes pour l'exercice auquel il se rapporte. Toutes les autres recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les contributions des gouvernements à recevoir pour l'exercice considéré et celles reçues pour les exercices antérieurs sont récapitulées dans les notes du bilan du PNUD (état II) et des états relatifs aux fonds d'affectation spéciale (états VI à XXVII). Les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs sont indiqués en détail dans les tableaux 1 à 3 pour le PNUD et 14 à 16 pour les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD.

A sa trente et unième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à appliquer, à compter du 1er janvier 1985, une méthode de comptabilité des contributions volontaires (y compris les contributions volontaires aux dépenses des programmes) et des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs consistant à les comptabiliser d'abord comme contributions aux dépenses locales au cas où ces dernières seraient insuffisantes. Le montant total du virement (état I) effectué en application de cette méthode, soit 5 096 060 dollars, apparaît dans le tableau 6 et est indiqué à la note 16.

b) Dépenses

Toutes les dépenses du PNUD sont comptabilisées sur la base des engagements, à l'exception de celles concernant les paiements auxquels ont droit les fonctionnaires et les projets exécutés par les gouvernements, qui sont comptabilisées sur la base des décaissements. Les dépenses relatives aux projets comprennent les engagements non réglés des agents d'exécution (autres que les gouvernements) et elles ont été généralement comptabilisées selon les critères ci-après :

Experts et autres agents engagés
au titre de projets

Coût des services contractuels fournis
pendant la période qui va du 1er janvier
au 31 décembre de l'exercice en cours;

Frais de voyage du personnel en
mission

Coût des voyages effectués pendant
l'exercice en cours, qui ont commencé
avant la clôture de l'exercice en cours
mais s'étendent sur l'exercice suivant;

Contrats de sous-traitance

Versements échus pendant l'exercice en
cours aux termes du contrat ou selon le
calendrier des paiements;

Bourses	Montant de la bourse depuis la date prévue pour le début des études ou le 1er janvier de l'exercice en cours, jusqu'à la fin des études ou jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, la période la plus courte étant retenue;
Formation en groupe	Coût intégral de toute activité de formation exécutée pendant l'exercice en cours, ou dont l'exécution a commencé pendant l'exercice en cours et se termine pendant l'exercice suivant;
Equipement	Coût intégral d'un accord contractuel ou d'une commande ferme passée au fournisseur avant la fin de l'exercice en cours, à concurrence du montant prévu au titre des équipements dans le budget de l'exercice en cours;
Dépenses diverses	Coût d'activités ayant eu lieu pendant l'exercice en cours (dépenses de représentation, par exemple), de marchandises livrées et de services fournis, ou de commandes fermes passées pour livraison avant la fin de l'exercice.

Des engagements de dépenses dépassant les montants prévus dans le budget de l'exercice en cours peuvent être imputés sur les budgets à venir; ils sont alors comptabilisés comme engagements prévisionnels et signalés dans une note de bas de page du bilan (état II).

Une certaine marge de manoeuvre est autorisée en ce qui concerne les dépenses. Pour un exercice donné, elles peuvent dépasser le montant des crédits approuvés au titre des projets jusqu'à concurrence de 20 000 dollars ou de 4 % de ces crédits, le montant le plus élevé étant retenu, à condition que l'engagement global de l'agent d'exécution pour cet exercice ne soit pas supérieur à 2 % du montant total des crédits qui lui sont alloués pour le même exercice. En outre, les agents d'exécution sont également autorisés, à titre d'essai et pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1987, à comptabiliser comme engagements de l'exercice considéré jusqu'à 20 % des montants prévus au budget des projets de l'année suivante.

c) Taux de change

La règle de gestion financière 104.2 du PNUD dispose que les contributions volontaires reçues des gouvernements sont converties en dollars des Etats-Unis au taux de change fixé pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies qui est en vigueur à la date du versement.

Conformément à la règle 104.3, les ajustements de change (3 860 327 dollars) résultant du versement de contributions par les gouvernements ont été comptabilisés en déduction desdites contributions et sont inscrits dans l'état I. Tous les autres ajustements de change ont été comptabilisés comme recettes (ou dépenses) accessoires et sont indiqués au tableau 4.

Aux fins de la comptabilisation de l'actif, du passif et des transactions du PNUD et de l'établissement des rapports à ce sujet ainsi que de la tenue des autres états financiers, la règle de gestion financière 116.5 du PNUD dispose que les autres monnaies sont converties en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date du rapport ou de la transaction.

De ce fait, les placements (1 milliard 222 millions de dollars) dont il est rendu compte dans le bilan et le tableau 10 comprennent l'équivalent en dollars des Etats-Unis des placements libellés en d'autres monnaies, calculé en utilisant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur depuis le 1er décembre 1988. En utilisant le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur au 1er janvier 1989, qui reflète mieux le taux de change du marché au 31 décembre 1988, ces placements s'élèvent à environ 11,2 millions de dollars de moins que le montant indiqué.

d) Dépenses d'équipement

Le coût du matériel durable est imputé en totalité sur le budget biennal du PNUD ou sur celui du projet approprié pour l'exercice durant lequel ce matériel est acheté. Tout le matériel durable (en l'occurrence le matériel dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 500 dollars et dont la durée utile est d'au moins cinq ans, ainsi que le matériel figurant sur des listes spéciales et faisant l'objet d'une comptabilité matières officielle) est inventorié.

e) Engagements imputés sur la réserve pour des prêts à la construction hors siège

Le montant total des engagements de prêt figurant au tableau 11 comprend des accords de prêt et des accords d'investissement conclus avec les différents gouvernements pour des prêts en vue de la construction de bureaux et de logements ainsi que le montant autorisé des fonds disponibles au titre du plan de location d'appareils ménagers et de la réparation et remise en état des logements.

f) Nouvelle présentation des états financiers concernant les fonds d'affectation spéciale

A compter du 31 décembre 1988, les recettes et dépenses totales des fonds d'affectation ponctuelle sont présentées dans les états consolidés des fonds d'affectation spéciale dont ils relèvent. Aux fins de la comparaison, les montants de 1987 ont été reformulés compte tenu de cette nouvelle présentation.

Note 2. Ressources spéciales du Programme

A sa trente-troisième session, en juin 1986, le Conseil d'administration a autorisé le report du solde inutilisé des ressources spéciales du Programme au 31 décembre 1986, comme supplément au montant autorisé des ressources spéciales du Programme pour le quatrième cycle de programmation (1987-1991). Conformément à

cette autorisation, les allocations non utilisées des ressources spéciales du Programme, évaluées à 20 983 102 dollars au 31 décembre 1986, ont été ajoutées aux allocations approuvées pour le quatrième cycle de programmation, qui s'élèvent à 76 400 000 dollars. Au 31 décembre 1988, l'état des fonds de cette réserve était le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	
Montant reporté des allocations inutilisées pendant le troisième cycle de programmation		20 983 102
Montant alloué par le Conseil d'administration		76 400 000
		<u>97 383 102</u>
A déduire :		
Dépenses de 1987	11 104 876	
Dépenses de 1988 (tableau 5)	<u>20 050 243</u>	<u>31 155 119</u>
Solde des ressources spéciales du Programme au 31 décembre 1988		<u><u>66 227 983</u></u>

Note 3. Lettre de crédit des gouvernements

Le montant indiqué à l'état II correspond à une lettre de crédit représentant des contributions au titre de la participation aux coûts faites au PNUD par un gouvernement, comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Soutien des activités en faveur de la survie de l'enfant en Afrique	761 307
Projet régional dans la région Afrique	<u>1 912 000</u>
Total	<u><u>2 673 307</u></u>

Note 4. Fonds d'exploitation et engagements non réglés des agents d'exécution

On trouvera ci-dessous un tableau de concordance des fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux agents d'exécution et des fonds d'exploitation payables à ceux-ci :

	<u>Fonds d'exploit- ation fournis aux agents d'exécution</u>	<u>Fonds d'exploit- ation payables aux agents d'exécution</u>
	<u>(En dollars des Etats-Unis)</u>	
Soldes indiqués par les agents d'exécution	(82 639 447)	(58 015 622)
Engagements non réglés des agents d'exécution	<u>116 515 583</u>	<u>43 131 192</u>
Solde net des fonds d'exploitation	33 876 136	(14 884 430)
A ajouter : Frais non encore comptabilisés par les agents d'exécution (montant net)	<u>7 753 130</u>	<u>431 527</u>
Soldes de clôture indiqués à l'état II	<u><u>41 629 266</u></u>	<u><u>(14 452 903)</u></u>

Les engagements non réglés des agents d'exécution, qui sont indiqués séparément dans l'état II, s'élèvent à 185 268 924 dollars et se décomposent comme suit : 159 646 775 dollars pour les organisations auxquelles le PNUD fournit des fonds d'exploitation et 25 622 149 dollars pour le PNUD en tant qu'agent d'exécution de ses propres projets, comme indiqué à l'état V.

Les soldes communiqués par les agents d'exécution se décomposent comme suit : liquidités, sommes disponibles en banque et en transit (25 187 332 dollars), sommes à recevoir (71 182 424 dollars) et sommes à payer (77 378 050 dollars).

Note 5. Sommes à payer et à recevoir pour le compte des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Le PNUD avance et reçoit des fonds pour le compte des fonds d'affectation spéciale qu'il est chargé de gérer. Le solde de ces opérations au 31 décembre 1988 est indiqué dans les états financiers relatifs aux divers fonds d'affectation spéciale (états VI à XXVI) et se décompose comme suit :

Soldes dus par des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

(En dollars des Etats-Unis)

<u>1987</u>		<u>1988</u>
2 589	Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux (état VI)	-
4 886 031	Fonds d'équipement des Nations Unies (état VII)	-
2 741 852	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploitation des ressources naturelles (état VIII)	447 237
4 774 101	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne (état IX)	3 167 852

<u>1987</u>		<u>1988</u>
1 675 521	Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (état XI)	1 460 003
21 372	Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (état XII)	77 280
17 855	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (état XIII)	415 292
1 340 647	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (état XIV)	2 568 759
5 245 774	Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition (état XIX)	2 409 794
-	Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement (état XX)	46 534
1 225 137	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés en Afrique (état XXI)	1 034 088
79 983	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages au Bangladesh (état XXV)	205 655
-	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho (état XXVI)	29 778
3 474	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland (état XXVI)	-
<u>22 014 336</u>	Total (état II)	<u>11 862 272</u>
-	Fonds d'équipement des Nations Unies (état VII)	687 222
1 476 954	Programme des Volontaires des Nations Unies (état X)	5 455 121
1 841 804	Compte de l'énergie du PNUD (état XV)	2 500 011
33 217	Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT) (état XVI)	13 234
2 935 750	Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement (état XVII)	3 448 507

1987

1988

3 342 307	Fonds d'affectation spéciale constitué par l'Administrateur - Contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés (état XVIII)	2 747 054
243 358	Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement (état XX)	-
4 197 582	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique (état XXII)	2 125 266
667 042	Fonds d'affectation spéciale pour la contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière à Sumbe (état XXIII)	393 040
44 879	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique aux projets de la Banque mondiale en Jamaïque (état XXIV)	44 879
218 847	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique aux projets de la Banque mondiale au Panama (état XXIV)	259 466
115	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique aux projets de la Banque mondiale en Zambie (état XXIV)	115
89 278	Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD (état XXV)	480 830
191 570	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes (état XXV)	20 664
6 540	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme pakistanais de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages (état XXV)	9 097
29 776	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les paiements des usagers du Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes (état XXV)	-
14 619	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement (état XXV)	81 359
373 611	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification du Costa Rica (état XXV)	411 258
460 793	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine pour la gestion de l'aide alimentaire (état XXV)	243 260
30 309	Fonds d'affectation spéciale PNUD/Fondation Live Aid (état XXV)	32 386

<u>1987</u>		<u>1988</u>
358 220	Fonds d'affectation spéciale PNUD/United Support of Artists for Africa (état XXV)	270 385
664 806	Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement français pour le programme PNUD/Banque mondiale d'évaluation du secteur de l'énergie (état XXV)	586 309
27 322	Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution (état XXV)	122 006
977 778	Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétérinaire à Rushashi (état XXV)	1 970 821
590 570	Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique (état XXV)	924 811
2 149 321	Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (état XXV)	2 200 727
381 679	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique (état XXV)	386 244
65 914	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour appuyer le projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali" (état XXV)	174 251
1 203 486	Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion (SAPAM) (état XXV)	2 813 216
23 837	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonctionnaires de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier (état XXV)	44 261
282 355	Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale (état XXV)	282 102
-	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal (état XXV)	385 238
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements d'utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique (état XXV)	21 452
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque" (état XXV)	83 846
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le réseau Afrique an 2000 (état XXV)	250 940

1987

1988

-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le Secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (état XXV)	151 861
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien (état XXV)	1 421 335
-	Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique (état XXV)	762 820
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan (état XXV)	3 058 187
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh (état XXV)	6 400 000
-	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh (état XXV)	2 053 636
-	Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales (état XXV)	100 000
-	Coordination de la recherche agricole internationale (état XXV)	50 000
113 213	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho (état XXVI)	-
-	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland (état XXVI)	781
227 069	Programme d'étude des questions de développement (PNUD) (état XXVI)	295 188
<u>23 263 921</u>	Total (état II)	<u>43 763 186</u>

Note 6. Contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contribuants - Compte du PNUD

Les contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contribuants pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs qui n'avaient pas été versées au 31 décembre 1988 se répartissaient comme suit :

	Contributions volontaires	Contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contributions au titre de la participation aux coûts	Contributions de contre- partie en espèces	Total
(En dollars des Etats-Unis)					
1984 et exercices antérieurs	3 396 467	-	1 177 447	988 256	5 562 170
1985	950 777	64	1 881 683	520 526	3 353 050
1986	1 197 603	-	3 520 072	396 129	5 113 804
1987	1 960 220	1 000	8 724 928	941 511	11 627 659
1988	<u>26 022 069</u>	<u>5 711</u>	<u>48 815 758</u>	<u>4 309 596</u>	<u>79 153 134</u>
Total	<u><u>33 527 136</u></u>	<u><u>6 775</u></u>	<u><u>64 119 888</u></u>	<u><u>7 156 018</u></u>	<u><u>104 809 817</u></u>
	(Tableau 1)	(Tableau 1)	(Tableau 2)	(Tableau 3)	

Note 7. Contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contributeurs - Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Les contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contributeurs pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs qui n'avaient pas été versées au 31 décembre 1988 (voir tableaux 14 à 17) se répartissaient comme suit :

	Fonds d'équipement des Nations Unies	Fonds auto-renouvelable des Nations Unies pour l'exploitation des ressources naturelles	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	Programme des Volontaires des Nations Unies	Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	Compte de l'énergie du PNUD	Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés en Afrique
<u>Contributions volontaires</u>									
1984 et exercices antérieurs	264 939	22 290	28 000	1 000	338 690	130 592	-	-	-
1985	12 680	64	30 740	69 259	52 971	11 164	-	-	5 624
1986	20 996	1 000	39 000	500	66 004	9 133	-	-	-
1987	720 559	20 000	25 945	100 229	7 521	29 413	-	-	-
1988	1 086 226	26 183	44 553	235 989	80 753	207 127	1 183	-	-
Total (tableau 14)	2 105 400	69 537	168 238	406 977	545 939	387 429	1 183	-	5 624
<u>Contributions au titre de la participation aux coûts</u>									
1987 et exercices antérieurs	1 088 537	-	15 367 085	-	-	231 000	419 352	30 000	-
1988	-	-	2 123 122	-	-	-	705 836	-	-
Total (tableau 15)	1 088 537	-	17 490 207	-	-	231 000	1 125 188	30 000	-
<u>Contributions volontaires et contributions au titre de la participation aux coûts, total</u>									
	3 193 937	69 537	17 658 445	406 977	545 939	618 429	1 126 371	30 000	5 624
<u>Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle</u>									
1987 et exercices antérieurs	2 918 999	-	306 083	-	280 500	-	-	-	-
1988	420 168	-	2 463 556	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 16)	3 339 167	-	2 769 639	-	280 500	-	-	-	-
<u>Contributions au titre des activités extra-budgétaires</u>									
1987 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et la famine en Afrique	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages au Bangladesh	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme pakistanaï de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification au Costa Rica	Fonds d'affectation spéciale Finlande/Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétérinaire à Rushashi	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique	Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le programme d'action spécial pour l'administration et la gestion	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat au Sénégal	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho
<u>Contributions volontaires</u>									
1984 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1985	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	-	-	581 310	308 593	-	420 168	-	-	166 667
1987	-	1 260 504	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	1 996 018	-	948 677	324 437	-
Total (tableau 14)	-	1 260 504	581 310	308 593	1 996 018	420 168	948 677	324 437	166 667
<u>Contributions au titre de la participation aux coûts</u>									
1987 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions volontaires et contributions au titre de la participation aux coûts, total	-	1 260 504	581 310	308 593	1 996 018	420 168	948 677	324 437	166 667
<u>Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle</u>									
1987 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Contributions au titre des activités extra-budgétaires</u>									
1987 et exercices antérieurs	1 022 000	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 17)	1 022 000	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 8. Montant estimatif des indemnités à verser comme suite à l'accident aérien survenu en République-Unie de Tanzanie

Le 5 décembre 1980, quatre fonctionnaires du PNUD ont trouvé la mort dans une catastrophe aérienne survenue en République-Unie de Tanzanie. Comme suite à cet accident, le PNUD a reçu de la compagnie d'assurance une somme s'élevant à 623 948 dollars devant servir à payer des indemnités aux bénéficiaires des victimes de la catastrophe. Au 31 décembre 1988, la situation à cet égard était la suivante :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Montant estimatif des indemnités	1 956 519
A déduire : Solde des sommes versées par la compagnie d'assurance	<u>386 372</u>
Montant estimatif des indemnités à prélever sur les ressources du PNUD	<u><u>1 570 147</u></u>

Note 9. Sommes à payer et à recevoir

a) Sommes à recevoir et charges payées d'avance

Le solde de 30 552 956 dollars indiqué dans l'état II se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Sommes avancées aux fonctionnaires et consultants	4 874 531
Fonds placés auprès des centres d'information des Nations Unies	81 139
Charges payées d'avance	4 725 358
Sommes à recevoir des agents d'exécution	12 076 962
Sommes accessoires à recevoir des bureaux extérieurs	9 947 651
Sommes accessoires à recevoir	<u>215 282</u>
Total partiel	31 920 923
A déduire : Réserve destinée à réduire la valeur comptable des sommes à recevoir	1 367 967
Total (état II)	<u><u>30 552 956</u></u>

b) Sommes à payer

Le solde de 88 401 097 dollars indiqué dans l'état financier II se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Sommes reçues pour les programmes d'autres organismes des Nations Unies	28 702 558
Engagements non réglés	14 704 125
Régime d'assurance maladie	1 232 376
Charges à payer correspondant à des accords de services de gestion	21 977 063
Indemnités versées par la compagnie d'assurance pour l'accident aérien survenu en République-Unie de Tanzanie	386 372
Sommes accessoires à payer aux bureaux extérieurs	3 905 706
Sommes accessoires à payer	17 492 897
	<hr/>
Total (état II)	88 401 097
	<hr/> <hr/>

Note 10. Ajustements des dépenses relatives aux programmes et des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montants nets)

Les états financiers et les tableaux comprennent les dépenses des agents d'exécution. Ces données proviennent, dans la mesure du possible, des états vérifiés des agents d'exécution ou, si ces états n'étaient pas disponibles à la clôture des comptes, des états soumis aux vérificateurs des comptes ou encore des états provisoires non vérifiés. Les ajustements dont ces données ont éventuellement fait l'objet au terme de la vérification des comptes des agents d'exécution sont incorporés à l'état I de l'exercice budgétaire suivant. Les agents d'exécution ont signalé que les changements suivants avaient été apportés à leurs comptes de 1987 :

a) Ajustements des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montants nets)

Le montant de 939 136 dollars indiqué dans l'état I se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Virement aux dépenses des fonds d'affectation spéciale appropriés de montants précédemment imputés sur les chiffres indicatifs de planification par les organismes suivants :	
OMS	(50 000)
CNUEH	(204 107)
	<hr/>
	(254 107)

Dollars des
Etats-Unis

Ajustement des dépenses relatives aux exercices
antérieurs signalé par les organismes suivants :

OACI		60 090
CEA	(55 019)	5 071
Ajustement relatif à des projets exécutés par des gouvernements		(690 100)
Total		<u>(939 136)</u>

En outre, le montant de 5 249 677 dollars indiqué dans les dépenses relatives aux programmes représente des dépenses de 1987 et d'exercices antérieurs relatives à des projets exécutés par des gouvernements, qui n'ont pu être comptabilisées qu'en 1988, après réception des rapports pertinents.

b) Ajustements des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs
(montants nets)

Le montant de 6 916 683 dollars indiqué dans l'état I se décompose comme suit :

Dollars des
Etats-Unis

Ajustements signalés par les agents d'exécution suivants :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	(406)	
OMS	190 900	
OACI	(41 687)	
AIEA	124	
ONUDI	(5 682)	
CEA	(7 152)	
CNUCED	(9 591)	
UPU	(487)	
PNUD/PSP	(3 410)	123 421

Ajustements des dépenses d'appui aux programmes
des agents d'exécution ci-après par suite des
fluctuations de change de 1987, conformément
aux décisions 88/52 et 88/53 du Conseil
d'administration, en date du 1er juillet 1988 :

OIT	1 041 000	
FAO	2 058 000	
Unesco	430 000	
OMS	313 000	
OMM	312 000	
AIEA	82 000	
OMI	88 000	
UIT	462 000	

Dollars des
Etats-Unis

ONUDI	1 517 000	
CNUCED	176 000	
UPU	60 000	
OMPI	86 000	
CEE	3 000	
CCI	195 000	6 823 000

Remise d'une dépense d'appui précédemment remboursée, au titre de contributions de contrepartie en espèces d'un gouvernement à un projet (1 170)

Virement au fonds d'affectation approprié des dépenses d'appui aux programmes précédemment comptabilisées au titre des chiffres indicatifs de planification par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (28 568)

Total 6 916 683

Note 11. Bureau des services d'appui aux projets

a) Fonds versés au titre des dépenses d'appui par le PNUD/BSP à des organisations associées, pour des projets du PNUD

En 1988, le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) du PNUD a remboursé les dépenses d'appui engagées par des organisations associées pour des travaux qu'elles avaient exécutés pour son compte dans le cadre d'accords interorganisations, et il s'est fait rembourser par des agents d'exécution les dépenses qu'il a engagées pour leur compte. Il a également été remboursé des services qu'il a fournis en qualité d'organisme coopérateur à des projets exécutés par les gouvernements. Le montant net des sommes reçues s'élève au total à 22 479 dollars, comme il est indiqué à l'état V, et se décompose comme suit :

Dollars des
Etats-Unis

Fonds versés à des organisations associées au titre des dépenses d'appui 240 673

A déduire : Dépenses d'appui remboursées par des agents d'exécution 50 157

Dépenses d'appui remboursées au titre des projets exécutés par les gouvernements 212 995 263 152

Total (22 479)

b) Ajustement des recettes du Bureau des services d'appui aux projets au titre des dépenses d'appui

Lorsque le BSP fait appel à une organisation associée pour exécuter un projet du PNUD, les dépenses d'appui payables à cette organisation peuvent être supérieures au taux théorique de remboursement du Bureau, qui est de 11 %. Le report de l'excédent des recettes sur les dépenses a fait l'objet d'un ajustement de 37 027 dollars, comme il est indiqué au tableau 13, afin de tenir compte de cette différence.

Note 12. Fonds gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets

Le montant de 971 732 dollars figurant à l'état V sous le titre "Fonds gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets" pour 1988 se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Dépenses au titre des missions effectuées pour le mécanisme de mise au point des projets	611 968
Dépenses au titre des projets de l'entreprise commune BNUS-PNUD/PNUE (appui aux programmes)	557 019
PNUD/Organisations non gouvernementales, partenaires du développement	389 012
Fonds d'urgence destinés aux représentants résidents et projets divers	645 217
Ajustements : virements aux fonds d'affectation appropriés des dépenses financées par des contributions au titre de la participation aux coûts	(389 582)
Contre-passation de frais de mission qui avaient été portés en dépenses relatives aux programmes par les agents d'exécution appropriés en 1988	(841 902)
Total	<u>971 732</u>

Note 13. Dépenses d'appui aux programmes du PNUD

Le montant versé par le BSP au titre des services d'appui fournis par le PNUD (2 592 655 dollars) a été comptabilisé comme faisant partie des dépenses d'administration totales du Bureau indiquées au tableau 13 - 13 977 698 dollars - et financées au titre des dépenses d'appui aux programmes du PNUD ainsi que par les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD, le FNUAP, le FNULAD et au titre des accords relatifs aux services de gestion. Dans le cas où une partie du coût des services d'appui aurait été couverte par les dépenses d'appui aux programmes du PNUD, elle serait comptabilisée comme dépenses d'appui aux programmes du PNUD et comme recettes et dépenses extra-budgétaires.

Note 14. Contributions des gouvernements aux dépenses au titre des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel et de l'appui sectoriel

a) Contributions des gouvernements aux dépenses au titre des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel

A sa trentième session, le Conseil d'administration a invité les Etats Membres à fournir des contributions volontaires pour le programme des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel. La somme de 67 866 dollars indiquée à l'état I correspond aux contributions reçues en 1988.

b) Appui sectoriel

A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a approuvé le report de tout montant économisé au cours d'exercices antérieurs, de façon à couvrir le coût net pour le PNUD des services des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel dans le cadre du quatrième cycle de programmation. A sa trente-quatrième session, le Conseil d'administration a approuvé l'allocation du montant de 6,4 millions de dollars qu'il avait réservé à sa trente-troisième session en vue d'un examen ultérieur, pour financer en 1990 et 1991 les services d'un nombre maximum de conseillers. Conformément à ces décisions, l'état de l'allocation au 31 décembre 1988 était le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Montant des allocations inutilisées pendant le troisième cycle des CIP	115 891
Montant alloué pour le quatrième cycle des CIP	<u>25 000 000</u>
	25 115 891
A déduire :	
Dépenses de 1987	3 797 009
Dépenses de 1988	<u>4 621 761</u>
Montant inutilisé au 31 décembre 1988	<u><u>16 697 121</u></u>

Note 15. Dépenses d'appui du siège au titre de l'exécution des projets par les gouvernements

A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à imputer le surcroît de dépenses effectives de personnel que l'exécution des projets par les gouvernements entraîne pour la Division des finances sur les dépenses d'appui du PNUD, jusqu'à concurrence de 600 000 dollars, et ce, à compter du 1er juillet 1987 et pour une période de 18 mois. A sa trente-cinquième session, le Conseil a autorisé la création au siège du PNUD d'un petit service de vérification des comptes, dont le coût net ne devrait pas dépasser 300 000 dollars par an et devrait être imputé sur les dépenses d'appui en 1988, 1989 et 1990. En conséquence, ces dépenses ont été imputées sur les dépenses d'appui du PNUD de la façon suivante :

	Montants autorisés par le Conseil d'administration	Dépenses		Montants inutilisés (annulés)
		1987	1988	
Division des finances	600 000	107 900	484 357	7 743
Service de vérification des comptes	<u>300 000</u>	<u>-</u>	<u>23 517</u>	<u>276 483</u>
	<u>900 000</u>	<u>107 900</u> a/	<u>507 874</u>	<u>284 226</u>
			(Etat V)	

a/ Compris dans le montant inscrit à la ligne "Gouvernements" du tableau 5 des états financiers de 1987.

Note 16. Recettes provenant du budget de l'exercice biennal

Le montant de 28 962 989 dollars, qui figure au tableau 6 dans les recettes de 1988, se décompose comme suit :

	Activités de base du PNUD	Bureau des services d'appui aux projets	Groupe des services d'achats inter- organi- sations	Entreprise commune du BNUS-PNUD/ PNUE	Total
(En dollars des Etats-Unis)					
Contributions en espèces des gouvernements hôtes	12 911 300 <u>a/</u>	-	-	-	12 911 300
Remboursement des dépenses d'appui des agents d'exécution :					
Activités financées par le PNUD	-	6 364 025 <u>b/</u>	1 678 964 <u>b/</u>	-	8 042 989
Activités financées par le FENU	-	589 993	-	-	589 993
Activités financées par le BNUS	-	778 022	-	-	778 022
Accords relatifs à des services de gestion	-	4 140 931	-	-	4 140 931
Autres activités	-	2 104 727	-	-	2 104 727
Montant remboursé par le PNUE	-	-	-	429 291	429 291
Recettes diverses	(40 664) <u>c/</u>	6 400	-	-	(34 264)
Total	<u>12 870 636</u>	<u>13 984 098</u>	<u>1 678 964</u>	<u>429 291</u>	<u>28 962 989</u>

(Tableau 6)

a/ Se décomposent comme suit :

Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	7 815 240
Virements du compte de contributions volontaires	5 096 060
	<u>12 911 300</u>

b/ Voir état V.

c/ Se décomposent comme suit :

Recettes accessoires	45 213
Ajustements des recettes d'exercices antérieurs	(85 877)
	<u>(40 664)</u>

Note 17. Provision au titre de la réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges payées d'avance

Outre la provision de 1 million de dollars, qui a été constituée en 1987 en vue de réduire le déficit opérationnel de la flottille de pêche de la FAO, une provision d'un montant de 367 967 dollars a été constituée pour couvrir des charges résultant d'une fraude commise dans un bureau extérieur, en attendant que le tribunal local ait statué.

Note 18. Revenu des placements des contributions au titre de la participation aux coûts de l'exercice précédent

Le montant de 6 035 440 dollars inscrit au tableau 4 des états financiers de 1988 représente le revenu des placements des contributions au titre de la participation aux coûts de 1987 qui a été viré des ressources générales du PNUD à ses ressources extra-budgétaires. On prévoit qu'un montant analogue sera viré pour 1989.

Note 19. Fonds d'équipement des Nations Unies

a) Le montant de 850 053 dollars indiqué à l'état VII à la rubrique "Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé au 31 décembre 1988 des sommes imputées sur le FENU au titre des coûts indirects de ses projets. L'état de ce compte est le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1988	1 051 737
Sommes imputées pendant l'année sur le FENU au titre de ses projets	<u>1 752 394</u>
	2 804 131
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(1 954 078)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u>850 053</u>

b) A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a décidé que le FENU devrait constituer et maintenir une réserve opérationnelle représentant au moins 20 % des engagements du Fonds au titre des projets et du passif éventuel au titre des cautions données par le FENU pour des prêts bancaires accordés par les gouvernements (à l'exclusion des engagements au titre des fonds d'affectation ponctuelle et de la participation aux coûts). Conformément à cette décision, la réserve opérationnelle intégralement financée en 1979 a été portée à 39,4 millions de dollars au 31 décembre 1988.

c) A sa trente-quatrième session, le Conseil d'administration a, par sa décision 87/37, modifié la formule de financement partiel. Conformément à cette décision, les allocations de fonds effectives au titre des projets se sont élevées en 1988 à 74,4 millions de dollars (non compris les fonds d'affectation ponctuelle, mais y compris les arrangements au titre de la participation aux coûts); ainsi qu'il est indiqué dans la note b/ de l'état VII, l'excédent des allocations sur les ressources était de 102,5 millions de dollars au 31 décembre 1988.

Note 20. Fonds auto-renouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

a) L'encaisse des bureaux extérieurs représente les soldes détenus par les directeurs de projet et destinés au financement des projets exécutés par le Fonds;

b) Le montant de 2 746 074 dollars figurant à l'état VIII à la rubrique "Sommes à payer" comprend les engagements non réglés d'un montant total de 2 731 642 dollars, au titre de l'exécution par le Fonds de ses propres projets;

c) Le montant de 637 145 dollars figurant dans l'état VIII des états financiers de 1987 à la rubrique "Accords relatifs aux services de gestion" ainsi que le montant des avances supplémentaires reçues de l'USAID (679 820 dollars) ont été dépensés en totalité pendant l'exercice;

d) A sa trentième session, le Conseil d'administration avait approuvé une formule permettant de déterminer le montant maximum des ressources pouvant être prises en compte aux fins de l'approbation des projets. Au 31 décembre 1988, le montant total des fonds disponibles selon cette formule s'élevait à 8 029 000 dollars, dont 5 221 964 dollars avaient été alloués.

Note 21. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

a) Le montant de 57 019 dollars indiqué à l'état IX représente le solde à recevoir du PNUÉ au titre des dépenses d'appui aux programmes entrepris dans le cadre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne. Au 31 décembre 1988, l'état des contributions versées et des dépenses effectuées était le suivant :

		<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde à recevoir au 1er janvier 1988		46 370
Contributions reçues du PNUÉ en 1988	(546 370)	
Contributions reçues du PNUD	(557 019)	<u>(1 103 389)</u>
Dépenses		(1 057 019)
Pour le PNUÉ	557 019	
Pour le PNUD	557 019	<u>1 114 038</u>
Solde à recevoir du PNUÉ au 31 décembre 1988		<u>57 019</u>

Le montant correspondant à la part du PNUD dans les dépenses d'appui aux programmes de l'entreprise commune est compris dans le montant total indiqué au tableau 5 des dépenses engagées par le PNUD en tant qu'agent d'exécution. Les dépenses engagées au titre de l'appui institutionnel figurent au tableau 6.

b) Le montant de 609 528 dollars indiqué à l'état IX à la rubrique "Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé au 31 décembre 1988 des sommes imputées sur les fonds d'affectation ponctuelle du BNUS au titre des dépenses d'appui. L'état de ce compte est le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1988	396 032
Sommes imputées sur les fonds d'affectation ponctuelle pendant l'année	89 546
Contributions au titre de la participation aux coûts : revenu des placements	399 631
Montant viré des ressources générales du BNUS	<u>74 750</u>
	959 959
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(350 431)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u><u>609 528</u></u>

Note 22. Programme des Volontaires des Nations Unies

a) A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration, dans sa décision 88/38 B, a décidé d'imputer un montant déterminé en fonction du nombre des volontaires en poste sur le budget des projets, afin de couvrir les dépenses extérieures ne pouvant être financées par le Fonds bénévole spécial. Pendant l'année considérée, un montant total de 3 574 812 dollars a été inscrit aux recettes du Fonds à ce titre.

b) Les montants de 89 420 dollars et 491 245 dollars indiqués dans l'état X correspondent respectivement à un déficit et à un solde inutilisé au 31 décembre 1988 en ce qui concerne les ressources fournies par le HCR et par les gouvernements donateurs pour financer certains projets. L'état de ces comptes est le suivant :

	<u>Haut Commissariat</u> <u>des Nations Unies</u> <u>pour les réfugiés</u>	<u>Gouvernements</u> <u>donateurs</u>
Solde au 1er janvier 1988	28 433	599 733
Sommes reçues pendant l'année	<u>378 461</u>	<u>211 234</u>
	406 894	810 967
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(496 314)</u>	<u>(319 722)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u><u>(89 420)</u></u>	<u><u>491 245</u></u>

c) Dans l'état X, la somme de 27 537 dollars, figurant à la rubrique "Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé de ce compte au 31 décembre 1988. A été porté au crédit de ce compte un montant de

24 140 dollars représentant les dépenses d'appui portées au débit des projets financés par le HCR et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA). L'état de ce compte est le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1988	25 104
Sommes imputées : HCR	19 500
SIDA	4 640
	<u>24 140</u>
	49 244
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(21 707)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u><u>27 537</u></u>

d) Les fonds inutilisés, d'un montant de 10 346 400 dollars, représentent le montant estimatif des engagements concernant les indemnités d'affectation, les frais de rapatriement et les indemnités de réinstallation pour les postes pourvus ou devant l'être en 1989.

Note 23. Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

a) Le montant de 127 246 dollars indiqué à l'état XI en tant que ressources inutilisées prévues pour des activités extra-budgétaires représente le solde inutilisé d'une contribution versée par un gouvernement donateur pour couvrir les dépenses encourues aux fins d'accélérer la concrétisation des annonces de contribution en nature émanant du secteur privé. En 1988, les dépenses se sont élevées à 44 419 dollars.

b) Le montant de 31 201 dollars indiqué à l'état XI à la rubrique "Fonds extra-budgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde, au 31 décembre 1988, des sommes inutilisées imputées, au titre des dépenses d'appui, par le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement sur ses fonds d'affectation ponctuelle. L'état de ce compte est le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1988	13 368
Sommes imputées sur des fonds d'affectation ponctuelle pendant l'année	225 147
	<u>238 515</u>
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(207 314)</u>
Solde au 31 décembre 1988	<u><u>31 201</u></u>

Note 24. Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

Dans sa décision 40/448 A du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale, à sa quarantième session, ayant pris acte de la décision 85/32 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 28 juin 1985, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour dissoudre progressivement le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral avant le 31 décembre 1986 et d'en transférer tous les fonds non engagés aux ressources générales du Programme.

Au 31 décembre 1988, les fonds non engagés du Fonds spécial s'élevaient à 44 500 dollars. En 1989, ce montant sera viré aux ressources générales du PNUD.

Note 25. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie

Le montant de 153 396 dollars indiqué à l'état XIII correspond au virement à l'Organisation des Nations Unies des intérêts perçus par le Fonds, conformément aux directives régissant le fonctionnement du Fonds.

Note 26. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

a) Les dépenses relatives aux projets comprennent un montant de 344 000 dollars (1987 : 573 000 dollars), au titre de projets exécutés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, qui a trait à des exercices antérieurs;

b) Les dépenses d'appui technique (346 047 dollars) correspondent aux dépenses engagées pour aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à exécuter leurs programmes;

c) Le montant de 100 627 dollars, indiqué à l'état XIV sous la rubrique "Accords relatifs aux services de gestion", représente des sommes reçues en vertu d'un accord passé avec le Gouvernement italien pour des services de gestion à fournir par le Fonds;

d) La réserve opérationnelle de 6 700 000 dollars a été constituée conformément à la décision 88/42 du Conseil d'administration, en date du 1er juillet 1988. Ce montant représente 45 % du total des crédits prévus pour les projets qu'il est recommandé d'approuver et des allocations inutilisées, au 31 décembre 1988.

Note 27. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique

Les ressources inutilisées prévues pour des activités extra-budgétaires au titre de ce fonds d'affectation spéciale, indiquées à l'état XXII, se rapportent au Programme destiné à des administrateurs hors classe. Ceux-ci sont affectés à des pays déterminés en Afrique et renforcent l'équipe d'économistes du Bureau régional pour l'Afrique chaque fois que le PNUD en établit la nécessité.

En 1988, aucune contribution n'ayant été reçue ni aucune dépense encourue, le solde des ressources inutilisées est de 487 dollars.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
